

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL DE LA**  
**MÉTROPOLE**  
**jeudi 30 juin 2016 à 09h00**  
 Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

L'an deux mille seize le jeudi trente juin à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

## Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	117
Procurations :	15
Date de convocation :	24 juin 2016

### Présents

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, Mme Vincentella DE COMARMOND, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE,

	Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyn NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

### Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Dominique COQUART
M. Philippe PLANTADE	Brigitte MICOULEAU
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Robert GRIMAUD	Michel ROUGE
Mme Anne BORRIELLO	Nadine MAURIN
M. Thierry FOURCASSIER	Gilles BROQUERE
Mme Dominique FAURE	Bernard SOLERA
M. Olivier ARSAC	Christophe ALVES
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Catherine BLANC
M. Maxime BOYER	Frédéric BRASILES
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Françoise RONCATO
M. Djillali LAHIANI	Christine ESCOULAN
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Marthe MARTI	Jean-Luc LAGLEIZE

### Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE;
Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE;

### Rappel de l'ordre du jour

- 1 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 14 AVRIL 2016**
- 2 **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 24 MARS 2016**
- 3 **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 **RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Approbation du schéma de mutualisation - *DEL-16-0324*
  - 4.2 **Égalité** des chances - Dispositif "accéder à la fonction publique" : création d'emplois et recrutement des jeunes éligibles - *DEL-16-0616*
  - 4.3 Théâtre et Orchestre National du Capitole : Modalités d'indemnisation des frais de déplacements des musiciens pour la tournée en Allemagne du 16 au 17 septembre 2016 - *DEL-16-0555*
  - 4.4 Convention relative à la coordination de l'accueil de la Commission de Réforme au sein de Toulouse Métropole pour les collectivités et établissements publics locaux (EPL) non affiliés au Centre Départemental de Gestion de la Haute-Garonne (CDG 31) - *DEL-16-0613*
  - 4.5 Recrutement du médecin secrétaire vacataire du comité médical départemental pour Toulouse Métropole - *DEL-16-0619*
- 5 **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (14) - *DEL-16-0395*
  - 5.2 Composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) - *DEL-16-0612*
  - 5.3 Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de Toulouse Métropole - *DEL-16-0431*
  - 5.4 Aires d'accueil des gens du voyage - Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-16-0396*
  - 5.5 Commune de Cugnaux - Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-16-0401*
  - 5.6 Commune de Drémil-Lafage - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-16-0275*
  - 5.7 Commune de Flourens - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-16-0542*
  - 5.8 Commune de Gratentour - Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-16-0400*

- 5.9 Commune de Pin-Balma - Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-16-0398*
- 5.10 Commune de Quint-Fonsegrives - Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-16-0399*
- 5.11 Commune de Mondouzil - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-16-0488*
- 5.12 Commune de Montrabé - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-16-0489*
- 5.13 Commune de Saint-Alban - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-16-0276*
- 5.14 Château d'eau de Balma - Antennes relais de téléphonie : adoption de convention d'occupation temporaire du domaine public métropolitain avec ORANGE - rectification de la délibération DEL-16-0012 du 18 février 2016 - *DEL-16-0475*
- 5.15 Antennes relais de téléphonie mobile : Adoption d'une convention type d'occupation et fixation des redevances - *DEL-16-0310*
- 5.16 Commune de Toulouse - Quartier Compans Caffarelli - Centre Commercial - Modification de la liaison piétonne souterraine : adoption d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public métropolitain avec SMTC-TISSEO et la SCCV Compans Développement - *DEL-16-0606*
- 5.17 Extension du réseau de chauffage urbain du Mirail - Raccordement du quartier de Bagatelle : modalités de paiement pour les copropriétés privées en difficulté - *DEL-16-0446*
- 5.18 Convention de délégation de service public du réseau de chauffage urbain du Mirail : adoption de l'avenant n°9 - *DEL-16-0575*
- 5.19 Extension du réseau de chauffage urbain du Mirail - Mise à disposition temporaire de la chaufferie Amilhau au bénéfice de Toulouse Métropole : adoption d'une convention avec Habitat Toulouse - *DEL-16-0474*
- 5.20 Projet de Renouvellement Urbain de Bellefontaine (Toulouse) : modalités du raccordement au réseau de chauffage urbain du Mirail de l'Association Foncière Logement - *DEL-16-0544*
- 5.21 Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Centre de Congrès Pierre Baudis et des Salons Marengo : adoption de l'avenant n°1 - *DEL-16-0289*
- 5.22 Parking du Capitole (Toulouse) - Traité de concession du 16 décembre 2003 : adoption de l'avenant n°6 (augmentation du quota d'abonnements résidents voitures) - *DEL-16-0574*
- 5.23 Réseau d'infrastructures numériques métropolitain : avenant n° 2 au contrat d'affermage du 4 juin 2013, adaptation de la grille tarifaire pour le projet de déploiement du réseau de communications électroniques dans le métro - *DEL-16-0572*
- 5.24 Cité de l'espace et Piste des géants Aéro : approbation du principe d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la Cité de l'espace et de la Piste des géants Aéro - *DEL-16-0292*
- 5.25 Cité de l'espace - Transfert de compétences : reprise des actions cédées par la Ville de Toulouse au capital social de la SEMECCCEL et désignation de représentants - *DEL-16-0293*
- 5.26 Réseau de chaleur de Blagnac : Approbation du principe d'une procédure de concession et des caractéristiques des prestations assurées par le délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur de Blagnac - *DEL-16-0551*
- 5.27 Marché d'Intérêt National de Toulouse (MINT) : Approbation du principe d'une procédure de concession pour l'exploitation du MINT et de la zone logistique du dernier kilomètre - *DEL-16-0573*

## 6 FINANCES

- 6.1 Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes - *DEL-16-0377*
- 6.2 Adoption du compte administratif 2015 - Budget principal - *DEL-16-0378*
- 6.3 Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe Assainissement - *DEL-16-0379*
- 6.4 Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe Eau potable - *DEL-16-0380*
- 6.5 Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe Activités Immobilières - *DEL-16-0381*
- 6.6 Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe IMT - *DEL-16-0382*
- 6.7 Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe Oncopôle - *DEL-16-0383*
- 6.8 Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe Aéroport Lasbordes - *DEL-16-0384*
- 6.9 Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe 4 Saisons Fonbeauzard - *DEL-16-0385*
- 6.10 Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe Crématorium - *DEL-16-0386*
- 6.11 Affectation des résultats 2015 - Budget principal - *DEL-16-0387*
- 6.12 Affectation des résultats 2015 - Budget annexe Assainissement - *DEL-16-0388*
- 6.13 Affectation des résultats 2015 - Budget annexe Eau Potable - *DEL-16-0389*
- 6.14 Affectation des résultats 2015 - Budget annexe IMT - *DEL-16-0390*
- 6.15 Décision modificative n°3 - Budget principal - Exercice 2016 - *DEL-16-0391*
- 6.16 Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (2) - Exercice 2016 - *DEL-16-0393*
- 6.17 Révision des Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement (1) - Exercice 2016 - *DEL-16-0394*
- 6.18 Programme des investissements d'avenir : Adoption de l'avenant n°1 à la convention locale Programme Ville De Demain - Eco-Cité (Tranche 1) et Adoption de la nouvelle convention locale Ville De Demain - Eco-Cité (Tranche 2) - *DEL-16-0557*
- 6.19 Candidature de Toulouse Métropole à l'expérimentation de la certification des comptes locaux - *DEL-16-0627*

## 7 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

- 7.1 Première Biennale européenne du patrimoine urbain, Quai des Savoirs - novembre 2016 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0594*
- 7.2 Adoption d'une convention de partenariat pluriannuel avec la Caisse des dépôts - *DEL-16-0548*
- 7.3 Adoption d'un Protocole de coopération territoriale dans la perspective d'un contrat de réciprocité entre le Pays "les Portes de Gascogne" et Toulouse Métropole - *DEL-16-0549*
- 7.4 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Université Toulouse 2 Jean Jaurès (UT2) – Plate-forme expérimentale pour l'étude des comportements alimentaires contextualisés (OVALIE) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0510*
- 7.5 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Équipements pour le Centre de Biologie Intégrative (CBI) - Volet 1 : adoption de la convention financière - *DEL-16-0502*
- 7.6 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 - Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Plate-forme Comportements, Cognition et Usages (CCU) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0503*
- 7.7 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) – Jouvence des bancs de condensateurs du Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (JOUBANC) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0507*

- 7.8 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) – Plate-forme nanomatériaux adressables (NANOMAT) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0509*
- 7.9 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) – Pôle Archéosciences-Environnement Midi-Pyrénées (PAE-MIP) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0512*
- 7.10 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Plate-forme d'analyses géochimiques et isotopiques (PANGEE) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0513*
- 7.11 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - " Réhabilitation énergétique des bâtiments du laboratoire de chimie de coordination (LCC) " : adoption de la convention financière - *DEL-16-0515*
- 7.12 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Réhabilitation énergétique du bâtiment de l'Institut de Biologie Cellulaire et de Génétique (IBCG) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0517*
- 7.13 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) – Rénovation de l'animalerie EZOP : adoption de la convention financière - *DEL-16-0500*
- 7.14 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) – Plate-forme génome et transcriptome (GeT) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0505*
- 7.15 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) – Plate-forme Métabolomique METATOUL - Volet 1 : adoption de la convention financière - *DEL-16-0508*
- 7.16 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 - École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) - Plate-forme d'endoscopie (CHUVAC) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0504*
- 7.17 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) – Plate-forme d'Imagerie haute performance pour les MATériaux, les Écoulements Complexes et les structures BIOlogiques (I-MATECBIO) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0506*
- 7.18 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) – Plate-forme Pile à combustible (PAC-AERO) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0511*
- 7.19 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) – Plate-forme d'intensification des procédés de PROduction et SEparation BIOtechnologiques (PROSEPBIO) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0514*
- 7.20 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 - " École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - Volière Drones Midi-Pyrénées (VDMP) - Volet Équipements Scientifiques " : adoption de la convention financière - *DEL-16-0520*
- 7.21 Contrat de Plan État-Région 2015-2020 - " École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - Volière Drones Midi-Pyrénées (VDMP) - Volet Immobilier " : adoption de la convention financière - *DEL-16-0521*

## 8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- 8.1 Pacte d'attractivité et de développement économique entre Airbus Groupe et Toulouse Métropole - projet n°1 du schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain - *DEL-16-0618*
- 8.2 Convention cadre de partenariat et d'orientations stratégiques entre Toulouse Métropole et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Toulouse, pour la période 2016-2020 - *DEL-16-0302*
- 8.3 Tourisme - Observatoire hôtelier : abrogation de la délibération 15-592 du 10 novembre 2015 et adoption d'une nouvelle convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse - *DEL-16-0457*
- 8.4 Attractivité - Création de l'Agence d'attractivité : autorisation donnée en vertu de l'article 20 des statuts de la SEM So Toulouse - *DEL-16-0610*
- 8.5 Attractivité - Création de l'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole : approbation de la dissolution de l'Association "Agence de développement économique Toulouse Métropole" - *DEL-16-0577*
- 8.6 Attractivité - Sem So Toulouse : Adoption d'un avenant à la convention d'objectifs pour le 2ème semestre 2016 - *DEL-16-0607*
- 8.7 Europe - Semaine de l'Europe - "l'Europe au Quai" : soutiens de Toulouse Métropole aux associations - *DEL-16-0527*
- 8.8 Europe - Échange de jobs d'été : adoption d'une convention type de partenariat et approbation des conventions avec Düsseldorf et Saragosse - *DEL-16-0528*
- 8.9 International - Actions extérieures (Loi Oudin) - Modalités de participation financière du concessionnaire : adoption d'une convention cadre avec Véolia - *DEL-16-0529*
- 8.10 International - Actions extérieures (Loi Oudin) - Participation financière du concessionnaire - Appel de fonds (1ère tranche 2016) - *DEL-16-0530*
- 8.11 International - Action extérieure (Loi Oudin) à Saint-Louis du Sénégal - Réalisation de la phase travaux sur les quartiers Ndiolofene-sud, Eaux Claires et Diamaguene : adoption d'une convention avec la Ville de Toulouse, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Commune de Saint-Louis du Sénégal - *DEL-16-0531*
- 8.12 International - Actions extérieures (Loi Oudin) : soutiens aux associations locales (Madagascar - Maroc) et aide d'urgence à l'Équateur touché par un séisme - *DEL-16-0571*
- 8.13 Numérique - Cluster DigitalPlace : adoption des modalités d'occupation de locaux à Bordelongue - *DEL-16-0534*
- 8.14 Innovation - Incubateur régional - Programme d'actions 2016 : adoption de l'avenant n°14 à la convention (soutien 2016) - *DEL-16-0532*
- 8.15 Économie Sociale et Solidaire : soutiens de Toulouse Métropole aux opérateurs (2ème tranche 2016) - *DEL-16-0536*
- 8.16 Manifestations et Salons - "Prix Galaxie" 2016 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0537*
- 8.17 Manifestations et Salons - "Toulouse Space Show" 2016 : avenant à la convention avec le CNES - *DEL-16-0565*
- 8.18 Manifestations et salons - "Soirée annuelle du Club des Jeunes Dirigeants d'entreprises Toulouse" - 8 juin 2016 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0597*
- 8.19 Smart City - Démonstrateur autour d'un Détecteur Autonome d'Alerte Crue (DAAC) : adoption d'une convention avec la commune de Tournefeuille et les entreprises Aldeon et Dralam Technologies - *DEL-16-0538*
- 8.20 Implantation de panneaux d'animations culturelles et touristiques "Toulouse capitale de l'aéronautique et du spatial" et indication de l'Oncopôle sur des panneaux directionnels : adoption d'une convention avec Autoroute du Sud de la France (ASF) - *DEL-16-0617*
- 8.21 Création d'entreprise - Entreprendre Midi-Pyrénées - Programme d'actions 2016 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0545*
- 8.22 Emploi - Union Sociale pour l'Habitat - Programme d'actions 2016 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0546*
- 8.23 Transfert de la zone d'activités de Fondreyre (Toulouse) à Toulouse Métropole suite à la dissolution du SMACRRT - *DEL-16-0592*
- 8.24 Numérique - Déploiement de la 4G dans le métro de l'agglomération toulousaine : adoption d'une convention avec Orange et Tisséo SMTc - *DEL-16-0614*

## 9 URBANISME ET PROJETS URBAINS

- 9.1 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune d'Aussonne : décision de lancement - *DEL-16-0480*

- 9.2 7ème Modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de Toulouse Métropole, commune de Castelnest : Décision de lancement - *DEL-16-0461*
- 9.3 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Colomiers : décision de lancement - *DEL-16-0481*
- 9.4 Approbation de la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Cornebarrieu suite à enquête publique - *DEL-16-0471*
- 9.5 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Flourens : décision de lancement - *DEL-16-0482*
- 9.6 1ère Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Gratentour : Décision de lancement - *DEL-16-0609*
- 9.7 4ème Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Pibrac : Décision de lancement - *DEL-16-0460*
- 9.8 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Saint-Jean : Décision de lancement - *DEL-16-0483*
- 9.9 Approbation de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Saint-Jory - *DEL-16-0479*
- 9.10 Approbation de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Seilh suite à enquête publique - *DEL-16-0463*
- 9.11 Zac Empalot-Garonne (Commune de Toulouse) : Déclaration de projet suite à enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du PLU - *DEL-16-0355*
- 9.12 Projet Toulouse EuroSudOuest - Bilan de la première étape de concertation préalable sur le Plan Guide Urbain - *DEL-16-0490*
- 9.13 Commune de Brax : instauration de périmètres de sursis à statuer au titre de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme - *DEL-16-0425*
- 9.14 Quartier prioritaire Empalot/Niel (Commune de Toulouse) : Instauration d'un sursis à statuer sur le secteur en franges des projets de renouvellement urbain - *DEL-16-0353*
- 9.15 Quartier prioritaire Izards - Trois Cocus / La Vache (Commune de Toulouse) : Extension du sursis à statuer sur les franges du projet de renouvellement urbain - *DEL-16-0402*
- 9.16 Commission locale du secteur sauvegardé de la Ville de Toulouse : Désignation des membres - *DEL-16-0567*
- 9.17 Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées (APUMP) : Adoption d'une convention triennale de partenariat 2016-2018 et de l'avenant n°1 à la convention - *DEL-16-0570*
- 9.18 Association Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées (M.A.M.P.) - Convention triennale de partenariat et de financement 2015-2017 : Adoption de l'avenant 2016 - *DEL-16-0569*
- 9.19 Programme partenarial Toulouse Métropole - Aua/T : Approbation d'une convention d'objectifs pluriannuelle - *DEL-16-0535*
- 9.20 Réalisation de la Carte Archéologique de la Métropole - Convention tripartite État/Ville de Toulouse/Toulouse Métropole : adoption de l'avenant annuel - 2016 - *DEL-16-0300*
- 9.21 Convention entre Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse et la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour la poursuite en 2016 du travail d'inventaire du patrimoine bâti de Toulouse et de la Métropole dans le cadre de l'outil Urban-Hist - *DEL-16-0427*

## 10 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

- 10.1 Site Guillaumet (Toulouse) : approbation du bilan de concertation - *DEL-16-0340*
- 10.2 ZAC de Montblanc (Toulouse) : approbation de la suppression de la ZAC - *DEL-16-0338*
- 10.3 ZAC Fondeyre Sud (Toulouse) : approbation de la suppression de la ZAC - *DEL-16-0339*
- 10.4 ZAC Laubis (Seilh) : validation du dossier d'enquête unique - *DEL-16-0194*
- 10.5 Commune de Gagnac-sur-Garonne - Secteur de la Voie Romaine : approbation d'un convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec LP PROMOTION - *DEL-16-0428*
- 10.6 Commune de Saint-Jory - Secteur de Perruquet-Grenade : adoption d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la société UNITI - *DEL-16-0541*
- 10.7 Commune de Toulouse - Secteur Purpan : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec les Sociétés Carmila France et Carrefour Hypermarchés - *DEL-16-0081*
- 10.8 Commune de Villeneuve-Tolosane - Secteur Densus : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec SNC COGEDIM Midi-Pyrénées - *DEL-16-0454*
- 10.9 ZAC Balma-Gramont (Balma et l'Union) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0328*
- 10.10 ZAC Aéroconstellation (Blagnac et Cornebarrieu) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0367*
- 10.11 ZAC Andromède (Blagnac et Beauzelle) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0366*
- 10.12 ZAC des Ramassiers (Colomiers) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0370*
- 10.13 ZAC Monges Croix du Sud (Cornebarrieu) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa et approbation de l'avenant n°14 à la convention publique d'aménagement - *DEL-16-0365*
- 10.14 ZAC Parc de l'Escalette (Pibrac) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0363*
- 10.15 ZAC de Tucard (Saint Orens-de-Gameville) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa et approbation de l'avenant n° 5 à la concession d'aménagement - *DEL-16-0327*
- 10.16 ZAC Laubis (Seilh) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa et approbation de l'avenant n°2 au traité de concession - *DEL-16-0361*
- 10.17 ZAC Basso Cambo I (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0360*
- 10.18 Secteur de Bordelongue Langlade (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa et approbation de l'avenant n°3 à la concession d'aménagement - *DEL-16-0373*
- 10.19 ZAC Empalot-Garonne (Toulouse) : Approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0356*
- 10.20 ZAC Gabardie (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0330*

- 10.21 ZAC Garonne (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0329*
- 10.22 ZAC Jean Gilles (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0374*
- 10.23 ZAC Saint Martin du Touch (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0368*
- 10.24 Lotissement Saint Martin du Touch (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0369*
- 10.25 ZAC Las Forses - Bois Vieux (Villeneuve Tolosane) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa - *DEL-16-0372*
- 10.26 ZAC Cartoucherie (Toulouse) - Parkings publics : amodiations pour les logements en accession sociale - *DEL-16-0083*
- 10.27 Droit de préemption Urbain - Commune de Toulouse - Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'EPFL du Grand Toulouse sur le périmètre TESO, en application d'opération foncière - *DEL-16-0447*
- 10.28 Opérations foncières - Commune de Toulouse - DUP réaménagement du chemin de Fenouillet et de la rue de la Séline - Carrefour de la rue Gibert et de la rue du Pôle : poursuite des acquisitions d'emprises foncières suite à enquête parcellaire complémentaire - *DEL-16-0553*
- 10.29 Opérations foncières - Communes d'Aussonne et Beauzelle - Parc des expositions : Reprise des biens à l'EPFL - *DEL-16-0554*

## 11 HABITAT

- 11.1 Rattachement de l'Office Public de l'Habitat "Habitat Toulouse" à Toulouse Métropole - *DEL-16-0516*
- 11.2 Convention cadre 2012-2015 passée avec Habitat Toulouse et la Ville de Toulouse - Quartier Empalot - Actualisation des modalités de financements de la démolition du bâtiment 23, rue de Grasse : Adoption de l'avenant n°2 - *DEL-16-0354*
- 11.3 Fichier départemental commun de gestion de la demande locative sociale : attribution d'une subvention à l'association ATLAS au titre de l'année 2016 - *DEL-16-0464*
- 11.4 ADIL 31 - Convention triennale 2014-2016 - Participation financière de Toulouse Métropole au titre de l'année 2016 : Adoption de l'avenant n°2 - *DEL-16-0462*
- 11.5 Habitat privé - Plan d'action copropriétés - Mise en œuvre de l'observatoire multicritères : adoption d'une convention avec l'ADIL 31 et attribution d'une subvention - *DEL-16-0466*
- 11.6 ObserveR : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention au titre de l'année 2016 - *DEL-16-0469*
- 11.7 Club des conseils syndicaux de Haute-Garonne : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 - *DEL-16-0459*
- 11.8 Label "Ma Copro Bouge" : Approbation du nouveau cahier des charges et création d'un prix de labellisation - *DEL-16-0467*
- 11.9 Aires d'accueil des Gens du Voyage gérées par Toulouse Métropole : Adoption d'un règlement intérieur unique et harmonisation du coût du droit de place - *DEL-16-0262*

## 12 DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

- 12.1 Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables : Adoption du nom du réseau, des tarifs et d'une convention de mandat - *DEL-16-0405*
- 12.2 Création d'une centrale de distribution de gaz naturel pour véhicules - Quartier Fondéyre (Toulouse) : Adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels avec la Ville de Toulouse et la SAS TRANS GNV - *DEL-16-0443*
- 12.3 Politique cyclable - Poursuite du développement et maintenance du site web "GEOVELO" (recherche et calcul d'itinéraires à vélo) - Convention de partenariat avec la Compagnie des Mobilités : adoption de l'avenant n°1 et attribution d'une subvention pour l'année 2016 - *DEL-16-0409*
- 12.4 Association prévention routière : attribution d'une subvention au titre de 2016 - *DEL-16-0410*
- 12.5 Fédération Française des Motards en colère de la Haute-Garonne (FFMC 31) : attribution d'une subvention au titre de l'année 2016 - *DEL-16-0411*
- 12.6 Association pour la promotion du circuit de Candie - Générations Candie : attribution d'une subvention au titre de l'année 2016 - *DEL-16-0412*

## 13 COHÉSION SOCIALE

- 13.1 Cohésion Sociale : Attribution de subventions aux associations - 2ème tranche 2016 - *DEL-16-0444*
- 13.2 Contrat de ville 2015-2020 : Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils Citoyens (2016-3) - *DEL-16-0596*

## 14 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIES

- 14.1 AOEn – Approbation du schéma directeur des énergies renouvelables et de récupérations élaboré en 2012 - *DEL-16-0448*
- 14.2 AOEn - Site de Castelginest - Mise à disposition de la toiture de la station d'épuration pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque : Attestation de la maîtrise foncière à VSB Energie Nouvelle - *DEL-16-0449*
- 14.3 "Plan Canal" - Programme de valorisation des Canaux : adoption d'une convention avec Voies Navigables de France - *DEL-16-0468*
- 14.4 Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) HERS MORT-GIROU : avis de Toulouse Métropole - *DEL-16-0543*
- 14.5 Règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques ESSO – STCM zone de Fondéyre à Toulouse : avis de Toulouse Métropole - *DEL-16-0547*

## 15 CULTURE

- 15.1 Compétences de la Métropole : reconnaissance de l'intérêt métropolitain de l'observatoire de Jolimont à Toulouse - *DEL-16-0576*
- 15.2 Équipements culturels métropolitains : Approbation de la convention d'affiliation au dispositif chèque culture - *DEL-16-0552*
- 15.3 Équipements culturels métropolitains : Approbation de la convention d'affiliation au dispositif chèques vacances - *DEL-16-0605*
- 15.4 Équipements culturels toulousains transférés : Adoption de la convention de compensation tarifaire entre Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse - *DEL-16-0608*
- 15.5 Théâtre et Orchestre National du Capitole : Adoption des tarifs des abonnements pour la saison 2016/2017 - *DEL-16-0564*
- 15.6 Théâtre National de Toulouse (TNT) : attribution d'une subvention d'investissement au titre de 2016 - *DEL-16-0611*
- 15.7 Attribution de subventions au titre de la Culture (2ème tranche 2016) - *DEL-16-0578*
- 15.8 École d'enseignement supérieur des beaux-arts et du spectacle vivant de Toulouse : attribution d'une subvention au titre de 2016 - *DEL-16-0579*

- 15.9 Orchestre de Chambre de Toulouse : attribution d'une subvention au titre de 2016 - *DEL-16-0580*
- 15.10 Association Européenne du Film d'Animation (AEFA-Cartoon) : attribution d'une subvention au titre du Cartoon Forum 2016 - *DEL-16-0581*
- 15.11 Marathon des Mots - édition 2016 - Convention financière passée avec l'association Toulouse Le Marathon du Livre : adoption de l'avenant n°2-2016 (subvention complémentaire) - *DEL-16-0603*
- 15.12 Contrat Territoire Lecture - Mise en place d'un dispositif de bourses de création et appels à projets - *DEL-16-0602*
- 15.13 Muséum - Festival des intimités : Adoption d'une convention de partenariat avec l'association Jerkov Musiques - *DEL-16-0477*
- 15.14 Muséum - Exposition Eau du Haut - convention avec la Cité de l'Espace : adoption de l'avenant n° 1 (engagements financiers réciproques et modalités de l'itinérance) - *DEL-16-0476*
- 15.15 Muséum - Partenariat pour la mise en œuvre de stages de fouilles sur le site de Montréal du Gers : Adoption d'une convention avec l'association Planètes sciences - *DEL-16-0524*
- 15.16 Muséum d'histoire naturelle et Quai des Savoirs : Adoption des tarifs - *DEL-16-0485*
- 16 PROPRIÉTÉ, PROXIMITÉ ET PÔLES TERRITORIAUX**
- 16.1 Association des Villes pour Propreté Urbaine : Adhésion de Toulouse Métropole - *DEL-16-0403*
- 17 VOIRIE**
- 17.1 Adoption de la Charte d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - *DEL-16-0169*
- 17.2 Commune de Toulouse - Création d'une sortie du Fil d'Ariane – RD901 vers la rue Vélasquez (amélioration de la desserte du Ritouret) : Approbation du programme de l'opération - *DEL-16-0421*
- 17.3 Commune de Toulouse - Réaménagement du projet Cœur de quartier Plana - Soupetard : Approbation des modalités de la concertation - *DEL-16-0424*
- 17.4 Commune de l'Union - Projet de requalification du chemin de La Violette : Approbation des modalités de concertation - *DEL-16-0422*
- 17.5 Commune de Cugnaux - Création d'un cimetière : adoption de l'avenant n°1 à la convention - *DEL-16-0357*
- 18 DÉCHETS URBAINS**
- 18.1 Approbation d'une convention d'entente intercommunale entre le SIVOM de la Saudrune et Toulouse Métropole - *DEL-16-0418*
- 19 SPORTS ET BASES DE LOISIRS**
- 19.1 Palais des Sports André Brouat et gymnase Compans – Expérimentation d'un nouveau type de parquet sportif : Adoption d'une convention avec la société Tarkett France - *DEL-16-0533*
- 19.2 La Ramée : Adoption d'une convention avec la ville de Tournefeuille portant autorisation de prélèvement d'eau du lac pour l'arrosage des jardins familiaux - *DEL-16-0465*
- 20 VŒUX**
- 20.1 Vœu du groupe Métropole d'Avenir demandant au Garde des Sceaux de mettre en place un plan ambitieux pour le service public de la Justice à Toulouse - *DEL-16-0693*
- 20.2 Vœu du Groupe communiste, républicain et citoyen relatif à la non augmentation des tarifs des transports Tisséo - *INFO-16-0013*
- 21 QUESTIONS DIVERSES**

----

Jean-Luc MOUDENC invite Charlotte BOUDARD, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance et informe les conseillers de la remise en séance du document mis à jour concernant le point suivant :

- Projet Toulouse EuroSudOuest - Bilan de la première étape de concertation préalable sur le Plan Guide Urbain - *DEL-16-0490*

Il informe également du retrait de l'ordre du jour du point suivant :

- Approbation de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Seilh suite à enquête publique - *DEL-16-0463*

M. MOUDENC

Malheureusement, le décès de Jean-Jacques ROUCH nous prive de la présence d'un conseiller métropolitain particulièrement et unanimement apprécié. Nous lui avons rendu hommage au Conseil municipal de Toulouse, le lundi 27 juin. Je vous demande d'observer une minute de silence.

...

Je vous prie d'accueillir son remplaçant, notre nouveau collègue, Monsieur Jean-Marc BARES-CRESCENCE. Il siègera dans les rangs du groupe Communiste, Républicain et Citoyen. En votre nom et en mon nom personnel, je lui souhaite la bienvenue dans cette assemblée, qu'il connaît déjà bien. Je donne maintenant la parole aux représentants des groupes qui souhaitent la prendre.

M. CARLES

Je souhaiterais, au nom du groupe Radical, Démocrate, Socialiste et Européen, dire quelques mots suite au décès de Monsieur Jean-Jacques ROUCH. Jean-Jacques, homme humaniste s'il en était, homme de culture, homme de lettres, nous a quitté. Il apportait, au sein de notre groupe, cette sérénité, ce recul, ce certain regard sur les choses. Je souhaite donc, en ce lieu, lui rendre hommage. C'était le premier point de mon intervention.

Le deuxième point, même s'il a une dimension nationale, voire internationale, concerne la décision prise par le peuple anglais de se retirer de l'Union européenne : « le Brexit. ». Cette sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne n'est pas une bonne nouvelle pour notre économie locale et régionale. Suite à cette décision du peuple anglais, il faut mener une réflexion autour de ce que doit être l'Union Européenne. Derrière ce vote, se manifeste la nécessité de repenser le mode de fonctionnement de l'Europe, de repenser certainement une Europe plus solidaire, plus humaniste, plus proche de ce que souhaitent les citoyens. Cela doit aussi nous inspirer quant au fonctionnement de nos institutions. Ce vote ne doit pas être regardé sous le simple angle du défi économique qu'il pose à l'ensemble de l'Union européenne. Il doit nous amener de façon plus large à réfléchir sur la façon de construire nos politiques aujourd'hui, avec les citoyens, y compris nos politiques locales.

M. MOUDENC

Merci pour cet esprit de synthèse. Effectivement, les présidents des groupes auxquels appartiennent les maires de la Métropole m'ont fait savoir à l'unanimité leur souhait de concision à la fois dans les propos liminaires et dans les interventions des uns et des autres. Egalement, il a été acté, même si nous essayons d'avoir un débat totalement riche et réel, de le maîtriser peut-être un peu mieux que ce que nous avons pu faire jusqu'ici, et pour ce faire, que nous présentions expressément uniquement les délibérations qui font l'objet d'une demande d'un président de groupe.

M. RAYNAL

Je crois que c'est pas tout à fait ce qu'on a dit en réunion de groupe des présidents. Ce qu'on a dit, c'est qu'il faut qu'il y ait une demande pour qu'on présente la délibération en question. Elle peut émaner de n'importe quel conseiller, pas seulement d'un président de groupe.

M. MOUDENC

Oui, bien sûr. De n'importe quel conseiller, on est bien d'accord.

M. STRAMARE

Au nom du groupe des Indépendants, nous attirons votre attention sur les différentes prises de parole au sein du Conseil de Métropole. Notre intervention reflète la votre, Monsieur le Président. Pour une meilleure efficacité du travail communautaire, et sans vouloir minimiser l'importance des débats politiques et démocratiques de cette assemblée, nous invitons les intervenants à être plus concis dans leurs propos liminaires et dans la réflexion sur les délibérations à examiner en séance. Si la situation ne devait pas être améliorée, nous serions amenés à intervenir différemment.

M. LACAZE

Monsieur le Président, le groupe Communiste, Républicain et Citoyen, partage avec vous l'ensemble des hommages rendus à notre collègue Jean-Jacques ROUCH. Nous avons apprécié sa combativité, notamment sur les questions de laïcité. Elles doivent continuer à parcourir nos débats, comme représentants d'une collectivité publique. Je veux saluer à mon tour Jean-Marc BARES-CRESCENCE qui intègre notre Conseil de Métropole.

Quelques mots sur l'actualité : notre collègue Joseph CARLES a évoqué la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union Européenne. Le monde a été encore marqué par un attentat à l'aéroport d'Istanbul, non revendiqué, mais qui porte la marque des attentats de Daech. Je crois que nous sommes confrontés à une situation où les citoyens de notre Métropole n'échappent pas aux interrogations anxiogènes, à des inquiétudes fortes sur l'état de la planète mais aussi sur l'état de l'économie. Nous aurons un débat, au sein de ce Conseil, sur le rôle de notre Métropole, notamment en termes d'attractivité économique. Nous aurons, dans les périodes à venir, un débat poussé en lien avec la nouvelle région Occitanie, dans



le cadre du développement économique. Airbus Group a inauguré son siège à Toulouse mais la question de l'aéronautique demeure, avec la fermeture de Latécoère à Tarbes. L'installation du siège d'Airbus à Toulouse pose aussi question car la Métropole, nous l'avons souvent dit, en dehors des liens qu'elle entretient avec Montpellier, doit travailler à la solidarité du territoire, au-delà même de son aire urbaine.

Nous apprécions les avancées sur la ligne à grande vitesse. Elles permettent d'envisager ce dossier de manière concrète maintenant. Et je souhaite rappeler une bataille que nous menons, avec d'autres, pour qu'il y n'ait pas une extension abusive de la plate-forme aéroportuaire de l'aéroport Toulouse Blagnac, avec la création d'un hub. Une extension des vols est annoncée. Or vous le savez, plusieurs milliers de nos concitoyens habitent sous les couloirs aériens et sont sujets aux nuisances sonores. L'arrivée de la LGV permettra de compenser cette extension possible de l'aéroport. Nous souhaitons, Monsieur le Président, vous ne l'avez peut-être pas fait dans vos interventions, confirmer la position exprimée par notre groupe sur la fermeté dont doivent faire preuve les acteurs publics vis-à-vis de l'actionnaire privé de l'aéroport. Des investissements sont annoncés, il faudra les regarder de manière précise. Mais il nous semble inopportun que, dès son arrivée, l'actionnaire privé propose une répartition des dividendes, des millions d'euros accumulés dans le cadre de la gestion précédente.

Dire un mot, en conclusion, sur le travail permanent à effectuer sur le développement des services publics. L'attractivité économique, ce n'est pas avoir un regard tourné vers l'entreprise privée. Le poids du service public dans notre Métropole, dans le département, dans la région, est un poids conséquent. Il participe de l'attractivité de notre territoire. La plupart des enquêtes d'opinion présentant les éléments qui motivent le choix d'une installation à Toulouse ou dans son agglomération, révèlent que le nombre d'équipements publics, la qualité de vie, sont des critères importants.

Nous aurons aussi un débat sur la situation financière de la Métropole. Nous nous étions opposés à la hausse trop forte des impôts décidée par votre majorité, Monsieur le Président. Aujourd'hui, l'argent dégagé par cette source d'impôt doit être rendu aux habitants de la métropole !

Il y aura un débat, bien sûr, sur l'investissement et sur les équipements publics. Mais il ne faut pas oublier ce qui se fait en termes de fonctionnement. Je tiens à saluer, on y reviendra dans le débat, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. C'est une bonne nouvelle pour notre Métropole et pour l'activité commerciale et économique de nos territoires.

Je voudrais, enfin, apporter le soutien du groupe Communiste, Républicain et Citoyen aux millions de salariés qui, dans le pays, rappellent pour nous un point fondamental : la loi prévaut pour tous. Le code du travail doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire. Je parlais tout à l'heure des sentiments anxieux qui se développent vis-à-vis de l'état du monde. Nous le savons, une des premières préoccupations de nos concitoyens reste l'emploi. Cette question est liée au pouvoir d'achat. Elle impose tous les accompagnements possibles par notre collectivité, en termes de solidarité. Le conflit social sur la loi travail, opposant la majorité des organisations syndicales au gouvernement, met en exergue le fait que les Français, en majorité, ont davantage confiance dans la loi, dans le code du travail, plutôt que dans un dialogue direct avec l'entrepreneur. Je profite de cette intervention pour afficher mon soutien aux salariés en lutte dans notre pays.

## M. PÉRÉ

Monsieur le Président, mes chers collègues, une intervention d'abord sur la notion de « faire métropole ». Nous avons, semble-t-il, une vision claire du rôle de chaque collectivité, entre Mairie et Métropole. La Mairie assure ses compétences locales mais joue aussi un rôle essentiel de proximité. En tant que maire fraîchement élu, je le vis au quotidien. Il existe un lien, un chaînon, entre le citoyen et le représentant du pouvoir local. La mairie, j'en suis persuadé jour après jour, joue un rôle qui permet aux citoyens d'échanger, de s'adresser à une puissance locale. C'est quelque chose d'extrêmement important. Si ce lien devait, non pas disparaître, mais diminuer en intensité, à terme le citoyen serait de plus en plus « hors-sol » et « atomisé ». La Métropole est bien sûr en charge du développement économique, de l'attractivité, des infrastructures structurantes. Elle a un rôle évident dans la mutualisation et l'optimisation de certains services. Je pense évidemment à l'habitat, à la voirie, à l'eau.

Mon propos concerne deux points, deux compétences qui relèvent de la Métropole. Des compétences sur lesquelles je voudrais attirer l'attention. La première compétence concerne l'habitat. Je le redis : nous avons les moyens, nous avons « la puissance de feu » nécessaire pour inventer des outils novateurs et pour changer le cours de la politique de l'habitat dans une ville. Il est essentiel d'être très

concentré et attentif quand on bâtit des programmes. Il faut savoir résister à des pentes naturelles, souvent tracées par des promoteurs privés, et garder en tête les objectifs du PLH et ceux de l'État. Si l'on accepte trop rapidement ces constructions, on risque d'être confronté à des dégradations de l'habitat et ces lieux risquent d'être absorbés dans de mauvaises spirales. J'invite fortement la Métropole à réfléchir à cela, en étant novateur. Les urbanistes indiquent que l'augmentation du taux de locataires accédant à la propriété au fil des années a un impact favorable sur la vie de la cité. Cela ancre dans la cité des personnes qui ont le souci de l'intérêt commun, des espaces communs. Cela participe du refus de la déclassification de certaines cités. Il faudrait des sociétés civiles immobilières et coopératives et proposer des outils innovants dans ce domaine. Nous pensons qu'il faudrait en débattre.

Je voudrais aussi parler, Monsieur le Président, si vous le permettez, de l'eau. Je crois comprendre, étant un petit peu novice dans ce domaine, que les différentes formes de gestion des services publics de l'eau existantes sur l'ensemble de la Métropole convergent vers 2019. Donc en 2020, la question de l'unification du mode de distribution se pose, ou va bientôt se poser. Il y aura, bien sûr, des débats, entre délégation de service public, régie ou d'autres modes de gestion. Ce sujet est très important. Il serait bon que la question de cette convergence soit étudiée très en amont par l'ensemble du Conseil de la Métropole. Il faudrait entamer le débat sur ce sujet, pour ne pas se retrouver en fin de course devant des choix binaires ou moins que binaires. Voilà la teneur de mon propos sur « le faire Métropole ». Cette question nous tient à cœur. Il s'agit d'avancer par « politique de cliquet » sur certains sujets qui deviennent des sujets applicables à l'échelle métropolitaine.

Ensuite, Monsieur le Président, je voudrais revenir aussi sur Casil Europe. Faisons un historique rapide : en avril 2015, Casil Europe a racheté les parts de l'État représentant 49,9 % du capital de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Je me souviens de débats sémantiques au sein même de notre Conseil, certains disant : « Non, il ne s'agit pas d'une privatisation, puisque la puissance publique reste majoritaire. » Au vu du débat d'aujourd'hui, on constate qu'il s'agit tout à fait d'une privatisation ! Je me souviens aussi qu'il avait été également indiqué qu'il « n'y avait pas eu de pacte d'actionnaires entre l'État et Casil Europe. » Mais si, jour après jour, l'assemblée générale des actionnaires est reportée et que l'on ne sait que faire du pactole, c'est bien qu'il y a un problème et que des engagements ne sont pas tenus. Je voudrais redire à quel point nous regrettons l'absence d'une motion présentée en fin de Conseil de Métropole, marquant clairement le refus de ce siphonnage. La *doxa* nous dit : « Il y a des choses que l'État ne sait pas gérer. Il faut les laisser au privé » L'État a pourtant géré l'aéroport de Toulouse-Blagnac pendant des années, avec les collectivités territoriales que nous sommes ! Bilan des courses : 308 millions d'euros de réserve et un excédent brut de plus de 8 millions par an. Lorsque l'État, les collectivités locales gèrent un aéroport, c'est 70 millions d'euros en caisse ! Des excédents bruts considérables ! Lorsqu'une entreprise privée arrive, après 12 mois, ils veulent ponctionner 40 millions sur les 68 millions. La première demande de Casil Europe a été de prendre 40 millions d'euros sur les 68 millions d'euros ! 40 millions d'euros qui sont pourtant le résultat du travail des salariés de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, le résultat de l'investissement des collectivités territoriales ; c'est insupportable ! Une fois qu'on a dit cela, on peut modérer le discours, parce qu'il s'agit d'une privatisation. Les règles du privé s'appliquent donc. Ils ont tout à fait le droit de distribuer des dividendes, s'ils souhaitent le faire. Nous sommes bien dans une démarche privée. Il ne fallait tout simplement pas privatiser. Ou, a minima, vendre ces parts à Vinci ou aux Aéroports de Paris, des entreprises qui, peut-être, ont l'intérêt général un peu plus à cœur. Hier, j'ai cherché les statuts de Casil Europe sur Internet. Je rappelle que Casil Europe a changé trois fois de président, en un an. Est-ce qu'on est au courant ? Non ! Ce n'est pourtant pas n'importe qui. C'est la personne qui détient 50 % de notre aéroport. Le président de Casil a changé le 20 juin. J'avoue que je ne suis pas allé plus loin car il fallait payer pour connaître le nouveau nom et qu'il était minuit... Mais lorsque le nom du Président d'une entreprise détenant 50 % de notre aéroport, change, cela interroge malgré tout. Peut-être que certains sont au courant, mais je suis sûr qu'une majorité ne l'est pas. Une dernière remarque, plus anecdotique, sur l'aéroport de Toulouse-Blagnac. J'aimerais bien savoir de combien a augmenté le prix du parking durant les 2, 3 dernières années. Ce que visent les actionnaires, le but, c'est de dégager 10 % de marge. Ils mettent 68 millions d'euros pour acheter un aéroport, ils demandent 40 millions d'euros la première année. Ça fait du 6 %, ce qui est bien supérieur au niveau moyen d'épargne bancaire. Ensuite, il est question de réorganiser l'aéroport et de réunir tous les commerces au même endroit, de façon à ce que tout le monde passe par ce « point de contrôle » et qu'on maximise les profits et le prix de vente des mètres carrés pour les futures échoppes qui s'y installeront. L'inconvénient, c'est qu'il faudra marcher jusqu'à 1 km 100 pour se rendre aux portes A... Pour ce qui

est de l'arrivée de notre aéroport aujourd'hui, quand vous sortez de l'avion, j'ai rarement vu quelque chose d'aussi sinistre ! On dirait au mieux la sortie d'un métro. Tout cela pour dire que ceux qui mettent 308 millions d'euros sont là pour ramener de l'argent. Je ne peux pas croire qu'on puisse continuer sur cette ligne-là, sous le seul prétexte que, peut-être, ils paieraient une station de métro ! Et que pour cela, on accepte que des économies mises de côté pour préparer le futur disparaissent en fumée.

M. RAYNAL

Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, après d'autres, indiquer la très forte émotion de l'ensemble du groupe Socialiste de la Métropole et du Département, après l'annonce du décès de Jean-Jacques ROUCH. Je me range derrière les propos extrêmement précis de Joseph CARLES, en disant également notre amitié pour son groupe.

Je voudrais ouvrir ce Conseil en évoquant l'excellente nouvelle prise de position du Conseil Départemental de la Haute-Garonne sur le dossier, très important, des transports publics de notre Métropole. Je crois qu'on peut dire que c'est une position presque sans précédent. Le Département, avant même d'avoir été sollicité par nous-mêmes de manière précise, a indiqué les souhaits qui étaient les siens en tant que Département. C'est bien légitime. Ces souhaits qui couvrent l'ensemble du territoire évoquent un certain nombre de points à prendre en compte dans le prochain Plan de Déplacements Urbains. Et finalement, la position du Conseil Départemental contient également sa proposition financière, d'un montant d'environ 200 millions d'euros. C'est un chiffre tout à fait considérable et aucune autre position de ce type n'a été prise en France aujourd'hui. Peut-être n'y a-t-il pas de projets de même dimension ailleurs, mais il faut bien reconnaître qu'au moment de la mise en place de la loi NOTRe, au moment où chacun revient très clairement sur ses compétences, il y a là un geste et une volonté affirmée par le Département. Nous devons, me semble-t-il, les uns et les autres, saluer ce geste. J'ai noté, Monsieur le Président, que vous l'aviez fait vous-même lors du dernier Conseil Municipal de Toulouse. Je voulais donc démarrer par cette proposition qui est maintenant sur la table et que nous devons examiner tous ensemble.

Puisque nous sommes sur les transports, je dirai un mot, également, sur la question de l'aéroport. Je le ferai de manière limitée, mon prédécesseur l'ayant fait de manière beaucoup plus forte. Il me semble qu'il y a effectivement plusieurs sujets. Dans votre courrier, Monsieur le Président, vous indiquez que la cession des parts de l'État est une décision du gouvernement. Je vous rappelle, également, que nous ne l'avions pas soutenu sur ce point. J'avais même, en tant que parlementaire, refusé de voter l'amendement portant sur un article de la loi Macron et prévoyant de généraliser ce type de privatisation à l'aéroport de Nice et celui de Lyon. C'est donc avec une totale constance que nous sommes, avec les membres de mon groupe, résolument opposés à ce qui se passe aujourd'hui. On a appris une demande initiale de 40 millions de prélèvement exceptionnel pour une redistribution des réserves financières de l'aéroport. Puis, de 40 millions, on est passé à 20, puis à 17,5. Il serait bien, Monsieur le Président, et d'ailleurs vous aviez cosigné une lettre adressée à Madame IDRAC en ce sens, que pour l'année à venir, il y ait zéro prélèvement. D'un point de vue juridique, une entreprise qui achète un capital, une exploitation, l'achète bien entendu avec ses réserves. Elle peut donc proposer, effectivement, ce type de redistribution. Il n'y a pas de question légale là-dessus. Par contre, il y a des questions morales. En économie et en finance, on ne parle pas assez de la morale et, finalement, cette absence minimale de morale finit par agacer tout le monde. Faire preuve de ce sens moral, c'est aussi faire la preuve de ses capacités ! C'est important lorsqu'on arrive comme investisseur dans une entreprise. C'est ainsi que tout le monde devrait fonctionner. Cela étant dit, l'État a déjà fait ce genre d'erreur dans le passé. Quand Vinci a racheté les autoroutes, la première chose qu'il a faite, c'est de donner une prime d'un montant exceptionnelle à Monsieur ZACHARIAS. Je ne sais pas si vous vous souvenez, c'était le PDG de Vinci à l'époque. Il avait reçu une prime qui avait scandalisé la France entière. Finalement, on reste toujours sur le même type de pratique. Je crois aussi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, que nous ne sommes pas face à un investisseur ordinaire. C'est un investisseur sur une activité aéroportuaire, quasiment une activité de service public. Et c'est pour cette raison d'ailleurs que nous sommes actionnaires, avec la Chambre de commerce et deux autres collectivités. Il s'agit de préserver l'intérêt général de la plate-forme qui doit passer avant l'intérêt particulier des actionnaires. On comprend bien que les actionnaires doivent se rémunérer pour rembourser leur apport et même le faire fructifier. Il n'y a pas de difficulté là-dessus. Mais ça doit se faire, de toute évidence, sur la valeur ajoutée par ledit actionnaire. C'est ce que nous attendons en premier, avant toute prise de décision.

C'est pour cela que nous souhaitons une unité de l'ensemble des collectivités qui doivent montrer leur opposition à toute redistribution, du moins cette année. Et en tout cas avant même que l'actionnaire nouveau n'ait apporté, finalement, la preuve de sa compétence et de son apport à notre plate-forme et à son système. Par ailleurs, j'ai entendu quelque chose d'assez étonnant qui me semble pouvoir être à double lecture. Madame la Présidente du Conseil de Surveillance de l'aéroport a indiqué qu'il ne s'agissait, finalement, *que de 9 malheureux millions d'euros* ramenés aux actionnaires... J'ai envie de la prendre à ses propres mots... Puisqu'il ne s'agit que de « quelques malheureux millions », laissons-les là ! Ils ne font pas de mal et ils permettent d'investir pour l'avenir.

Troisième sujet que je souhaitais évoquer avec vous, l'actualité récente nous en donnant l'occasion, c'est la question de l'enseignement supérieur et de la recherche, et en particulier un point qui nous a tous assez traumatisés : l'arrêt de l>IDEX (initiative d'excellence) pour l'Université fédérale de Toulouse. Ça nous a traumatisé parce que nous sommes toujours les premiers au sein de cette Métropole, à juste titre, à féliciter nos universitaires, à féliciter l'Université et à considérer que l'Université est un apport considérable au rayonnement de notre Métropole. Donc évidemment les choses vont dans les deux sens. Quand tout va bien, on s'en félicite. Et quand tout va mal, il s'agit d'être aux côtés de nos amis universitaires pour les aider à retrouver la place qui est la leur. Et pour les aider à s'organiser pour que ce soit le cas.

Dans un premier temps, et dans le cadre d'une discussion qu'a eu la Présidente de Région, qui dispose en premier lieu de la compétence université, avec le gouvernement, nous avons appris et nous nous en réjouissons, qu'un avenant à l'ancien IDEX permettrait de passer quelques mois, quelques années, avec des moyens permettant d'avancer et de poursuivre. C'est une enveloppe de 7 millions d'euros spécifique qui a été débloquée. Je crois qu'il faut s'en féliciter. Cela étant dit, je crois aussi, Monsieur le Président, mais vous en conviendrez certainement, qu'il va falloir sans doute prendre des initiatives pour nous rapprocher des universitaires et pour à la fois leur demander d'avancer sur ce dossier, mais aussi leur rappeler l'importance du dossier IDEX pour l'avenir de notre métropole toulousaine. Et, s'il en est besoin, pour les aider à re-argumenter leur position et re-renter dans un système dont il est tout à fait fâcheux que nous soyons sortis.

Enfin, je terminerai en abordant un thème, sorti dans la presse mais qui était sous-jacent depuis la fermeture de Télé Toulouse, dans les conditions que l'on connaît. Le CSA a relancé une procédure d'appel d'offres pour l'utilisation de la fréquence jusqu'alors utilisée par Télé Toulouse. Il me semble important, d'abord en tant que vice-président à la culture, de dire toute l'importance qu'a une télé locale dans une Métropole comme la nôtre. L'existence d'une télé locale permet, effectivement, d'avoir un certain nombre de réalisations, un certain nombre de commandes pour des producteurs locaux. Il est donc très important que ceci se remette en place. Nous avons tous en tête, nous comme vous, l'histoire de Télé Toulouse, ses difficultés et la façon dont les choses se sont terminées. Pour autant, il nous paraît important que la Métropole de Toulouse prenne position favorablement pour réintégrer le système d'une télé locale, qui se réalise dans toute la France. Et, bien entendu il serait quand même incompréhensible que la quatrième Métropole française soit la seule à ne pas disposer, à l'avenir, d'une télévision locale. Bien sûr, rien de comparable à Télé Toulouse, mais quelque chose qui ressemblerait finalement beaucoup plus aux nouveaux outils existants. Je pense à nos smartphones, à nos tablettes et aux systèmes d'information modernes. Je pense à des coûts qui bien sûr ne doivent pas être considérables, dans la mesure où aujourd'hui on est capable de filmer avec des outils beaucoup plus légers et plus simples qu'à l'époque de la création de Télé Toulouse. Ce dossier, en tout cas, nous paraît suffisamment important. Aussi je vous demanderai, Monsieur le Président, que cela soit mis sur la table et je souhaiterais, en tant que vice-président à la culture, être associé à un moment donné à cette réflexion. Et ce tout en sachant bien sûr que finalement, le CSA désignera lui-même le titulaire de cet appel d'offres.

Voilà, quatre points rapides sur lesquels je voulais intervenir ce matin. Bien sûr, tout à l'heure, je reprendrai la parole sur les questions financières.

Mme BLEUSE

Monsieur le Président, mes chers collègues, différents dossiers d'actualité ont été évoqués aujourd'hui dans notre Conseil. Je souhaite commencer par un dossier qui n'a pas été évoqué. L'actualité récente nous a permis de connaître les résultats de l'enquête « Ménages - Déplacements ». Ce sont des éléments particulièrement importants pour les élus que nous sommes. On constate une baisse des déplacements dans l'agglomération et la place de la voiture qui diminue. Monsieur LATTES, vous

vous en êtes visiblement félicités. Mais ce recul concerne Toulouse. Les transports en commun prennent leur essor à Toulouse, pourquoi ? Parce que contrairement aux Toulousains, les Métropolitains ne peuvent pas prendre un bus ou un tram en site propre, ceux-ci n'existant pas. Ce constat du déséquilibre de l'offre de transport collectif semble partagé par le Conseil Départemental, qui vient d'être évoqué. Le Conseil Départemental vient d'annoncer son intention de participer au financement de la troisième ligne de métro. Ce que nous avons regardé avec beaucoup d'attention, c'est qu'il partage ce constat parce qu'il a mis des conditions à ce financement. Le Conseil Départemental a visiblement l'intention de conditionner ses apports au rééquilibrage de l'offre de transport collectif sur l'ensemble du territoire. Il fait également le constat que l'offre est centralisée pour l'essentiel sur Toulouse et sa proche périphérie. Ces choix sont particulièrement prioritaires pour les élus en responsabilité que nous sommes. Ils sont prioritaires parce que la pollution de l'air est la troisième cause de décès dans notre pays. Tout particulièrement dans une grande agglomération comme celle de Toulouse Métropole. Nous sommes là sur un enjeu de santé publique. Il est particulièrement important de faciliter les mobilités du quotidien. Les élus écologistes insistent depuis toujours sur cela. Le quotidien constitue un enjeu de qualité de vie. Dans l'ordre du jour de ce Conseil, nous allons examiner le compte administratif 2015. Les constats que nous pourrions faire montrent que les efforts déjà surdimensionnés, faits à Toulouse ou à la Métropole, peuvent trouver là leur objet. À savoir qu'au vu de ce compte administratif 2015, les élus écologistes demandent le rétablissement de la majoration de la contribution transport versée au SMTC par la Métropole avec le concours de la Ville de Toulouse. Et ce, afin, tout simplement, de rééquilibrer maintenant et sur l'ensemble du territoire l'offre de transport collectif.

En ce qui concerne les déplacements, non plus au sol mais dans les airs, comment ne pas intervenir sur les éléments d'actualité récente, à savoir sur l'ordre du jour de la dernière Assemblée Générale de Casil et sur son rapport ? Les élus écologistes souhaitent une position claire et solidaire de l'ensemble de la puissance publique, dont Toulouse Métropole. Nous sommes opposés, nous l'avons dit et nous le redisons toujours, à la distribution de dividendes en puisant dans les réserves. Toulouse Métropole doit se positionner clairement en la matière. Les actionnaires, ne doivent pas se comporter en actionnaires prédateurs. Nous avons cru comprendre que ces actionnaires avaient un projet industriel, un projet de territoire. C'est particulièrement important et cela a été noté aussi par les précédents intervenants car l'entreprise est en position de monopole, comme le sont, par exemple, les sociétés de gestion d'autoroutes. Et quand on est en situation de monopole, on a des responsabilités particulières. Quand on a un projet industriel, un projet de territoire, on ne puise pas dans les réserves. On regarde ce que sont les résultats de l'exercice. On met une part en dividendes et une part en réserve pour les projets d'investissement de l'avenir.

Enfin pour évoquer les projets de territoire sur Toulouse Métropole et au-delà, les élus écologistes se félicitent des décisions juridiques récentes concernant Val Tolosa. Nous voulons dire notre totale solidarité et notre total soutien aux actions qui seront sûrement encore nécessaires pour en rester là.

M. BRIAND

Mes chers collègues, à mon tour de m'associer aux propos du Président et de Joseph CARLES et de saluer la mémoire de notre collègue Jean-Jacques ROUCH. Je ne reviendrai pas sur son parcours. Tout a, je crois, été dit.

Sur les interventions des uns et des autres, quelques remarques. Nous sommes particulièrement attentifs à la solidarité du territoire évoquée par Madame BLEUSE et Monsieur LACAZE. Jamais Toulouse Métropole n'a, il me semble, été prise dans le jeu d'une concurrence parfois malsaine qui consiste à aller débaucher les entreprises des autres territoires. Dans le même temps, nous ne pouvons pas, dans une agglomération qui accueille des milliers d'habitants supplémentaires chaque année, fermer nos portes aux souhaits légitimes des entreprises de s'installer et de s'implanter sur un territoire en plein développement. Nous avons la nécessité d'accompagner le développement démographique d'un développement économique. C'est bien l'un des axes majeurs du schéma de développement économique. Et ce afin que nos concitoyens puissent trouver sur notre territoire les emplois permettant d'éviter ces déplacements. Ces trajets représentent un coût très important pour la société et ils sont extrêmement préjudiciables à la santé et à la qualité de vie.

Pierre LACAZE a, également, souhaité exprimer un point de vue particulier sur les conflits sociaux actuels. Je ne rentrerai pas là-dedans. Je constaterai simplement une certaine contradiction, à voir la défense du code du travail et de la portée législative du code du travail par ceux-là mêmes qui s'op-

posent à ce qu'il s'applique à toute une partie de la population soumise au statut général des fonctionnaires, fort peu protecteur d'ailleurs comparé au code du travail. Mais je note que l'expression de la prévalence de la loi et du code du travail peut ouvrir demain la voie à une application de celui-ci à l'ensemble des salariés français, quel que soit leur statut. Cela constituera probablement pour notre société une avancée sensible, notamment dans la capacité de dialogue social qui anime notre politique de ressources humaines. Nous y reviendrons tout à l'heure à l'occasion du compte administratif, pour démontrer qu'il est possible de réformer dans le dialogue, dans la concertation, au bénéfice des collectivités.

« Faire métropole », dit Marc PÉRÉ. Faire métropole, nous le faisons chaque jour ! Il y a eu des transferts de compétences, vous le savez, avec les évolutions législatives. Toulouse Habitat va se « métropoliser ». Nous avons déjà, au travers de Toulouse Habitat, une politique extrêmement volontariste de cession d'une partie du patrimoine aux occupants. Et ce afin de faciliter l'accession à la propriété pour nos concitoyens. C'est une action simple et qui à la fois nécessite de notre part une volonté. Cela permet d'équilibrer les ensembles d'habitats sociaux, avec une fraction locative, une fraction propriétaire. Cela permet de reconstituer les réserves de notre opérateur et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et équilibrée sur notre territoire. Si l'on comprend la réserve exprimée par Marc PÉRÉ sur le fait de ne pas produire n'importe comment, chacun y souscrit, il faut cependant produire du logement pour accueillir des milliers d'habitants supplémentaires. Nous ne pouvons pas leur fermer la porte. Sauf à considérer qu'il puisse y avoir, par la régulation du marché demain, une conséquence extrêmement négative pour nos concitoyens qui serait, faute d'une production satisfaisante, une augmentation très importante à la fois des coûts locatifs mais également des coûts d'accession. La politique et la gestion de notre territoire, c'est un nécessaire équilibre entre des contradictions. Si nous ne produisons pas assez, le coût augmentera pour nos concitoyens. Si nous produisons trop, nous prenons le risque d'une dégradation de la qualité de vie des habitations. Nous y sommes particulièrement attentifs. Et Toulouse Habitat est au cœur de notre politique avec les autres opérateurs. Nécessairement, les promoteurs immobiliers ne sont pas les seuls à avoir un rôle à jouer. La production de logement doit être équilibrée.

Sur la question de l'eau, la réflexion est en cours. Et Pierre TRAUTMANN a déjà eu l'occasion, à de nombreuses reprises, d'exprimer la démarche. Nous n'avons aucune position dogmatique en la matière. Un audit est en cours et le moment venu, le Conseil de Métropole examinera l'ensemble des hypothèses en matière de mode de gestion. Sur ce terrain-là, comme sur beaucoup d'autres, le dogmatisme est à proscrire. Il faut regarder en fonction de nos situations particulières quel mode de gestion retenir. Et surtout quelles sont les perspectives de ces politiques publiques les plus favorables pour nos habitants.

Sur l'aéroport, beaucoup a été dit dans la presse. Je ne veux pas ajouter à une certaine confusion. Marc PÉRÉ a noté, au travers de ses interventions, c'est en tout cas comme ça que je le comprends, le double langage du gouvernement, qui effectivement a vendu les réserves. Claude RAYNAL l'a bien dit, l'investisseur a acheté un outil de production englobant des réserves. L'État, au travers du prix de vente, a récupéré la fraction des excédents cumulés par cette gestion concertée avec l'ensemble des collectivités locales. Il a, au travers du prix de vente, déjà pris ses dividendes. Nous ne pouvons pas rechercher des investisseurs qui viendraient sur nos territoires sans accepter, de manière équilibrée, qu'une entreprise privée tire les fruits de ses investissements. Il y a aujourd'hui dans ce dossier une difficulté évidente, et nous y sommes attentifs. Le président de Toulouse Métropole s'est exprimé très clairement là-dessus. Il y a un programme d'investissement, et les engagements pris par le nouvel actionnaire doivent être tenus. Il s'agit là, à l'évidence, d'un préalable nécessaire à ce que cette entreprise, qui a investi dans ce merveilleux outil, puisse d'abord remplir ses engagements. Ensuite, le jeu normal du marché, le jeu normal d'une entreprise, pourra s'exprimer dans une concertation permanente avec les autres actionnaires et notamment les collectivités locales. Et ce sans, je l'espère, que l'État ne fasse, à nouveau, sa petite musique dans son coin.

Il a été évoqué également l>IDEX. Étant Conseiller Régional, je ne peux pas oublier ce qui a été dit dans les assemblées depuis de nombreuses années sur l'investissement de la Région en matière d'enseignement supérieur. Toulouse Métropole n'est pas en reste d'ailleurs, puisque nous y contribuons aussi très largement. Les collectivités sont attentives à ce qui se passe avec l>IDEX. Il y a, si j'ose dire, une « session de rattrapage. » C'est la période du bac, donc c'est d'actualité ! Il y a une session de rattrapage pour l'Université fédérale de Toulouse, qui doit bien comprendre que dans les termes « Uni-

versité fédérale », il y a la logique de fédération. Il n'a jamais été dit par le comité scientifique qu'il fallait que l'Université toulousaine soit forcément fédéralisée à un point significatif. Il a été dit, qu'au-delà des paroles et des engagements, pris depuis un certain nombre d'années, rien de concret n'avait été fait pour mettre en marche l'Université fédérale dans un souci d'unité des acteurs. En vérité, il y a eu une conservation extrêmement forte des petites tribus universitaires qui n'ont pas su, par le passé, dépasser leur propre identité pour engager une démarche commune, d'union et de concertation. C'est à cela que nous devons être attentifs. Nous le serons pour notre part. La Région a évidemment un rôle majeur à jouer, compte tenu des investissements qui sont les siens. Il lui appartient de prendre cette responsabilité, et pas seulement d'accompagner mais de fixer des objectifs dans le respect de l'autonomie de l'Université fédérale. De fixer des objectifs pour la réalisation et la récupération de ce label IDEX, indispensable à l'Université fédérale de Toulouse. Cette université qui fait notre richesse dans la formation et dans notre économie depuis de nombreux siècles. De nombreux siècles, puisque, je le rappelle, l'Université de Toulouse est, avec la Sorbonne, l'une des plus vieilles universités de France.

Claude RAYNAL a également évoqué Télé Toulouse. J'ai participé, malheureusement avec beaucoup de douleur, à l'agonie de cette chaîne. Depuis bien longtemps, elle n'avait plus de modèle économique. Évidemment, aujourd'hui, il peut y en avoir de nouveaux. Mais quand on regarde la situation en France, on voit bien que les télévisions locales ont beaucoup de difficultés à trouver des ressources, lorsqu'il ne s'agit pas de ressources publiques. Nous devons nous prémunir d'un modèle économique dans lequel, en vérité et quelles que puissent être les promesses initiales, les fonds publics et l'argent de nos concitoyens, qui d'ailleurs n'étaient pas derrière le poste de télévision en question, financeraient ces télévisions locales comme un tonneau des Danaïdes. Il appartient aux éventuels acteurs privés intéressés de définir un modèle. Ils doivent le faire dans le cadre d'une véritable autonomie financière, si le modèle est réellement viable.

Enfin, sur la position du Conseil Départemental, chacun ne peut que se satisfaire qu'il ait pris l'initiative d'une première proposition. À Madame BLEUSE, je veux dire que la troisième ligne de métro, c'est l'ouverture d'un système lourd de transport sur l'ensemble non pas de Toulouse Métropole, non pas de l'agglomération, mais de l'aire urbaine. 48 % des emplois sont concernés par ce trajet, par le tracé de Toulouse Aérospace Express (TAE). Un territoire extrêmement large autour de l'aire urbaine est irradié par la capacité d'attractivité de ce tracé, qui offre notamment des temps de trajet raccourcis. Nous avons la chance d'avoir un territoire extrêmement étendu et peu dense. Toutes les agglomérations françaises n'ont pas cette particularité. Il est donc logique que les axes les plus lourds soient les plus centrés. Pour autant, mettre en place les 10 lignes Linéo, c'est être capable de rapprocher les territoires et de les irriguer avec un très haut niveau de service. Le Conseil Départemental l'a bien compris, puisqu'il a identifié spécifiquement le projet de réseau Linéo dans son intervention. La réponse ne doit pas être sur un mode de transport. La réponse, c'est le meilleur mode de transport au regard des flux attendus. Et avec plus de 200 000 voyages par jour, TAE c'est un outil d'aménagement de toute l'aire urbaine extrêmement performant et qui répond à l'exigence qui est la nôtre. Puisque d'ici à 2030, je vous le rappelle, c'est près de 500 000 déplacements par jour auxquels nous allons être confrontés. Vous le voyez, sur tous ces sujets, nous avons en permanence la volonté d'une position équilibrée, rationnelle et non dogmatique. Nous souhaitons être à l'écoute de nos concitoyens, pour essayer d'apporter à chacun d'entre eux le meilleur service et les meilleurs avantages dans la vie quotidienne.

M. MOUDENC

Mes chers collègues, quelques mots sur certains dossiers où je souhaite m'exprimer de manière plus personnelle. S'agissant de l'aéroport, effectivement je reprendrai le qualificatif choisi par notre collègue Pierre LACAZE dans son intervention pour qualifier « d'inopportun » la distribution de ces dividendes qui nous paraît prématurée et qui a échoué, de par le positionnement des quatre collectivités actionnaires. Deux choses importantes à mes yeux. Tout d'abord, le plan de développement, le plan d'investissement adopté il y a quelques mois au niveau de l'aéroport doit pouvoir commencer à se concrétiser. Or, cette concrétisation est annoncée pour 2017. Aussi, je crois effectivement qu'il serait plus raisonnable, d'un point de vue moral ou psychologique, d'attendre que ce chantier soit entamé pour procéder à des distributions, même très partielles, de dividendes. La deuxième chose que je voudrais dire, et je suis un petit peu inquiet parce qu'il n'en est pas beaucoup question dans les débats et contestations entendus depuis quelques semaines, Martin MALVY, Pierre IZARD, Alain DI CRESCENZO et moi-même nous étions battus en novembre 2014 lorsqu'il s'agissait de formuler l'avis de la

Métropole sur l'opération que l'État était en train de mener. Nous avons obtenu des garanties qui n'existaient pas jusqu'ici, à savoir une minorité de blocage pour les quatre collectivités actionnaires et inscrite dans le temps. Je réaffirme aujourd'hui l'importance pour l'intérêt général du territoire d'avoir cette minorité de blocage. Effectivement, c'est l'assurance que, quelle que soit l'évolution des 10 % d'actionnariat demeurant actuellement entre les mains de l'État, avec 40 % de l'actionnariat nous avons un droit de barrage, ou en tout cas le moyen de faire prévaloir notre point de vue sur toute décision stratégique qui engage l'avenir de l'aéroport et du territoire environnant. Nous avons obtenu cette disposition suite à un dialogue informel, cette disposition n'étant pas prévue par les textes de loi. Cette disposition n'était pas prévue non plus dans le cahier des charges mis en place par le gouvernement avant de lancer le processus de vente de ses propres actions. C'est donc un engagement moral qui a été pris par écrit. N'oublions pas que c'est véritablement l'intérêt général du territoire d'un point de vue local. Il est vraiment de notre intérêt de voir cet engagement se transformer en obligation juridique avec valeur de droit. Pour cela, il faut franchir une étape qui n'est pas franchie à l'heure actuelle, à savoir l'inscription de cette disposition dans les statuts de la nouvelle société aéroportuaire. Nous ne devons jamais perdre cet objectif-là. Nous devons affirmer des positions raides sur les questions de distribution de dividendes, mais jusqu'à un certain point. Il ne faut pas compromettre cet acquis qui, sur le plan juridique, est fragile. Voilà la ligne de conduite que j'ai adoptée sur la question de l'aéroport ces dernières semaines, c'est-à-dire fermé sur certains principes, mais en même temps volonté de dialogue, une volonté constructive. Je ne pense pas que l'avenir de l'aéroport puisse s'écrire avec un affrontement entre l'actionnaire principal d'un côté et les quatre actionnaires locaux minoritaires que nous sommes. Qu'il y ait des points de vue différents, c'est parfaitement compréhensible, mais veillons à ce que le dialogue ne soit pas rompu. Sans quoi, cela se retournerait contre l'aéroport lui-même. Un levier de développement économique et social se trouverait alors ébranlé. Défendons nos principes, ne perdons pas de vue nos objectifs, mais pratiquons le dialogue. Ce n'est pas par l'invective que nous progresserons.

Sur les transports en commun, je voulais à mon tour, devant le Conseil, saluer l'avancée que je considère comme constructive et positive, qu'a réalisée le Conseil Départemental, par les annonces du Président MÉRIC la semaine dernière. À mes yeux, c'est une étape. Comme l'a dit Claude RAYNAL, il s'agit d'une proposition à examiner et à discuter. Cette première étape est importante, d'abord dans son principe. Pourquoi ? Parce que ce qu'affirme le Département en noir et blanc dans son communiqué, c'est la volonté de dépasser les querelles politiques ayant très longtemps empoisonné le développement des transports en commun sur notre agglomération. C'est la volonté de conclure un accord historique, structurant, de long terme. Cette volonté politique me semble éminemment positive. Le deuxième point positif dans cette prise de position, c'est l'approbation par le Conseil Départemental du projet de troisième ligne de métro. Ce n'était pas forcément évident. Il y a eu beaucoup de discussions là-dessus. Il me semble que cette prise de position doit aussi être considérée avec toute l'importance qu'est la sienne. Le Conseil Départemental, dans son rôle historique qu'on ne peut que respecter, affirme aussi une exigence. Il souhaite que le développement des transports en commun irrigue le grand territoire de la grande agglomération et porte une attention particulière aux périphéries. Je crois que c'est la volonté qui nous habite tous. C'est un point sur lequel, franchement, on ne devrait pas avoir trop de mal à converger, en tout cas, sur le plan politique et sur le plan des projets qui pourraient incarner cette ambition large. Cependant, il est important que chacun soit conscient du poids des mots et des conséquences des prises de position comme celle-là. La conséquence se portera sur « la feuille de route des transports en commun ». Cette expression a été choisie par le Conseil Syndical du SMTC. Sur cette feuille de route, à échéance de 5-10-15 ans, plus on décide d'investir dans les périphéries, plus on décide de développer l'offre, plus il nous appartiendra, les uns et les autres, de dégager les moyens budgétaires. Je mets en garde contre le risque d'un volontarisme des mots et d'un déficit des concrétisations budgétaires. À partir du moment où on affirme une ambition, il ne faut pas tromper celle-ci. Il faut la corroborer, il faut la consolider ; et là-dessus il appartiendra aux uns et aux autres de se déterminer dans les mois à venir. Le Conseil Départemental lui-même a formulé une proposition que je trouve là aussi très intéressante. La seule chose que je tiens à affirmer de manière très claire, c'est que du point de vue des valeurs républicaines et des principes de solidarité, je ne pourrais, en ce qui me concerne, admettre que la solidarité départementale puisse s'exercer sur les extrémités et ne pas s'exercer sur le noyau central. Et ce pour une raison simple : la troisième ligne de métro ne peut pas voir ses extrémités se réaliser, si le tronçon central ne se réalise pas. De ce point de vue-là, il me



semble que le dialogue nécessite une deuxième étape et nous allons y participer. Je rappelle un chiffre, chaque année, les habitants de Toulouse Métropole, à travers les contributions fiscales des ménages et les contributions fiscales des entreprises, abonde à hauteur de 385 millions d'euros le budget du département. Il me paraît minimal que, sur une période de 20 ans on puisse au moins retrouver cette somme dans l'engagement, à la fois sur la troisième ligne et sur cette ambition en faveur des territoires périphériques, légitimement réaffirmée par le Conseil Départemental. Madame BLEUSE a appelé de ses vœux un effort financier supplémentaire de notre collectivité pour, justement, concrétiser cette ambition que nous sommes tous prêts à partager. Nous en avons discuté au mois d'avril dernier. Il y a eu ici, lors d'un débat budgétaire, une discussion sur ce thème. J'ai pu remarquer, et vous avec moi, que l'ensemble des groupes politiques de notre assemblée réclamait, effectivement, un engagement financier plus fort. Je serai donc amené à vous faire des propositions pour aller dans ce sens et dans le sens d'une grande ambition. Je ne vous ferai pas des propositions « à la petite semaine », je vous ferai des propositions ambitieuses à la hauteur des nécessités que les uns et les autres nous constatons. Simple-ment, je dis une chose : aujourd'hui, nous abondons à hauteur de 100 millions d'euros par an le budget du SMTC. Les trois autres collectivités, le Sicoval, le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine et le Muretain contribuent, une fois réunis, à hauteur de 2 millions d'euros. Cette situation ne peut plus durer. Je suis étonné que Madame BLEUSE n'ait pas complété son propos lorsqu'elle disait : « Il faut développer les transports en commun à la périphérie, la Métropole doit mettre plus d'argent ». Moi je compléterai son propos en indiquant que ces trois intercommunalités pé-riphériques doivent faire, elles aussi, un effort financier supplémentaire et considérable. Que l'on re-garde les revenus de chacun des habitants des quatre intercommunalités et que l'on mesure la part d'ef-fort dans ces revenus consacrée aux transports en commun ! Aujourd'hui il y a une énorme disparité, de un à dix environ, entre l'effort fait par le contribuable de la Métropole à travers notre cotisation an-nuelle et l'effort fait par les trois autres collectivités. Elles ne peuvent pas dire légitimement qu'elles veulent plus de transport en commun, et elles ont raison de le dire, et s'exonérer elles-mêmes d'un ef-fort, un effort évidemment mesuré, proportionnel, chacun le comprend bien. Mais là-dessus, une fois de plus, on aura l'occasion de vérifier la correspondance entre les souhaits, l'ambition, le discours, et puis les moyens et les décisions concrètes. À l'heure où nos concitoyens sont dans le doute vis-à-vis de la vie politique et des élus, cette adéquation entre le discours d'ambition et les moyens budgétaires qui sont afférents sera, à ne pas en douter, un test démocratique d'importance. En tout cas moi-même j'y se-rai tout à fait attentif.

S'agissant de la télévision locale, pour répondre à l'interrogation de notre collègue Monsieur RAY-NAL, plus la pluralité des médias est au rendez-vous, mieux le débat démocratique se porte. De ce point de vue-là, il est certain que la perte de TLT a été sans doute une perte pour la filière culturelle. Mais aussi une perte pour la qualité et la diversité du débat démocratique. J'appelle donc aussi de mes vœux la concrétisation d'un projet de télévision. Je suis tout cela attentivement, et tantôt j'entends télé-vision locale, tantôt j'entends télévision régionale, ce n'est pas totalement la même chose. Mais bon, laissons faire la procédure, laissons les projets être concrétisés, les choses sont en cours. On verra si on s'oriente vers une télévision locale, ou une télévision régionale, ou une télévision locale et régionale. Je crois que c'est trop tôt pour pouvoir être précis de ce point de vue-là. Bien évidemment, nous devons être attentifs. Pour autant, lorsque Claude RAYNAL dit, je le cite : « Toulouse Métropole doit réintégrer le système de télé locale », je suis un petit peu inquiet. Je ne suis pas sûr qu'on doive réinté-grer un système que nous ne contrôlerons pas et qui peut être un tonneau des Danaïdes fi-nancier comme l'a été TLT. Je suis plus rassuré quand il continue sa phrase - nous avons la chance d'avoir un collègue très balancé dans ses affirmations - en disant « à des coûts non considérables ». Donc nous avons bien compris les nuances de cette expression. Souhaitons que là aussi, les nuances ne se transforment pas en contradictions. Mais autant nous devons être attentifs et partie prenante d'une manière ou d'une autre, autant je ne pense pas qu'il faille être dans le système de la télé parce que ce n'est pas notre rôle. TLT à la fin, c'était 90 % d'argent public, donc ça ne pouvait plus marcher. Après, effectivement, Claude RAYNAL l'a dit et bien dit, il existe aujourd'hui de nouvelles technologies. On peut imaginer une télévision numérique ou d'autres outils, mais en tout cas une production avec des coûts beaucoup plus maîtrisés que le modèle passé. Chacun en convient, ce modèle n'est plus soutenable et n'est plus d'actualité. Voilà ce que je voulais dire pour ma part en commentant les propos liminaires.

**1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 14 AVRIL 2016**

Le procès-verbal du Conseil du 14 avril 2016 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.  
⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

**2- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 24 MARS 2016**

Le compte rendu des décisions du Bureau du 24 mars 2016 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.  
⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

**3- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.  
⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

**4- RESSOURCES HUMAINES**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Ressources Humaines ?

H. DE LAGOUTINE présente le point relatif au schéma de mutualisation.

C'est un document que vous connaissez tous très bien, puisqu'il a été présenté devant chacun des Conseils municipaux des 37 communes membres de Toulouse Métropole, sans qu'il pose de difficulté particulière. Je peux rappeler, très rapidement, que le schéma recense tous les modèles de mutualisation existants, et qu'il offre la possibilité d'intégrer de nouvelles fonctionnalités, notamment pour l'avenir. Il propose aux communes membres un service en matière de vidéosurveillance, de gestion de la dette et de système d'informations géographiques.

Mme DURRIEU

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs, nous nous abstenons sur cette délibération, non pas parce que nous pensons qu'il ne faut pas faire un effort de mutualisation, mais nous ne sommes pas pour l'affirmation qui semble être le fil conducteur du rapport que vous nous avez communiqué, selon lequel il serait nécessaire de générer des économies. Pour nous, cela ne doit pas être un dogme dans l'effort de mutualisation qui doit au contraire représenter un enrichissement pour l'ensemble des communes, et non pas générer des économies. Même si au détour c'est possible, ça ne doit pas être un objectif. C'est pour cette raison que nous nous abstenons.

M. MOUDENC

Merci, ça a le mérite d'être clair ! Monsieur DE LAGOUTINE, vous êtes d'accord avec ce point de vue ou pas ?

M. DE LAGOUTINE

J'ai déjà dit à Madame DURRIEU que je n'étais pas dogmatique.

M. MOUDENC

Enfin il faut faire des économies, quand même, vous êtes d'accord ?

M. DE LAGOUTINE

Tout à fait !

**DEL-16-0324 - Approbation du schéma de mutualisation**

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]**

**ABSTENTION [5 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. LACAZE, BARESCRESCENCE, FOURMY.)**

**DEL-16-0616 - Égalité des chances - Dispositif "accéder à la fonction publique" : création d'emplois et recrutement des jeunes éligibles**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0555 - Théâtre et Orchestre National du Capitole : Modalités d'indemnisation des frais de déplacements des musiciens pour la tournée en Allemagne du 16 au 17 septembre 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0613 - Convention relative à la coordination de l'accueil de la Commission de Réforme au sein de Toulouse Métropole pour les collectivités et établissements publics locaux (EPL) non affiliés au Centre Départemental de Gestion de la Haute-Garonne (CDG 31)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0619 - Recrutement du médecin secrétaire vacataire du comité médical départemental pour Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

## **5- ADMINISTRATION**

M. le Président précise les noms des candidats pour les désignations des représentants de Toulouse Métropole au sein d'organismes extérieurs :

- Au sein de l'Assemblée générale de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine : Monsieur Romuald PAGNUCCO.
- Au sein de l'Assemblée des Territoires : Monsieur François CHOLLET.
- Au sein de l'Université Fédérale (COMUE) : Monsieur François CHOLLET, titulaire et M. Pierre ESPLUGAS LABATUT, suppléant.
- Au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques BOLZAN, Dominique FAURE, Gilles BROQUERE, Christine ESCOULAN, Martine SUSSET et Béatrice URSULE.

**DEL-16-0395 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (14)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

M. MOUDENC

Je passe la parole aux rapporteurs des points ayant fait l'objet de demandes d'intervention.

M. ALVES présente le point relatif à l'Ad'Ap de Toulouse Métropole.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, en juin 2015, nous avons sollicité la prorogation du dépôt d'agenda d'accessibilité auprès de la Préfecture parce qu'il fallait, pendant un an, faire l'état des lieux et le diagnostic des 98 ERP gérés par Toulouse Métropole. Aujourd'hui, ce travail étant réalisé, il s'agit d'adopter l'Ad'AP tel qu'annexé à la délibération. Le diagnostic proposé et la programmation prévoient 3 périodes de trois fois trois ans, pour un montant global de 5 millions 670 000 euros. L'agenda d'accessibilité devra être déposé avant le 26 septembre prochain en Préfecture.

Mme DURRIEU

Monsieur le Président, chers collègues, je salue le travail des services autour du diagnostic et sur la chaîne d'accessibilité. Cependant, nous nous abstenons sur cette délibération, parce que nous considérons qu'il n'est pas suffisamment offensif, puisque nous allons jusqu'au délai maximum permis par la

loi en découpant en trois périodes le programme de mises en conformité. Quand on regarde bien les trois périodes, en fait c'est dans la troisième période que nous ferons le maximum d'effort : 967 000 euros pour la première, 1 800 000 pour la deuxième et 2 880 000 pour la troisième. Cela pose question, quand même, de repousser à plusieurs années le plus gros effort de la collectivité. Certes, la collectivité a des difficultés, mais, nous le verrons tout à l'heure, avec la présentation du compte administratif, on peut penser, et les associations des personnes porteuses de handicap ont vraiment l'impression qu'ils passent encore après tout un tas d'autres questions. Et je pense que ce n'est pas juste. Aujourd'hui, si on veut construire une société inclusive, où tout le monde a les mêmes droits, il faut faire dès maintenant le plus gros effort et montrer qu'on est à l'offensive sur cette question d'égalité des chances et d'égalité des droits pour tous. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons.

Mme TOUCHEFEU

De la même manière, nous voulons saluer le travail entrepris sur l'accessibilité des espaces publics, dans les transports. La tâche est immense mais l'attente est encore plus grande du côté des personnes qui ont des besoins spécifiques en matière d'accessibilité. Et donc, tout en saluant le travail réalisé, nous pensons qu'il faut être sur ce sujet très volontaristes. Nous voyons que le cadre légal permettait de demander une prorogation et d'étaler sur neuf ans les travaux. Nous pensons que sur ce sujet-là, il serait présomptueux de notre part de penser qu'on pourrait aller plus vite. Par contre, le fait d'étaler aussi longtemps devra être compensé par le fait de mettre les plus gros efforts dans les premières périodes. Et pour reprendre ce que vient de dire Madame DURRIEU, comme le font remarquer les associations qui n'ont pas validé ce programme d'accessibilité, sur l'ensemble des projets et du financement prévus sur ces neuf ans, il n'y a que 12 % du budget global qui est prévu sur la première période, les trois premières années, et 50 % de ce financement prévu sur les dernières années, c'est-à-dire dans sept, huit et neuf ans. Nous comprenons l'impatience des personnes qui sont dans le besoin et ce n'est pas simplement un confort mais une nécessité pour pouvoir avoir accès à l'ensemble des services et des établissements. Donc nous nous abstiendrons également sur ce sujet, rejoignant ainsi la position des associations qui ont suivi, dans un travail important, ce programme.

M. GODEC

Au nom du groupe des élus écologistes, je vais également annoncer notre abstention sur cette délibération. Nous savons que la loi est promulguée depuis 2005, et que l'ensemble des bâtiments aurait dû être aux normes en 2015. Nous savons que le chantier est important et que les délais sont les mêmes dans l'ensemble des collectivités, ce n'est pas un problème spécifiquement lié à Toulouse ou à Toulouse Métropole. Mais pour autant, la loi qui a été votée pour autoriser la prolongation permet de le faire sur neuf ans. Ici, dans l'agenda d'accessibilité proposé, l'ensemble des périodes sont utilisées alors qu'il nous semble qu'un effort plus important aurait pu être fait sur les premières années de l'agenda, comme l'ont dit Claude TOUCHEFEU et Monique DURRIEU, pour permettre la mise aux normes des bâtiments avant ce délai maximum de neuf ans. Je souligne l'importance des bâtiments dont nous parlons et l'objectif de lutte contre les discriminations que nous poursuivons. Pour les personnes en situation de handicap, ces bâtiments devraient être aux normes aujourd'hui. J'en cite quelques-uns : le Théâtre National de Toulouse, le Centre de congrès Pierre BAUDIS, le Zénith, le Palais des sports, la Halle aux grains, la Cité de l'espace, le Muséum d'histoire naturelle, le Théâtre du Capitole, et puis, pour finir, le Stadium. D'ailleurs à propos du Stadium, si l'UEFA a été très exigeante dans son cahier des charges, il semblerait que sur la question de l'accessibilité ce cahier ne soit pas suffisamment strict puisque ce bâtiment n'est toujours pas aux normes. Et à travers l'agenda d'accessibilité qui est proposé au vote aujourd'hui, ces bâtiments seraient aux normes dans une durée relativement longue. Par exemple le Stadium, la Halle aux grains ne seraient aux normes qu'en 2026. Vous entendez bien, 2026 ! Pour des bâtiments qui auraient dû l'être au minimum en 2015 ! La Cité de l'espace, en 2024 ; le Zénith, en 2023. Je m'en tiens aux bâtiments qui ont une capacité importante et pour lesquels nous considérons que les personnes en situation de handicap devraient avoir accès de manière tout à fait simple. L'effort financier nous semble très faible en particulier sur les premières périodes et nous pensons que l'investissement, l'effort auraient dû être inversés pour mettre aux normes le plus rapidement possible les bâtiments que je viens de citer. Ainsi, nous rejoignons l'avis défavorable mentionné dans le rapport, l'avis défavorable des associations quant à l'effort de la collectivité.

M. ALVES

Des réponses très rapides puisque je constate que la position de mes collègues toulousains est la même que celle présentée pour l'Ad'AP du conseil municipal. Simplement, il ne faut pas seulement voir la notion financière sur ces trois périodes de trois ans. Certains pourront regretter le montant engagé sur la première période, mais si on lit bien le détail présenté dans la délibération, c'est bien sur la première période que nous rendons accessibles le plus grand nombre d'Établissements Recevant du Public (ERP), ce qui est quand même important. Ensuite, je voudrais souligner un élément. Même s'il s'agit de l'Ad'AP de la Métropole, pour autant, on mutualise les moyens humains de nos services, notamment la Direction des Bâtiments et Énergies. Je rappelle donc qu'il est compliqué de porter, dans le même temps et pour un seul service, un Ad'AP à la fois pour la Ville de Toulouse et pour la Métropole. Un dernier élément pour dire que sur la dernière période, sont pris en compte les établissements techniquement les plus compliqués à rendre accessibles. Voilà pourquoi on a fait ce choix-là.

M. MOUDENC

Très bien ! Je me permettrai d'ajouter que c'est toujours avec une pointe d'ironie que j'entends ceux qui, pendant six ans, étaient aux responsabilités nous dire que les choses ne sont pas à jour du point de vue de l'accessibilité et que ce qui est prévu, ce n'est pas assez et cela ne va pas assez vite. Je fais un petit rappel puisque, semble-t-il, certains l'ont oublié.

**DEL-16-0612 - Composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]

**DEL-16-0431 - Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [90 VOIX]

ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARESCRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

M. AUJOULAT présente les points relevant du domaine Administration et ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La 5.4 concerne les aires d'accueil des gens du voyage. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la loi MAPTAM et vient acter les transferts de propriété de ces aires d'accueil des gens du voyage. C'est nécessaire à l'exercice de la compétence politique de l'habitat social. Ces transferts, je le rappelle, se font à titre gratuit et concernent 11 communes de la Métropole : Aucamville, Aussonne, Blagnac, Castelnest, Cugnaux, Launaguet, L'Union, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Orens et Tournefeuille.

Les délibérations 5.14 et 5.15 portent sur l'installation d'antennes-relais de téléphonie. Il y en a une sur le château d'eau de Balma, c'est une simple rectification d'une convention d'occupation temporaire du domaine public métropolitain passée avec Orange. Ensuite, sur les antennes-relais de téléphonie mobile, je vous propose d'adopter une convention type et de fixer des redevances d'occupation. Il est proposé d'adopter les tarifs suivants pour l'installation d'antennes de radiotéléphonie :

- château d'eau situé dans les communes membres : 9 000 euros,
- château d'eau toulousain : 10 000 euros,
- bâtiment métropolitain situé dans les communes membres : 10 000 euros,
- bâtiment métropolitain toulousain : 12 000 euros,
- pylône métropolitain situé dans les communes membres : 10 000 euros par occupant,
- pylône métropolitain situé dans Toulouse : 12 000 euros par occupant.

Je signale enfin que la durée de ces occupations ne pourra excéder dix ans et que ces opérations seront bien sûr formalisées par la signature de conventions d'occupation du domaine public.

M. COHEN

Juste une remarque concernant les antennes. Nous avons eu ce débat au conseil municipal lundi et j'avais posé une question concernant les tarifs. J'avais en effet souvenir qu'il y avait des prix différenciés entre les territoires de Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse. On m'avait répondu que c'était

le même tarif mais manifestement, aujourd'hui, la proposition montre ces différences. Elles sont, en plus, tellement faibles que je n'en vois pas l'intérêt.

M. MÉRIC

Je voudrais rajouter aux propos de Pierre COHEN que ce point a été abordé en Commission des finances. Après discussion, il a été décidé que cela devait repartir au groupe de travail ad hoc et réétudié, en précisant bien que rien ne pressait en la matière. On visait notamment une harmonisation des prix dont Pierre COHEN vient de rappeler les montants. Je voudrais rajouter une question complémentaire. Qu'en est-il de la charte métropolitaine concernant les antennes-relais ? Je crois me souvenir que lors de notre conseil du 14 avril dernier, Madame SUSSET nous avait dit qu'elle était en cours de rédaction, à la relecture du service juridique et qu'elle devait nous être présentée rapidement. Cette charte élargissait notamment les dispositions de concertation et d'information du public en vigueur à Toulouse depuis le mandat de Pierre COHEN. C'est une charte qui, par le dialogue, engage les opérateurs à réaliser des aménagements nécessaires pour que les antennes ne soient pas toujours implantées dans les lieux dits à risque, et qu'il y ait parfois incitation à multiplier les antennes pour opérer une couverture aussi efficace mais en puissance moins intense et donc moins d'ondes sur les points concentrés. Qu'en est-il aujourd'hui de la rédaction de cette charte et de sa présentation en commission ?

Mme BLEUSE

Concernant la 5.14, vous proposez de rectifier une délibération sur laquelle les élus écologistes s'étaient abstenus, donc nous nous abstiendrons également. Sur la 5.15, nous avons posé une question en commission, à savoir quels étaient les tarifs actuels. A ma connaissance, nous n'avons pas eu de réponse. Donc nous nous abstiendrons.

M. CARLES

Je fais une insertion à propos des antennes. Nous avons envisagé de déposer un vœu, mais j'interviens à ce moment, parce que dans le même dispositif que celui qui inquiète les habitants autour des antennes, nous avons été interpellés sur la problématique des compteurs Linky. Bien sûr, la compétence n'est plus communale mais métropolitaine. Toujours est-il que la commune de Blagnac, mais je sais que c'est aussi le cas pour d'autres, a été saisie de cette crainte. Et nous souhaiterions que la Métropole puisse organiser un débat explicatif débouchant, comme on le fait pour les antennes-relais, sur une charte. C'est donc une proposition que nous faisons parce qu'il y a une inquiétude qui me paraît devoir être levée auprès de la population sur cette question.

Mme SUSSET

Chers collègues, s'agissant de la question des antennes-relais et en tant qu'élue déléguée sur ces questions, je confirme que la charte est en cours. Elle est actuellement à l'examen des services juridiques et pratiquement prête à être présentée. Ça n'a pas pu être fait aujourd'hui mais je pense que pour le prochain conseil, ça pourra être terminé. S'agissant des antennes et de l'information qui accompagne leur installation, je voulais vous dire que nous sommes aussi en train de travailler à une communication sur le site Internet de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse, sur lequel il y aura un onglet spécifique pour ce sujet. Cet onglet permettra à tout un chacun d'être informé au plus près de tout ce qui concerne les antennes, les projets, les implantations, tous les liens nécessaires pour être informé, via l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) par exemple. Ensuite, s'agissant des tarifs et redevances d'installation, je laisse la parole à notre collègue Sacha BRIAND.

M. BRIAND

Oui, sauf erreur de ma part, lors de la Commission des finances, la remarque faite tenait à une disposition particulière du projet de convention mais peut-être que d'autres remarques m'ont échappé. La disposition prévoyait qu'en cas de demande de la collectivité visant à déplacer des antennes déjà installées, demande induisant des frais importants pour les opérateurs, il était proposé de réduire la redevance, sans vraiment préciser l'ampleur et la durée. On avait demandé cette précision qui a donc été apportée dans le cadre de cette convention. Après, sur la remarque faite par Madame BLEUSE sur les différents tarifs, j'avoue que je n'ai pas l'information. Nous avons été saisis comme commission secon-

taire sur ce dossier et c'est le problème, effectivement, de la cohérence des débats entre les différentes commissions compétentes.

#### M. STRAMARE

J'interviens sur les aires d'accueil et la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles, la loi MAPTAM. Monsieur le Président, mesdames messieurs et chers élus, mes chers collègues, du fait de l'absence d'aires de grand passage sur la Métropole, chaque année nos communes sont envahies par les arrivées massives des gens de voyage avec leurs caravanes. Entre 60 et 100 caravanes s'implantent n'importe où, stades, complexes sportifs et autres. Le constat est affligeant, des espaces non respectés, des installations détériorées et un manque d'hygiène observé autour des campements. Par ailleurs, des branchements sauvages en eau, en électricité, mettent en danger l'ensemble du campement, mais aussi des riverains. Le plan vigipirate ne peut plus être respecté dans ce cadre-là. De plus, un sentiment d'insécurité règne sur l'ensemble de nos populations. Par délibération en septembre 2014, nous avons voté la création d'un groupe de travail chargé d'identifier deux sites d'implantation d'aires de grand passage sur le territoire Toulouse Métropole. Ce groupe de travail a travaillé pendant une année afin de présenter des sites susceptibles d'accueillir ces deux aires. En 2015, seul le site proposé au nord de Toulouse a été validé, et, faute d'accord sur les propositions au sud, il a été évoqué la mise en place d'une aire tournante. A ce jour, je suis sans nouvelles sur ce dossier. Qu'en est-il de l'avancement des travaux du groupe de travail ? Quels seront les coûts de mise en place de cette aire tournante, et qui portera son financement au fil de sa rotation ? Quels délais pour la mise en place de ces deux aires de grand passage ? Mon souhait est de pouvoir garantir une certaine sérénité et qualité de vie à mes administrés et ceux des quatre communes qui adhèrent au Syndicat intercommunal de l'Hersain que sont Aucamville, Fonbeauzard, Castelginest et Saint-Alban. J'aimerais voir ces questions à l'étude lors d'une prochaine réunion du groupe de travail chargé de dossier. Je vous remercie de l'attention que vous y porterez.

#### M. LACAZE

Oui, Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, une interrogation de même sur la délibération 5.4 que nous voterons, puisque c'est le transfert de propriété. Je partage ce que dit Monsieur STRAMARE sur l'aire de grand passage. Par contre nous souhaiterions, dans un prochain Conseil, avoir un bilan sur l'ensemble des aires d'accueil. Il y a cette question précise des aires de grand passage sur laquelle il nous faut trouver les solutions mais au-delà, nous souhaiterions savoir si nous sommes au niveau suffisant sur l'ensemble des aires d'accueil, sur l'aire de la Métropole, pour satisfaire, effectivement, aux besoins des gens du voyage.

#### M. GODEC

Une question pour compléter les interventions précédentes, et donc profiter de cette délibération que nous voterons aussi car il s'agit d'un transfert de propriété sur les aires d'accueil, pour prendre quelques nouvelles du dossier des aires de grand passage. Car effectivement, en Commission, j'ai régulièrement interrogé Monsieur BIASOTTO qui est en charge de l'animation de ce groupe de travail pour avoir des éclaircissements sur les déclarations faites et notamment celle concernant la mise en place d'une aire mobile sur l'ensemble de l'agglomération et l'engagement qu'avait pris le maire de Toulouse de réaliser une aire sur la commune de Toulouse et une aire sur une autre commune de Toulouse Métropole. Et je rejoins les interrogations qui sont faites, car nous avons appris en commission que le Préfet aurait désigné un certain nombre de terrains dans des communes pour accueillir, sur la saison 2016, les grands passages, en l'absence de la mise aux normes du respect de la loi par la Métropole. Cette situation évidemment est problématique pour l'ensemble des maires. Je comprends la colère du maire de Saint-Alban qui a pourtant voté pour la réalisation d'une aire de grand passage à Montredon et qui se retrouve aujourd'hui victime de cette non-réalisation de la part de Toulouse Métropole. Et nous voulons avoir quelques nouvelles pour qu'en 2017, cette situation ne se reproduise pas, et que le Préfet ne soit pas obligé d'assigner un certain nombre de communes pour accueillir ces personnes qui, nous le savons, ne font que résider quelques mois sur nos communes, et pour lesquelles nous nous devons d'installer des sites aux normes pour ne pas créer de problématiques. Et je complète ma question, car si la Ville de Toulouse s'engage à réaliser une aire de grand passage, et je crois que l'engagement a été porté et formulé clairement au micro par le Président de Toulouse Métropole, il nous faut bien savoir sur quel site

elle pourrait le faire. Un site était identifié, examiné, à savoir le site de Montredon. Or au dernier conseil municipal, lundi dernier, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de Toulouse Métropole, vous avez fait passer une délibération pour autoriser la société Latécoère à déposer un certain nombre de permis de construire, justement sur Montredon. Il ne me semble pas que vous ayez répondu précisément à la question qui a été posée à savoir si le dépôt de ces permis de construire de Latécoère engageait, du coup, la non-réalisation de l'aire de grand passage pour Montredon. Si tel était le cas, ce serait très problématique car la Ville de Toulouse ne disposerait pas, à notre connaissance, d'un autre terrain pour remplir ses obligations.

M. MOUDENC

Monsieur GODEC, vous êtes bien le seul à penser que la Ville de Toulouse pourrait envisager qu'il y ait une aire de grand passage sur le terrain de Montredon. Il me semblait que les prises de position et les votes depuis deux ans étaient clairs, et que le doute n'était plus permis, et je suis donc très surpris que vous affirmiez cela. Enfin, vous devez être le seul dans cette assemblée à ne pas avoir compris, ce n'est pas grave ! S'agissant des aires de grand passage, quelle est la difficulté ? La difficulté c'est que seule la commune de Toulouse, et j'ai envie de dire comme d'habitude, est là pour avancer des propositions. Et moi, en tant que maire de Toulouse, je me refuse à ce que Toulouse soit la seule commune à contribuer à la résolution de ce problème, qui n'est pas un problème communal, qui est un problème d'ordre général. A partir de là, effectivement, je souhaite que nous portions collectivement cette question qui n'est pas facile à porter. Mais à l'heure où nous parlons, je constate qu'aucun maire, à part le maire de Toulouse ne s'est porté volontaire pour accueillir dans sa commune un tel service. Aucun, depuis que je suis en fonction. Donc à partir de là, effectivement, la prise de position que j'ai faite il y a plusieurs mois est toujours d'actualité, en accord avec le Préfet. C'est de dire mettons en place un système tournant pour qu'il y ait une solidarité, mais que la solidarité soit, je dirais, davantage partagée et moins problématique pour la commune qui accueille. Voilà ! Bien sûr, je vous confirme que la Ville de Toulouse prendra toute sa part à ce système. À l'heure où je vous parle, les services ont recensé un certain nombre de terrains qui sont susceptibles de répondre aux caractéristiques nécessaires, parce qu'évidemment, en dehors de la volonté ou de l'absence de volonté des élus, il y a aussi un certain nombre de caractéristiques physiques et techniques, qu'il faut respecter pour faire du travail sérieux. Nous sommes en phase d'échange avec la Préfecture sur ce point parce qu'évidemment pas question de faire des propositions si la Préfecture ensuite nous retoque. Donc le travail en commun avance bien, et cela va permettre de réunir le groupe de travail ad hoc à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre, de manière à ce que les élus puissent prendre connaissance de ce travail qui, je le répète, à ce stade n'est qu'un travail technique. Par définition il ne bénéficie donc d'aucune validation politique. Que les choses soient claires ! À partir de là, le Préfet et moi sommes d'accord pour convoquer ensemble les maires et nous leur présenterons les terrains identifiés. Ensuite, j'espère que nous validerons la concrétisation de ce plan. Nous identifierons très précisément les terrains puis nous déterminerons le système de *turnover*. Pourquoi ? Parce que certains terrains vont être disponibles une année, quelques années, et ensuite ne seront plus disponibles, par exemple, lorsqu'ils accueilleront une ZAC. D'autres seront plus pérennes. On va regarder tout ça de la manière la plus précise. Le but, c'est de concrétiser tout ça en 2017. Quant au financement, puisqu'il y a eu des interrogations là-dessus, bien évidemment, en application des textes et des périmètres de compétence, c'est la Métropole qui supportera la totalité des financements concernés. Et pour ces installations qui, par définition, seront provisoires, nous aurons recours aux modalités qui sont utilisées par un certain nombre de territoires : l'Albigeois, la métropole de Brest, par exemple, qui ont mis en place ce système tournant. J'espère donc que nous en sortirons et que nous arriverons à concrétiser les choses.

M. COHEN

Juste une question, puisque vous avez, dans votre propos, associé le Préfet à votre décision. Je voudrais éclaircir votre position ou celle du Préfet. Aujourd'hui, votre position c'est : Toulouse ne peut pas avancer une solution tant qu'il n'y a pas d'autre proposition sur les communes de la périphérie. Ici même, vous avez déclaré qu'une commune dont la majorité est de gauche devait être force de proposition. C'est votre position depuis le début. Quand nous étions en responsabilité, nous avions une majorité de gauche et dans cette logique, nous aurions dû alors avoir une 2<sup>e</sup> proposition d'une ville de droite et maintenant, on aurait été obligé de tout changer ? Cela me paraît un peu arbitraire ! Mais que vous dé-



fendiez cette position ne m'étonne pas. Par contre je voudrais avoir la garantie que Monsieur le Préfet partage cette proposition.

M. MOUDENC

Vous n'avez pas compris ou vous faites semblant de pas comprendre !

M. COHEN

J'avoue de ne pas avoir bien compris votre position. Et faites un petit sondage ici pour savoir si je suis le seul à avoir mal compris !

M. MOUDENC

Il y a pas de problème, je vous souhaite de ne pas être seul et cela ne change rien au fond. C'était la proposition que j'avais faite l'an dernier. Cette proposition n'a pas marché. Figurez-vous qu'aucune commune dirigée par vos camarades ne s'est proposée. C'est intéressant à relever ! Aucune commune de gauche ne s'est proposée. Voilà ! A partir de là, moi je n'ai pas voulu en faire une affaire politique. Je n'en ai pas fait une polémique. Je me suis dit qu'il fallait prendre les choses autrement car le but, c'est d'avancer. J'avais fait cette proposition parce que j'ai la conviction que cette problématique, dont on sait qu'elle est délicate, si ce n'est pas porté politiquement par tout le monde, ça ne peut pas avancer efficacement. Donc je reste dans mon principe mais je m'y prends autrement. Quant au Préfet, je crois avoir été clair, mais je précise. Il est associé à la proposition d'aujourd'hui, c'est-à-dire la proposition d'un mécanisme tournant.

M. GODEC

Pour être sûr de bien comprendre, puisqu'il semblerait que parfois je manque des informations. La loi nous oblige à réaliser deux aires de grand passage. Dans votre réponse, à l'instant, on entend parler d'une aire qui serait mobile. Vous me confirmez qu'il y aurait une aire mobile qui se déplacerait sur 36 communes ? On va inventorier les terrains, les coûts, les budgets, et la mise en place dès 2017. Et dès que ce système est trouvé, la deuxième aire de grand passage sera réalisée sur la ville centre, la ville de Toulouse, pour que nous soyons en conformité dès 2017 avec le schéma ? C'est bien la proposition que vous faites en tant que Président pour que nous puissions respecter la loi ?

La question qui vient derrière puisque vous n'avez pas publiquement communiqué, concerne l'autre terrain que la Ville de Toulouse proposerait dans ce dispositif pour accueillir l'aire de grand passage si le terrain de Montredon n'est pas retenu. Or s'il n'y a pas d'autre terrain, je mets en garde sur la concrétisation du projet d'implantation des usines Latécoère sur le terrain de Montredon. Il serait peut-être sage d'attendre que ce schéma soit validé complètement avant de faire cette proposition à Latécoère.

M. MOUDENC

Je vous confirme que ce ne sera pas Montredon, et que par conséquent Latécoère pourra s'y installer. Là, j'espère que vous avez compris. Vous devez évacuer totalement de votre esprit l'hypothèse Montredon. Mais si vous voulez, persistez ! Libre à vous de reposer la question et de vous exprimer dans les mêmes termes qu'aujourd'hui lors de notre prochaine réunion. Effectivement, je vous confirme que vous n'avez toujours pas compris. Je vais donc réexpliquer. Il s'agit d'avoir deux aires, et effectivement, il y aura deux aires tournantes, deux à la fois. Aucune ne sera figée, ni sur Toulouse ni ailleurs. Ni sur Toulouse ni ailleurs ! Il y aura deux aires tournantes. Est-ce que les 36 communes hors Toulouse seront concernées ? Je ne crois pas. Pour une raison simple, c'est que certaines caractéristiques techniques indispensables font qu'effectivement on ne trouvera pas les terrains adéquats dans chacune des 36 communes autres que Toulouse. Par contre, dans tous les cas, Toulouse sera effectivement concernée. Je vous le confirme ! Après, quant à révéler les terrains, je m'y refuse bien évidemment. Je vais pas tomber dans ce piège. Les terrains seront identifiés de manière collective, comme je l'ai dit. Pas question que la commune de Toulouse dévoile tel ou tel terrain avant les autres. Je ne vois pas pourquoi il y aurait un sort spécial sur Toulouse.

M. LACAZE

Oui, Monsieur le Président, j'ai bien compris votre position. Vous l'aviez d'ailleurs déjà affirmée quand vous aviez proposé la réalisation des deux aires, une sur Toulouse et une sur les autres communes de la

Métropole. Par contre, je crois que notre intérêt commun, c'est d'avancer sur ce sujet. Et la demande de mon groupe, c'est aussi de faire le point sur l'ensemble des aires d'accueil. Pour ce faire, il faudrait avoir un rapport d'évaluation. Est-ce qu'on est aux normes, est-ce qu'on est en capacité suffisante ? Sur les aires de grand passage, moi je vous demande d'avancer prudemment, pour vous-même, dans vos affirmations et dans la vision qu'on peut avoir. Effectivement, les deux aires de grand passage ne peuvent pas être uniquement sur la commune de Toulouse. Mais il faut en discuter avec l'ensemble des communes et écarter les seuls critères politiques car on sait bien que les majorités politiques changent. Maintenant vous nous proposez des aires de grand passage qui vont tourner et changer chaque année. Les changements politiques, eux, n'interviennent qu'au bout de six ans. Moi, j'ai un souci que je souhaite partager. Vous avancez quand même assez vite sur ce sujet-là mais attention à ce que nous faisons, même si cela paraît possible, à condition d'y mettre les moyens, que, chaque année, nous aménageons ces aires de manière provisoire et dans de bonnes conditions. N'oublions pas que la communauté des gens du voyage sait se faire entendre et elle a raison dès lors qu'elle est accueillie dans de mauvaises conditions. Et sur Toulouse, puisque chaque année Toulouse sera concernée, dans votre logique, il faudra bien que sur Toulouse on arrive à un terrain pérenne. Sur les autres communes, réfléchissons avec l'ensemble des acteurs de façon à ce que l'on aboutisse à un schéma qui ne nous soit pas imposé même si j'entends le rôle du Préfet qui fait appliquer la loi. Moi, je crois qu'il faut encore réfléchir, avec le groupe de travail, en arrêtant la liste des terrains. Et sur Toulouse, je donne un avis qui m'est personnel, je pencherai d'avantage vers un investissement sur un terrain, de façon pérenne pour les cent ans à venir. Cela semble plus intéressant qu'un changement de terrain tous les ans. Je le dis en tant qu'élue de la Ville de Toulouse, dans ce conseil métropolitain. Je crois qu'effectivement il faut avancer. Si Toulouse est une ville parmi les autres, dans notre Métropole, à l'échelle de la France, dans un contexte particulier pour notre Métropole, c'est une des villes les plus importantes, une ville dont la capacité d'investissement est forte. Donc je pense qu'il faut regarder la particularité de Toulouse dans ce cadre et ne pas faire culpabiliser les 36 autres communes, qui ne sont pas dans des conditions comparables. Et vous savez, Monsieur le Président, Maire de Toulouse, personne ne dirait que vous n'êtes pas volontariste si vous continuez à affirmer qu'il faut une aire de grand passage à Toulouse et que vous la fassiez de manière pérenne. Vous avez dit : « Il en faut une autre ailleurs ! » Mais nous pouvons décider d'en faire une à Toulouse. Dès 2017, puisque vous avez choisi cette année-là, décidons de faire l'aire de grand passage sur Toulouse ! Moi, je pense qu'il la faut pérenne. Vous la dites tournante. Mais faisons celle de Toulouse sans tarder et ne soyons pas dans un rapport où on jetterait la suspicion sur la volonté de nos collègues dans les autres communes qui n'ont pas nos moyens.

M. MOUDENC

Bravo pour cette intervention pleine d'humour. S'agissant des aires d'accueil, à distinguer des aires de grand passage, tout à fait d'accord pour faire un point général. Nous avons reçu la compétence en vertu de l'évolution des textes de loi. Je demande donc à la Commission en question d'inscrire ce point à l'ordre du jour pour que vous ayez effectivement le panorama général.

Sur la proposition du groupe radical concernant le sujet des compteurs Linky, avec l'idée d'un débat sur ce sujet, qui effectivement est un sujet discuté, je souhaite que la commission puisse s'en emparer et regarder comment on peut organiser les choses.

**DEL-16-0396 - Aires d'accueil des gens du voyage - Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0401 - Commune de Cugnaux - Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0275 - Commune de Drémil-Lafage - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0542 - Commune de Flourens - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0400 - Commune de Gratentour - Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0398 - Commune de Pin-Balma - Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0399 - Commune de Quint-Fonsegrives - Loi de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0488 - Commune de Mondouzil - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0489 - Commune de Montrabé - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0276 - Commune de Saint-Alban - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0475 - Château d'eau de Balma - Antennes relais de téléphonie : adoption de convention d'occupation temporaire du domaine public métropolitain avec ORANGE - rectification de la délibération DEL-16-0012 du 18 février 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

**DEL-16-0310 - Antennes relais de téléphonie mobile : Adoption d'une convention type d'occupation et fixation des redevances**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]

ABSTENTION [7 VOIX] (MMES MAUREL, BLEUSE, MM. SANCHEZ, JIMENA, COHEN, MAURICE, GODEC.)

**DEL-16-0606 - Commune de Toulouse - Quartier Compans Caffarelli - Centre Commercial - Modification de la liaison piétonne souterraine : adoption d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public métropolitain avec SMTC-TISSEO et la SCCV Compans Développement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

M. TRAUTMANN présente les points relatifs aux délégations de service public ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Les délibérations 5.17, 5.18 et 5.19 sont relatives au même sujet. Il concerne l'extension du réseau de chaleur au quartier de Bagatelle. C'est une extension importante qui porte sur 2000 logements. Je vous

rappelle que sur la zone initiale, le quartier du Mirail, il y a 10 000 logements qui sont raccordés au réseau de chaleur. Il s'agit donc de rajouter 2000 logements de plus. Ce n'est pas une petite affaire ! Et sur ces 2000 logements, il y a une majorité de logements de bailleurs sociaux avec lesquels un accord a pu être trouvé. Ensuite, 773 exactement, sont des logements de copropriétés en difficulté. Et l'avenant n°8 que nous avons conclu l'an dernier prévoit des tarifs de raccordement qui sont trop élevés pour ces copropriétés en difficulté. Pourquoi ? Parce que le tarif de raccordement est supérieur à 1000 euros par logement. C'est donc une somme trop importante que ces copropriétés en difficulté ne peuvent pas payer. Il fallait donc trouver une solution pour permettre à ces habitants d'accéder à une énergie moins chère sans le faire porter par la collectivité, par Toulouse Métropole. Nous nous sommes inspirés de ce qui avait été fait dans le passé pour la Cité Le Parc, où une aide avait été apportée par l'ADEME d'une part ; d'autre part, le droit de raccordement avait été étalé sur dix ans au lieu de devoir payer en une seule fois. Et dans ces conditions, dès la première année, les habitants étaient gagnants et ils seront encore de plus en plus gagnants dans l'avenir, dans la mesure où la TICGN, la taxe intérieure sur la consommation du gaz naturel, va fortement augmenter. Une loi de 2015 prévoit en effet qu'elle va passer de 2 euros par mégawattheure à 20 euros par mégawattheure en 2030, c'est-à-dire une augmentation énorme. Donc ce qui est proposé, c'est de réduire un peu le niveau des taxes de raccordement pour les copropriétés en difficulté et de l'étaler sur dix ans, mais de ne pas le faire payer par le budget de Toulouse Métropole. Comment avons-nous procédé ? Tout simplement, nous avons demandé au délégataire de supporter la différence entre l'avenant n°8 et ce qui va être demandé. En fait, on récupérera le différentiel sur la vente de chaleur à venir. Il y aura donc une livraison gratuite de vente de chaleur les premières années de manière à permettre au délégataire de récupérer l'avance qu'il a faite par rapport à l'avenant n°8.

Ensuite, la délibération 5.21 concerne le Centre de Congrès et les Salons Marengo, où nous sommes aujourd'hui. En fait, ces Salons Marengo ont été transférés à la Métropole. Or, le contrat de délégation prévoyait des charges à supporter devant être remboursées au délégant. Le délégant, c'était la Ville de Toulouse et maintenant le contrat dit toujours que c'est remboursé au délégant. Comme c'est la Ville de Toulouse qui gère le bâtiment et donc qui avance le chauffage, l'électricité ... c'est donc à la Ville de Toulouse qu'il faut rembourser ces frais, d'où une légère modification du contrat de concession.

Ensuite, la délibération 5.22 concerne le stationnement résident en ouvrage dans les parkings publics de Toulouse. Ce dispositif des abonnements de stationnement résident est un excellent dispositif qui a été mis en œuvre il y a quatre, cinq ans et qui permet de réserver aux résidents des places dans un certain nombre de parkings. Au total, 1920 places sont réservées dans les différents parkings de Toulouse, actuellement 1053 places sont utilisées, il reste donc à peu près 900 places qui ne sont pas utilisées. Mais comme vous le savez, certains parkings sont plus demandés que d'autres, par exemple le parking Saint-Michel, le parking du Capitole sont plus prisés que d'autres. Donc, nous avons négocié avec le délégataire pour augmenter le nombre de places au parking du Capitole. Pour le parking du Capitole, nous passons de 400 à 470 places.

Ensuite, la 5.23 renvoie à un engagement qui avait été pris, au moment des élections. Elle propose un avenant au contrat d'affermage de réseaux d'infrastructures numériques qui permet de mettre en place et d'accéder au service de 4G lorsqu'on est dans le métro. La négociation a été menée avec les opérateurs téléphoniques. Je n'y ai pas participé mais elle a été excellemment menée par Bertrand SERP et Jean-Michel LATTES. A l'issue, les opérateurs téléphoniques mettent 8 millions d'euros pour adapter le réseau et permettre d'avoir la 4G dans le métro. Toulouse Métropole met finalement 800 000 euros dans cette opération mais ne les dépense pas, puisque la dépense a déjà été faite dans le passé, lorsqu'on a installé un long faisceau de fibres dans ce métro. Aujourd'hui, on affecte une petite partie de ce faisceau de fibres à ce système. Et il faut donc modifier l'équilibre du contrat compte tenu de l'investissement de 8 millions d'euros opéré par les opérateurs. Ils seront exonérés de redevance pendant quinze ans. Ils paieront naturellement des frais de maintenance mais ils seront exonérés de redevance sur cette infrastructure pendant quinze ans. Quant à la Société Publique Locale, il faut donc légèrement modifier son cahier des charges en ce sens.

Ensuite, la 5.24 concerne la Cité de l'espace et la Piste des géants. Vous savez que la Cité de l'espace est une délégation de service public, actuellement prise en charge par la SEMECCEL, c'est une Société d'Economie Mixte dans laquelle la Ville de Toulouse, la Région et puis toute une série d'industriels, d'industriels de l'espace sont actionnaires. Cette DSP arrive à échéance au printemps prochain et il s'agit donc de relancer une délégation de service public. Nous avons pensé opportun d'y adjoindre la

Piste des Géants, c'est-à-dire la partie « Aéropostale » de la Piste des Géants sachant que la partie « Machine » restera régie directement par une relation directe entre Toulouse Métropole qui a construit les bâtiments et qui a payé l'essentiel du Minotaure et Monsieur DELAROZIÈRE avec son association qui gèrera cet espace.

La 5.26 concerne le réseau de chaleur de Blagnac, alimenté par la géothermie. C'est la Ville de Blagnac qui avait accordé la délégation de service public (DSP). La compétence ayant été transférée à Toulouse Métropole, cette délégation de service public doit donc être maintenant être assurée par Toulouse Métropole et elle arrive à échéance l'an prochain. Nous relançons donc une procédure avec l'objectif d'étendre le périmètre de cette DSP à l'aéroport, en construisant une centrale biomasse complémentaire à la géothermie, qui ne permet pas à elle seule de satisfaire tous ces besoins. La Ville de Blagnac a été en permanence associée aux réflexions. Cette DSP sera donc être lancée dès que le conseil aura donné son accord.

Le dernier point, 5.27, c'est le marché d'intérêt national, on en a déjà parlé. On peut indiquer qu'une délégation de service public vous est proposée dans une procédure accélérée. C'est une procédure qui s'appelle « Corsica Ferries ». A travers elle, on demande aux candidatures de se présenter et dans le même temps, de présenter un projet. Il nous faut donc d'ores et déjà envoyer le dossier de consultation des entreprises de manière, finalement, à être en mesure, en mars prochain, d'avoir trouvé le nouveau délégataire.

M. LACAZE

Oui Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus. Plusieurs délibérations portent sur des choix de gestion qui, j'entends bien, ne sont pas dogmatiques mais qui se répètent, avec la multiplication des lancements de délégation de service public. D'ores et déjà, des choix sont donc faits sur le mode de gestion de ces équipements. Donc, quelques explications de vote.

Sur la 5.21, l'aménagement et l'avenant sont nécessaires mais nous nous abstenons parce que nous pensons qu'il pouvait y avoir soit une société publique locale soit une régie publique dans la gestion du Centre de Congrès Pierre BAUDIS et des Salons Marengo, même si nous comprenons l'aspect technique de cet avenant.

Sur les parkings du Capitole, Monsieur TRAUTMANN a souligné effectivement la justesse de la mesure, nous voterons pour l'extension de ce quota d'abonnements, qui ne porte pas là sur la problématique de la gestion.

Sur la 5.23, Monsieur TRAUTMANN, quelques questions. Le développement du réseau d'infrastructures numériques est effectivement très important et, nous l'avons souligné, qui peut dégager des marges de manœuvre importantes pour la Métropole. La collectivité a mis en place une SPL pour gérer ce réseau. Quelques demandes de précisions techniques et financières : vous parlez d'une exonération sur quinze ans de la redevance qui portera sur le loyer de transport des fibres dans le métro ? Est-ce ce que cela a été une discussion globale avec les opérateurs ? Le Conseil de la Métropole a me semble-t-il priorisé l'arrivée de la 4G sur les équipements publics, les zones de densification urbaine et nous avons aussi dit le besoin de couvrir tout le territoire de la Métropole. Donc ma question, pour bien comprendre et savoir si nous nous abstenons ou si nous voterons cette délibération, porte sur cette exonération et ce qu'elle recouvre précisément, mais aussi sur le montant financier que cela représente pour les opérateurs.

Sur la Cité de l'espace et la Piste des Géants, nous nous abstenons sur cette délibération. Nous avons déjà eu des discussions sur la DSP de la Cité de l'espace mais peut-être pourriez-vous expliciter le choix d'une DSP pour la Piste des Géants-Aéro. Quelle en est l'ambition ? Pourquoi nous renonçons à une gestion directe ou plus maîtrisée ? Vous m'expliquez souvent, et notamment pour l'eau et pour Veolia, qu'on contraint beaucoup les prestataires privés dans les DSP. Eux-mêmes parfois affirment qu'ils y voient de l'intérêt. La frontière est donc mince entre intérêt public et intérêt privé... Peut-être que vous me convaincrez dans vos réponses ?

Sur le réseau de chaleur de Blagnac, nous nous abstenons sur cette délibération. Nous ne sommes pas d'accord avec la poursuite d'une DSP. Si j'entends bien que le raccordement de l'aéroport peut avoir un intérêt pour le délégataire, pour l'ensemble de la collectivité, je crois que là aussi, nous nous mettons en difficulté. Sur la question de l'eau, je le dis et le débat viendra, je sais, en son temps. Vous me l'aviez promis, Monsieur le Président. Mais peut-être avons-nous besoin d'anticiper et d'amorcer la discussion dès l'année 2016 ? L'année 2017 sera d'ailleurs chargée. Je crois que sur ces questions de

réseaux de chaleur comme sur les déchets, la multiplicité de délégataires sera peut-être gênante à terme pour notre collectivité.

M. GODEC

Une intervention sur la délibération 5.24 et l'approbation du principe d'une procédure de délégation pour la Cité de l'espace et la Piste des Géants- Aéro. Tout d'abord sur la procédure de délégation elle-même, je rejoins les questions que vient de poser Pierre LACAZE. Nous voudrions quelques éclaircissements, même si nous considérons qu'il y a une logique à ce que la Cité de l'espace et ce projet dédié à l'aéronautique et à la mémoire de l'aéropostale soient gérés d'une manière commune. Pour autant, nous voyons dans le projet qu'une partie des aménagements intérieurs serait à la charge de l'exploitant. Autrement dit, si nous voulions que la SEM actuelle gestionnaire de la Cité de l'espace soit candidate pour la gestion des deux équipements, quelles seraient les décisions à prendre ? Notamment en termes de dotation de capital ou d'emprunt du côté de la SEM, société dont nous avons la responsabilité ? Selon vous, la SEM candidaterait-elle à ce projet ou y a-t-il d'autres exploitants, non encore identifiés, qui auraient vocation à gérer ces deux équipements ? Ce serait dans ce cas une décision lourde. J'aimerais avoir des éclaircissements là-dessus.

Et puis j'en profite pour prendre quelques nouvelles sur le projet de la Piste des Géants-Aéro, lié à celui de la Halle aux machines puisque vous aviez annoncé, lors d'une conférence de presse, fin 2014, que ces deux projets étaient directement liés. Pour autant, il ne me semble pas avoir vu le conventionnement avec la structure « La Machine » dont s'occupe François DELAROZIÈRE, en 2015 comme c'était pourtant annoncé. Aujourd'hui nous n'avons pas d'assurance quant à l'ouverture de la Halle aux machines et nous profitons donc de cette délibération pour prendre quelques nouvelles. Enfin une dernière question sur la gestion commune de la Cité de l'espace et de la Piste des Géants-Aéro. Il existe une autre structure dédiée à la mémoire de l'aéronautique et évidemment importante au niveau de la métropole, c'est Aéroscopia. Y a-t-il une volonté de réunir ces trois équipements dans le même mode de gestion ?

M. TOMASI

Sur la délibération relative à la fibre optique, n'aurait-il pas été opportun de mettre une forme de plafonnement sur ce que va faire économiser aux opérateurs cette exonération ? Il ne faudrait pas qu'on arrive par ce système à financer plus que l'investissement qui a été réalisé.

M. MAURICE

J'interviendrai sur la délibération relative au Marché d'Intérêt National. Nous avons récemment débattu sur la situation du MIN et avons rappelé à cette occasion que, pour notre part, nous avons été les seuls à nous opposer aux investissements complètement démesurés réalisés depuis tant d'années et par les élus de tous bords. De fait, nous n'avons jamais pris le temps d'essayer de réorienter ce MIN pour en faire vraiment un outil au service d'une politique alimentaire locale, « du champ à l'assiette », avec une logique de circuits courts et de développement d'une agriculture de qualité. Et peut-être était-ce l'occasion de le faire, alors que la situation du MIN devient difficile et oblige à relancer ce projet. Mais ceci dit, nous restons un peu sur notre faim, si j'ose dire. Aujourd'hui, avec l'urgence de la situation financière, il nous est d'abord proposé de lier le MIN à la zone de Fondeyre de logistique urbaine. Avec une obligation, du coup, pour le futur délégataire, d'investir énormément, encore, plutôt sur la partie logistique, dans la même logique que celle d'aujourd'hui, avec une desserte par camions, alors qu'on aurait peut-être pu réaliser un projet différent, orienté notamment vers le fret ferroviaire. Et si dans l'exposé de la délibération qui n'est pas la décision elle-même, on affiche une apparente volonté d'aller vers les circuits courts, on parle même du bio, bref les mots sont présents mais dans le contenu de la délégation elle-même, on ne retrouve pas ou peu de choses. Pour notre part, nous ne sentons pas de réel projet de la collectivité, avec de vrais objectifs, donnés pour des résultats bénéfiques dans la gestion future de ce marché d'intérêt national qui reste, pour nous, un outil très précieux. C'est pour cela que nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme CROQUETTE

Une intervention sur la 5.27 pour indiquer que nous nous abstenons également. Pour les raisons qui viennent d'être soulignées mais en indiquant positivement l'idée de relier la plate-forme du MIN avec

une zone logistique et une plate-forme logistique. C'est une cohérence qui nous paraît tout à fait opportune. Néanmoins, il nous semble effectivement qu'au regard de cette opportunité, on aurait pu envisager une liaison avec le fret et peut-être redynamiser la distribution, notamment avec le développement futur de la gare Matabiau, ce qui aurait permis d'irriguer la ville par un autre mode de transport que les camions. D'autant qu'on a plusieurs riverains de cette plate-forme qui sont très inquiets et je pense que le développement de transports via la plate-forme de Fondeyre, en corrélation avec celle du MIN, ne va pas faire baisser leurs inquiétudes. On a donc là raté quelque chose alors qu'on pouvait envisager un autre mode de distribution qui respectait à la fois l'environnement et le souci des riverains dans ce quartier.

#### M. LÉPINEUX

Président, chers collègues, une intervention là-dessus au nom du groupe Métropole Citoyenne. On nous propose de partir sur un mode concessif plutôt qu'un mode d'affermage. Le dossier est compliqué et je ne vais pas revenir sur les différents propos qui ont déjà été tenus à ce sujet. Il y a eu des investissements importants de l'ordre de 12 millions d'euros qui ont visé le développement du marché aux fleurs, une remise à niveau réglementaire nécessaire, des questions de dépollution de site également. Aujourd'hui, le dossier est visiblement piloté par la commission Finances, mais quelle est la position de la commission économique sur le sujet ? Je vois qu'il y a un avis favorable mais est-ce qu'il y a eu des études de marché, est-ce qu'il y a des perspectives de développement pour équilibrer les dépenses *versus* revenus ? Il est difficile pour nous de prendre position dans ce contexte. On nous présente la solution qui consiste à regrouper la zone logistique de Fondeyre avec le MIN mais est-ce que c'est réellement la solution ? Est-ce le modèle économique pertinent et quelles études sont aujourd'hui disponibles pour comprendre comment sortir de cette spirale qui grève aujourd'hui nos budgets ? J'étais déjà intervenu le 14 avril. Aujourd'hui, je n'ai pas de réponse à ces questions car je pense que la solution ne viendra pas uniquement de la structure juridique mais également de la dynamique économique. J'aimerais avoir un peu de compréhension sur ce sujet-là. En l'absence, nous sommes plutôt dans une situation d'abstention par rapport à cette concession.

#### Mme HARDY

Je ne reviendrai pas sur les raisons qui nous conduisent aujourd'hui à prendre cette décision puisque nous en avons déjà débattu. Il nous semble cohérent d'avoir un mode de gestion commun pour le marché d'intérêt national et la zone logistique de Fondeyre même si je rejoins effectivement les interventions d'Antoine MAURICE et de Martine CROQUETTE. Simplement, le dossier de présentation donne déjà les premières orientations, les premiers objectifs que nous partageons, mais nous souhaiterions que le programme de consultation soit précis en termes d'attentes de Toulouse Métropole, avec notamment la définition détaillée du projet attendu, le contenu précis des services délégués. Et nous souhaiterions que le cahier des charges soit communiqué et débattu dans le cadre de la commission développement économique ou une commission extraordinaire, selon les nécessités du calendrier. A ce stade, on regrette toutefois que la solution de la SPL n'ait pas été analysée ce qui nous aurait permis de maîtriser davantage la stratégie de développement territorial. C'est la raison pour laquelle nous vous alertons sur la nécessité de mettre en place un contrôle très serré de cette DSP au risque de revivre de tristes épisodes comme celui auquel nous devons faire face avec Casil Europe dans le dossier de l'aéroport, même si nous sommes certains que nous aurons là des candidats de qualité.

#### M. TRAUTMANN

Je répondrai d'abord sur la 5.23, en indiquant à nouveau que je n'ai pas participé aux négociations mais qu'elles ont été menées de manière exemplaire par Bertrand SERP et par Jean-Michel LATTES. Les investisseurs participent à hauteur de 8 millions d'euros pour cette opération, chiffre qui a été vérifié par un bureau d'études que nous avons nommé pour contrôler la hauteur et l'importance de cet investissement. Il justifie effectivement une exonération de redevance sur une durée de quinze ans, non pas de la totalité de la redevance, mais de la redevance qui aurait été payée pour l'utilisation de cette partie du réseau. Cela répond donc aux questions de Monsieur LACAZE et de Monsieur TOMASI. Ensuite, Monsieur LACAZE, vous posez la question de savoir pourquoi on a relié la Piste des Géants à la Cité de l'espace. Parce que c'est une même nature de préoccupation, une même nature d'attraction et

que cela facilite la gestion d'avoir une seule direction, une seule équipe, qui gèrent les deux lieux. C'est aussi un moyen de multiplier les incitations à faire des visites sur les deux lieux.

Monsieur GODEC a posé la question d'Aéroscofia. Je rappelle que l'équipement ne dépend pas de Toulouse Métropole. A terme, lorsqu'on aura un nouveau délégataire, des associations et partenariats pourraient être montés de manière à présenter une vision commune de ces domaines. Vous voulez savoir s'il y aura d'autres exploitants que la SEM de la Cité de l'espace, la SEMECCEL qui seront candidats ? Je répondrai que je n'en sais rien, mais compte tenu de ce qui se fait actuellement en France, j'ai la quasi-certitude qu'il y aura d'excellentes candidatures qui viendront en concurrence avec la candidature de la SEM de la Cité de l'espace. Ensuite, Monsieur GODEC, vous posez la question des liens entre la piste, l'Aéropostale et La Machine. Je pensais avoir répondu à cette question. Oui, il y a des liens, des parkings et autres endroits communs qui seront gérés par le délégataire de la Cité de l'espace et de l'Aéropostale. Mais, il est préférable, compte tenu de l'activité, d'avoir une liaison directe entre Toulouse Métropole et La Machine. On peut ensuite envisager une délégation de service public, mais la procédure passe par une négociation. Or, on ne négocie pas qu'avec une seule personne. Même si c'est prévu par les textes, cela reste un peu compliqué. On peut aussi envisager une occupation du domaine public. C'est à négocier, à voir et notre collègue Francis GRASS est en train d'étudier ces différentes options. Les discussions sont déjà assez avancées tandis que la partie Aéropostale, elle, est liée à la DSP, Cité de l'espace plus Aéropostale.

Pour le réseau de chaleur de Blagnac, il y n'y a pas d'objection. Je sais pas comment votent les membres du Parti Communiste au Conseil municipal de Blagnac pour cette délégation généralement ? Ils votent pour ? Et bien en ce cas, Monsieur LACAZE va prendre une position différente.

Ensuite, pour le MIN. Madame CROQUETTE a soulevé la question de la connexion avec le fer. Je rappelle que notre MIN est le deuxième de France. Il a de nombreux atouts et nous aurons donc des candidats, enfin du moins j'espère, intéressés par la gestion de ce deuxième MIN de France. Les candidats vont proposer des projets et parmi ceux-là, si certains sentent qu'il y a effectivement la possibilité de développer le MIN en jouant sur la liaison avec le fer, ils feront cette proposition mais ce sont eux les professionnels. Nous, on n'est pas très très compétents pour dire si la jonction avec le fer a, oui ou non, un avenir. Eux pourront le proposer. De même pour répondre à Monsieur MAURICE qui évoquait les circuits courts, les circuits bio, etc. Effectivement, on sent fort bien que la consommation bio va augmenter et les professionnels intégreront ces réflexions et proposeront de développer tel ou tel aspect. Ensuite, Monsieur LÉPINEUX pose la question de la connexion entre le MIN et le centre routier en disant : « Est-ce vraiment la solution ? » Je pense que c'est vraiment la solution, d'autant plus que les équipements sont près l'un de l'autre. Il y a juste une voie à traverser ! Ce sont des problématiques communes, de transport, d'économie et de gestion également, et les mêmes équipes peuvent diriger les deux équipements. Madame HARDY pose la question d'un programme de consultation et d'une définition détaillée et regrette que la solution de la SPL n'ait pas été analysée. Actuellement les MIN en France, à part celui de Nice je crois, sont tous gérés par des professionnels et une SPL n'offre pas toujours le même savoir-faire professionnel.

Voilà, j'ai répondu dans la mesure de mes moyens sur la 5.23 qui concerne le réseau d'infrastructures numériques. Une autre délibération sera présentée tout à l'heure en complément. Peut-être Bertrand SERP pourra apporter des compléments à cette excellente initiative qui, je le pense, est réalisée à peu de frais en ce qui nous concerne.

#### M. SERP

Juste quelques précisions sur le montage financier exemplaire pour la 4G dans le métro. Bien évidemment, nous y avons beaucoup travaillé avec Jean-Michel LATTES. Très simplement en fait car les estimations des services se sont avérées extrêmement justes. Il s'agit d'un financement total de 10 millions d'euros supportés par quatre opérateurs dont Orange. Chacun apportera 2 millions d'euros, ce qui fait 8 millions d'euros. Il restera 2 millions d'euros à charge de la collectivité. Ce sera en partie porté avec le réseau de fibres de la SPL RIN, à hauteur de 1,1 million d'euros. Restera 900 000 euros en travaux et aménagements divers qui seront compensés par la redevance qui a été demandée de 60 KE par an, sur quinze ans. 900 000 euros en remboursement ; le coût pour la collectivité est donc de 0. Voilà ! C'est donc un financement extrêmement vertueux. Il est d'ailleurs déjà pris en exemple en France. Je crois que c'est Lille Métropole qui va s'en inspirer pour la 4G dans son métro. Nous devons donc en être fiers pour les Toulousains.



M. BRIAND

Quelques remarques par rapport aux questions notamment de François LÉPINEUX. Pourquoi un affermage plutôt qu'une concession ? Précisément parce que ce qui distingue les deux, c'est la nécessité de réaliser des investissements mis à la charge du délégataire. Dans un affermage, il eût fallu que nous portions les investissements en attendant un retour sur investissement. Cela n'est pas le moment, je crois. Après, sur la liaison entre Fondeyre et le MIN, et notamment la logistique, l'objectif n'est pas de développer le nombre de camions, bien au contraire. Sur le site de Fondeyre, il s'agit d'avoir un centre logistique, un hôtel logistique qui regroupe toutes les activités autour de la logistique, du dernier kilomètre et qui s'intègre parfaitement dans la charte que Jean-Michel LATTES est en train de finaliser avec les transporteurs locaux et qui vise le développement de la logistique du dernier kilomètre avec des équipements électriques ou au gaz naturel. D'ailleurs, outre la station au gaz inaugurée récemment sur le canal, il est prévu une station sur le site de Fondeyre pour se substituer, et c'est tant mieux, à la station essence aujourd'hui hors normes et hors tout. Il y a donc véritablement la volonté d'assurer une complémentarité et de disposer d'un outil logistique du dernier kilomètre qui s'inscrive dans toutes les démarches entreprises, depuis de nombreuses années d'ailleurs, pour favoriser ce transport doux vers le centre-ville. Mais avec une agglomération comme la nôtre, il faut bien qu'à un moment il y ait des flux de marchandises et le rail malheureusement n'y répond pas entièrement, même si toutes les opportunités pourront être examinées. Enfin, dernier point sur la remarque d'Isabelle HARDY, le dossier de consultation, les pièces de la consultation pourront être communiquées sans difficulté. Par contre, et c'est dommage que ça n'ait pas été évoqué lors de la dernière réunion de la commission développement économique, je doute qu'il soit possible de retarder la procédure. Je rappelle que nous avons un calendrier extrêmement contraint. Si nous n'avions pas engagé cette procédure, il y a peut-être un mois nous aurions purement et simplement constaté la liquidation judiciaire de la SEM du MIN.

M. RAYNAL

Oui, toujours sur le MIN, je dois dire que la dernière intervention me pose problème parce que finalement, nous étions prêts, nous sommes prêts à aller dans ce sens, qui nous paraît une solution à regarder. Nous y étions a priori plutôt favorables mais évidemment avec l'idée de préciser les orientations souhaitées dans le dossier de consultation des entreprises. Il ne suffit pas de dire aux professionnels : « Proposez-nous des schémas ! ». Sur la question du bio, je ne suis pas trop inquiet car c'est un marché qui se développe tout seul, si je puis dire. Mais les circuits courts sont toujours un peu plus délicats à mettre en place, à mettre en œuvre et nous, nous serions attentifs à cela. Donc, avant de sortir le DCE, et puisque nous n'avons pas le temps de réunir la commission, je propose une petite réunion rapide avec quelques élus intéressés par le sujet pour éventuellement améliorer ces quelques points si tant est qu'ils ne soient pas correctement décrits dans le DCE. Isabelle HARDY y viendrait. Deux, trois élus pourraient être contactés pour avoir une lecture de ce DCE et éventuellement l'amender.

M. MOUDENC

J'y suis favorable en ce qui me concerne. Je propose aux élus volontaires de se manifester.

M. LACAZE

Pour répondre à l'humour de Monsieur TRAUTMANN, les élus communistes, la plupart du temps, sont dans une démarche pragmatique et de réponse à l'intérêt général. Et je le dis à l'ensemble de mes collègues ici, quelles que soient leurs opinions politiques, vous seriez surpris, Monsieur TRAUTMANN, de ce que votent vos amis politiques dans les autres communes que Toulouse, voire même parfois à Toulouse. On en discutera... La question qui nous est posée est la suivante : Avons-nous la capacité dans certains domaines d'assumer un service public ? Et dans les déchets, dans le domaine de l'eau, cela ne se pose pas de la même manière au niveau métropolitain que dans les différentes communes. Cela peut se poser différemment à Blagnac, qui n'est pas une des plus petites communes de notre métropole. Je crois que cette réflexion sur les services publics, il nous faut l'intégrer à l'aune de la capacité effective que nous pouvons faire valoir en tant que métropole, car ce n'est pas du tout la même chose en termes de moyens. Pour nous, le mot « service public » n'est pas un

gros mot et, sur différentes activités humaines, les services publics ont fait leurs preuves. Et puisque, Monsieur TRAUTMANN, vous avez cité l'exemple de Nice, parfois, elle prend des décisions qui peuvent paraître surprenantes au vu de sa majorité, mais ce sont peut-être des décisions pragmatiques. Nous maintiendrons donc notre abstention sur la délibération relative au réseau de chaleur de Blagnac. Sur l'infrastructure numérique, cette délibération nous permet de souligner un point de vue porté par le groupe communiste dans l'ancienne majorité, sur la création de la SPL. Ce sont d'abord des enjeux financiers considérables. Sur le mandat, plusieurs dizaines de millions d'euros vont se jouer sur cette question. On le voit au travers d'un simple investissement des opérateurs, 8 millions, 4 x 2, sur le parcours du métro. Imaginez sur le territoire de notre métropole les enjeux financiers considérables qui se jouent sur la location des fibres, puisque nous faisons payer un loyer. J'ai bien entendu Monsieur SERP, vous dites : « Coût zéro pour la collectivité ». Attention, on fait payer la société publique locale ! Et je n'ai pas eu la réponse à ma question sur : que représente l'exonération sur quinze ans pour les opérateurs ? J'entends bien qu'on récupère une partie mais ils investissent, ils ont une exonération sur quinze ans. Peut-être est-elle justifiée ? Je demande ce que représente financièrement cette exonération. Enfin je redis à l'ensemble des conseillers métropolitains que nous avons eu raison de créer une société publique locale. On le voit sur cette délibération qui ne porte pas sur une grande surface de notre métropole, mais qui représente des enjeux considérables.

M. TRAUTMANN

Pour répondre à Monsieur LACAZE, je dirais simplement que si l'on fait des investissements, c'est pour avoir de nouveaux clients. Faire des investissements dans le métro ne rapporte pas en soi. Si avec les quatre opérateurs, ensemble, nous faisons des investissements, c'est pour prendre des zones géographiques nouvelles alors que faire des investissements au même endroit ne rapporte pas de clients nouveaux et donc n'engendre pas de recettes nouvelles. C'est pour cela que la négociation menée et qui conduit à demander 8 millions d'euros aux opérateurs est, à mon avis, excellente. Parce qu'en outre, qu'est-ce que nous leur mettons à disposition, nous ? Rien de nouveau ! Nous leur mettons quelque chose qui existe déjà, ce sont des fibres qui existent déjà. Je vois pas comment on aurait pu mieux négocier et je le dis d'autant plus que je n'y ai pas participé.

M. SERP

Je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire Pierre TRAUTMANN. La mission de service public est bien rendue au citoyen et, je le répète sur quinze ans, c'est à coût zéro ! Les opérateurs vont verser 8 millions d'euros d'emblée mais pour eux, l'enjeu n'est pas tant d'avoir de nouveaux clients dans le métro que de simplement assurer une continuité du service public. Nous, en tout cas, en tant que métropole, c'est ce à quoi nous veillons quand, par exemple, nous mettons le WIFI à disposition gratuitement dans le centre de Toulouse puis, bientôt, dans la périphérie et dans la continuité de la 4G dans le métro. Nous sommes ici en plein dans notre mission de service public.

M. MOUDENC

Bien, je vous propose de procéder au vote des délibérations qui ont été présentées par Pierre TRAUTMANN. Avant, je précise que sur la 5.25, la désignation des représentants de la collectivité au sein de la SEMECCEL, les candidats proposés sont : Danielle BUYS, Francis GRASS, Jean-Claude DARDELET, Sylvie ROUILLON-VALDIGUIÉ, Bernard KELLER et moi-même.

**DEL-16-0446 - Extension du réseau de chauffage urbain du Mirail - Raccordement du quartier de Bagatelle : modalités de paiement pour les copropriétés privées en difficulté**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0575 - Convention de délégation de service public du réseau de chauffage urbain du Mirail : adoption de l'avenant n°9**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0474 - Extension du réseau de chauffage urbain du Mirail - Mise à disposition temporaire de la chaufferie Amilhau au bénéfice de Toulouse Métropole : adoption d'une convention avec Habitat Toulouse**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0544 - Projet de Renouvellement Urbain de Bellefontaine (Toulouse) : modalités du raccordement au réseau de chauffage urbain du Mirail de l'Association Foncière Logement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0289 - Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Centre de Congrès Pierre Baudis et des Salons Marengo : adoption de l'avenant n°1**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-16-0574 - Parking du Capitole (Toulouse) - Traité de concession du 16 décembre 2003 : adoption de l'avenant n°6 (augmentation du quota d'abonnements résidents voitures)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0572 - Réseau d'infrastructures numériques métropolitain : avenant n° 2 au contrat d'affermage du 4 juin 2013, adaptation de la grille tarifaire pour le projet de déploiement du réseau de communications électroniques dans le métro**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]

ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES COSTES-DANDURAND, ESCUDIER, FAURE, MM. CARLES, GRASS, MEDINA, ALVINERIE, ESNAULT, SERP.)

**DEL-16-0292 - Cité de l'espace et Piste des géants Aéro : approbation du principe d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la Cité de l'espace et de la Piste des géants Aéro**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [13 VOIX] (MMES HARDY, CHAUMETTE, BLANC, DEQUE, ROUILLON VALDIGUIE, BUYS, MM. KELLER, GRASS, COHEN, LAHIANI, DARDELET, DE SCORRAILLE, MOUDENC.)

**DEL-16-0293 - Cité de l'espace - Transfert de compétences : reprise des actions cédées par la Ville de Toulouse au capital social de la SEMECCEL et désignation de représentants**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**DEL-16-0551 - Réseau de chaleur de Blagnac : Approbation du principe d'une procédure de concession et des caractéristiques des prestations assurées par le délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur de Blagnac**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-16-0573 - Marché d'Intérêt National de Toulouse (MINT) : Approbation du principe d'une procédure de concession pour l'exploitation du MINT et de la zone logistique du dernier kilomètre**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [112 VOIX]

**ABSTENTION [15 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DURRIEU, RAMOS, MM. SANCHEZ, JIMENA, LEPINEUX, LACAZE, PERE, MAURICE, SANCE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)**  
**NON PARTICIPATION AU VOTE [5 VOIX] (MMES PEREZ, SUSSET, MM. BRIAND, PLANTADE, BOLZAN.)**

## 7. PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATION MÉTROPOLITAINES

M. MOUDENC

Compte tenu de l'heure et du fait qu'on m'indique que le buffet est dressé à partir de 12h30, je vous propose de traiter les chapitres 7 et 8 et non pas le chapitre 6, de manière à ce que le débat sur le compte administratif ne soit pas restreint ou gêné par l'organisation générale de la séance.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs au domaine Prospective, Contractualisation et Programmation métropolitaines?

M. CHOLLET présente le point relatif au protocole de coopération territoriale.

La 7.3 concerne l'adoption d'un protocole de coopération territoriale dans les perspectives d'un contrat de réciprocité entre le Pays les Portes de Gascogne et Toulouse Métropole. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une initiative qui survient à la suite d'un comité interministériel aux ruralités. Au mois de mars 2015, il a initié la mise en œuvre, expérimentale dans un premier temps, d'un nouveau titre de contractualisation qui est potentiellement une innovation en matière de solidarité territoriale. Il s'agit des contrats de réciprocité ville-campagne. Et l'idée est de faire évoluer les politiques publiques pour les faire porter davantage sur les liens entre les territoires et pas simplement sur les lieux. En l'occurrence, il s'agit d'une convention passée entre Toulouse Métropole et les Portes de Gascogne, un Pays, 56 000 habitants, 9 communautés de communes et 160 communes dont Gimont, Lectoure, Fleurance, L'Isle-Jourdain, Samatan, Mauvezin... L'accord porte sur une coopération en trois points qui sont le développement de la culture scientifique et technique avec un focus particulier sur l'astronomie, parce qu'il existe une compétence particulière en la matière dans le Pays les Portes de Gascogne. Deuxième type de coopération, sur les activités liées à la logistique du pôle aéronautique toulousain et puis enfin une proposition de coopération sur une offre concertée en matière touristique.

M. MAURICE

Nous nous réjouissons de telles coopérations. Nous y sommes extrêmement favorables et pensons que nous avons beaucoup à nous apporter mutuellement, notamment dans cette relation « ville-campagne ». Mais justement, nous regrettons que dans le contenu de la coopération proposée, au-delà des trois sujets qui, bien sûr, présentent une logique, un intérêt, ne figure pas d'orientation autour de la question de l'agriculture et de la politique alimentaire, pour faire écho d'ailleurs à ce que j'exprimais tout à l'heure à propos du MIN. Notre collectivité ne témoigne pas d'une volonté politique suffisante en la matière. Or, voilà un moyen qui aurait été intéressant, d'autant plus que sur ce territoire, on le sait, l'agriculture est très développée. Nous voterons cette délibération, parce que nous ne sommes pas opposés aux orientations définies, mais nous souhaiterions que, très prochainement, on puisse rajouter un nouvel axe de travail autour de l'agriculture et des coopérations intéressantes et importantes que nous pourrions avoir dans ce domaine.

M. COHEN

Concernant cette contractualisation, je n'ai pas d'avis négatif mais beaucoup de questions. Tout d'abord, je suis convaincu que les métropoles ont un rôle à jouer extrêmement important autour des développements, qui auront lieu dans les prochaines années et prochaines décennies, sur les enjeux des prochaines années, c'est-à-dire dire la connaissance, le monde universitaire, l'innovation, la capacité à relever les nouveaux défis. Et je suis convaincu que le couple Métropole et Région doit avoir une contractualisation extrêmement serrée pour éviter que ces partenariats ne soient pas entièrement et uniquement récréatifs mais qu'ils aient véritablement une valeur ajoutée non pas uniquement pour la Métropole. Je crois que c'est une idée largement partagée et c'était aussi dans ce sens que le dialogue métropolitain avait été lancé, pour travailler avec des villes qui avaient, dans la région, les mêmes

préoccupations que la ville-centre, des préoccupations souvent impulsées par la Métropole. Là, on est sur un registre très différent. Je n'ai pas d'avis pour le moment mais en tout cas, moi, j'y mettrais quelques cadres. Déjà dans le précédent mandat, des territoires en plein essor économique étaient intéressés pour contractualiser avec la Métropole. Mais là, on passe d'un schéma institutionnel, prévu par la loi, à une compétence qui reste pour moi essentiellement celle de la Région. Je considère que ce type de partenariat, avec des territoires intéressés par une mise en cohérence des dynamiques, des nôtres et des leurs, doit être complètement intégré dans une contractualisation avec la Région. Si l'on « ouvre la porte » de cette manière, vous allez avoir énormément de demandes, sauf si celle-ci est simplement liée à des atomes crochus de personnes qui ont envie de travailler ensemble, mais je n'ose le penser. Elle doit plutôt se placer dans le cadre d'une vision intéressée par les ambitions des deux territoires. Si l'on ouvre cette porte, il sera nécessaire d'avoir une vision beaucoup plus large et beaucoup plus forte de ce que veut faire la Métropole, plutôt que de répondre au coup par coup.

Deuxième remarque à laquelle je n'attends pas d'explication particulière. L'ensemble des autres délibérations portent sur des contrats de partenariats entre la Région et des organismes universitaires, de recherche ou autres. Comme ce n'est pas si souvent, je voulais dire mon accord avec le propos de Sacha BRIAND. Je dirais même que c'est la première fois que je partage complètement ce qu'il a dit sur l'IDEX. Je n'aime pas la langue de bois qui consiste à penser qu'aujourd'hui, la responsabilité est ailleurs. D'abord je félicite le gouvernement de nous avoir redonné la capacité de pouvoir retravailler l'IDEX, même partiellement dans le temps et financièrement. Et je crois que c'est prévu pour aujourd'hui ou demain, on devrait avoir un nouveau président sur qui l'on puisse compter pour défendre une ambition extrêmement forte et fédérer l'ensemble des organismes qui composent l'université fédérale pour en faire quelque chose d'un peu plus allant, concernant le travail en commun. C'est effectivement le rôle de la Région de faciliter ce travail, mais je rajouterais aux propos de Monsieur BRIAND que nous aussi, nous avons une responsabilité importante. Et cette responsabilité peut être complétée, très détaillée sur la base de l'accord que nous avons signé en 2013, avec l'ancien Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) nouvellement dénommé Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées. Il y a au moins une petite dizaine de sujets où notre rôle est important pour faire en sorte que les sujets de la connaissance, de la valorisation, de la relation avec l'international soient un peu plus, je dirais, rapprochés. Peut-être sans parler de fusion peuvent-ils agir de façon un peu plus rapprochée et sur ces sujets-là, nous pouvons avoir quelques exigences.

Mme CROQUETTE

Mon intervention porte également sur la 7.3, que nous voterons bien évidemment, parce que nous sommes favorables à ce type de coopérations, d'autant que le protocole de coopération territoriale mentionne explicitement une dimension de solidarité territoriale qui nous intéresse au premier chef. Donc nous voterons des deux mains cette délibération et nous ne voyons pas, nous, de contradiction avec les relations régionales et avec la Région. Nous pensons qu'il y a du travail pour tout le monde dans ces coopérations. Ceci me donne l'occasion également de soulever un problème qui nous préoccupe, qui n'est pas compris dans cette délibération mais qui contient, à notre sens, la même logique. Nous avons abordé la question de Latécoère au regard d'autres délibérations puisqu'elle a un projet sur Toulouse de construction et de développement. Très bien, ce n'est pas ça qui nous importe. Par contre, au regard du redéploiement qu'elle a annoncé dans sa stratégie industrielle, Latécoère compte fermer le site de Tarbes. Et vis à vis de ces problématiques d'équilibre du territoire et de répartition de la solidarité justement, nous sommes un petit peu inquiets sur le fait de « déshabiller Paul pour habiller Pierre ». Peut-être avez-vous des informations, Monsieur le Président ? Si tel était le cas, ça nous gênerait beaucoup qu'on entre dans cette logique qui mettrait de fait en concurrence, une ville déjà bien appauvrie avec Toulouse.

M. CHOLLET

Quelques éléments de réponse et des commentaires. D'abord, le processus est expérimental. C'est une première et l'avenir nous dira, finalement, à l'épreuve du temps et des réalisations, sa pertinence. Malgré tout, l'opportunité nous paraît excessivement intéressante. Et pour être très pratique dans la réalisation de cette convention, nous sommes restés à l'écoute de nos interlocuteurs de ce Pays. Les trois thèmes abordés correspondent donc à une demande qui émane en premier du Pays et à laquelle s'ajoute une réciprocité. Donc, y rajouter par la suite d'autres thèmes, pourquoi pas ! Nous verrons.

Ensuite, sincèrement, je vois pas de contradiction avec le giron régional. Je crois que c'est une demande sur des points très spécifiques et il me semble que dans ce type de convention, la Métropole se rapproche de certains Pays avec un pragmatisme qui est à mon avis de bon aloi sur des thématiques parfaitement identifiées. Je ne vois pas là de contre-indications avec la compétence régionale.

Si vous le permettez, puisque Pierre COHEN en a parlé, un mot sur l'IDEX. Il est vrai que, demain matin, sera élu le nouveau président de la COMUE, de l'université fédérale de Toulouse. Sa responsabilité sera grande dans la reconquête du label et je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. Ce qui nous frappe dans la démarche que les universitaires ont pu avoir au cours de ces derniers temps, c'est qu'il existe, il a pu exister, des variations d'intentions et d'idées autour de cette définition d'un périmètre d'excellence, notion au cœur de l'IDEX. Ce périmètre d'excellence, compliqué à définir et qui ne l'a pas clairement été au cours de la dernière mandature, devra trouver son sens si nous voulons accéder à l'IDEX. Il me semble que les scientifiques et les universitaires ont pris les devants en nommant un comité, au sein de la COMUE, susceptible de promouvoir les conditions de la reconquête de cet IDEX. Et pour répondre à Pierre COHEN au sujet de la convention avec la COMUE, notre intention était de re-signer et nous avons commencé à le faire, nous avons commencé à discuter d'un avenant à la convention qui avait été signée initialement par l'ancienne équipe au moment où l'IDEX a été refusé. C'est un des objectifs que nous avait fixé Monsieur le Président, que de pouvoir impliquer à nouveau la Métropole dans une nouvelle convention, sur de nouvelles bases.

#### M. MOUDENC

Quelques éléments sur ce débat. S'agissant du contrat de réciprocité, quel est le fond de l'affaire ? Depuis l'émergence des métropoles, notamment à travers la loi de janvier 2014, il faut le dire, une inquiétude s'est exprimée dans le monde rural. Il suffit de dialoguer avec les collègues concernés, pour sentir une inquiétude, parfois même une méfiance, qui peut être agressive dans les propos. J'ai vu des propos fort surprenants de mon ami Pierre MÉHAIGNERIE là-dessus, sur le thème : « Les métropoles vont tout accaparer et nous, on va mourir ». Donc le gouvernement a souhaité initier ces contrats de réciprocité. C'est totalement nouveau mais l'idée n'est surtout pas de porter ombrage aux régions, qui elles-mêmes ont été renforcées par le législateur en même temps que les métropoles. Il s'agit simplement d'envoyer un signe et de voir quelles sont les coopérations possibles sur les thématiques métropolitaines. Il n'est donc pas du tout question d'aller sur le champ de compétences de la Région. Là-dessus, il n'y a aucune ambiguïté dans la démarche et dans les textes existants. C'est donc sur ce postulat que ce contact a été établi et que cette opportunité a été saisie. Pour une raison qui est totalement objective et je rassure Pierre COHEN quand il dit : « Je n'ose imaginer qu'il y ait un critère d'accointance politique ». Mais s'il le dit, c'est qu'il l'a imaginé un petit peu. Donc je vous rassure, ce n'est pas du tout le cas. Le critère objectif est simple. Il s'agit de cantons situés sur la partie Est du Gers, cantons qui regardent vers l'agglomération toulousaine. Aujourd'hui, ils connaissent une transformation sociologique considérable. Il faut savoir, par exemple, que 90 % de la progression démographique du Gers sur ces dix dernières années, s'est effectuée dans ces cantons. Autrement dit, ces cantons sont touchés par une sorte de phénomène de métropolisation. S'y installent des personnes qui souvent travaillent dans l'agglomération toulousaine et qui ne sont pas à proprement parler des ruraux, au sens de l'agriculture. Il y a donc effectivement un sujet à appréhender. Alors, on va avancer de manière modeste ; on va tâtonner dans une démarche innovante pour tenter d'établir un lien et des coopérations. Et nous verrons comment tout cela va évoluer. Cela ne porte pas du tout ombrage bien sûr au dialogue métropolitain. Au contraire, le dialogue métropolitain avance et d'ailleurs, dans ce même chapitre 7, il y a une délibération sur une action concrète que nous allons mener au mois de novembre prochain, la biennale du patrimoine urbain. C'est la première fois que l'on va créer un événement culturel commun à la métropole toulousaine et à un certain nombre d'intercommunalités. Je pense à Cahors, Auch, Montauban, Carcassonne... Plusieurs intercommunalités vont créer un événement culturel commun autour de la notion de patrimoine revisité à l'aune des préoccupations d'aujourd'hui, c'est-à-dire le patrimoine urbain. Cette démarche-là n'est donc pas contradictoire avec le contrat de réciprocité.

Sur l'IDEX, juste un mot, sans revenir sur ce qui s'est passé. Ce que je crois, c'est que la perte de label n'est en rien, du moins pour moi, un signe d'un recul de l'excellence du site universitaire de Toulouse. C'est, je pense, une sanction d'une certaine gouvernance, voilà ! Elle a été défailante. Sans citer telle ou telle personne parce que le but n'est pas de cibler des personnes qui d'ailleurs ne sont plus en

fonction. Demain s'achèvera un cycle de renouvellement de présidence universitaire avec la présidence de l'université fédérale. Mais c'est vrai que, à un moment, une parole a été donnée, un engagement a été pris, pour créer des solidarités, pour créer surtout une visibilité internationale de l'université de Toulouse, pour mettre en commun un certain nombre d'objectifs d'excellence en matière de recherche. Ça n'a pas été fait et donc, cette gouvernance a été en réalité très en retrait par rapport à la qualité des universitaires et des chercheurs toulousains. Moi aussi, je formule l'espoir qu'avec la bouée de sauvetage, le ballon d'oxygène que l'État vient de donner à l'université toulousaine, je formule le souhait qu'à partir de ce mauvais moment, de cette mauvaise nouvelle, de ce qui apparaît un peu comme une sanction, on puisse au contraire rebondir et redéfinir une nouvelle dynamique. À mon avis, on ne le fera pas tellement en s'attardant sur la question des structures, parce que là, on a toute raison de penser qu'on peut s'enliser, mais en se mettant sur les objectifs de fond à savoir la délivrance de certains diplômes communs par l'université fédérale, le niveau des recherches dans tels ou tels universités ou établissements et la visibilité internationale. Je crois qu'il faut aller sur le fond des choses plutôt que sur la structure des choses, et je crois que le coup de tonnerre qu'a représenté la perte du label est de nature à provoquer une réaction positive dans les nouvelles présidences universitaires. Notre rôle à nous ? D'abord, notre réflexe et le mien en particulier a été celui de nous coordonner avec l'État et la Région. Et effectivement, en vue de l'achèvement de ce cycle de renouvellement présidentiel, j'ai souhaité que nous échangions de manière beaucoup plus concertée, beaucoup plus proche, Métropole, État, Région. Et nous avons prévu, avec le Préfet, avec Carole DELGA, une fois tous les présidents élus, de les réunir ensemble et de leur tenir un langage commun, qui soit un langage à la fois d'incitation, d'ambition et de soutien. Et à travers ces trois entités, le fait que la puissance publique puisse parler le même langage au monde universitaire, je crois que c'est quelque chose qui ne peut être que positive.

**DEL-16-0594 - Première Biennale européenne du patrimoine urbain, Quai des Savoirs - novembre 2016 : soutien de Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [3 VOIX] (MME LAIGNEAU, MM. CHOLLET, MOUDENC.)

**DEL-16-0548 - Adoption d'une convention de partenariat pluriannuel avec la Caisse des dépôts**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0549 - Adoption d'un Protocole de coopération territoriale dans la perspective d'un contrat de réciprocité entre le Pays "les Portes de Gascogne" et Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0510 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Université Toulouse 2 Jean Jaurès (UT2) – Plate-forme expérimentale pour l'étude des comportements alimentaires contextualisés (OVALIE) : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0502 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Équipements pour le Centre de Biologie Intégrative (CBI) - Volet 1 : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0503 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 - Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Plate-forme Comportements, Cognition et Usages (CCU) : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0507 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) – Jouvence des bancs de condensateurs du Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (JOUBANC) : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0509 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) – Plate-forme nanomatériaux adressables (NANOMAT) : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0512 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) – Pôle Archéosciences-Environnement Midi-Pyrénées (PAE-MIP) : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0513 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Plate-forme d'analyses géochimiques et isotopiques (PANGEE) : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0515 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - " Réhabilitation énergétique des bâtiments du laboratoire de chimie de coordination (LCC) " : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0517 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Réhabilitation énergétique du bâtiment de l'Institut de Biologie Cellulaire et de Génétique (IBCG) : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0500 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) – Rénovation de l'animalerie EZOP : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0505 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) – Plate-forme génome et transcritrice (GeT) : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0508 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) – Plate-forme Métabolomique METATOUL - Volet 1 : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0504 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 - École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) - Plate-forme d'endoscopie (CHUVAC) : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0506 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) – Plate-forme d'Imagerie haute performance pour les MATériaux, les Écoulements Complexes et les structures BIologiques (I-MATECBIO) : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0511 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) – Plate-forme Pile à combustible (PAC-AERO) : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

**DEL-16-0514 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 / Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) – Plate-forme d'intensification des procédés de PROduction et SEparation BIotechnologiques (PROSEPBIO) : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]



**DEL-16-0520 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 - " École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - Volière Drones Midi-Pyrénées (VDMP) - Volet Équipements Scientifiques " : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]

**DEL-16-0521 - Contrat de Plan État-Région 2015-2020 - " École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - Volière Drones Midi-Pyrénées (VDMP) - Volet Immobilier " : adoption de la convention financière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]

## **8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

M. MOUDENC

Y'a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs au Développement économique ?

M. KELLER présente les points relatifs à l'aéronautique ayant fait l'objet d'une demande d'intervention. Monsieur le Président, chers collègues, Airbus Group a fait le choix d'installer son siège mondial à Toulouse. Nous étions avant-hier à l'inauguration avec un certain nombre d'entre vous, Monsieur le Président, Karine TRAVAL-MICHELET, Claude RAYNAL, Sylvie ROUILLON-VALDIGUÉ, Jean-Claude DARDELET notamment. C'est un choix, qui, de mon point de vue, ne doit rien au hasard. Bien qu'il ait sans doute fallu aussi une présidence allemande pour faciliter une telle décision et que l'ensemble des partenaires l'acceptent. Un choix qui ne doit rien au hasard parce qu'il s'inscrit dans une logique historique où, dans les années soixante-dix, après l'échec commercial de Concorde, un groupement d'intérêt économique a été créé, qui s'appelait Airbus Industrie qui a installé son siège à Blagnac. Dans le développement de cette logique, se sont installées les chaînes d'assemblage, en lieu et place d'ailleurs, des chaînes d'assemblage de Caravelle et de Concorde à Saint-Martin à Toulouse. Parallèlement à Toulouse, aux côtés du CNES, venaient s'installer Matra qui a rejoint Airbus, Alcatel qui est devenue Thalès Alenia Space et tout le volet spatial. À Colomiers, dans les années quatre-vingt, s'est installée la chaîne d'assemblage de l'Airbus A330, A340, la chaîne Clément ADER. Le programme AéroConstellation qui était un programme de la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse, a permis d'installer la chaîne d'assemblage de l'A380, en même temps d'ailleurs, je dois dire, que la relocalisation d'Air France Industries très insérée sur Montaudran, dans un tissu déjà très urbanisé. Je devrais d'ailleurs évoquer, ce faisant, l'émergence de Toulouse Aerospace qui permet de continuer cet écosystème, cette qualification aéronautique et spatiale qui caractérise notre métropole. Certes, il n'y a pas qu'Airbus dans cette caractérisation. Il n'en reste pas moins que le poids d'Airbus dans l'économie métropolitaine, en emplois directs et indirects, fait vivre quelque cinquante mille familles et sans doute même un petit peu plus, puisque c'est le principal donneur d'ordres. Une masse salariale donc importante sur notre métropole et qui permet de faire travailler nos commerces et nos services ; ce point est important. C'est Airbus incontestablement qui donne notre identité aérospatiale, même s'il n'est pas tout seul : on doit aussi parler d'ATR, encore que ses plans de charge sont intimement liés à Airbus. J'entendais nos collègues tout à l'heure craindre, et ils ont raison, que peut-être le départ de Latécoère de Tarbes ne supprime quelques emplois. De nombreux emplois sont créés notamment par les plans de charge de l'A350 qui sont dévolus à Daher à Tarbes. Et incontestablement, c'est Airbus qui donne, sur ce secteur-là, à Toulouse, à notre métropole toulousaine, une visibilité internationale. Où que l'on aille dans le monde, s'il y a une notoriété, une connaissance de la Ville de Toulouse, elle est immédiatement associée à Airbus. Nous aurions grand tort de ne pas nous servir de cette osmose identitaire, surtout quand on parle d'un schéma de développement économique. C'est aussi pour cela que la pacte Airbus est le premier des vingt projets du schéma de développement économique que nous avons adopté il y a quelques mois. C'est un pacte de réciprocité et ça doit l'être. C'est un pacte pour entretenir l'attractivité de Toulouse, mais aussi d'Airbus à Toulouse. C'est un pacte pour préserver les capacités de développement d'Airbus, mais pour permettre aussi que l'aéronautique et l'espace puissent favoriser le développement d'un écosystème d'innovation. Ce pacte a été organisé autour de quatre thèmes. Le premier consiste à faire en sorte qu'ensemble, nous sachions entretenir l'écosystème industriel certes, mais aussi de recherche et d'innovation. Le second thème entre directement dans le champ de la Métropole et concerne l'aménagement du territoire, de telle sorte qu'il

puisse permettre les développements dans un mode durable, mais aussi la mobilité pour l'accessibilité et les déplacements en transport qu'exigent ces industries et ceux qui y travaillent. Le troisième item, c'est de faire en sorte de cultiver la ressource humaine, les qualifications humaines indispensables à la culture aéronautique, spatiale, à cette culture scientifique et technique qui nous caractérise et dont ont besoin les industriels pour se développer. Et le quatrième item, c'est bien sûr de faire en sorte que cette identité « airbusienne » participe aussi à la promotion internationale de notre métropole. Voilà ce qu'ont été les fils conducteurs et les fondements de ce pacte qui vous est proposé. Je voudrais tout particulièrement, puisque je vais arrêter là, remercier Marc BEL d'avoir piloté ce dossier pour la Métropole, et côté Airbus, Cécile HA MINH TU et avec elle l'ensemble des cadres et personnels d'Airbus qui se sont impliqués dans la rédaction de ce document.

Mme CROQUETTE

Merci Bernard KELLER pour cette présentation qui a toutefois passé sous silence une partie non négligeable du document qui concerne la gouvernance de ce pacte. Donc, autant nous n'avons pas de problème sur l'opportunité de créer un pacte d'attractivité et sur ses objectifs, autant nous avons quelques soucis quant à la mise en musique de ce pacte au travers de la gouvernance qui est proposée. Quatre élus et quatre membres Airbus sont proposés pour mener à bien ce pacte. Par ailleurs, nous n'avons aucune information sur le volet financier nécessaire pour mener à bien ces missions. Mais surtout, sont absents de cette gouvernance plusieurs acteurs qui pourraient être particulièrement concernés et qui pourraient amener des richesses dans la mise en œuvre de ce pacte. Sur les questions de recherche et d'innovation, aucun universitaire ou laboratoire de recherche dans le domaine ne sont sollicités, ce qui est quand même assez surprenant. Enfin, s'agissant de l'item capital humain, où il est quand même question de dispositifs de formation, de sécurisation de parcours professionnels, de demandeurs d'emploi, de secteurs de production touchés par la pénurie de compétences formées, aucun des partenaires sociaux n'est sollicité pour être associé à la gouvernance. Il nous semble pourtant qu'ils pourraient amener un certain nombre de remarques et de richesses à l'item capital humain. Ceci nous préoccupe beaucoup. On va, nous semble-t-il, vers un manque de transparence et de démocratie pour mener à bien ces quatre items. C'est la raison pour laquelle, s'agissant de cette délibération, nous nous abstiendrons.

M. MAURICE

À mon tour d'évoquer cette délibération. D'abord vous avez voulu, à travers ce pacte, fortement rappeler le partenariat avec Airbus qui, comme chacun sait, est effectivement un acteur majeur du développement économique de notre territoire. Personne ici ne le conteste. Faire un pacte, d'accord, mais pour quoi faire ? Le propos de Martine CROQUETTE a montré que ce pacte est d'abord un affichage plus qu'une réalité, puisque nous n'avons aucun élément financier adossé. Les éléments de la gouvernance effectivement sont très faibles et témoignent plus d'une rencontre future entre élus et responsables d'Airbus, autour j'imagine de leurs activités. A nos yeux, si l'on doit faire un pacte et si la collectivité doit, et nous le pensons, s'impliquer aux côtés d'Airbus, ce n'est pas uniquement pour faciliter l'existant mais plutôt travailler à l'avenir. Et cela passe par des politiques, de notre point de vue essentielles, de diversification économique pour éviter de faire de notre agglomération une mono-industrie. On sait les dégâts qu'elle a pu faire dans l'histoire sur d'autres territoires et sur d'autres sujets. Si nous travaillons avec Airbus, c'est donc pour préparer l'avenir, mais sur ce point, le pacte n'apporte pas de réponse. Si tout l'écosystème est plus ou moins évoqué au travers de ce pacte, le grand absent, c'est la question des ressources naturelles. Et justement sur la question du développement durable encore affichée avec des mots sans contenu, comme « green deal » qui apparaît tout d'un coup dans le document, quand on regarde la réalité du travail qu'on souhaite engager sur cette question avec Airbus, c'est uniquement limité à la question de la mobilité. C'est-à-dire du plan de déplacements urbains, qui est évidemment essentiel pour les gens qui travaillent à Airbus compte tenu des difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui. Mais nous ne trouvons rien quant à l'accompagnement de l'évolution future de l'aéronautique, par rapport à cette question des ressources naturelles. Elles diminuent, c'est un fait et l'on ne peut pas raisonnablement nous faire croire que le développement d'Airbus sera éternellement en augmentation, en croissance. Il faut donc anticiper, y compris sur les compétences évoquées par ailleurs sur les questions du capital humain. Effectivement, Airbus, c'est aussi un capital humain extrêmement riche et nous écologistes, nous pensons qu'il faut aussi faire en sorte que ce capital

humain demain puisse aussi potentiellement se réorienter vers d'autres filières, notamment liées à la mobilité. Tous ces éléments d'anticipation par rapport à la déplétion des ressources naturelles, par rapport à l'évolution de l'aéronautique qui ne sera pas forcément en constante croissance, il n'en est pas du tout question ! Et nous pensons que justement, un pacte avec Airbus aurait été l'occasion de commencer à poser ces bases de travail, en lien avec la recherche, comme le disait Martine CROQUETTE, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il s'agit, plutôt que de nous contenter de nous réjouir perpétuellement de l'existant, que nous sachions aussi préparer l'avenir.

M. RAYNAL

Monsieur le Président, je crois que vous avez pris une bonne initiative avec ces trois pactes qui sont en tout à organiser, celui avec Airbus étant le premier. Un deuxième que nous avons évoqué au moins dans sa thématique doit concerner l'université et la recherche où il serait effectivement intéressant d'avoir là aussi une vision de la Métropole. Concernant celui d'Airbus, je voudrais d'abord, et Bernard KELLER l'a fait, revenir sur l'histoire de tous ceux qui ont créé cette industrie aéronautique à Toulouse. Tous ceux qui l'ont initié, depuis évidemment Latécoère, même s'il y avait d'autres noms à cette époque, mais également tout le travail fait par Sud-Aviation, l'Aérospatiale. Il faut saluer cette culture d'ingénieurs au cœur de l'activité d'Airbus, autour finalement de l'avion en tant que tel, de la construction, de la réalisation, avant de parler d'un développement qui est venu évidemment beaucoup plus tardivement, en termes de nombre d'avions vendus. On se souvient les uns et les autres d'années très difficiles, d'années où il y avait une seule vente dans l'année. Je n'ose pas évoquer les chiffres d'aujourd'hui, en comparaison. Il y avait même des années avec une vingtaine, une trentaine de « queues blanches » au sol lorsque nous ne vendions pas l'Airbus A300. Tout ceci est très proche et montre le chemin parcouru par cette entreprise. Je voudrais vraiment saluer ce travail des ingénieurs, de générations d'ingénieurs qui, les uns derrière les autres, ont créé cette richesse et ce développement à Toulouse. Oui ce pacte présente un intérêt, me semble-t-il, au-delà du fait qu'il est nécessaire entre la plus grosse entreprise du territoire et Toulouse Métropole. Au delà, il doit surtout nous amener à traiter avec la société Airbus dans une autre vision, une vision de ce que sera effectivement son développement futur. Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'une entreprise toulousaine avec des sites espagnols et allemands mais d'une entreprise beaucoup plus mondialisée, avec des usines en Chine, aux États-Unis. Et au-delà des usines, des prises de participation naturelles, pour une entreprise mondialisée, pour que la recherche, la meilleure recherche possible soit au service de cette industrie. On a vu, récemment encore, un partenariat avec une entreprise de la Silicon Valley sur les questions du numérique et on comprend bien qu'Airbus a une vision qui consiste à voir mondialement où sont les meilleurs pour aller travailler avec eux. Donc, le sujet qui est le nôtre aujourd'hui ne se résume pas effectivement à se réjouir, même si nous pouvons être fiers d'avoir le siège mondial d'Airbus à Toulouse, mais bien de regarder quelles seront demain les problématiques de l'aéronautique et comment notre territoire sera en capacité, de continuer à fournir de l'excellence, de la recherche, des études, de la technologie, de manière à alimenter la société Airbus. C'est là-dessus que nous devons nous focaliser. Finalement, non pas sur le maintien de notre passé, il est beau et il faut le maintenir cela va de soi, mais surtout être dans la prospective et être toujours dans l'excellence pour qu'Airbus s'appuie toujours sur ce territoire toulousain.

M. KELLER

Quelques éléments puisque Claude RAYNAL vient, d'une certaine manière, de répondre. Dire peut-être à Martine CROQUETTE et Antoine MAURICE que c'est un pacte dont les termes présentés aujourd'hui, par définition, doivent être évolutifs. Il ne s'agit en rien, ni de nous mêler ici de la gouvernance d'Airbus, qui d'ailleurs est très organisée dans la représentativité de ses organisations syndicales et représentants du personnel, pas plus qu'il n'est question qu'Airbus vienne se mêler de l'organisation de la Métropole. Et d'ailleurs, c'est bien dit dès les premières pages du pacte. Ce que nous entendons faire avec cette signature, c'est impulser une initiative qui a un effet d'entraînement sur l'ensemble des organisations concernées par le pacte, qu'il s'agisse de la communauté de la recherche, qu'il s'agisse des communautés syndicales, bien évidemment, qui auront leur mot à dire. Mais ne mélangeons pas les choses ! Il y a la gouvernance d'Airbus et il y a celle de la Métropole et je crois que ce serait une erreur que d'ajouter des lourdeurs qui sclérosaient le fonctionnement de ce pacte. Et justement, pour aller peut-être dans le sens de ce que Claude RAYNAL vient de présenter comme un

souhait, j'ai envie de dire que c'est inclus dans les quatre items que l'on retient. Il faut faire en sorte de faire évoluer ce pacte, d'y impliquer en tant que de besoin, des éléments nouveaux. Sur l'aspect développement durable, la préoccupation d'Airbus en la matière est réelle. Si cela n'est pas clairement évoqué dans le document, en tant qu'ancien cadre d'Airbus que je suis, je peux témoigner qu'ils se préoccupent, à Airbus comme chez son concurrent Boeing d'ailleurs, de savoir quels seront les carburants utilisés demain. Des expériences existent dans ce domaine et rien n'empêchera, dans le cadre du pacte d'ailleurs, d'en discuter, d'autant que cela peut aussi concerner la Région, si je peux me permettre, avec un certain nombre de cultures végétales qui pourraient apporter des substituts au manque de pétrole que l'on est obligé de constater. Voilà un exemple ! Et ce n'est pas parce que ça n'est pas écrit que la question ne peut pas être discutée. Et je conclurai en évoquant ce qui peut-être est le plus important, mais là aussi Claude RAYNAL l'a dit. C'est une manière de reconnaître, dans l'histoire de Toulouse, le rôle prééminent qu'ont tenu un certain nombre d'ingénieurs, de cadres, de compagnons, de techniciens, qui ont fait d'Airbus ce qu'il est devenu. C'est eux aussi qui d'une certaine manière, avec leur savoir-faire, nous permettent de garantir une durabilité, au sens à la fois écologique mais aussi du temps, d'une industrie qui, pour le moment quand même, heureusement, fait que notre métropole toulousaine est sans doute la seule en France, et même dans le monde, malgré la crise, à avoir continué à créer des emplois. Incontestablement nous devons à cette industrie le solde positif de la création d'emplois dans toute la grande région Occitanie. A nous de faire en sorte que cela dure ou que cela s'infléchisse précisément, de telle manière qu'on puisse continuer à conserver ici une industrie génératrice de richesses et d'emplois.

**DEL-16-0618 - Pacte d'attractivité et de développement économique entre Airbus Groupe et Toulouse Métropole - projet n°1 du schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]

ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

.....

Suspension de séance à 12h30

.....

.....

Reprise de séance à 13h30

.....

M. MOUDENC

La séance est réouverte. Je vais demander à Bernard KELLER de présenter la dix-septième délibération du chapitre 8 puisqu'il y a eu une demande de nos collègues dans ce sens. Et puis ensuite nous continuerons à présenter les délibérations du chapitre 8 qui ont été fléchées par nos collègues en fin de matinée.

M. KELLER

Elle concerne spécifiquement le volet spatial de notre métropole puisqu'il s'agit d'un avenant qui permet de compléter le financement du salon Toulouse Space Show, pour son édition 2016 qui a démarré lundi et se termine aujourd'hui d'ailleurs. Cette cinquième édition a été consolidée par différents événements associés qui renforcent fortement la visibilité de ce salon au niveau européen. Un salon avec quelque 2 200 participants cette fois-ci et une quarantaine de pays représentés, des start-up, un village de start-up extrêmement performant, il y en avait 32. Lors de l'inauguration où vous étiez, où nous étions, Jean-Yves LE GALL, président du CNES, a salué Toulouse comme étant à la pointe dans ce domaine. C'est clair, Toulouse est la capitale mondiale de l'aéronautique mais aussi la capitale européenne de l'espace. C'était aussi l'occasion de signer avec L'ESSP (European Satellite Services Provider) qui s'occupe des applications EGNOS, quelques 2300 mètres carrés de location sur Toulouse Aerospace, où seront localisés prochainement, tant l'IRT Saint-Exupéry que le pôle de compétitivité Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués. Compte tenu de l'impact attendu pour cette édition, nous proposons, comme cela avait été prévu, de compléter de 20 000 euros, par voie

d'avenant, le financement total de ce salon, à concurrence de 70 000 euros, soit très exactement ce que nous donnions dans l'édition précédente.

M. MAURICE

Effectivement, comme l'a dit Monsieur KELLER, il est proposé de reconduire une subvention à hauteur de 70 000 euros pour un événement qui se tient trois jours. Certes, il présente un intérêt tel qu'il a été dit par rapport à un secteur important, encore une fois, du développement économique. Mais nous sommes toujours affolés de voir qu'on donne des sommes aussi importantes, sans regarder et sans se poser jamais aucune question. 70 000 euros pour un événement auquel on ne demande pas les efforts qu'on demande à l'ensemble des autres acteurs économiques. Et en plus Bernard KELLER l'a dit : « Comme cela avait été prévu ». Pourquoi donc ne pas avoir voté directement 70 000 euros la dernière fois et faire croire qu'on donne moins quand on donne autant ? Bref, nous nous interrogeons sur ce niveau de soutien qui nous paraît excessivement haut. Si on le compare avec des délibérations qui viendront tout à l'heure par exemple, le montant égale le soutien à l'ensemble des structures de l'Économie Sociale et Solidaire financées aujourd'hui. Or, on voit très bien concrètement leur impact sur l'économie locale. Le Toulouse Space Show, c'est un impact très indirect et c'est d'abord du rayonnement, une manifestation de communication. Il en faut certes, mais payer 70 000 euros pour cela, nous trouvons cela totalement déplacé. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

**DEL-16-0565 - Manifestations et Salons - " Toulouse Space Show" 2016 : avenant à la convention avec le CNES**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]  
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

**DEL-16-0302 - Convention cadre de partenariat et d'orientations stratégiques entre Toulouse Métropole et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Toulouse, pour la période 2016-2020**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0457 - Tourisme - Observatoire hôtelier : abrogation de la délibération 15-592 du 10 novembre 2015 et adoption d'une nouvelle convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

M. BRIAND présente les points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La 8.4 est relative à la création de l'agence de l'attractivité et concerne plus particulièrement l'autorisation donnée en vertu de l'article 20 des statuts de la SEM So Toulouse. En fait cela permet, conformément aux statuts des SEM, de faire en sorte que le président du conseil d'administration et directeur général puisse exercer la plénitude de ses fonctions.

La 8.23 concerne le transfert de la zone de Fondeyre dont nous avons eu l'occasion de parler ce matin à travers la délégation de service public du MINT. La zone de Fondeyre était gérée par un syndicat mixte et, comme vous le savez peut-être, le Conseil Départemental a décidé de s'en retirer, entraînant sa dissolution. Dans le contexte que nous avons évoqué, il convient donc de transférer cette zone à Toulouse Métropole pour pouvoir l'intégrer dans la procédure de délégation de service public. Voilà les éléments essentiels de ces deux délibérations.

Mme CROQUETTE

Sur la 8.23, brièvement, puisque nous voterons cette délibération. Il s'agit simplement d'un transfert de compétences mais nous souhaitons attirer l'attention des élus sur le fait que la Métropole prend la responsabilité de l'information de l'ensemble des riverains sur ce qui se passe sur cette zone. Il faut que la Métropole soit vraiment sensibilisée au problème posé puisque, comme d'autres élus sans doute, nous sommes interpellés de façon récurrente par les associations très vivantes de ce secteur et qui sont préoccupées par les nuisances diverses et variées que procure la zone de Fondeyre.

M. COHEN

Juste une question sur la SEM So Toulouse puisqu'il s'agit de passer d'un statut de président à celui de président/directeur général. Le président de So Toulouse, c'est Monsieur Moudenc. Et je voulais savoir si le président de So Toulouse va devenir le directeur de la SEM ? Ai-je bien compris ?

M. MOUDENC

Nous sommes en fait dans une construction juridique un peu intermédiaire. On a décidé, vous le savez, de fusionner trois structures, l'office de tourisme, la SEM So Toulouse et l'agence de développement économique. So Toulouse est la porte d'entrée juridique de la fusion. Donc, j'ai pris la présidence de l'agence d'attractivité et tant que So Toulouse a une vie juridique, c'est-à-dire pendant toute l'année 2016, j'en suis président directeur général. Quand, à la fin de l'année, nous aurons achevé la transformation juridique, la nouvelle agence d'attractivité qui continuera à s'appeler So Toulouse n'aura plus évidemment la même gouvernance. Ensuite, je vous rassure, j'ai nommé un directeur général en la personne de Hubert CALMETTES qui a pris ses fonctions, il y a deux mois environ.

**DEL-16-0610 - Attractivité - Création de l'Agence d'attractivité : autorisation donnée en vertu de l'article 20 des statuts de la SEM So Toulouse**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [119 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [14 VOIX] (MMES CHAUMETTE, MAYEUX-BOUCHARD, DEQUE, MIQUEL-BELAUD, ROUILLON VALDIGUIE, FAURE, TOUTUT-PICARD, MM. KELLER, BRIANCON, BOLZAN, DARDELET, MOUDENC, ROUGE, SERP.)

**DEL-16-0577 - Attractivité - Création de l'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole : approbation de la dissolution de l'Association "Agence de développement économique Toulouse Métropole"**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [119 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [14 VOIX] (MMES CHAUMETTE, MAYEUX-BOUCHARD, DEQUE, MIQUEL-BELAUD, ROUILLON VALDIGUIE, FAURE, TOUTUT-PICARD, MM. KELLER, BRIANCON, BOLZAN, DARDELET, MOUDENC, ROUGE, SERP.)

**DEL-16-0607 - Attractivité - Sem So Toulouse : Adoption d'un avenant à la convention d'objectifs pour le 2ème semestre 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [119 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [14 VOIX] (MMES CHAUMETTE, MAYEUX-BOUCHARD, DEQUE, MIQUEL-BELAUD, ROUILLON VALDIGUIE, FAURE, TOUTUT-PICARD, MM. KELLER, BRIANCON, BOLZAN, DARDELET, MOUDENC, ROUGE, SERP.)

**DEL-16-0592 - Transfert de la zone d'activités de Fondreyre (Toulouse) à Toulouse Métropole suite à la dissolution du SMACRRT**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [133 VOIX]

M. SERP présente les points relatifs au numérique ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La 8.14, il s'agit de soutenir un incubateur régional et son programme d'actions 2016. Un avenant n°14 à la convention de soutien de 2016 est proposé. En clair, 70 % des projets de l'incubateur sont localisés sur l'agglomération toulousaine et la Métropole décide donc d'une subvention de 54 000 euros, comme les années précédentes.

La 8.24, il s'agit du déploiement de la 4G dans le métro toulousain et de l'adoption d'une convention avec Orange qui coordonne les opérateurs qui vont participer au projet de déploiement de la 4G dans le métro et de Tisséo SMTC dans le cadre de la Smart City.

M. JIMENA

Sur la 8.24, nous comprenons cette volonté de conventionner avec Orange et Tisséo dans l'objectif d'offrir une continuité de service pour les gens qui souhaitent téléphoner et aller sur Internet sans rupture. Pour autant, nous nous questionnons sur la durée de cette convention. On estime que quinze ans, ça fait quand même beaucoup ! D'autant plus que nous avons envie de vous alerter sur un principe qui, pour nous, est essentiel, c'est le principe de précaution. Pourquoi ? Ce principe est beaucoup utilisé quand on parle de champs électromagnétiques et la précaution est d'autant plus importante qu'il faut prendre en compte la particularité de cette convention, à savoir la nature de la zone à couvrir. Comme dans toute zone confinée, le principe de précaution pourrait nous amener à demander au moins, au

préalable, une étude d'impact. Avant une convention qui nous lierait avec les opérateurs pendant plus de quinze ans, une étude d'impact permettrait effectivement de voir comment les ondes circulent dans ces souterrains. En mouvement, puisque vous savez très bien que, dans un métro, l'augmentation des champs électromagnétiques rend le procédé plus dangereux. C'est un peu comme quand vous téléphonez dans une voiture, même si c'est interdit mais je sais que certains le font, c'est beaucoup plus dangereux qu'en position statique. Donc nous demandons que, dans le cadre de ce projet, une étude d'impact sur le niveau des émissions électromagnétiques soit programmée. Pour mémoire, si le progrès nous accompagne au quotidien, il faut quand même savoir qu'il concerne aussi le champ des recherches sur les champs électromagnétiques. Pour la première fois en France, le tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse vient de rendre justice à une femme. Pour la première fois, on a accordé à cette femme une allocation d'adulte handicapé pour des problèmes d'électrosensibilité. Les progrès en médecine vont bon train et je pense donc qu'une étude d'impact est absolument obligatoire, d'autant plus que des personnes âgées, des enfants prennent le métro quotidiennement et ce sont les populations les plus fragiles par rapport aux champs électromagnétiques. Notre groupe n'a donc pas d'opposition fondamentale mais cette étude d'impact nous semble essentielle.

#### M. SERP

Deux éléments de réponse. D'abord, les quinze ans, pourquoi ? Comme on l'a expliqué tout à l'heure, c'est pour rembourser les 900 000 euros, avec la redevance annuelle de 60 KE par an pour l'ensemble des opérateurs. Sur le deuxième point, vous avez parfaitement raison mais tous les seuils de précaution ne sont pas atteints et ce sont des seuils très infimes. Effectivement, une étude sera menée comme cela a déjà été fait à Paris, je vous rappelle qu'un autre opérateur s'est occupé de l'installation de la 4G sur certaines lignes du métro parisien. Le principe de précaution est bien sûr respecté. Vous dites que certaines personnes électrosensibles sont soumises à des contraintes liées à ces nouvelles technologies. Ceci dit, quand nous aurons mis la 4G dans le métro, c'est à nous qu'il appartiendra de déterminer le niveau de service proposé. Par exemple, on peut très bien autoriser la data, c'est-à-dire dire l'accès à toutes les données, SMS, lectures de mails et compagnie, sans forcément autoriser les appels dans la rame de métro. Bien que toutes les études ont démontré que, finalement, ça n'avait pas vraiment d'impact sur la gêne des utilisateurs. Mais sachez que les équipes compétentes sont bien sûr très attentives à ces seuils de sécurité. Si vous le souhaitez, nous vous ferons passer les études qui seront faites à ce niveau-là.

#### **DEL-16-0534 - Numérique - Cluster DigitalPlace : adoption des modalités d'occupation de locaux à Bordelongue**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

#### **DEL-16-0532 - Innovation - Incubateur régional - Programme d'actions 2016 : adoption de l'avenant n°14 à la convention (soutien 2016)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME FAURE, M. BROQUERE.)

#### **DEL-16-0538 - Smart City - Démonstrateur autour d'un Détecteur Autonome d'Alerte Crue (DAAC) : adoption d'une convention avec la commune de Tournefeuille et les entreprises Aldeon et Dralam Technologies**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

#### **DEL-16-0614 - Numérique - Déploiement de la 4G dans le métro de l'agglomération toulousaine : adoption d'une convention avec Orange et Tisséo SMTC**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

Mme MIQUEL-BELAUD présente les points relatifs à la coopération décentralisée ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La 8.9 porte sur la durée de la convention cadre qui prend fin en 2020, à l'échéance du terme du contrat de concession relatif au service public de distribution d'eau potable de la Ville de Toulouse. Elle

précise les modalités d'attribution de financement des actions de coopération décentralisées menées par la collectivité. Elle indique les modalités de l'appel à concours financier auprès du concessionnaire et insiste sur le compte rendu financier des fonds versés, le versement de l'aide aux bénéficiaires ainsi que les modalités d'achèvement de la convention cadre. Tout est précisé dans la convention en annexe.

M. LACAZE

Oui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, nous voterons pour cette délibération et nous nous félicitons de la continuation de la mise en œuvre de la Loi Oudin dans le cadre d'actions à l'échelle internationale, en espérant que ces actions prendront de plus en plus d'importance. Je pense que c'est une bonne chose, notamment sur la question de l'accès à l'eau. Par contre, je souhaiterais savoir comment le conseil métropolitain sera informé et avant tout, comment se fera le choix des projets ainsi financés ? Il peut y avoir effectivement plusieurs projets apportés et certains par Véolia. Il faut d'ailleurs voir comment Véolia, une des entreprises qui dominent le marché de l'eau et intervient par le biais d'une fondation, va utiliser ce dispositif Oudin.

Mme MIQUEL-BELAUD

Pour répondre à Monsieur LACAZE, il y a deux outils mis en place par la Loi Oudin : un comité technique et un comité politique. Le premier comité sert à étudier l'aspect technique des projets déposés suite à des appels à projets. Il est composé principalement de techniciens de Toulouse Métropole et de représentants techniques de Véolia et de l'agence Adour-Garonne. Une fois que tous les projets reçus ont été étudiés, le comité technique donne un avis sur la faisabilité et la technicité du projet. Le comité politique prend ensuite le relais. Ce COPIL est composé d'un ensemble d'élus de Toulouse Métropole, d'un représentant de Véolia et d'un représentant de l'agence Adour-Garonne. Et là, on donne un retour plus positif par rapport aux choix des projets. C'est donc très encadré et les premiers projets présentés à l'intérieur du dossier sont passés à la fois au COTECH et au COPIL. Ceux qui ont été choisis vous sont présentés aujourd'hui. Sur le deuxième aspect de la question, bien sûr nous serons vigilants sur l'utilisation par Véolia de la Loi Oudin. Pour l'instant, Véolia n'a pas encore complètement pris en main le dispositif.

M. MOUDENC

Une question que je pose à notre collègue Nicole MIQUEL-BELAUD. Pierre LACAZE évoquait la continuation de la mise en œuvre de la Loi Oudin dans notre collectivité. Il me semblait, mais rectifiez-moi si je me trompe, qu'au contraire c'est la première fois que nous la mettons en œuvre.

Mme MIQUEL-BELAUD

C'est la première fois en effet et il a fallu monter tout le système (Cotech et Copil). Toulouse Métropole n'avait pas encore choisi quels projets aider. Vous savez qu'on peut aider des projets d'accès à l'eau soit sur une collectivité à l'international, soit sur des associations ou des ONG, soit pour une situation d'urgence. Toulouse Métropole a décidé d'être présente sur les trois possibilités d'action. C'est ce qui ressort dans la délibération. Mais c'est vraiment la première fois.

M. RAYNAL

Pour la 8.11, sujet similaire, effectivement, la coopération avec Saint-Louis du Sénégal avait été déjà mis sur la table, si je puis dire, par l'équipe précédente et donne lieu à réalisation aujourd'hui. On s'en félicite ! Et à partir de ce projet Saint-Louis du Sénégal, je souhaitais ouvrir un peu la question, comme je l'ai fait d'ailleurs lors du dernier Bureau. Finalement, il y a une partie qui vient de par la loi Oudin et l'on vient de nous dire que le Copil fait un choix dans les projets présentés. Je le comprends. Mais ce qui me paraît intéressant, c'est aussi d'avoir une vision dans l'autre sens et préciser quelles sont les typologies de projets, quelles typologies de pays et pour quelles raisons ces pays-là seraient choisis. Dans le cas de Saint-Louis du Sénégal, la logique se situe dans le cadre des villes de l'Aéropostale. Et donc, à un moment donné, à votre initiative, Monsieur le Président, ce serait bien d'avoir une présentation, un débat sur la politique internationale de Toulouse Métropole et des objectifs que vous souhaitez lui assigner. La loi Oudin, d'une certaine façon, porte certaines actions de cette politique internationale dans le domaine de l'eau, mais ça me paraît intéressant de préciser les grands objectifs que l'on s'assigne en matière de relations internationales.



Mme MIQUEL-BELAUD

Je réponds uniquement par rapport à la loi Oudin. Sur Saint-Louis du Sénégal, c'est bien sûr l'Aéropostale, mais c'est aussi une coopération décentralisée et c'est pour cela qu'il était intéressant de la remettre au goût du jour. Si vous vous en souvenez, dans la convention triennale initiale de 2012 à 2014, il y avait trois objectifs qui avaient été fixés. Les deux premiers portaient sur l'enquête socio-économique et l'étude de faisabilité. Ils ont été faits, mais malheureusement, la phase de travaux de l'extension du réseau d'assainissement n'a pas été réalisée. C'est pour cela qu'on a profité de la mise en place de la loi Oudin pour creuser le troisième point qui était resté non réalisé, tout simplement parce que des élections, ici comme au Sénégal, ont rendu complètement obsolète le projet. Le Président a donc signé une prolongation de cette coopération décentralisée pour pouvoir continuer à travailler avec Saint-Louis du Sénégal. En termes de politique internationale, ça nous paraissait très important de continuer ce qui avait déjà été fait sur les deux premières phases et il fallait réaliser la troisième. J'ajoute qu'une délégation sénégalaise est venue à Toulouse, que les deux maire/président en ont parlé entre eux, que j'ai aussi envoyé une mission technique sur place, notamment pour tenir compte des changements dans les quartiers mis en avant lors du projet précédent, lancé auparavant par vous, et ceux que la nouvelle municipalité sénégalaise nous a demandé de prendre en charge. Le résultat de cette mission technique a en effet montré un réel besoin. C'est quelque chose d'important sur lequel on va travailler. Ensuite, après ce vote, nous allons certainement avoir une mission politique pour une mise en œuvre très rapide.

M. MOUDENC

Je donne la parole à Jean-Claude DARDELET qui va nous préciser un peu la suite à donner, en commission bien sûr, à l'interrogation de Claude RAYNAL sur la vision d'ensemble de notre politique de relations internationales.

M. DARDELET

Ainsi qu'il a été discuté en Bureau, Monsieur RAYNAL, suite à votre question, il a été proposé que le sujet soit présenté et débattu en Commission Développement économique. Sur les quelques grands axes de cette politique internationale, il s'agit avant tout que nos populations ressortissantes toulousaines se reconnaissent dans les actions que nous entreprenons. Je rappelle qu'en termes de population ressortissante, Paris mise à part évidemment, c'est à Toulouse que l'on a le plus de population espagnole, portugaise évidemment, mais aussi vietnamienne, mexicaine, arménienne, etc. Toulouse bat un certain nombre de records en la matière. Vous avez mentionné les actions vis-à-vis de l'Aéropostale. Il existe 28 villes de l'Aéropostale auprès desquelles nous souhaitons renforcer nos actions, sur Montaudran par exemple. Il y a aussi des villes vers lesquelles on a des actions historiques, les villes jumelées, mais aussi des villes comme Hanoï, au Vietnam, où nous allons conduire des assises France-Vietnam en septembre prochain. En gros, toutes nos actions internationales visent à être légitimes, incontestables, efficaces, renforcées, et j'en veux pour preuve cet accord que nous avons voté tous ensemble, il y a peu, à la faveur de discussions et d'actions concertées avec l'Université Fédérale et le CHU. Je rappelle qu'un grand nombre d'acteurs font de l'international sur notre territoire, un certain nombre de sportifs, d'artistes, mais aussi dans le domaine de la santé et des universités. Je rappelle : 1500 accords internationaux dans 110 pays dans le monde de la part de notre Université Fédérale. Je pense que c'est aussi une activité de rayonnement qui contribuera à la qualité de l>IDEX que l'on veut voir renouvelé. C'est aussi par l'action internationale que cela passera. Mais c'est au service de toutes les ambitions de la Ville et de la Métropole, y compris économiques. Nous avons un certain nombre d'acteurs qui exportent beaucoup et on doit probablement contribuer à favoriser, à accompagner les réussites de Toulouse à l'international.

**DEL-16-0529 - International - Actions extérieures (Loi Oudin) - Modalités de participation financière du concessionnaire : adoption d'une convention cadre avec Véolia**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0530 - International - Actions extérieures (Loi Oudin) - Participation financière du concessionnaire - Appel de fonds (1ère tranche 2016)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0531 - International - Action extérieure (Loi Oudin) à Saint-Louis du Sénégal - Réalisation de la phase travaux sur les quartiers Ndiolofene-sud, Eaux Claires et Diamaguene : adoption d'une convention avec la Ville de Toulouse, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Commune de Saint-Louis du Sénégal**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0571 - International - Actions extérieures (Loi Oudin) : soutiens aux associations locales (Madagascar - Maroc) et aide d'urgence à l'Équateur touché par un séisme**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

M. BROQUÈRE présente le point relatif au développement économique ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

C'est une deuxième tranche de soutien de Toulouse Métropole aux opérateurs de l'économie sociale et solidaire après une première tranche adoptée lors d'un précédent Conseil. Elle s'adresse à huit opérateurs et la subvention totale est de 80 000 euros. Il s'agit donc d'attribuer ces subventions et d'approuver les conventions avec chacun des opérateurs concernés.

M. MAURICE

D'abord, je voulais féliciter les services pour la présentation de cette délibération. J'ai eu déjà l'occasion de le dire, l'économie sociale et solidaire a le mérite d'être, avec le numérique, parmi les deux seules politiques économiques dont les orientations sont clairement définies. En l'occurrence pour l'économie sociale et solidaire, elle répond à un plan d'action que nous avons initié dans le précédent mandat et qui est suivi. Du coup, cela permet de bien voir pourquoi on soutient telle ou telle structure, tel ou tel opérateur, en réponse justement aux besoins qu'on a identifiés ou aux orientations qu'on a définies. Je redis ici notre souhait de voir l'ensemble des politiques économiques présenter la même exigence dans les objectifs assignés, dans les résultats affichés. Dans la délibération, des résultats sont présentés. Ces points positifs que je mets en avant sont à mettre en regard, par contre, avec les baisses de subventions que vous proposez, puisque l'économie sociale et solidaire subit une baisse de soutien, par vos choix politiques. Je dis bien « choix » parce que, contrairement à ce que vous dites parfois, ce ne sont pas l'ensemble des structures qui ont des baisses de subventions. On l'a vu tout à l'heure avec le Toulouse Space Show qui touche autant que l'an dernier et autant que l'ensemble de ces opérateurs. On le voit avec l'incubateur régional qui n'a subi aucune baisse. On le voit avec les pôles de compétitivité qui n'ont eu aucune baisse. Donc je dis bien, vous devez l'assumer, c'est un choix et je le regrette d'autant que justement, les résultats affichés dans la délibération montrent la pertinence de l'action de ces opérateurs, leur rôle respectif, parfaitement complémentaire. Cette économie, en période de crise, montre une croissance de l'emploi et apporte une réponse pertinente par rapport aux besoins du territoire, et notamment sociaux et environnementaux. Nous nous abstiendrons donc, pour marquer notre regret vis à vis de votre choix consistant à baisser le soutien à cette économie créatrice d'emplois locaux.

M. MOUDENC

Merci d'avoir remercié les services. Vous auriez pu remercier les élus concernés... Aussi, je le fais à votre place.

M. LÉPINEUX

Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention se situe à peu près dans la même veine. On a une cure d'austérité sur les subventions concernant les associations, notamment d'économie sociale et solidaire, puisque nous sommes passés de 400 000 euros en 2014 à 384 000 euros en 2015 et nous sommes à 352 000 cette année. Plus modestement, sur ma commune, nous avons décidé de maintenir le même niveau de subventions qu'en 2014 et de faire plutôt des économies sur les frais de fonctionnement. Chaque collectivité fait ses choix, portés par ses élus dans son contexte local. Se pose quand même la question du processus de décision sur ces attributions de subventions. Je m'étais déjà exprimé sur d'autres sujets, notamment sur les bases de loisirs ou autre. Je ne développerai pas maintenant. Nous verrons tout à l'heure, avec le compte administratif, qui montre une augmentation des impôts, des taxes. La collectivité, en tout cas certains élus, l'ont voté dans ce sens. De plus, nous faisons des provi-

sions pour les projets structurants. Je voulais alerter sur le fait que l'écosystème économique n'est pas composé uniquement de projets du Bâtiment et des Travaux Publics et que le gisement d'emplois locaux, notamment sur l'économie sociale et solidaire, est important. L'innovation se situe aussi sur ce type d'économie. Nous soutenons d'ailleurs la structure Première Brique dans ce sens. J'ai regardé un peu ce dossier et, pour prendre un exemple : pour l'ADEPES, il y avait 20 000 euros en 2015. Nous allons voter pour 7000 euros en 2016 alors que cette association a pour mission de nous aider, nous les collectivités, à réaliser des achats responsables dans le cadre de la RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise). Ils sont aussi partenaires du Small Business Act. Ils sont donc là pour nous aider et nous accompagner sur l'axe de développement de l'utilité sociétale. Mais nous allons réduire d'une façon significative le soutien à cette association et je ne prends que celle-ci pour exemple, mais c'est la même chose pour d'autres comme le Mouves. Je regrette que nous réduisions cette association à une sorte de prestataire de services uniquement pour 7000 euros, alors qu'on aurait pu poursuivre le travail initié pour co-construire cette politique de RSE. Il est un peu difficile de revenir sur ces niveaux de subventions au moment du vote de la délibération. J'ai découvert ces niveaux de subventions lors de la Conférence métropolitaine du 16 juin. Je pense qu'il est important de marquer une pause sur ces baisses de subventions des associations, et plus particulièrement sur celles qui sont engagées dans l'économie sociale et solidaire, tout en poursuivant le travail d'évaluation de leurs actions dans le cadre du projet métropolitain. Donc nous nous abstenons également.

#### M. CUJIVES

Monsieur le Président, je vais raccourcir mon intervention, puisque nombre de choses ont été dites et déjà formulées. Il est un chiffre qu'il me semble important de retenir, c'est effectivement la baisse de l'enveloppe consacrée à l'économie sociale et solidaire. Cette baisse nous apparaît comme étant beaucoup trop importante, puisqu'elle s'élève à plus de 12 %. Cette baisse est également incompréhensible dans une période économique difficile, complexe où le secteur de l'économie sociale et solidaire conjugue un double avantage : celui d'être tout à la fois créateur d'emplois et porteur de sens et de valeurs. Pour information et pour rappel, en 2015, l'emploi a progressé dans ce secteur. L'économie sociale et solidaire a représenté et représente aujourd'hui un emploi privé sur huit et, entre 2000 et 2015, l'emploi dans l'économie sociale et solidaire a progressé de plus de 26 %. Créer des emplois et de la richesse avant de les redistribuer, voilà une des nombreuses forces de l'économie sociale et solidaire. Alors pourquoi baisser les subventions à ces associations ? Cette délibération nous donne une sensation désagréable, celle que l'économie sociale et solidaire ne fait finalement, et malgré les différentes déclarations, plus partie de vos priorités. Un certain nombre de chiffres ont été évoqués, je voudrais en donner d'autres. Dans cette seule délibération, la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire de Midi-Pyrénées voit sa subvention passer de 14 000 euros à 8000 euros. Le Mouvement des entrepreneurs sociaux voit sa subvention diminuer de moitié, passant de 20 000 euros à 10 000 euros. L'Agence régionale pour le Développement et la Promotion de l'Économie Sociale et solidaire ne sera plus soutenue qu'à hauteur de 7 000 euros en lieu et place des 20 000 euros, sans parler de l'Union régionale des SCOP qui devra quant à elle subir une baisse de 40 %. Alors qu'il nous semble qu'il serait fondamental dans les temps actuels de poursuivre et d'amplifier la structuration de cette filière d'avenir, nous regrettons fortement que cette dernière semble aujourd'hui négligée. Dans ce sens, chacun comprendra que nous ne pouvons pas voter cette délibération.

#### M. BROQUÈRE

Juste pour un point sur la méthode choisie pour ces baisses de subventions. Il y a effectivement une baisse de l'enveloppe, vous l'avez remarqué, mais ça n'a pas été fait n'importe comment ou à la tête du client et toutes les subventions n'ont pas baissé. Vous parlez des baisses de subventions à l'instant mais certaines ont été maintenues, comme Coop'action, Maison de l'Initiative, ou encore La Serre. La méthode choisie consiste vraiment à privilégier les opérateurs qui sont sur le terrain et qui font de l'accompagnement par rapport à l'économie solidaire. Les autres font surtout de l'observation et produisent plutôt de la documentation. Cette méthode peut se discuter mais effectivement, c'est un choix assumé. Pour la délibération 8.18, il s'agit d'un soutien de Toulouse Métropole à la soirée annuelle du Club des Jeunes Dirigeants d'entreprise, qui a organisé une conférence le 8 juin dernier et qui a réuni 1 200 acteurs économiques, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, enseignants, chercheurs, politiques, étudiants, etc. Le thème était un peu original : « l'émotion a-t-elle une place dans l'entreprise ? » Il s'agit

de valider une participation de Toulouse Métropole à hauteur de 3 000 euros aux côtés de la Région et de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui participent chacune à hauteur de 5 000 euros.

#### M. MAURICE

Sur cette délibération, et si nous ne trouvons pas que l'événement manque d'intérêt, on se pose encore la question des critères. Qu'est-ce qui préside aux choix de soutien sur la question des manifestations et salons ? Parce que si l'on commence à soutenir tous les clubs qui organisent un événement pour 1000 personnes à hauteur de 3 000 euros, là encore, ça pose quand même question. 3 000 euros pour un événement unique d'un jour avec 1000 personnes ! Nous reposons donc la question, incessante j'ai envie de dire et qui commence quand même à poser problème, des critères de soutien des manifestations et salons. On ne peut pas comme ça, à coups de 3 000 euros d'un côté, 70 000 euros de l'autre, et de manière identique, distribuer nos soutiens au gré des demandes, sur des critères non définis. Donc évidemment, nous ne voterons pas cette délibération, mais nous redemandons qu'un réel travail soit mené au sein de la Commission Développement économique sur notre politique de soutien aux événements, manifestations et salons pour se doter de critères objectifs qui président aux choix des soutiens financiers, en cette période où nous demandons des efforts énormes à certains et distribuons des milliers d'euros à d'autres.

#### M. LACAZE

Oui, une intervention du groupe communiste républicain et citoyen, un peu dans la même veine. Il faut qu'on regarde, effectivement, les financements qu'on apporte, à qui on les apporte. Le Club des Jeunes Dirigeants d'entreprise rassemble peu de monde sur notre agglomération. Ils avaient été remarqués en 2014 où ils avaient fait une soirée entre Bordeaux et Paris et à l'issue de laquelle ils avaient dû être pris en charge par les forces de l'ordre. Moi, je n'ai pas d'éléments sur cette conférence. Je sais que la soirée se déroulait au casino Barrière et qu'elle a été remarquée. Peut-être pourrait-on savoir où s'est déroulée la conférence puisque là, on subventionne la soirée ? Bon, on a le droit de subventionner une soirée dans un casino ! Est-ce que ces 1200 personnes étaient présentes au casino ? Je sais que la salle est grande ; c'est une des salles de spectacle les plus importantes de Toulouse ; c'est possible ! Après, peut-être effectivement que je n'ai pas vu ou pas su voir autre chose que la soirée au casino Barrière ? Après, je partage la thématique qu'ils ont mise en avant... Oui, l'émotion a une place dans l'entreprise. L'émotion est là, de toute façon... Mais nous sommes un peu soucieux de ce que représente précisément le financement de la soirée. Là, ce n'est pas dit dans la délibération, et nous voterons contre.

#### M. BROQUÈRE

D'abord, au sujet de la soirée et de la conférence, je crois que tout a eu lieu au casino Barrière et la journée également. Mais soyez rassurés ; nous ne distribuons pas les subventions comme ça, au hasard. Et 3000 euros, ce n'est quand même pas beaucoup, comparé aux 70 000 euros de tout à l'heure. J'ajoute que le travail dont vous parlez a déjà été initié par Dominique FAURE. Nous réfléchissons évidemment sur notre politique de subventions et je crois que c'est un travail qui n'avait pas été accompli dans les années précédentes. On est en train d'y travailler, de continuer à élaborer notre politique en la matière.

#### M. MOUDENC

J'ajouterai que le CJD est connu depuis longtemps pour porter au sein du mouvement des entreprises des valeurs d'humanisme et d'attachement, vraiment, à une approche sociale de l'entreprise. C'est un mouvement qui d'ailleurs est appelé souvent par ses prises de position à se détacher du MEDEF. Je dis ça parce que ça peut éventuellement vous intéresser ! Le soutien est traditionnel et cette soirée se déroule chaque année à la même période et au même endroit. Ce que je peux vous dire pour y avoir été dans le passé, c'est qu'effectivement, tout le monde est au rendez-vous. Le Conseil régional est toujours partenaire depuis des années. Véritablement, je dirais que je ne connais pas plus consensuel que ce type de démarche mais que tout le monde ne connaisse pas cette manifestation, c'est tout à fait naturel, je le comprends. Après, s'agissant de la question posée par nos deux collègues : « Comment décide-t-on de soutenir telle manifestation plutôt que telle autre ? », c'est un questionnement légitime, qui relève du travail de la Commission. Et donc je retiens de nos échanges que la Commission est invitée à appro-

fondir ce travail qu'elle a initié comme le président BROQUÈRE le rappelait, pour effectivement sérier notre soutien aux différentes manifestations.

**DEL-16-0527 - Europe - Semaine de l'Europe - "l'Europe au Quai": soutiens de Toulouse Métropole aux associations**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0528 - Europe - Échange de jobs d'été : adoption d'une convention type de partenariat et approbation des conventions avec Düsseldorf et Saragosse**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0536 - Économie Sociale et Solidaire : soutiens de Toulouse Métropole aux opérateurs (2ème tranche 2016)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [85 VOIX]

ABSTENTION [47 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAIL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LEPINEUX, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, PERE, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SANCE, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME MIQUEL-BELAUD.)

**DEL-16-0537 - Manifestations et Salons - "Prix Galaxie" 2016 : soutien de Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0597 - Manifestations et salons - "Soirée annuelle du Club des Jeunes Dirigeants d'entreprises Toulouse" - 8 juin 2016 : soutien de Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

CONTRE [11 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY, TOMASI.)

**DEL-16-0617 - Implantation de panneaux d'animations culturelles et touristiques "Toulouse capitale de l'aéronautique et du spatial" et indication de l'Oncopôle sur des panneaux directionnels: adoption d'une convention avec Autoroute du Sud de la France (ASF)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0545 - Création d'entreprise - Entreprendre Midi-Pyrénées - Programme d'actions 2016 : soutien de Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0546 - Emploi - Union Sociale pour l'Habitat - Programme d'actions 2016 : soutien de Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

## **6- FINANCES**

M. MOUDENC

Maintenant, nous allons nous transporter au chapitre 6 concernant les finances. Je donne la parole à Sacha BRIAND pour la présentation du compte administratif et tous les plaisirs qui vont avec.

M. BRIAND présente les points inscrits à l'ordre du jour.

La présentation du compte administratif 2015 est un exercice qui s'inscrit pleinement dans la trajectoire qui a été présentée l'année dernière et qui, je vous le rappelle, est fondée sur un objectif moyen d'investissement, sur le mandat, de 240 millions d'euros d'investissement par an, un objectif d'absorption des contraintes imposées par l'État en termes de baisses des dotations partagées avec l'ensemble des parte-

naires de Toulouse Métropole et des principaux satellites et la volonté de conserver des moyens importants pour notre Métropole afin d'accompagner son développement. Vous avez là la présentation synthétique des résultats des différents budgets. Naturellement, le budget principal est celui qui pèse le plus et vous constatez que les budgets dégagent un résultat cumulé de 77 millions d'euros, pour l'essentiel sur le budget principal à hauteur de 75 millions d'euros. Sur un certain nombre de budgets annexes, l'assainissement, l'eau potable, l'IMT, les résultats de l'exercice sont déficitaires mais n'obèrent pas, en tant que tels, l'équilibre budgétaire global. Donc quoi qu'il en soit, tous budgets confondus, 77 millions de résultats cumulés.

S'agissant de la mise en perspective, puisque nous avons évoqué la trajectoire et la nécessité chaque année de faire le point, tout en conservant en tête que ce qui compte, c'est évidemment l'arrivée, « l'atterrissage » en 2020, et nous avons dans ce mandat deux temps différents. D'abord les trois premières années, 2015, 2016, 2017, avec maintenant un petit report sur 2018 du fait du report de l'effort de baisses des dotations de l'État de 2017 partagé sur les deux exercices. Nous avons cette première étape, c'est l'étape la plus difficile à passer, avec la baisse des dotations de l'État. La seconde étape du mandat sera le moment de la pleine mise en œuvre des programmes d'investissement et la période d'atterrissage progressif sur cette stratégie.

Cette année, l'épargne nette se situe à hauteur de 59 millions d'euros. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler au moment du vote des taux, nous savons qu'il y a un certain nombre d'éléments qui portent des évolutions significatives, je pense notamment au produit fiscal. La CVAE tout particulièrement connaît une évolution relativement erratique, vous le savez. En 2015, nous avons eu de bons résultats sur la CVAE mais l'année prochaine, elle sera probablement en baisse, et en baisse significative. Quoi qu'il en soit, l'épargne est donc à un niveau de 59 millions. 16 millions au niveau des recettes de fonctionnement au-delà de la trajectoire, et 9 millions d'économies au-delà des objectifs, puisqu'effectivement, sur les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement, nous avons constaté en réalité 15 millions de mieux de réalisation sur les dépenses. C'est toutefois partiellement atténué par l'évolution de l'attribution de compensation et la prise en compte naturellement de l'ensemble des transferts de compétence ou des équilibres qui ont été opérés au titre de l'année 2015 sur l'attribution de compensation. Je rappelle également qu'en 2015, certains événements exceptionnels ont été pris en compte, et notamment les recettes liées au réseau de chaleur, ce qui explique aussi, en partie, le fait que les recettes soient supérieures aux prévisions. Quoi qu'il en soit et quand on regarde en trajectoire et en perspective, on voit que ces résultats de 2015 nous permettent d'espérer tenir les objectifs tant au niveau des recettes que des dépenses. On s'apprête effectivement à maintenir l'annuité de la dette et donc l'endettement qui se situe un peu en deçà de la trajectoire mais qui sera nécessairement reconstitué, si j'ose dire, notamment dans les deux prochaines années. L'investissement réalisé à un niveau de 191 millions en 2015, se situera l'année prochaine autour de 220 millions en réalisation. En 2017, on sera probablement autour des 290 millions. Vous le savez, généralement le cycle d'investissement est un cycle en cloche. Alors c'est un bon résultat, certes mais c'est un bon résultat qui, naturellement, doit se lire en trajectoire, mais aussi en appréhension de l'ensemble des risques. Nos résultats dans le futur, et la trajectoire n'en tenait pas compte, vont être impactés par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires qui aura un impact cumulé sur le solde du mandat de l'ordre de 4 à 5 millions d'euros. Indirectement, au travers du SMTC, une perte sur le versement transport, qui s'intégrera dans notre réflexion et dans la nature des relations avec le SMTC. Et puis enfin, un point d'interrogation demeure, c'est la réforme de la DGF. Jusqu'alors, les travaux tels qu'ils ont été menés, laissaient identifier un risque extrêmement important, 24 millions par an de risque sur la DGF de la Métropole. Le projet a été dans un premier temps voté, avec une entrée en vigueur différée, puis neutralisé, puis reporté dans une discussion de 2017, et enfin, sanctuarisé dans un projet de loi à horizon 2018. Donc beaucoup d'incertitudes, tant sur les conditions et le contour de cette réforme que sur sa mise en œuvre et sur son impact pour la Métropole, mais nous devons naturellement y être particulièrement sensibles.

S'agissant des grandes masses de l'exercice 2015, 815 millions de produits de fonctionnement, dont 707 millions de fiscalité large et un montant désormais très limité au niveau de la DGF, puisque lorsqu'on évoque la baisse des dotations de l'État, en vérité, en ce qui nous concerne, nous n'avons plus, au terme de l'exercice 2015, que 28 millions de DGF. Et au terme de la baisse des dotations de l'État, c'est-à-dire en 2018, il nous en restera 3 ou 4. Donc nous sommes, en ce qui nous concerne, sur une trajectoire de disparition pure et simple de la DGF, qui pourrait, dans le cadre de la réforme, devenir même négative.

Les charges de gestion hors intérêts s'élèvent à 718 millions d'euros. L'épargne de gestion est de 97 millions avec 37 millions d'annuités, ce qui nous donne l'épargne nette de 59 millions d'euros. Je le rappelle à toutes fins utiles, l'épargne nette, ce n'est pas un résultat. Il faut plutôt la voir comme le niveau de ressources que l'on peut affecter au financement de l'investissement. Alors, quand on regarde les dépenses de Toulouse Métropole, 800 millions de budget, c'est beaucoup, mais il y a 320 millions qui repartent vers les communes au titre de l'attribution de compensation. Et vous voyez également que 15 millions ont été affectés, au titre de l'exercice 2015, à la solidarité communautaire. Je le disais en préambule, les efforts, les objectifs d'économies ont été atteints, et vous pouvez constater que, sur l'ensemble des postes, les achats et prestations, les frais de personnel, les contributions et participations, nous avons des dépenses qui se stabilisent et même qui diminuent un peu. L'attribution de compensation, elle, a été impactée positivement en 2015, ce qui contribue à augmenter les dépenses, mais naturellement, notamment en 2016 et en 2017, les éventuelles variations de l'attribution de compensation se feront dans le cadre des transferts de compétences et donc dans le cadre d'une neutralité sur l'impact économique pour la collectivité. L'intérêt de la dette évidemment progresse un peu. Nous bénéficions certes d'un niveau de taux historiquement bas mais le stock d'emprunts progresse et les charges financières évoluent naturellement avec.

Quant aux dépenses, contributions et participations, je vous rappelle les grandes valeurs : 100 millions pour le SMTC, le même niveau qu'en 2014, mais c'est également le même niveau qu'en 2013 et en 2012, tout cela s'inscrivant dans la nécessité d'associer nos partenaires et le SMTC à la maîtrise des dépenses d'exploitation du réseau. 34 millions pour Décocet, 19 millions de contingent incendie. Vous le voyez, sur un budget de 800 millions, nous avons des dépenses fortement marquées par des transferts financiers vers les communes, vers les satellites et qui rendent nécessaires, sur les autres dépenses, celles que nous maîtrisons, d'assurer un contrôle et une attention particulière sur l'ensemble des postes de dépense, des postes budgétaires.

Quant à l'investissement, il est de 191 millions, soit déjà un très haut niveau d'investissement pour la première année pleine du mandat. Je renvoie aux arbitrages que vous avez rendus au sein du Conseil de Métropole sur la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPIM) en septembre 2014. 191 millions d'investissement, financés par l'emprunt à hauteur de 45 millions et par des recettes propres d'investissement de 83 millions d'euros et l'utilisation d'une diminution du fonds de roulement à hauteur de 3 millions. Ces ressources propres, ce sont les amendes de police, les subventions pour 14 millions ; le fonds de compensation de la TVA pour 18 millions ; la fiscalité de l'urbanisme pour 15 millions ; des produits de cession pour 5 millions. Précision étant faite que, vous vous en souvenez peut-être, au titre de 2015, nous avons une recette de 14 millions liée au préfinancement du FCTVA et proposée par la Caisse des dépôts et consignations. Ces investissements, vous les retrouvez dans les différentes politiques publiques de Toulouse Métropole, le développement, l'habitat et la cohésion sociale, les déplacements, les déchets, le cadre de vie, les moyens généraux. Sur l'ensemble de ces postes, par rapport à 2014, qui était une fin de cycle, vous avez, sur certaines politiques, des petits tassements qui sont liés notamment à la mise en œuvre et à l'arbitrage des programmes contractuels, je pense notamment au Contrat Régional Unique (CRU), au Contrat de Plan naturellement, et puis à la mise en œuvre de l'ensemble des modifications dans le domaine de l'habitat et de la cohésion sociale. Mais vous constatez également que sur les déplacements et les transports, les efforts sont maintenus et même amplifiés pour Toulouse Métropole. Je le disais tout à l'heure, l'épargne, ce n'est pas un résultat. 59 millions d'épargne, certains diront que c'est trop. J'observe que c'est conforme à ce qui a pu être constaté dans le passé, sur les dernières années en tout cas. On est sur une moyenne stabilisée. Et le maintien de ce niveau d'épargne nette est d'autant plus nécessaire que nous poursuivons et amplifions un effort d'investissement pour le prochain mandat. Cette épargne nette, c'est notre capacité à investir. Avec une épargne nette plus faible, nous ne pourrions pas investir autant et faire face aux besoins de l'ensemble de notre territoire. C'est donc un effort à maintenir, dans le contexte qui est radicalement différent des années précédentes, comme vous le savez, de réduction des dotations de l'État. Voilà les principaux enjeux de ce compte administratif.

Quelques mots très rapides sur la décision modificative qui vous est également soumise. Il y a pour l'essentiel un recalage des opérations d'investissement en fonction des calendriers de réalisation, des crédits supplémentaires, des crédits en réduction, pour tenir compte de la consommation effective et optimiser la réalisation de nos investissements. Quelques exemples : 6 millions pour finaliser les acquisitions foncières du Parc des expositions, un peu plus de 2 millions pour la phase des travaux de TESO,

toute une série de crédits supplémentaires pour accompagner la mise en œuvre des politiques, lorsqu'elles sont en avance. Et puis des corrections, lorsqu'il y a soit des dépenses à réaliser à un niveau inférieur, soit des retards sur les opérations. Vous constaterez également des ajustements de crédits, par exemple 1,5 million complémentaire au regard du déficit du fonctionnement constaté au compte administratif 2015 du budget annexe des activités immobilières, sur lequel il va falloir, mais je sais que Dominique FAURE y travaille avec l'ensemble des services et des élus concernés, se pencher véritablement et aboutir à des évolutions significatives pour rétablir l'équilibre de ce budget. Voilà pour l'essentiel les éléments les plus saillants dans ces différents dossiers.

M. RAYNAL

Nous avons donc un débat sur le compte administratif, dont on peut tirer tout de suite quelques conclusions tout à fait évidentes en reprenant les chiffres exposés par Sacha BRIAND. Peut-être d'abord quelques éléments dans son intervention, qui n'étaient pas tout à fait justes et que je vais me permettre de reprendre, mais c'était des éléments un peu généraux. D'abord, il a été indiqué que l'on pouvait entrer dans des DGF négatives et que c'était lié à la réforme. Ce n'est pas lié à la réforme puisqu'il y a d'ores et déjà des collectivités qui sont en DGF négative avec l'application du système en vigueur. Et on le comprend bien, parce qu'en réalité, la DGF n'est que le support d'une baisse des recettes réelles de fonctionnement, comme vous le savez. On reprend à chaque collectivité un pourcentage des recettes réelles de fonctionnement et on l'applique sur la DGF, mais on aurait pu l'appliquer sur n'importe quelle autre recette. La DGF négative, c'est donc déjà un sujet et d'ailleurs, c'est une des raisons qui oblige à engager une réforme.

Deuxième sujet, la vision de l'article 150 tel qu'il a été voté avec la loi de finances, tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il ne s'appliquera jamais. C'était effectivement un risque considérable pour toutes les métropoles, mais il ne s'appliquera jamais en l'état et sera reporté d'un an, une fois de plus. Et les propositions faites par le groupe de travail Sénat-Assemblée nationale ne vont pas dans le sens, évidemment, de l'éradication de la part salaire de la taxe professionnelle, puisque c'est de cela dont il s'agissait. 100 % de la part salaire était redistribué, et évidemment, ça avait des impacts tout à fait considérables sur les métropoles, dont la nôtre, avec les chiffres qui ont été indiqués et qui, eux, étaient justes. Mais ce risque n'interviendra pas, en tout cas pas dans ces niveaux-là. Evidemment, après 2017, tout dépendra du nouveau gouvernement et nous verrons bien les parts qui seront prises. Donc j'ai une confiance absolue.

Sur le troisième niveau, qui est la baisse des dépenses présentée et qui est tout à fait juste, je voudrais juste rappeler que nous en sommes pour partie responsables, les uns et les autres ici, puisque nous avons accepté une baisse des enveloppes locales. L'air de rien, c'est un des éléments majeurs de la baisse des dépenses de la collectivité. Bien entendu, cela aurait dû être indiqué, mais je le fais à la place de Sacha BRIAND, pour rappeler l'engagement de tous dans cette baisse des dépenses. Pour le reste, je vous renvoie aux documents qui sont très bien faits par nos services, très bien préparés. Je vous renvoie à la page 7 du compte administratif 2015, qui dit les choses avec beaucoup de clarté. La trajectoire 2015 sur l'épargne nette, c'était 36 millions d'euros. Au-delà du fait que plus on a, mieux on se porte, il n'y a pas de débat sur ce point, le compte administratif 2015, c'est 59 millions d'euros, c'est-à-dire 23 millions d'euros de plus. On ne va pas s'en plaindre, il vaut mieux avoir 23 millions d'euros de plus que de moins. La question est : d'où viennent-ils, ces 23 millions d'euros ? Là aussi, il suffit de lire le rapport. « Ce constat s'explique par un double phénomène, pour deux tiers par une dynamique de recettes supérieures aux prévisions, et pour un tiers par des économies sur le fonctionnement. » Alors il se trouve que deux tiers de 23, ça fait 14-15. Et 15 millions d'euros, c'est le produit de l'augmentation de fiscalité de 7,5 %. Voilà ! Ça veut dire quoi ? Tout simplement qu'on a eu des recettes, par rapport à nos prévisions, supérieures de 15 millions à ce que l'on estimait nécessaire, et que ces 15 millions d'euros, c'est finalement que ce que l'on a eu de manière « inutile », on va le dire comme ça. Ce n'est pas inutile au fond et je ne voudrais pas faire de la polémique ; je voudrais faire de la précision. La précision, c'est qu'effectivement, on est sur une courbe de croissance de la dépense et de l'investissement que nous avons décidée et qui nécessitait, à un moment ou à un autre, des augmentations d'impôts. Il n'y a pas de débat là-dessus. Je rappelle que nous avons fait un séminaire qui avait fixé ce niveau à 3 %. Et ce niveau de 3 % aurait été voté à l'unanimité, parce qu'il sortait d'un travail en commun, d'un accord sur 3 %. Eh bien, ces 3 %, il n'y en avait même pas besoin en 2015 ! C'est ce que nous dit le compte administratif. Pour autant, admettons que l'on mette ces 3 %. 3 %, ça fait 6 millions. Ça veut



dire que cette année, pour l'année 2015, les habitants de notre métropole ont payé 9 millions d'euros de trop. Ça ne veut pas dire qu'il n'y aurait pas eu une nouvelle augmentation plus tard ; c'est autre chose. Deuxième niveau d'appréciation qu'il faut avoir, c'est que pour cette année, nous avons revoté 7,5 %, soit 15 millions d'euros, alors que dans le schéma initial, avec 3 % d'augmentation de fiscalité, il n'y avait aucune valorisation de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) parce que cette CFE suivait les 3 % et ça faisait des chiffres dérisoires. Or nous avons eu, et nous aurons l'an prochain, 9 % d'augmentation de la CFE. Ce qui va faire de l'ordre de 18 millions d'euros, à peu près, c'est l'ordre de grandeur, peut-être un peu moins. Je n'ai plus le chiffre exact du point de CFE. Mais en tout cas, nous avons cette ressource-là. Et avec celle-ci, nous passons également l'année 2016. Qu'est-ce que nous disions au fond, quand on parlait des 3 %, à l'époque ? L'idée était : « Allons-y doucement même s'il y aura besoin d'une augmentation d'impôts, indiscutable, indiscutée, si on veut faire des investissements au niveau de 240 millions d'euros. » Mais on disait aussi : « On n'est jamais à l'abri d'une bonne nouvelle ». Ça, c'est Pierre COHEN qui me l'a appris. Il avait toujours cette vision et il avait raison car, chaque année, il y avait toujours de bonnes nouvelles en termes de recettes nouvelles, recettes imprévues. Nous les avons et nous les avons toujours. Nous avons des recettes liées au développement économique très particulier de notre agglomération, ça a été dit tout à l'heure. C'est également dû au fait que nous avons une croissance de population extrêmement significative qui amène des recettes nouvelles dans notre collectivité. Voilà, nous, nous aurions souhaité une hausse des impôts plus mesurée. On ne va pas en reparler mais les chiffres nous donnent raison. Ils vont nous donner raison cette année et vous verrez qu'ils nous donneront raison l'an prochain. Oui, nous pouvions caler notre niveau d'imposition petit à petit, doucement, en fonction de la réalité des recettes et non pas face à une prévision des recettes. Nous avons toujours des recettes exceptionnelles, et bien entendu, il fallait en tenir compte et nous permettre d'avancer prudemment sur la question de l'impôt payé par nos concitoyens.

Sur un deuxième plan, sur les niveaux d'excédent, là, je crois que nous avons tout à fait raison de maintenir un niveau d'excédent élevé. Nous avons aujourd'hui 75 millions d'euros d'excédent, c'est important sans être exceptionnel mais c'est quelque chose qu'il faut maintenir, ne fût-ce que parce que chaque année, on peut avoir, effectivement, une variation sur la CVAE. La CVAE, son problème, ce n'est pas qu'elle ne monte pas, c'est la façon dont elle monte. Elle continuera à monter durant 6 ans. Mais elle a un fonctionnement erratique, c'est-à-dire que certaines années, elle baisse, puis elle remonte, puis elle rebaisse, etc. Mais quand elle remonte, elle remonte plus haut que la dernière hausse. Et donc, il convient d'avoir une réserve qui nous permet chaque année d'ajuster sans avoir de difficultés, en reprenant sur les excédents. Il est donc utile d'avoir ce niveau d'excédent.

Au-delà de ça, il y a la question de l'emprunt. C'est un débat. Je ne suis pas affirmatif à cette heure et c'est pourquoi j'ai demandé en Commission des finances qu'une réflexion soit menée sur l'emprunt. Dans le document, nous voyons qu'il y a une excellente gestion des dettes dans cette maison, mais il faut s'interroger aujourd'hui sur l'utilité d'emprunter un peu plus. Vous avez vu que, dans les années précédentes, on avait emprunté de l'ordre de 90 millions d'euros. Or, un des sujets qui est finalement devant nous, c'est d'arriver à l'optimum de la courbe, de manière à ce que chaque année, ensuite, on ait un remboursement d'emprunt qui corresponde au nouvel emprunt. C'est ce que nous avons dans beaucoup de communes. Nous réempruntons ce que nous remboursons lorsqu'on est à un certain palier. Et c'est ce palier qu'il nous faut atteindre. Il est donc important de voir comment on arrive à ce palier. Or actuellement, nous bénéficions, il faut le dire, de taux d'intérêt extrêmement faibles. Cela ne va pas probablement pas durer longtemps, et pour notre pays, il ne faut pas que cela dure trop, cette affaire-là. Mais c'est un fait. Aujourd'hui, les taux d'intérêt sont particulièrement intéressants. Au lieu de faire 45 millions comme on l'a fait cette année, n'était-il pas préférable de faire plus près de 90-100 millions d'emprunt pour effectivement stocker de la ressource à des valeurs peu élevées ? Il faut les mettre en liaison évidemment avec le risque de remontée des taux et le coût supplémentaire d'un emprunt inutile l'année où on le prend. Donc il y a un calcul économique à faire. Je ne préjuge pas de son résultat mais je demande simplement aux services et à Sacha BRIAND de bien vouloir mener cette réflexion. Parce que je pense qu'on serait quand même malheureux si nous avions dans trois ans des niveaux d'emprunt beaucoup plus élevés avec des taux beaucoup plus élevés. Peut-être y a-t-il mieux à faire ? Peut-être faut-il lisser d'avantage et prendre en amont des emprunts peu chers ? Je le soumets et je pense qu'il est utile d'avoir cette réflexion.

M. PÉRÉ

Juste quelques remarques sur ce compte administratif. Quand on a préparé cette prospective financière, je me souviens que ce qui constituait l'arête du débat, ce qui menait aux arbitrages qui ont été faits, c'était ce chiffre de 1,2 milliard d'euros à investir sur la durée du mandat. Certains mettaient en avant une ambition pour la Métropole et donc un haut niveau d'investissement, c'est-à-dire 1,2 milliard d'euros. D'autres, dont nous étions, pouvions défendre le discours que, dans ces temps difficiles, peut-être fallait-il revoir à la baisse l'ambition d'investissement sur la durée du mandat de 1,2 milliard à quelque chose un peu en dessous. Sur ces 1,2 milliard d'euros, tous les élus se souviendront qu'il y avait une enveloppe « Grands projets » de 300 millions d'euros. Elle était d'autant plus justifiée à l'époque que la visibilité était faible sur les grands projets en question, c'est-à-dire je le rappelle le Parc des expositions, la contribution au financement de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) et l'aménagement du quartier Matabiau, le projet TESO. Je mets dans la ligne LGV les Aménagements Ferroviaires du Nord Toulousain (AFNT) pour l'arrivée de la LGV, et notamment le dossier que nous défendons ardemment, celui de la création d'une halte ferroviaire à Lespinasse. Donc cette enveloppe de 300 millions d'euros ainsi définie représente quand même, si je sais compter, 25 % des 1,2 milliard d'euros. C'est une enveloppe considérable. Or il me semble que le temps a passé, que les projets se sont affinés et que nous avons peut-être plus de certitudes sur certains d'entre eux. Ce 1,2 milliard d'euros, constituait, je le rappelle, « l'étoile du Nord » qui menait à cette prospective financière, il faudrait peut-être désormais faire un travail pour reconsidérer ce chiffre, voir si on peut l'affiner et quels en sont les impacts. Et, comme cela avait été fait avec le groupe de travail finances auquel je participais, on pourrait revisiter cette prospective financière et voir s'il y a des ajustements utiles. Parce que, on le sait, une PPIM, un Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Métropole, ou une prospective financière, sont des objets vivants. Donc je pense qu'à la lumière de ce que je viens de dire, avec les mois écoulés depuis, il serait bien que, sous la houlette de Sacha BRIAND, ce groupe de travail se réunisse à nouveau pour qu'il puisse revisiter à la fois la PPIM et la prospective financière.

M. MOUDENC

Avant de donner la parole aux autres orateurs, je voudrais saluer des collègues malgaches qui nous rejoignent, en particulier le docteur Maefa RIMIANDRA RABESANA HARI, qui est le maire de la commune urbaine d'Amparafaravola et président de la communauté des communes du district d'Amparafaravola, assistant parlementaire au Sénat, ainsi que Monsieur Marc RAMIARINJATOVO, qui est maire de la commune d'Alasora, et président de la communauté des communes OPCI-Ikopa.

---  
*Applaudissements*  
---

M. LACAZE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur Sacha BRIAND, lors du vote du budget en 2015, vous n'avez pas suivi les positions du groupe communiste républicain et citoyen. Heureusement, de manière collective, cette assemblée a fait reculer l'augmentation des impôts de 15 % en une fois, que vous nous proposiez, puisqu'elle a été étalée sur deux ans, 7,5 % puis 7 % pour arriver effectivement à 15 %. Pour essayer de faire court et rejoindre ce qu'évoquait Marc PÉRE, je pense que les comptes administratifs 2015 doivent permettre une mise à plat. On est sorti des postures électorales, des affirmations sur l'état des finances, affirmations souvent catastrophiques de votre part, Monsieur Sacha BRIAND, même si ça l'était moins ici qu'ailleurs. Vous continuez d'ailleurs, dans la présentation du compte 2015, à nous alerter sur les nuages néfastes qui pèsent sur les perspectives 2016. Je pense que les comptes administratifs 2016, Monsieur BRIAND, que nous examinerons ensemble l'année prochaine, seront bons. Et il y aura encore une augmentation d'impôt pour les habitants de la métropole. Ce que nous dégageons, nous, de ces comptes administratifs, c'est que vous vous êtes trompés. Il y a eu une sous-estimation des recettes. Il y a eu plus d'économies sur les dépenses de fonctionnement que ce qui était annoncé. Et notre collègue Claude RAYNAL a raison de remarquer que nous aurions pu avoir une année normale sans que rien de grave n'apparaisse, même si avoir une épargne nette supérieure est important. Mais l'excédent, ce sont les habitants et habitantes de la métropole qui l'ont payé par une fiscalité à la hache. Et je le dis ici avec sérieux parce que là, nous n'examinons que 2015, c'est-à-dire les 7,5 %. Vont se rajouter les 7 % de 2016. Donc nous sommes dans une situation dans laquelle nous

sommes comptables de cet argent pris aux contribuables de notre métropole et pour lesquels il faut que ça revienne. Je vous le dis, Monsieur BRIAND, nous pensons qu'il faut que ça revienne très vite. Pas en 2019, pas en fin de mandat ! Parce que la trajectoire proposée, c'est sur le mandat. Et si la trajectoire se trompe en 2015, elle va se tromper en 2016, elle va se tromper en 2017, et nous verrons plus tard. Nous, nous pensons que quand on se trompe, ça arrive à tout le monde, il faut le reconnaître. Vous vous êtes trompés et heureusement que nous vous avons calmés. Vous vous êtes trompés et il faut maintenant discuter des choix budgétaires à faire. Je partage la remarque de Claude RAYNAL, nous l'avons dit aussi au moment du débat sur le budget. Vous faites une erreur sur votre relation à l'emprunt. Quand je dis qu'il faut mettre à plat, il faut qu'on regarde ce que dit Marc PÉRÉ, qu'on fasse un point sur les gros investissements et qu'on regarde les marges de manœuvre restantes. Il faut faire un point sur les besoins de service public de nos concitoyens et limiter les économies que vous avez annoncées. L'annuité de la dette ? C'est comparable en 2014 et 2015 ; on a les chiffres sous les yeux. Mais la volonté est systématiquement de monter à 30 voire 40 % d'autofinancement. Cela peut se discuter. Je sais que cet argument, vous refusez de l'entendre, mais nous vivons une période de taux d'intérêts extrêmement bas et nous avons peut-être des opportunités pour de l'emprunt... Je ne dis pas que les choses vont se dégrader rapidement mais certainement que les taux d'intérêt remonteront dans les trois-quatre ans à venir. Cela doit nous interpeller. Donc nous voterons contre ce compte administratif, dans la lignée du vote que nous avons exprimé contre la hausse des impôts. Parce qu'effectivement, ce compte administratif, c'est le fait qu'on a prélevé plus de 10 millions, 15 millions disait Claude RAYNAL, d'impôts à nos concitoyens, alors que le besoin dans l'année, même en termes d'investissements, n'était pas là. Votre affirmation, Monsieur BRIAND, c'était que nous ne pouvions pas faire autrement. Vous avez ici même affirmé que si nous ne faisons pas la hausse d'impôts, nous ne « passerions pas ». Nous pouvions faire autrement ! Voilà ce que démontre le compte administratif 2015. En 2016, c'est 15 % d'impôts par rapport à 2014 que les contribuables vont payer. Moi, je ne souhaite pas attendre que nous discutons en juin 2017 du compte administratif 2016, pour rediscuter de la fiscalité métropolitaine. Je pense qu'il faut qu'on prenne les choses effectivement à bras-le-corps, avec un regard sur l'emprunt, mais aussi un regard sur la fiscalité. On est dans une situation où vous nous dites : « Nous allons atteindre le niveau de dépenses ». On verra, mais c'est toujours compliqué et il n'y a pas d'insinuerie ou de sincérité totale. Est-ce que la totalité des 240 millions d'euros d'investissement que vous annoncez seront réalisés en décembre 2016 ? Les prochains comptes administratifs nous le diront. On sait tous ; on se le dit à chaque discussion et je crois que le président de la Métropole l'avait rappelé au moment du débat budgétaire ; chaque année, l'ensemble des investissements annoncés ne sont pas réalisés. Donc au vu de ce compte administratif et de ce qui s'annonce en 2016, nous souhaiterions que le groupe de travail continue à échanger et pas uniquement sur la question des investissements. Je soutiens la demande de Marc PÉRÉ parce qu'effectivement, il faut que les choses évoluent, qu'on regarde les marges de manœuvre et que le groupe de travail ait une réflexion sur la fiscalité, voilà. Est-ce qu'il est normal de maintenir l'augmentation de 7 % en 2016 ? Monsieur BRIAND, nous sommes à la moitié de l'année. Peut-être a-t-on déjà des perspectives ? Est-ce que le compte administratif 2016 va être catastrophique ? Est-ce qu'effectivement, les impôts de 7 % étaient nécessaires ou pas ? J'aimerais vous l'entendre dire, moi, je dis que non ! On a vu pour 2015 que vous vous étiez trompé. J'aimerais savoir si vous pensez que nous devrions modifier à la baisse le taux de fiscalité pour nos concitoyens de la Métropole, très vite, avant la fin de l'année, avec un conseil métropolitain extraordinaire. En tout cas, c'est que nous dirons à la population de la métropole : les hausses d'impôts étaient injustifiées.

#### M. GODEC

Le temps du vote du compte administratif, c'est donc l'heure de vérité par rapport aux discours qui ont été tenus jusqu'ici lors du vote des taux d'imposition et lors du vote du budget primitif 2015. Et ce qu'on peut constater, pour refaire un peu l'histoire, c'est que certaines paroles, certaines propositions formulées dans cette enceinte par des groupes divers, de l'opposition ou de la majorité, auraient pu être retenues, et les comptes aujourd'hui auraient été plus réalistes avec la dynamique économique de la Métropole. Rappelons-nous, en avril 2015, Monsieur le Président, vous annonciez, de manière unilatérale et avec la plus grande surprise pour l'ensemble des conseillers municipaux et métropolitains, votre décision de proposer au vote de l'assemblée une augmentation des impôts de 15 %, dès l'année 2015 pour l'ensemble de l'agglomération. Alors qu'effectivement, nous avons travaillé ensemble des scénarios budgétaires avec d'autres propositions et que cette dernière annonce n'avait pas été concertée. Je

sais que la fenêtre politique était relativement restreinte. Les élections départementales venaient de se clore et le vote des taux d'imposition devait intervenir. Le Conseil de Toulouse Métropole du 9 avril était convoqué et vous avez décidé tout seul de faire cette proposition. Ce jour-là, à la presse, vous expliquiez que cette décision était pour vous un crève-cœur, que vous la preniez la mort dans l'âme. Heureusement, les débats qui ont eu lieu ici le 9 avril ont permis de soulager votre souffrance. Au lieu de ce vote de 15 %, vous avez accepté les propositions qui ont été faites dans l'assemblée et qui ramenait l'augmentation de l'imposition en deux temps, 7,5 % en 2015 et 7 % en 2016. À l'époque, d'ailleurs, c'était 7,5 qui était proposé aussi en 2016. Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que par rapport à la trajectoire financière évaluée à ce moment-là, nous sommes bien au-dessus au niveau des recettes. Les chiffres ont été cités mais je les mentionne, parce qu'ils sont importants : 23 millions d'euros supplémentaires d'épargne nette. C'est-à-dire que nous sommes à 59 au lieu de 36. Les recettes de fonctionnement sont à 815 millions d'euros au lieu de 799, plus 16 millions d'euros. Les dépenses, elles, sont inférieures de 3 millions d'euros. Sacha BRIAND a expliqué le fonctionnement en cloche des dépenses d'investissement mais il faut rappeler qu'elles étaient programmées à 240 millions d'euros. Aujourd'hui, elles sont à 191 millions d'euros. La progression de la fiscalité ménages ? Si le taux a été augmenté de 7,5 %, le volume de recettes, lui, est bien plus important. L'augmentation est de 10 % car il y a la revalorisation et l'élargissement de l'assiette. Nous sommes donc à plus 20 millions d'euros pour la fiscalité ménages, avec une progression des recettes de la cotisation foncière des entreprises qui augmente de 8,6 millions d'euros. Cotisation qui augmente en 2015 alors même que nous n'avions pas fait progresser les taux. C'est donc une augmentation liée à la dynamique économique de la Métropole en 2015. Vous argumentez, et vous continuez de le faire, sur la nécessité de cette augmentation, cet effort demandé aux contribuables en le justifiant par la baisse de la dotation de l'État. Et bien regardons ! Aujourd'hui, la dotation diminue de 9 millions d'euros. Je viens de citer 28 millions d'euros de recettes supplémentaires et une baisse de la dotation de 9 millions d'euros. Écoutez, Monsieur le Président, ce discours ne peut plus tenir et ce d'autant moins qu'il y a eu des annonces récentes, vous le savez, vous y étiez, le 2 juin, du Président de la République, sur une évolution de cet effort demandé aux collectivités locales pour la réduction de la dette. De fait, le scénario budgétaire sur lequel nous avons eu à nous prononcer et au cours duquel nous avons fait des propositions doit aujourd'hui être réévalué. Alors heureusement, évidemment, que l'assemblée n'a pas retenu votre proposition d'augmentation brutale de 15 % et que d'autres scénarios ont été retenus. Malheureusement, la proposition d'augmentation progressive du taux, elle, n'a pas été retenue. Pourtant, nous le voyons ici, elle aurait été conforme à l'évolution des dépenses de la collectivité. Disons par ailleurs, parce que ce n'est pas souvent dit, que la décision d'augmentation de la fiscalité ménages entraîne de fait une augmentation de la cotisation foncière des entreprises. Car l'année prochaine, la décision qui s'impute à 2016 et qui est liée à la décision de 2015, ce sera une augmentation de la fiscalité des entreprises de 27 millions d'euros. Plus 9 %, fiscalité globale des entreprises, plus 27 millions d'euros, ce sont les chiffres qui nous ont été présentés au BP 2016. Et l'augmentation de recettes de la fiscalité ménages, plus 20 millions d'euros. Donc au total, ce sont 47 millions d'euros supplémentaires qui viendront abonder nos comptes. Nous connaissons la situation délicate de la collectivité et nous connaissons l'effort fait et qui est nécessaire pour maintenir le niveau d'investissement, 240 millions d'euros par an, en moyenne. Pour autant, la question posée par les élus écologistes, c'est : investir, mais pour quels projets ? Et je pourrais reprendre les mentions faites par Marc PÉRE car effectivement, l'enveloppe de 300 millions d'euros consacrée aux grands projets doit être réévaluée. Nous ne pouvons pas proposer aux habitants, aux entreprises de la métropole, de collecter aussi fortement l'impôt pour provisionner sur des projets aussi hypothétiques que celui par exemple du financement par la collectivité de la Ligne à Grande Vitesse, ou pour la création simple du Parc des expositions. Les habitants de la métropole ont besoin d'investissements pour leur quotidien. Et selon nous, s'il faut réévaluer la trajectoire budgétaire, ce n'est pas simplement sur les chiffres mais sur le sens du projet lui-même. Et là-dessus, nous différons largement dans le projet politique. J'ajoute une question importante et nous l'avons mentionnée à chaque fois que nous avons eu à travailler sur le scénario budgétaire et à chaque budget, c'est l'effort demandé à ce que vous appelez les organismes satellites, mais citons le plus important, à savoir Tisséo. Vous avez pris la décision dès 2014 de geler la contribution à hauteur de 100 millions d'euros. Mais aujourd'hui, quand on voit la hauteur de l'épargne constituée grâce à cette fiscalité entreprises et cette fiscalité ménages, il nous semble qu'il faut réévaluer car il y a une urgence, évidemment, sur la politique des transports, et ce gel a des conséquences. D'ailleurs, vous avez annoncé ce matin que cette contribution serait réévaluée à la hausse, mais sans

dire dans quelles proportions et à quelle date. Aujourd'hui, avec le vote du compte administratif et à la lumière qui est faite sur la situation des comptes de la collectivité, je crois que nous devons nous tourner vers les contribuables de la métropole en leur disant précisément à quoi va servir cette épargne. Pour nous, elle doit être consacrée en priorité à la transition écologique des territoires, à l'écomobilité, au logement, aux priorités qui sont celles des Toulousains.

M. CARREIRAS

Je ne vais pas rallonger le propos, beaucoup de choses ont été dites et que je partage, notamment par Claude RAYNAL. Je crois que ce compte administratif vient corroborer ce que l'on sait déjà depuis le début, que ce soit ici ou à la Ville de Toulouse, parce que les choses sont très interdépendantes. Et on voit bien la même logique qui s'exerce dans les deux cas. Je pense qu'il y a aujourd'hui, de manière très claire, deux stratégies budgétaires et financières différentes. Et celle qui nous est proposée aujourd'hui, consiste effectivement, pour reprendre les propos de Claude RAYNAL, à stocker de la fiscalité plutôt que de stocker de l'emprunt. À une époque où, d'ailleurs, la croissance de nos recettes encouragerait plutôt le recours à l'emprunt, compte tenu du niveau des taux. Le deuxième élément marquant, moins vrai à la Métropole qu'à la Ville de Toulouse, c'est cette logique d'autofinancement exclusif par l'épargne. Après tout, quand on regarde, il est vrai que l'épargne dégagée, de l'ordre de 59 millions d'euros aujourd'hui, est à hauteur d'un financement de l'investissement d'à peu près 30 %, ce qui n'est pas la même chose que sur la Ville de Toulouse. Mais je crains que mon ami Claude RAYNAL, s'il avait à commenter le compte administratif de la Ville de Toulouse, ne s'étrangle davantage qu'il ne le fait aujourd'hui car là-bas, la dynamique des recettes et de l'épargne est à 100 % assise sur le produit fiscal qui a été décidé sur cette commune. Je le dis très sincèrement et celui qui vous parle à l'instant est en même temps contribuable métropolitain et contribuable toulousain. Les deux étant liés, parce qu'à travers ces deux comptes administratifs, c'est une seule et même logique qui s'exprime, même si encore une fois, je constate qu'ici, on est plutôt dans une érosion de 4 millions d'euros par rapport au compte administratif 2014 de l'épargne nette, ce qui n'est pas du tout le cas à la Ville de Toulouse. On a moins 2 millions d'euros sur les excédents alors que sur la Ville de Toulouse, c'est plus 37 millions d'euros qui sont mis dans les excédents. Vous voyez donc les différences ! Pourquoi je vous dis tout cela ? Encore une fois, pour signaler les interdépendances et parce que je veux reprendre au mot des propos entendus ce matin de la part du Président au sujet des transports. J'entends ce que vous dites et vous avez raison de souligner l'avancée constructive proposée par le Département de la Haute-Garonne. Et je m'en félicite aussi pour constater que la solidarité départementale, historiquement, ne dépend pas de la couleur politique de la Métropole. La preuve en est à nouveau faite. Mais je reprends les propos que vous teniez. Vous demandiez que le volontarisme des mots soit rejoint par des concrétisations budgétaires. Je vous prends au mot, Monsieur le Président car cela ne vaut pas uniquement pour le Département de la Haute-Garonne et l'ensemble des collectivités appelées à venir nous aider sur des compétences qui ne sont pas les leurs. Il y a par exemple des exigences d'irrigation du territoire posées par le Département. Quand vous dites que l'effort ne serait pas suffisant et qu'il faudrait demander davantage au Département, j'ai envie de vous dire : compte tenu du compte administratif de la Ville de Toulouse, demandez des efforts aussi à la Ville de Toulouse, pour venir ici abonder à la Métropole le budget nécessaire pour les transports ! Nous parlions tout à l'heure du bénéfice de l'attribution de compensation, de la politique qui a été menée sur ce sujet et de la suppression de la contribution de la Ville de Toulouse à cette attribution de compensation. Peut-être viendrait-elle utilement alimenter avec le Département les besoins de financement de la politique des transports de notre métropole ? Et là, c'est encore une fois le contribuable métropolitain qui parle. On peut consolider les investissements partagés par toutes les collectivités...

M. MOUDENC

Vous parlez au maire de Toulouse ou à tous les maires des communes de la métropole ?

M. CARREIRAS

Attendez, je vais y venir !

M. MOUDENC

C'est intéressant de le savoir.

**M. CARREIRAS**

Cela vous gêne peut-être mais moi, je constate que vous évoquez une consolidation de co-investissement sur des compétences. Il y a beaucoup de compétences ouvertes, non exclusives et sur lesquelles le Département intervient. On a parlé du Parc des expositions, 45 millions d'euros. On a récemment voté des conventions de financement, de l'aide aux communes faite par le Département, qu'il faudrait aussi intégrer. Vous évoquez le chiffre de ce que les contribuables, économiques comme les ménages, versent au Département. Mais vous savez ce que représente la politique du Département vis-à-vis de ces mêmes contribuables ? C'est le double de ce qu'il verse. Le double ! Vous parliez de 380 millions ? Le Département dans le cadre de ses politiques, de ses compétences restitue le double. Je pense qu'il faut faire attention à ce genre de propos démagogiques qui troublent la lecture politique, à la fois de la démocratie locale et des compétences respectives. Là, il s'agit d'une contribution du Département qui financerait une compétence qui n'est pas la sienne. Je ne parle pas de l'opportunité de ce projet de troisième ligne du métro. Encore une fois, je pense qu'elle peut être faite, à condition que le reste n'en pâtisse pas. C'est d'ailleurs ce que dit le Département qui finance un projet de troisième ligne de métro pour lequel, d'après les éléments que vous avez fournis et qui n'ont d'ailleurs pas encore été débattus ici, le financement de la part du syndicat mixte des transports, qui en a pourtant la responsabilité exclusive, n'interviendrait qu'à hauteur de 58 %. Donc moi, je veux bien, mais c'est le vieil adage : l'argent, ça va, ça vient, et quand ça vient, ça va ! Sauf que quand ça vient pour certains, ça s'en va pour d'autres. Et donc, au bout du compte, quel est le résultat ? Au regard des propos que vous pouvez tenir, vous nous amenez, ici, à prendre des décisions importantes et courageuses qui semblent avoir été annoncées ce matin, et que je partagerai pour ma part. Elles consistent en une augmentation significative de Toulouse Métropole dans le financement du transport et dans l'ensemble des projets qui figurent à la fois dans l'ancien et dans le nouveau PDU. Les rendez-vous sont donc pris et nous verrons la contribution de l'ensemble des collectivités, y compris celles nécessaires pour compenser la faiblesse contributive d'un certain nombre d'autres. Parce que vous semblez regretter que le Département conditionne un financement de la troisième ligne à la réalisation de certaines portions extérieures qui dépendraient du tronçon central. Mais j'ai envie de vous dire que le tronçon central et son opportunité dépendent des tronçons extérieurs ; c'est dans les deux sens ! Au final, d'après les éléments que j'ai, les propositions du Département contribueraient pratiquement à hauteur de 16 % du besoin de financement. Il resterait à peu près 1 milliard à trouver. Très bien, il faut continuer à travailler. J'attends les propositions que vous serez amené à faire. C'est pourquoi, sur ce compte administratif, je comprends la stratégie prudente même si des orientations différentes auraient pu être prises. Et de ce point de vue-là, il m'inquiète beaucoup moins, c'est vrai, que celui de la Ville de Toulouse, dont les résultats permettraient d'envisager une solidarité plus importante de la commune de Toulouse vis-à-vis de ce besoin de politique de transports collectifs à l'échelle de notre métropole.

**M. STRAMARE**

Monsieur le Président, je vais reprendre ce qu'a déclaré tout à l'heure Marc PÉRÉ. Je ne suis pas d'accord sur le montant du Plan Pluriannuel d'Investissement. Il n'est pas d'un milliard 200 millions, il est d'un milliard 440 millions d'euros. Oui, il faut le dire, il faut dire la vérité ! Nous, nous avons voté pour l'augmentation de la fiscalité. Nous n'étions peut-être pas tout à fait d'accord sur l'échelonnement, mais s'il y a des excédents, nous ne pouvons qu'en être fiers aujourd'hui. J'ajoute, Monsieur le Président, qu'au premier janvier 2017, nous allons prendre en charge les voiries départementales. Je pense que cela appelle une certaine prudence et nécessite de réserver une certaine somme parce qu'avec 6 millions 500 000 euros par an, on ne fera pas grand-chose. Voilà sur quoi je voulais attirer l'attention de tout le monde.

**M. MOUDENC**

Merci de cette parole de vérité et de bon sens !

**M. CARLES**

Le compte administratif représente l'exécution du budget d'une année, le budget 2015. On peut donc avoir un regard simplement annuel sur le compte administratif et si cette approche est privilégiée, on ne peut que partager les remarques de Claude RAYNAL. Au titre de 2015, nous n'avons en effet pas

besoin d'avoir le niveau d'épargne que nous avons. En revanche, on peut avoir un autre regard, plus prospectif, même à la faveur d'un compte administratif qui reste annualisé. A ce moment-là, on se dit que sur le niveau d'épargne dégagé, au plan de la gestion comme au plan technique, avec un tiers d'autofinancement, on n'est pas dans quelque chose d'aberrant. Nous sommes plutôt dans ce vers quoi il faut tendre. Donc de ce point de vue, le niveau d'épargne me paraît tout à fait cohérent. Et toujours en termes prospectifs, vous avez annoncé, Monsieur le Président, que nous connaîtrions bientôt le plan de financement de la troisième ligne de métro. Je ne lis pas dans le marc de café mais je pense que personne ici ne peut imaginer que cette troisième ligne de métro puisse être financée en restant sur une enveloppe de 100 millions par an, versée par la Métropole à Tisséo. À plusieurs reprises, Claude RAYNAL nous faisait remarquer que nous devons regarder les choses de façon consolidée. Je souhaiterais effectivement qu'on ait cette analyse. Il faut donc non pas simplement regarder le compte administratif de la Métropole mais le rapprocher aussi de celui de Tisséo. Et à partir de là, les choses deviennent peut-être un peu moins dithyrambiques qu'elles n'apparaissent sur ce compte administratif. Moi, je voudrais revenir sur la proposition de Marc PÉRE et attirer l'attention sur un point. Il ne faut pas que l'effort que nous devons faire pour assurer le financement de la troisième ligne de métro soit de nature à générer une sorte de substitution par rapport à ce qu'est notre PPI. Nous nous sommes engagés tous ensemble, sur la PPI, pour dire effectivement que nous devons faire 2,4 milliards sur le mandat. Ce montant auquel s'ajoute les efforts que nous devons consentir pour assurer le financement de la troisième ligne nécessitent une anticipation de l'épargne. Bien sûr, on va me dire : « Mais lui, il est certes président de la commission des finances de la Métropole, mais il est à Blagnac ». Oui, notre habitude, c'est effectivement de jouer sur l'anticipation de ce type, et je crois que là, en termes de bonne gestion, il faut jouer sur cette anticipation. Elle est, me semble-t-il, indispensable. Et cela renvoie à la question posée par Claude RAYNAL autour de la mobilisation anticipée de l'emprunt. Cela étant, n'oublions jamais que l'emprunt, c'est toujours de la fiscalité différée. L'emprunt que nous allons éventuellement contracter, il faudra le rembourser. Cela n'est donc que de la fiscalité différée. Mais au fond et nous en étions d'accord en Commission des finances, le calcul économique mérite d'être fait aujourd'hui. Il faut effectivement évaluer l'intérêt à anticiper et mobiliser de l'emprunt, compte tenu des taux dont on pourrait bénéficier aujourd'hui et qui seraient plus importants si nous étions amenés à souscrire dans le futur. A la faveur de ce compte administratif et quand nous aurons tous les éléments sur le financement de la troisième ligne, je souhaiterais donc que le groupe finances soit réactivé et puisse regarder les impacts, à la fois sur le mode d'investissement, mais aussi sur la trajectoire financière de la Métropole. Moi, je suis bien sûr partagé mais je suis assez satisfait de constater que finalement, il y a eu une adhésion derrière la proposition du groupe RDSE quant à la division en deux années de la hausse de 15 % que vous aviez proposée, Monsieur le Président. Aujourd'hui, tout le monde s'approprie cette proposition et je ne peux que m'en réjouir.

#### M. BRIAND

Je vais essayer de rappeler certains éléments car il importe de ne pas laisser certains propos sans modération. Lorsque nous avons évoqué la prospective, nous avons effectivement évoqué une stratégie de l'évolution de la fiscalité de 3 à 4 % par an. C'est important de le rappeler, parce qu'au fil des mois, on peut laisser croire que l'alternative, c'était 3 % ou 7,5 et 7, non. C'était 3 à 4 % par an, probablement de l'ordre de 18 % sur le mandat. Au final, il a fallu essayer de dégager un consensus sur une évolution de 7,5 et de 7. Il a également été dit que l'évolution fiscale était inutile. Je vous renvoie à un graphique de la présentation qui montre qu'avec la première année d'évolution fiscale, l'épargne nette se situe à 59 millions d'euros. Sans l'évolution, elle eût été d'un peu plus de 40, 43, soit la plus faible épargne nette de cette séquence 2010-2015. J'ajoute d'une part que l'investissement a été aussi important que sur ces années de référence, mise à part l'année d'acquisition du siège de Toulouse Métropole, et que d'autre part, jamais, mais je n'étais pas alors membre du Conseil de la Communauté urbaine, jamais le niveau d'épargne que vous constatez là n'a amené un débat tel que certains voudraient le mener, en indiquant que si l'épargne est trop élevée alors il faut modifier la fiscalité. Nous avons aujourd'hui, sur cette période et dans un contexte de baisse des dotations de l'État... Certains me diront que je radote sur la baisse des dotations de l'État mais je veux insister. En 2015, puis en 2016 pour la seconde année, nous allons avoir non pas une demi-année, mais deux fois une demi-réduction en 2017 et 2018. Il nous reste encore à perdre 28 millions d'euros de DGF sur les trois prochains exercices. Si je reprends le chiffre de l'épargne : 59 millions et que j'écoute la proposition selon laquelle nous aurions dû rester à 43 et

puis absorber 28 millions de baisse, on aurait alors terminé à moins de 20 millions d'épargne. Or, comme l'a à juste titre rappelé Joseph CARLES, un tiers d'autofinancement doit être couvert par l'épargne minima. Avec 20 millions d'épargne, on fait 60 millions d'investissement, ce qui est loin des 240 fixés dans notre objectif. Donc oui, l'évolution de la fiscalité était nécessaire. Non, l'évolution de la fiscalité, pour significative, n'en est pas pour autant une évolution brutale. Quelques chiffres, simplement, sur la taxe d'habitation ou le foncier bâti. Pardon pour les 36 autres communes, mais les seuls chiffres dont on dispose au niveau national, ce sont des chiffres agrégés Ville centre et Métropole. Regardons les taux corrélés avec la politique d'abattement sur notre territoire, sur Toulouse Métropole en consolidant avec la Ville centre, et prenons un foyer représentatif en termes de consommation d'eau, composé de deux adultes avec deux enfants, c'est la référence classique. On constate alors qu'au niveau de la taxe d'habitation, ce foyer, sur Toulouse Métropole, paierait 474 euros d'impôts au titre de la taxe d'habitation lorsqu'il en paierait 498 à Nantes, 535 à Strasbourg, 542 à Nice, 574 à Lille, 638 à Bordeaux, 733 à Montpellier, 748 à Marseille. Et vous le voyez, Toulouse et la Métropole toulousaine, en matière de coût consolidé de la taxe d'habitation, non pas simplement le taux mais en tenant compte de la réalité de ce qu'on paye, est la ville la moins chère de France. Et en matière de foncier bâti, l'écart est tout aussi significatif, puisque consolidé, cela représente 404 euros sur Toulouse et Toulouse Métropole, 416 à Marseille, 426 à Nice, 430 à Nantes, 505 à Lyon, 512 à Montpellier. Vous le voyez, les écarts sont là aussi significatifs. Donc il faut ramener les choses à leur juste niveau. Oui, l'évolution fiscale était nécessaire pour garantir la capacité d'investissement de la Métropole dans le contexte de baisse des dotations de l'État, et nous devons faire l'effort de nous projeter au terme de la période de trois années de baisse des dotations pour apprécier la réalité. Non, cette épargne n'est pas trop élevée. Elle est à un niveau cohérent au regard de la politique d'investissement telle qu'elle a été constatée. Et puisque Joël CARREIRAS a eu l'amabilité d'évoquer le Conseil départemental, je ne doute pas qu'il aura l'honnêteté de considérer que le niveau d'épargne que nous avons au niveau de Toulouse Métropole, il l'a dit d'ailleurs, n'est pas trop élevé, 30 à 40 % de niveau d'épargne. Et celle que nous affichions dans la prospective, c'était l'épargne minimale. C'était un objectif minimal et dont il faut se satisfaire. Qu'il soit un peu amélioré, tant mieux ! Mais, sauf erreur de ma part, au compte administratif 2015, le niveau de couverture des investissements du Conseil départemental par son autofinancement n'est pas de 30 % mais de 109 %. 109 % ! Donc si l'épargne est trop élevée ici, qu'en est-il de celle du Département de la Haute-Garonne ? Et pour le coup, c'est aussi l'un des départements de France dont le niveau de pression fiscale est le plus élevé. Mais ce n'est pas moi qui suis allé sur le terrain du Département ; je reviens donc à la Métropole. Il n'y a donc pas « trop d'épargne » et ce qu'il faut pour assumer, dans le contexte triennal qui s'ouvre, c'est notre capacité d'investissement. J'ai noté le rappel effectué concernant les efforts qui ont été consentis par les 37 communes sur les enveloppes locales. Au demeurant, cela ne contribue en rien à la réalisation des économies sur le fonctionnement, l'un des éléments notables de ce compte administratif et qui montre que nous respectons les engagements pris. Oui, cet investissement doit nécessairement être révisé et nous aurons l'occasion de faire le point sur l'ensemble du programme d'investissement. Évidemment, comme l'a dit à juste titre Roger-Raymond STRAMARE, ce qui a été arrêté se situe à 1,4 milliard d'euros et non pas 1,2. Tout cela bien sûr est affiné progressivement. Il y a eu des arbitrages pour le Parc des Expositions (Pex) mais nous n'avons pas encore de vision claire sur les projets LGV et AFNT. Il faudra donc mettre à jour tout cela en permanence. Nous aurons l'occasion de l'évoquer, au plus tard au moment du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et nous aurons l'occasion de faire un point le cas échéant en groupe de travail finances, ça ne me pose évidemment pas de difficulté même si ça bouge en permanence. Ce que je peux vous dire, c'est que le besoin d'investissement, le niveau de la PPIM ne baisse pas. Il a plutôt tendance à évoluer positivement, compte tenu à la fois des arbitrages sur les grands projets et des besoins constatés sur le territoire. Et comme, à nouveau, à juste titre, l'a rappelé Roger-Raymond STRAMARE, la prise de compétences des routes départementales, ce n'est pas rien ! Ça posera d'ailleurs une question importante en matière d'affectation des crédits routiers, parce que les besoins sur les routes départementales sont manifestement significatifs. Donc nous aurons effectivement besoin le cas échéant de ressources supplémentaires pour financer la PPIM et notre épargne sera plus qu'indispensable. Enfin, sur les emprunts, je crois qu'il ne faut se priver d'aucune réflexion. Avoir la capacité le cas échéant de mobiliser des outils, si l'on considère qu'on est aujourd'hui au point bas des taux d'intérêt, pourquoi pas ! Sans aller d'ailleurs sur des mécaniques un peu trop sophistiquées dont on a vu que, par le passé, elles se révélaient extrêmement intéressantes sur le plan intellectuel mais pouvaient constituer



un piège lent. Donc oui, nous réfléchissons à la question de l'emprunt, non pas uniquement au niveau de Toulouse Métropole, mais consolidé surtout avec le SMTC, car le besoin d'emprunt pour les 15 prochaines années, il se situe d'abord et avant tout au niveau du SMTC. C'est donc au regard du programme de financement du SMTC, au regard de ses besoins de mobilisation que nous adjoindrons les besoins de financement de Toulouse Métropole et que nous essaierons de bâtir une stratégie globale de financement. Le cas échéant, elle pourrait intégrer peut-être moins de mobilisation anticipée parce que nous n'avons pas vocation, et pour le coup, on nous en ferait la critique, de stocker des emprunts qui ne servent à rien, mais en tout cas de mobilisations contractuelles. Ces mobilisations contractuelles permettent d'asseoir une sécurisation des niveaux de financement sur notre Métropole. Voilà ce que je voulais dire. C'est un budget dans lequel toutes les délégations, presque, ont contribué aux efforts. Ces efforts ont été respectés et nous en voyons le fruit. Cela nous permet de consolider notre capacité d'investissement, de répondre aux besoins de notre territoire et d'aborder avec sérénité le plus important programme d'investissement en matière de politique des transports en France, si l'on excepte bien sûr l'agglomération parisienne. C'est vrai en France, et peut-être même en Europe, mises à part les capitales européennes. Nous devons en être fiers, et plutôt que de faire semblant de s'en plaindre, nous devrions, je crois, sur cette base, confirmer l'ambition pour notre métropole.

M. RAYNAL

Juste un mot après l'intervention de Sacha BRIAND dont je salue le dernier point, c'est-à-dire la réflexion sur l'usage de l'emprunt dans ces périodes actuelles, sous réserve d'une étude montrant l'intérêt de la chose. Moi, je suis ouvert à toutes les réflexions et je crois qu'il faut qu'on la mène. Dans certaines autres entités, elle est menée et avec effectivement des prises de décision, d'anticipation. Il ne faut pas anticiper de 10 ans, évidemment, parce qu'on a les intérêts qui suivent, mais on peut anticiper d'une ou deux années. C'est une chose à regarder. En tout cas, je ne crois pas qu'il soit très bon de passer d'un niveau d'emprunt de 90 millions par an à un niveau d'emprunt de 45 millions, car finalement, encore une fois, par rapport à une courbe en cloche de l'investissement, ça ralentit le rythme mais ça déplace le curseur. Il serait préférable de rester à un niveau à peu près constant d'emprunt, tant qu'il est en tout cas à ces niveaux. Sacha BRIAND a essayé de caricaturer notre position sur la hausse de fiscalité en disant : « Ce qui était prévu, c'était 3 % pendant six ans, donc 18 % sur le mandat ». Absolument pas ! Ce qui était prévu en termes de méthode, c'était de dire : « on démarre par 3 %, on regarde, et chaque année, on fait la vérification ». C'est ce que nous faisons tous. Et je suis très surpris que le système classique d'augmentation d'impôts pour toutes les collectivités dans cette salle soit une surprise pour Sacha BRIAND. Chaque année, on fait ça. On regarde quels sont les besoins, on regarde quelle est la nécessité et on fait en sorte d'économiser au maximum sur l'augmentation d'impôts. On le fait de cette façon là par respect du citoyen car l'augmentation d'impôts est le dernier levier qu'on actionne pour équilibrer son budget. Qu'est-ce qu'on voit au compte administratif ? Non pas qu'on n'aurait pas dû faire une augmentation d'impôts. Ce sujet est derrière nous, il a été traité. Nous avons toujours dit qu'il y avait besoin d'une augmentation d'impôts pour couvrir les 240 millions d'investissement annuel moyen. Nous l'avons toujours dit, ce n'est pas le sujet ! Le sujet, c'est qu'on voit que cette année, il n'y en avait pas besoin. Et c'est vous qui le dites, c'est votre document qui le dit, et exactement de cette façon-là : « Il n'y en avait pas besoin ! » Cela ne veut pas dire que ce n'est pas un peu mieux, mais vous nous dites : « Dans le passé, les investissements y étaient déjà ». Oui, mais ils y étaient sans augmentation d'impôts, c'est la grande différence. Si, pardon, on a dû augmenter les impôts une fois de 1 %. Ça avait d'ailleurs donné lieu à un débat qui dépasse en temps celui d'aujourd'hui. 1 % d'augmentation d'impôts pour 15 aujourd'hui, et il faudrait s'en féliciter. Non, il ne faut pas se féliciter, voilà ! Cette année, en 2015, on n'avait pas besoin d'augmenter. Ce sont les chiffres qui le disent. L'année prochaine, il faut bien le reconnaître, avec l'augmentation d'impôts réalisée sur Toulouse de 15 %, il y a une augmentation mécanique de Cotisation Foncière des Entreprises extrêmement importante, de 9 %. Avec ces 9 %, il n'y avait pas non plus besoin d'augmenter en 2016 ! Ça veut dire tout simplement qu'on aurait pu démarrer l'augmentation d'impôts sans doute à partir de l'année 2017. Et cela change tout pour les habitants : Faire 3 % en 2017, zéro en 2016, zéro en 2015. Nous sommes dans un système où on additionne chaque année. Bien entendu, sur le temps du mandat, ça fait beaucoup moins pour les habitants. Après, que cet impôt soit acceptable ou pas acceptable, vous savez, cela dépend si on se situe dans la majorité ou dans l'opposition. Quand nous avons augmenté les impôts de 1 % à la Métropole et de 4 à Toulouse, il y avait eu à ce moment-là une campagne de l'opposition. Et Monsieur le Président,

vous n'étiez peut-être pas innocent dans cette campagne. Vous disiez que la Ville de Toulouse était la deuxième plus chère en France. J'ai le texte. Il y a un magnifique blog avec votre photo qui indique précisément votre position. Vous êtes désormais dans la majorité et maintenant on serait quasiment les moins chers. Vous voyez, il y a des évolutions qui sont extraordinaires. Il faut qu'on change tous les six ans pour prendre « un coup de boost » et redescendre sur terre ; c'est tout à fait favorable, je vous le dis. Je crois qu'il faut enlever ces miasmes. Ne racontons pas n'importe quoi, ni en campagne électorale ni après, ça serait mieux. Soyons concrets et précis. Deuxièmement, ne nous faites pas dire que nous défendions une augmentation à 18% ; c'est une niaiserie ! Regardons les choses avec réalisme. Nous, nous aurions regardé la question de l'impôt « en bon père de famille », c'est-à-dire au fur et à mesure des besoins et au fur et à mesure des projets. Voilà ce qu'on dit ! Ensuite, j'ai beaucoup aimé mon ami STRAMARE, que j'apprécie beaucoup par ailleurs. Il avance une raison liée aux routes transférées par le Département en 2017 pour finalement justifier d'une position en 2015. Ça, c'est vraiment original, avoir après coup la justification de la décision précédente.

#### M. BRIAND

Je ne vais pas en rajouter, mais chacun, probablement, conserve en mémoire le détail de ce qu'il a vécu lorsque nous avons fait les réunions du groupe de travail et les réunions du séminaire financier. Et chacun sait très bien quelle était la perspective en matière d'évolution fiscale. Alors libre à chacun, après, de le représenter d'une manière particulière. Je sais le goût de Claude RAYNAL pour tout ce qui a trait à la culture et donc à l'artistique et à son expression et à la liberté qui s'y attache. Moi, je me souviens très précisément de nos discussions, je me souviens très précisément des perspectives, et celles-ci étaient fondées sur une stratégie d'évolution constante de la fiscalité. Il nous a semblé effectivement que cette stratégie, telle qu'elle a été discutée dans le Conseil métropolitain, était plus adaptée. Après, bien évidemment, on peut attendre d'avoir le couteau sous la gorge pour réagir, nous l'aurions eu sans doute. Et si nous avions attendu d'avoir une épargne ramenée à 20 millions d'euros, la difficulté aurait été encore plus grande, mais c'est probablement aussi cette difficulté qui eût alors été un certain plaisir pour d'aucuns. Naturellement, c'est le jeu démocratique, je le comprends, mais je ne peux évidemment pas y souscrire.

#### M. LACAZE

Rapidement, pour dire à Monsieur Sacha BRIAND quelles sont réellement les positions du groupe communiste républicain et citoyen. Nous étions pour une augmentation d'impôts de 3 à 5 % et non pas par année. On peut reprendre les débats. D'ailleurs, lors du vote du budget 2016, Monsieur BRIAND, nous vous avons dit de ne pas augmenter les impôts. Votre majorité, Monsieur le Président, a choisi de ré-augmenter de 7 %. Je ne sais pas si vous saviez qu'on n'en avait pas besoin, mais le compte administratif le dit aujourd'hui. Quand je fais la remarque sur l'état de notre budget, nous sommes déjà à mi-2016. Donc en réalité, il ne s'agit pas de 20 millions. On doit en être à 30 ou 40 millions de marges aujourd'hui. Je redis que cette fiscalité était trop forte, inutile et que vous le saviez. Faut-il l'apprécier de façon consolidée avec le SMTC ? Toute cette fiscalité, cette augmentation serait liée à un financement qu'on attend, celui de la troisième ligne de métro ? Est-ce qu'on doit payer, payer et repayer ? Parce que moi, Monsieur le Président, je suis métropolitain et j'habite Toulouse. Et Toulouse, c'est une des communes de la métropole. On peut en parler comme on peut parler de toutes les communes. Et moi, quand je plaide pour un budget consolidé, je le disais dans la majorité précédente, je le dis aujourd'hui dans l'opposition, il faut effectivement regarder la Métropole, le SMTC mais également le budget de la Ville centre. Non, Monsieur BRIAND, notre position n'était pas une augmentation de 3 % par an. Au contraire, nous vous disions : « Vous tapez trop fort ! ». Aujourd'hui, les comptes administratifs le disent. Nous avons eu raison de faire reculer Sacha BRIAND sur une augmentation de 15 %. Et à l'entendre, on pourrait croire qu'il va nous le reproposer en 2017, lui qui dit qu'on est la Métropole la moins chère, de France. Monsieur BRIAND, les impôts à 15 %, j'espère que c'est fini ! Et si on a des taux bas, faisons en sorte de les garder. Nous serions dans un débat tout autre si l'augmentation de 15 % avait été adoptée. Et je m'en rappelle très bien ; vous aviez insisté, mais finalement face aux propositions faites en séance, le président de la Métropole avait arbitré. Je le disais dans les propos liminaires, vis-à-vis de nos concitoyens qui sont dans des difficultés importantes, je pense que la hausse d'impôts était trop forte.

Enfin une question pour terminer. Je pense qu'il faut regarder de près l'attribution de compensation. Sur les 37 communes de Toulouse Métropole, nous ne sommes pas tous dans les mêmes situations financières, ni dans les mêmes capacités et dans les mêmes besoins. Donc je demande effectivement qu'il y ait un regard sur l'investissement, sur la fiscalité, sur l'attribution de compensation, mais qu'on mène ce travail. Si vous vous enfermez dans une trajectoire aujourd'hui démentie par les comptes administratifs, si vous enfermez la population de la métropole dans cette augmentation trop forte de la fiscalité, je pense que vous faites une erreur sur les années à venir. Au plus vite, avant la fin 2016, il faut faire des rectifications.

M. GODEC

Brièvement, en réaction à certains éléments qui ont été produits par Sacha BRIAND. Je pense que ce qui est important, surtout, pour les habitants et les contribuables de la métropole, c'est qu'un langage de vérité leur soit porté et que cet effort qui leur est demandé trouve sa justification et qu'ils puissent comprendre pourquoi ces décisions sont prises par les collectivités locales. Car si la situation financière est difficile au niveau des collectivités locales, elle l'est aussi, et j'ai envie de dire encore plus, au niveau des ménages. Et les contribuables peuvent comprendre qu'un effort spécifique leur soit demandé, à condition qu'un langage de vérité soit tenu. Et partant de là, je m'étonne que Sacha BRIAND annonce, en 2016, que la fiscalité est basse à Toulouse, très basse et qu'on peut donc l'augmenter. J'imagine que c'est ce qu'il a visiblement découvert en avril 2015 quand, avec Jean-Luc MOUDENC, il décide de proposer une augmentation de 15 %. Mais ce n'est pas ce qu'il disait en 2014 quand il se présentait aux élections. Ce n'était pas l'élément du programme. Ce n'était pas le discours tenu sur le thème : « Regardez, on n'est pas imposé, il faut absolument avoir plus d'impôts au niveau des collectivités locales. » D'ailleurs, ce discours entre en contradiction avec celui du Président de Toulouse Métropole pour qui c'était un « crève-cœur », une « souffrance » d'augmenter les impôts en 2015. Sacha BRIAND nous dit : « Mais non, pas du tout, ça ne fait pas mal. Ça ne fait pas mal, on est très bas. » Je pense qu'il faut être sincère dans les discussions. On peut d'ailleurs ressortir les éléments de programme, et je crois que les électeurs, les contribuables sauront le faire. L'équipe municipale issue de la liste conduite par Jean-Luc MOUDENC disait alors : « Nous n'augmenterons pas la fiscalité des ménages et nous n'augmenterons surtout pas la fiscalité des entreprises. » On le voit ! On le voit au niveau du compte administratif ; la fiscalité des entreprises augmente en 2015 et augmentera encore plus en 2016. Et là encore, il faut pouvoir porter ce discours de vérité et savoir dire à quoi les efforts sont consacrés.

Ensuite, je fais une proposition dans le droit fil des échanges qui ont eu lieu suite à l'intervention de Marc PÉRÉ, pour qu'un groupe de travail Finances permanent soit constitué et qu'il analyse les évolutions, parce qu'une programmation pluriannuelle d'investissement, c'est dynamique. Il faut savoir la réévaluer. Je me permets aussi d'insister sur l'intérêt démocratique qu'il y aurait à ce que tous les groupes politiques y soient associés. Car le groupe des élus écologistes, sur un refus de Monsieur BRIAND au moment de la constitution de ce groupe, n'est pas dans cette instance. Nous constatons dans les débats qu'il y a pourtant des contributions qui seraient intéressantes à porter au niveau de ce groupe de travail. D'ailleurs, je constate que pour l'instant, dans les réponses aux questions, Monsieur le Président, ni vous ni Sacha BRIAND n'avez répondu sur l'évolution de la stratégie à l'égard du SMTC. Le scénario budgétaire était celui d'un gel de la contribution à l'égard du SMTC à 100 millions d'euros. On voit aujourd'hui qu'il y a des marges financières nouvelles et que cette politique d'austérité au niveau de Tiséo doit être réévaluée. À quel montant, à quel niveau, à quelle date ? Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ?

M. BRIAND

Très, très rapidement et sans revenir sur chacun des points. Concernant la remarque de Pierre LA CAZE, l'attribution de compensation est définie par la loi. Ce n'est donc pas une variable d'ajustement, y compris dans les relations avec les communes.

Après, il y a un débat que nous avons, que nous aurons chaque année sur la Dotation de Solidarité Communautaire. Nous aurons alors une vision plus claire, notamment du dossier évoqué tout à l'heure concernant la réforme de la DGF. Espérons-le, mais c'est un sujet systématiquement remis sur la table, chaque année. Pour Monsieur GODEC et concernant la stratégie vis-à-vis du SMTC, je pense qu'il y a une incompréhension. Dans la stratégie présentée l'année dernière, il y a trois années où la contribution du SMTC est plafonnée à 100 millions mais après, l'évolution reprend. Il faut effectivement se pencher

sur le programme d'investissement du SMTC, qui ne concerne pas uniquement TAE, je le rappelle. Toulouse Aerospace Express (TAE), c'est entre 1,7 milliard et un peu plus de 2 milliards selon les options. Le programme d'investissement, c'est 4 milliards. Donc il n'y a pas que TAE, loin s'en faut. Il y a notamment le programme Linéo. En fonction des arbitrages définitifs sur le programme d'investissement du SMTC, nous intégrerons les éléments dans la prospective de Toulouse Métropole. Évidemment, comme tout le monde l'a appelé de ses vœux, nous allons recalibrer la contribution de Toulouse Métropole au SMTC. Il n'a jamais été dit ici que la contribution SMTC était de 100 millions et qu'elle le resterait ad vitam æternam. Jamais ! Dans tous les documents, il a été dit que cela concernait trois exercices. Trois exercices dans le cadre de la programmation, de sorte à avoir une contribution du SMTC à la prise en compte de la réduction des dotations de l'État. Cet aspect-là n'est pas remis en cause. La baisse des dotations de l'État existe et tout le monde doit y contribuer. Mais par ailleurs, il y a un programme d'investissement à assumer, et Toulouse Métropole assumera sa part, toute sa part, rassurez-vous.

#### M. MOUDENC

En conclusion, je dirais simplement que nous avons beaucoup échangé, et c'est normal. Au fond, une divergence existe entre deux points de vue exprimés et cette divergence porte sur 23 millions, 23 millions d'épargne nette supplémentaire par rapport à la prévision. Fallait-il ou non ces 23 millions ? Comment on aurait pu faire ? Moi, j'attire votre attention, et je le fais sans développer, sur les défis importants auxquels nous sommes confrontés. Parce qu'effectivement, nous sommes dans ce débat sur une annualité, sur un exercice annuel, et l'on compare évidemment à l'année précédente. La vérité, c'est que nous sommes sur une stratégie de plusieurs années de mandature, et même sur un certain nombre de projets qui dépassent l'horizon de la mandature. Et notre devoir, si vous voulons préparer l'avenir, ce n'est pas de faire de la politique à la petite semaine, ce n'est pas d'avoir un regard rabougri, rétréci sur un seul exercice budgétaire exécuté, mais véritablement une vision d'ensemble forcément pluriannuelle. Moi, je relève que nous avons pris la décision à la fin de l'année dernière de lancer ce grand projet qui est le nouveau parc des expositions. La montée en puissance de ce projet, notamment pendant l'année 2017, mais également en 2018 et en 2019, va fortement impacter les exercices des trois années à venir. Sur 2016, l'exercice en cours, les choses n'apparaîtront pas, mais dès 2017, ça commencera à apparaître.

Ensuite, il y a la DGF, effectivement. La baisse de la dotation ne fait que commencer au compte administratif 2015. Elle va donc se poursuivre sur les deux prochains exercices. Après, nous rentrerons dans une période inconnue, qui est la deuxième partie de la mandature. Est-ce que la DGF va être stabilisée au niveau qui a été annoncé au printemps 2014 ? Ou est-ce qu'elle va baisser ? La réforme de la DGF, certes, est préparée selon les principes que Claude RAYNAL a rappelés, puisqu'il participe au travail parlementaire, mais l'État a annoncé que les décisions ne seraient pas prises avant 2017, 2018. Est-ce que l'état actuel des réflexions, des propositions parlementaires, sera retenu par le gouvernement qui sera en fonction en 2017-2018 ? Je n'en sais rien, personne n'en sait rien et en tout cas, on ne peut pas préjuger, après la baisse des dotations, d'une réforme des dotations qui s'ajouterait et qui ne serait pas forcément en faveur des territoires les plus urbains. En réalité, il y a là-dessus un point d'interrogation que personne ici n'est en mesure de lever.

Sur la voirie, je veux relayer et amplifier la remarque du président STRAMARE, parce qu'effectivement, nous allons, à partir du premier janvier prochain, hériter d'une voirie départementale. Et non seulement nous allons devoir entretenir cette voirie, et je crains effectivement que les budgets d'entretien nécessaires soient supérieurs à la somme compensée qui a été négociée, mais nous allons également devoir la développer. Et j'ai déjà signalé ici les démarches d'un certain nombre de collègues qui, fort légitimement, me disent : « Ça fait 20 ans que dans mon secteur, on annonce tel projet routier structurant relevant du Département. Le Département ne l'a pas réalisé, c'est donc maintenant à la Métropole de le faire. » Et je sens venir une pression qui va sans doute être plus forte que celle que le Département a subie. Comment on va faire, si on n'est pas capables d'avoir des ressources supplémentaires ?

La LGV ? Il y avait c'est vrai beaucoup de points d'interrogation. Lorsqu'en particulier la commission d'enquête a rendu un avis défavorable, beaucoup de doutes s'étaient instillés. Je me souviens de déclarations de hauts responsables locaux en 2014, en 2015, disant : « Mais la LGV, je n'y crois plus ! » D'éminents élus ! Or, la présidente de Région et moi-même pour Toulouse, Alain JUPPÉ et Alain

ROUSSET pour Bordeaux et l'Aquitaine, nous sommes invités le 12 juillet prochain dans les bureaux du ministre, Monsieur VIDALIES pour parler financements. Autrement dit, les choses vont se faire. Vous savez que la déclaration d'utilité publique a été signée par le ministre, il y a quelques semaines à peine, ce qui veut dire que nous allons devoir prévoir un financement. Et donc, forcément, c'est une échéance qui va devenir de plus en plus concrète et dont on connaît la lourdeur.

Enfin, dernier point sur le SMTC. Effectivement, pour répondre à la question posée, je rendrai publique ce que sera ma proposition dans une quinzaine de jours. Ensuite, cette proposition sera discutée ici, en Commission puis au sein de notre assemblée. Effectivement, j'exprimerai ma proposition sur l'évolution à la hausse, volontariste de la cotisation actuellement fixée à 100 millions par an de notre collectivité au SMTC.

Mes chers collègues, quand on met toutes ces questions bout-à-bout, ça ne représente pas les 23 millions qui ont fait l'objet de notre divergence mais bien plus, beaucoup plus. Et donc, à partir du moment où notre collectivité est capable d'engranger un effort, si certains ont pu ressentir cet effort comme prématuré, moi, je leur dis : non, ce n'est pas un effort prématuré, c'est tout simplement une anticipation de l'avenir et une projection concrète pour servir l'ambition que nous voulons les uns et les autres. Vous allez pouvoir passer maintenant au vote des comptes administratifs et je laisse la présidence à M. AUJOLAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

M. MOUDENC quitte la salle.

**DEL-16-0377 - Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]  
CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARESCRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-16-0378 - Adoption du compte administratif 2015 - Budget principal**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]  
CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARESCRESCENCE, FOURMY.)  
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)  
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

**DEL-16-0379 - Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe Assainissement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]  
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARESCRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-16-0380 - Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe Eau potable**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]  
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARESCRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-16-0381 - Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe Activités Immobilières**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0382 - Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe IMT**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0383 - Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe Oncopôle**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0384 - Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe Aéroport Lasbordes**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0385 - Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe 4 Saisons Fonbeauzard**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0386 - Adoption du compte administratif 2015 - Budget annexe Crématorium**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]  
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-16-0387 - Affectation des résultats 2015 - Budget principal**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]  
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-16-0388 - Affectation des résultats 2015 - Budget annexe Assainissement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]  
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-16-0389 - Affectation des résultats 2015 - Budget annexe Eau Potable**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]  
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-16-0390 - Affectation des résultats 2015 - Budget annexe IMT**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]  
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-16-0391 - Décision modificative n°3 - Budget principal - Exercice 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]  
CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)  
ABSTENTION [39 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

**DEL-16-0393 - Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (2) - Exercice 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]  
CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)  
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-16-0394 - Révision des Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement (1) - Exercice 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]  
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

M. MOUDENC reprend la présidence.

M. BRIAND présente les autres points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La 6.18 se situe dans le cadre des programmes des investissements d'avenir et concerne notamment l'attribution de 969 000 euros de subventions supplémentaires à ce qui avait été contractualisé dans le cadre de la première convention pour neuf nouvelles opérations dans le cadre du projet "Ville de demain".

La 6.19, c'est la candidature de Toulouse Métropole à l'expérimentation de la certification des comptes. Dans le cadre de la loi NOTRe, nous avons la possibilité de nous engager à titre volontaire dans cette expérimentation qui probablement, deviendra assez rapidement une obligation. L'objectif, c'est de présenter notre candidature dans le cadre de cette procédure, sous l'égide de la Cour des comptes. A mon avis, cela présente un intérêt notamment dans la perspective que nous évoquions tout à l'heure. C'est-à-dire celle d'une phase, dans les prochaines années, de mobilisation importante d'emprunts au niveau du

SMTC pour financer le programme d'investissements. Le fait d'être inscrit dans une procédure de certification des comptes permettra de crédibiliser l'analyse de notre situation auprès de l'ensemble des partenaires. C'est une démarche, comme vous le voyez dans la délibération, qui est longue puisque cela va de la période de candidature aujourd'hui à celle de la mise en œuvre en 2020-2023.

M. MAURICE

J'interviendrai sur la délibération 6.18 relative au programme des investissements d'avenir "EcoCité". Ce programme, qui s'inscrit dans un programme plus large d'État investissements d'avenir, est orienté pour cette dimension sur ce qui s'appelait la stratégie « Ville de demain », notamment tournée vers les enjeux climatiques et énergétiques. Nous nous étions inscrits dans ce projet depuis déjà plusieurs années, notamment autour de la ZAC Montaudran, avec des orientations sur différents sujets: la question de la maîtrise du cycle de l'eau et l'optimisation de la consommation, la question de l'énergie avec le réseau de chaleur qui se poursuit aujourd'hui, la centrale hydro-électrique, la question des mobilités. Pour cette zone, nous voulions être exemplaires. Mais vous proposez aujourd'hui une deuxième tranche d'investissements et nous avons relevé que potentiellement, il y avait une dérive dans l'orientation des investissements, ciblés sur des sujets qui ne sont pas forcément relatifs à la transition écologique. En ce sens, malheureusement, ils confortent l'analyse d'une mission d'évaluation et de contrôle des programmes d'investissements d'avenir, récemment réalisée par des parlementaires, et qui vient de démontrer qu'une grosse partie des crédits normalement destinés au financement de la transition écologique avait été redéployée vers d'autres investissements. Nous craignons que dans ce que vous proposez aujourd'hui, certains ne s'inscrivent aussi dans cette réorientation, néfaste de notre point de vue. Non pas forcément sur les projets et je pense notamment au projet de la Piste des géants que nous soutenons par ailleurs, mais nous ne trouvons pas normal d'utiliser des financements prévus par l'État sur la transition écologique pour des investissements qui n'en relèvent pas directement. Nous avons aussi un certain nombre d'interrogations sur certains projets comme « Smart data » dont l'orientation n'est pas vraiment définie aujourd'hui. Est-ce qu'elle servira réellement cette question, surtout au vu des montants ? Ou encore un investissement très important, sur le stationnement intelligent, par rapport aux autres... Là on interroge plus le montant que l'intérêt de l'investissement lui-même. Nous voulons que les financements de la transition écologique soient destinés à la transition écologique. On retrouve là un problème récurrent : en matière d'écologie, il y a les beaux discours, il y a les paroles, mais quand il s'agit d'agir, on essaie parfois, que ce soit au niveau de l'État ou dans les déclinaisons locales comme aujourd'hui, de détourner des crédits destinés à la transition écologique vers d'autres investissements, aussi intéressants soient-ils. Et encore une fois, nous ne sommes pas opposés à la Piste des géants. C'est donc pour cette raison, par rapport à cette question de réorientation, que nous nous abstenons sur cette délibération.

M. BRIAND

On ne peut que prendre note de ce qu'a dit Monsieur MAURICE qui s'adresse en vérité au gouvernement... C'est un programme d'avenir lancé et piloté par le gouvernement. Nous proposons un certain nombre d'actions qui peuvent avoir, effectivement, des objectifs un peu différents de ceux qui étaient ab initio, mais qui en soi s'inscrivent dans une logique plus globale. Encore une fois je prends note. En ce qui nous concerne, vous comprendrez que la capacité à mobiliser des subventions supplémentaires sur ces programmes est un point positif qui ne peut pas être écarté.

**DEL-16-0557 - Programme des investissements d'avenir : Adoption de l'avenant n°1 à la convention locale Programme Ville De Demain - Eco-Cité (Tranche 1) et Adoption de la nouvelle convention locale Ville De Demain - Eco-Cité (Tranche 2)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

**DEL-16-0627 - Candidature de Toulouse Métropole à l'expérimentation de la certification des comptes locaux**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**9- URBANISME ET PROJETS URBAINS**

M. MOUDENC

Je précise que pour la 9.16, à savoir la désignation de représentants en commission locale du secteur sauvegardé de Toulouse, les candidats titulaires sont : Annette LAIGNEAU, Francis GRASS, Julie ESCUDIER, Bertrand SERP, Romuald PAGNUCCO. Les suppléants : Jean-Jacques BOLZAN, Franck BIASOTTO, Émilien ESNAULT, Sylvie ROUILLON-VALDIGIUÉ et Martine SUSSET. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme LAIGNEAU présente le point ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Il s'agit du bilan de la première étape de concertation préalable au plan guide urbain de Toulouse Euro-SudOuest. Vous le savez, il y a eu des échanges continus avec la population, les quartiers, les professionnels, d'abord de façon informelle et qui ont été poursuivis par cette concertation organisée au titre de l'article 103.2 du code de l'urbanisme. Cette concertation était organisée selon deux étapes. Une première étape, sur le volet urbain, qui fait l'objet du présent bilan, et une deuxième étape qui sera consacrée au volet transports. Cette concertation s'est déroulée pendant trois mois : du 29 mars au 28 juin et nous vous présentons son bilan aujourd'hui. Si vous avez regardé les documents de façon attentive, vous aurez pu remarquer et vous réjouir sans doute qu'il n'y a aucune opposition à ce projet, et aucune critique qui s'oppose à ce projet. On peut s'en réjouir. Il y a eu 110 contributions qui ont été consacrées en grande partie aux fondamentaux du projet urbain, à savoir la programmation urbaine bien sûr, la circulation, le stationnement, le projet ferroviaire, les espaces publics, les transports en commun et un certain nombre de points qui étaient peut-être un peu hors sujet. Nous avons répondu à chaque thème évoqué, aux éléments essentiels de la concertation. C'est ce que nous vous proposons d'adopter.

Mme CROQUETTE

Nous approuverons cette délibération. C'est un compte rendu du projet sur lequel nous ne sommes pas hostiles, mais nous avons quelques remarques sur le bilan de la concertation. D'abord, revenir sur une des réunions qui s'est tenue ici-même et qui ne s'est pas très bien réalisée. Il y avait, on va dire, des interventions extérieures qui n'ont pas facilité le débat. Malheureusement, ce débat, ce jour-là, n'était pas très riche. Mon intervention porte sur le fait que nous aussi avons été interpellés par un certain nombre d'associations sur ce projet, sur deux aspects de la concertation et du projet lui-même. Sur le projet urbain, nous relevons le fait que les équipements ne sont pas très présents dans le plan guide. C'est quelque chose qui n'apparaît pas de façon très claire sur le projet urbain. Il y a certes des bureaux, des commerces, mais on ne voit pas très clairement apparaître les équipements qui seront nécessaires inmanquablement au sein de ce projet. En tout cas, je ne les ai pas vus et les associations nous ont interpellés sur ce sujet. Le deuxième point faible également concerne plutôt la partie transports. Sur le secteur des Minimes et de la Barrière de Paris, les associations ont fait un certain nombre de propositions pour pouvoir accéder à la gare à partir de ces quartiers qui sont déjà très engorgés et très denses. Ils ont quelques inquiétudes avec le développement du projet EuroSudOuest et craignent que ce quartier soit encore un petit peu plus engorgé. Ils avaient fait des propositions d'accès à la gare qui n'ont pas été retenues. Il y a cette question-là qui reste, à mon avis, prégnante dans ce projet dans le volet transports et qui ne semble pas réglée. Voilà les deux points que je voulais soulever.

M. GODEC

Le groupe des élus écologistes va avoir le regret de s'abstenir sur cette délibération pour des remarques que j'ai déjà eu à formuler au niveau de la Commission et à nouveau lors de la Commission extraordinaire qui s'est réunie à ce sujet. A cette occasion, nous avons déjà demandé le report de cette délibération, essentiellement pour des questions d'agenda. Le processus de concertation est louable ; il est important et avait été initié par vos prédécesseurs. Je pense que la qualité des échanges au niveau des ateliers n'est pas à mettre en doute. La présence des services et des urbanistes auprès des habitants directement produit ses effets. Je pense que c'est d'importance pour un projet de cette ampleur, projet d'intérêt majeur. On sait que ce projet va bouleverser l'urbanisme de la métropole et de la ville centre et qu'il est important qu'il soit concerté et approprié. Pour autant, la concertation obligatoire s'est terminée le 28 juin, c'est-à-dire mardi soir. Jusqu'à mardi soir minuit, les contributions pouvaient être déposées. Nous avons une version provisoire de cette délibération, avec le rapport final de la concertation qui était dé-



jà examiné en commission le 17 juin. Vous voyez que l'élément de calendrier fait que le rapport que nous avons le 17 juin n'était pas complet puisque les contributions étaient encore en train d'être versées. Alors je vois qu'entre la version provisoire et la version définitive il y a eu quelques modifications, mais je ne peux pas croire qu'on puisse sérieusement prendre en compte des contributions en 24 heures. Ce n'est pas à la hauteur du processus de concertation qui a été envisagé. C'est fortement regrettable pour un projet de cette ampleur. Je crois que 30 % des contributions, d'ailleurs, sont intervenues entre la version provisoire qui a été déposée en Commission et la version définitive qui nous est mise aujourd'hui sur la table. Comment ces 30 % ont pu être examinés de manière sérieuse ? Je note dans la présentation de Madame LAIGNEAU des éléments qui sont en contradiction avec des contributions dont pour ma part j'ai pu avoir connaissance. Vous dites : « Le projet urbain fait consensus. » Non ! Il y a des éléments du projet urbain qui ne font pas consensus. Un élément notable qu'est la construction d'un quartier d'affaires, un élément politique que vous avez porté et que vous assumez, ne fait pas consensus. La concertation est là pour relever les consensus et les dissensus. Je lis dans le rapport, un paragraphe qui note que quelques contributeurs s'inquiètent toutefois de la réalisation d'un trop grand nombre d'immeubles. Non, je ne crois pas que ce soit « quelques » contributeurs. Je pense que l'élément est plus important en vérité, au niveau de la concertation, et notamment sur la proposition de modifier le PLU pour pouvoir construire un immeuble de grande hauteur qui puisse aller jusqu'à 100 mètres de hauteur. C'est bien 100 mètres de hauteur qui sont proposés dans la modification du PLU, on le verra au moment du rapport d'enquête publique du commissaire enquêteur et ce n'est pas un élément qui fait consensus. Pour tous ces éléments, nous sommes obligés de nous abstenir et avec regret, sur cette délibération. Il y a un autre élément que nous avons demandé en Commission mais qui n'est pas repris ici, aujourd'hui : c'est que l'ensemble des contributions puisse être rendu public. Nous pensons, pour la sincérité du processus, que ces 110 contributions, questions, doivent être rendues publiques. Elles ne sont pas dans la délibération, dont acte ! Mais nous souhaitons une réponse ferme aujourd'hui sur cette demande. Je crois qu'il n'y avait pas d'opposition de la part d'Europolia.

#### M. LÉPINEUX

Monsieur le Président, chers collègues, je voulais intervenir de manière générale sur un projet fondateur que nous sommes en train d'élaborer : le Projet d'Aménagement Développement Durable. Pourquoi ? Tout simplement parce que lorsque nous nous retrouverons en septembre, ce PADD sera déjà bien avancé. Pourtant, je pense qu'il est important de commenter ces travaux en présence des citoyens puisque notre séance est publique, et nous n'avons pas toujours l'occasion de le faire. Nous l'avons fait et nous le faisons de temps en temps au cours des Conférences métropolitaines mais qui se déroulent dans d'autres conditions. Donc là, nous avons un projet compliqué, avec des enjeux. Un projet très technique puisque, en vue de faire un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H), il faut faire un PADD, voire des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou des POA. Très rapidement, on peut noyer les citoyens avec tous ces différents sigles. Pour moi, en tout cas pour notre groupe, c'est une étape majeure et nous allons nous retrouver en septembre avec un PADD qui sera mis à disposition de l'ensemble des élus. Des concertations sont en cours, des réunions publiques sont organisées par secteur, et la finalité, c'est l'alignement des règlements locaux sur les projets communaux, le tout s'inscrivant dans un projet métropolitain. Dans un premier temps, je voulais faire part de ma satisfaction. Il faut le faire, on l'a déjà fait aujourd'hui, j'ai entendu quelques mots, vis-à-vis des services de Toulouse Métropole qui nous accompagnent sur ce projet. Également aussi dire ma satisfaction d'avoir un partage du travail avec les élus, réunis par secteur. Cette ébauche de partage, d'aménagement sur le territoire et les orientations sont également intéressantes. Nous avons des objectifs visant une moindre consommation des espaces et mieux les gérer. Nous avons la volonté de renforcer la solidarité, notamment à travers des productions de logements sociaux, de cultiver la proximité commerce-habitat-travail, et cela fait évidemment écho à des projets pharaoniques tels que Val Tolosa, projets complètement en contradiction avec nos orientations métropolitaines. Nous souhaitons assurer l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des ressources agricoles. Je voudrais formuler quatre remarques sur l'élaboration de notre PADD. La première chose, c'est la cohérence de notre plan local d'urbanisme et du plan de déplacements urbains. Nous avons en ce moment des présentations par le SMTC, par secteur. Pour la partie Ouest, en ce qui nous concerne, nous l'avons eu mardi. On nous a donc présenté les principes de maillages de réseaux centralisés vers la périphérie, vers Toulouse, mais également des développements d'offres complémentaires assurant la transversalité,

avec comme principe majeur le rabattement vers des pôles multimodaux, essentiellement sur la première couronne. Je reste très simple sur la description. Première remarque, le transport ferroviaire est géré en interface avec notre PDU, et non complètement intégré. Il va falloir faire attention, notamment en termes de cohérence entre notre réseau ferroviaire et nos compétences de voiries, de parkings, sachant qu'aujourd'hui nous avons un budget attribué à chaque commune. Également, un point de vigilance concernant les messages lors des réunions publiques. Il est dit que les investissements financiers des transports seront à la hauteur des enjeux de l'urbanisation. Je suis désolé de dire que ce n'est pas le cas pour les communes de l'ouest de Toulouse, en tout cas sur la deuxième couronne. Personnellement je n'ai pas de visibilité sur des réalisations 2019, pas de projet en vue sur 2025, et pas de vision sur 2030. J'ai pris rendez-vous avec le vice-président Jean-Michel LATTES pour travailler cette question. Peut-être n'ai-je pas tous les éléments ? En tout cas, c'est un point important.

Ensuite je voulais aborder la question de la densité d'urbanisation. Nous sommes sur une situation paradoxale. Certaines communes sont en « développement mesuré » et souhaitent aller au-delà des 15 logements à l'hectare, et certaines communes sont en « ville intense » et souhaiteraient être en deçà des 60 logements à l'hectare. Ce sont les messages véhiculés. On parle de « densité douce », « aimable », de façon à rassurer la population. Il faut absolument que l'on dispose d'outils permettant de gérer ce curseur entre ces 15 logements et ces 60 logements à l'hectare. Comment va-t-on le faire ? Pour moi, ce n'est pas clair à ce stade.

Les logements sociaux, c'est le troisième point. Nous avons un retard pour un grand nombre de communes. Nous avons parlé des 25 % de la loi Alur et nous savons que 60 % de la population est éligible au logement social. Je reprends donc la proposition de Marc PÉRÉ : « disposer d'outils innovants permettant l'accès à la propriété pour les familles à revenus modestes. »

Enfin, concernant la consommation de l'espace agricole, il faut « balancer entre l'attractivité et la sobriété », c'est ce qui est écrit dans notre PADD, et faire face au défi de la gestion économe des ressources. Nous avons pour objectif de réduire de 50 % le prélèvement annuel des terres agricoles. Ça c'est le document supra communal du SCoT. L'état des lieux actuel nous démontre que les projets actuels vont au-delà des 50 %. Je crois qu'on est à peu près à 60, 62 %. Comment va-t-on faire pour régler ce problème ? Est-ce que nous allons considérer cette consommation uniquement sur l'aire métropolitaine, l'aire urbaine ? Quand et comment allons-nous fixer ces objectifs ? Est-ce qu'on va le faire durant cet été ? Est-ce que ça va être fait en débat ? Je me pose ces questions.

Voilà donc quatre points : développer et communiquer sur le réseau de transports secondaires, en complément du réseau de rabattement en première couronne ; disposer d'outils permettant d'ajuster la densité d'urbanisation entre ville intense et développement mesuré ; développer les logements sociaux et utiliser une palette d'outils et enfin, fixer l'objectif de consommation des ressources des terres agricoles, et définir les périmètres. Voilà, c'est une préoccupation et je crains que nous nous retrouvions en septembre avec ce PADD, donc avec un certain nombre de points qui seront déjà validés.

Mme LAIGNEAU

Je vais commencer par répondre à Madame CROQUETTE en lui disant que ce plan guide est une première étape du projet TESO, et doit s'enrichir au fur et à mesure que nous allons avancer. Il va aussi s'enrichir des contributions faites au moment de la concertation. Effectivement, certains habitants, certains riverains ont souhaité des écoles, des équipements culturels et sportifs. Le projet sera enrichi par cela, mais au fur et à mesure que nous travaillerons sur ce plan guide. D'ailleurs, la concertation se poursuivra tout au long de son élaboration. C'était une première étape de concertation mais il y aura des ateliers de travail avec les habitants, les riverains. Soyez rassurée ! En ce qui concerne la circulation, un plan général de circulation sera étudié bien évidemment, en lien avec cette opération TESO. Sous réserve de vérification par les techniciens et tous les sachants qui nous entourent, nous pensons que l'aménagement des quatre parvis va permettre de fluidifier la circulation à proximité de la gare Matabiau. Donc effectivement, le projet peut présenter un souci pour les habitants, les riverains, ou ceux qui sont actuellement à proximité de la gare Matabiau, mais nous avons intégré ce plan de circulation dans nos propositions, dans notre projet. Nous ferons tout pour améliorer la circulation aux abords et même un peu plus loin de la gare Matabiau.

Je vais ensuite répondre à Monsieur GODEC. Effectivement, en Commission urbanisme du 23 juin dernier, nous avons présenté un bilan alors que la concertation se terminait le 28 juin. Je peux vous assurer que les équipes ont travaillé d'arrache pied pour intégrer les 30 dernières contributions dans le bi-

lan de la concertation, d'une façon très approfondie. Vous l'avez bien vu puisque vous en avez le détail, dans la délibération. Nous aurions différé cette délibération si, effectivement, les contributions supplémentaires étaient de nature à remettre en cause le bilan de cette concertation. Il y a 30 contributions qui ne sont pas du tout en contradiction avec ce qui a été évoqué précédemment. Peut-être que ma langue a fourché quand j'ai parlé de consensus ? Mais je voulais donner la tonalité générale du bilan de la concertation et je peux vous assurer qu'il n'y a pas de refus de ce projet. Dans ce sens, une forte majorité est plutôt favorable à l'élaboration d'un projet à cet endroit, c'est ce que je voulais dire. De toute façon, le consensus n'existe jamais, surtout en matière d'urbanisme ! Vous avez évoqué également la modification du PLU pour introduire un immeuble de grande hauteur : c'est une précaution que nous avons introduite parce que cela nous a été demandé et que nous pensons possible un grand projet, un projet important. Il ne suffit pas de mettre cette disposition dans le PLU pour que le porteur de projet arrive, et que le projet soit commercialisé. Ça n'est pas neutre, un immeuble de grande hauteur. A ce sujet, vous regarderez les contributions de certains riverains, de certains contributeurs, qui sont beaucoup plus ambitieux que nous ou que vous, et qui demandent des immeubles de grande hauteur, qui demandent de l'ambition à cet endroit-là. Donc vous voyez, beaucoup sont très ambitieux, beaucoup plus que nous et d'autres sont plus frileux, plus méfiants.

Ensuite, lors de la Commission urbanisme, vous aviez demandé que ces bilans et ces différentes contributions soient mis en ligne, ce sera chose faite lorsque nous aurons adopté cette délibération, tout sera en ligne.

J'en viens à l'intervention de Monsieur LÉPINEUX. Je regrette mais si le sujet est fort intéressant, il ne concerne pas le projet TESO. C'est un vaste sujet et je vous invite à ce que nous en discutions. Le PADD sera discuté à l'automne, dans vos communes puis en conseil métropolitain. Je suis donc disposée à travailler avec vous et vous éclairer sur ce PADD, les enjeux du PLUi-H, mais ça n'est pas du tout le sujet de la délibération du moment.

**DEL-16-0480 - 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune d'Aussonne : décision de lancement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0461 - 7ème Modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de Toulouse Métropole, commune de Castelginest : Décision de lancement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0481 - 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Colomiers : décision de lancement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0471 - Approbation de la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Cornebarrieu suite à enquête publique**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0482 - 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Flourens : décision de lancement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0609 - 1ère Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Gratentour : Décision de lancement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0460 - 4ème Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Pibrac : Décision de lancement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0483 - 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Saint-Jean : Décision de lancement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0479 - Approbation de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Saint-Jory**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0355 - Zac Empalot-Garonne (Commune de Toulouse) : Déclaration de projet suite à enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du PLU**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0490 - Projet Toulouse EuroSudOuest - Bilan de la première étape de concertation préalable sur le Plan Guide Urbain**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

**DEL-16-0425 - Commune de Brax : instauration de périmètres de sursis à statuer au titre de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0353 - Quartier prioritaire Empalot/Niel (Commune de Toulouse) : Instauration d'un sursis à statuer sur le secteur en franges des projets de renouvellement urbain**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0402 - Quartier prioritaire Izards - Trois Cocus / La Vache (Commune de Toulouse) : Extension du sursis à statuer sur les franges du projet de renouvellement urbain**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0567 - Commission locale du secteur sauvegardé de la Ville de Toulouse : Désignation des membres**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0570 - Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées (APUMP) : Adoption d'une convention triennale de partenariat 2016-2018 et de l'avenant n°1 à la convention**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0569 - Association Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées (M.A.M.P.) - Convention triennale de partenariat et de financement 2015-2017 : Adoption de l'avenant 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0535 - Programme partenarial Toulouse Métropole - Aua/T : Approbation d'une convention d'objectifs pluriannuelle**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [118 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [15 VOIX] (MMES MAALEM, LAIGNEAU, SUSSET, FAURE, MM. CARLES, GUERIN, TERRAIL-NOVES, BIASOTTO, LAGLEIZE, MOUDENC, ESNAULT, PAGNUCCO, REULAND, SOLERA, RAYNAL.)

**DEL-16-0300 - Réalisation de la Carte Archéologique de la Métropole - Convention tripartite État/Ville de Toulouse/Toulouse Métropole : adoption de l'avenant annuel - 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0427 - Convention entre Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse et la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées pour la poursuite en 2016 du travail d'inventaire du patrimoine bâti de Toulouse et de la Métropole dans le cadre de l'outil Urban-Hist**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**10- AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE**

M. MOUDENC

Y'a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Aménagement et la Politique foncière ?

M. COQUART présente les points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La 10.1 porte sur le bilan de la concertation pour le programme du site Guillaumet. On rappelle dans la délibération que le processus a été approuvé le 18 février 2016. Le protocole est signé avec l'État. Péri-mètre, programme prévisionnel de l'opération, lancement de la consultation et modalités de cette concertation y sont définis. Cette concertation a eu lieu et a duré trois mois. Il y a eu, lors des réunions publiques, de nombreux débats avec 6 ateliers et 46 contributions récoltées. Dans le document annexé à la délibération, vous avez la présentation et la synthèse des principales contributions, ainsi que des éléments sur la suite du déroulement de cette opération Guillaumet.

La 10.6, c'est un PUP, un Programme Urbain Partenarial qui concerne la commune de Saint-Jory, le secteur de Perruquet-Grenade, passé avec la société Uniti. Il s'agit d'une opération de 139 logements, dont 80 logements locatifs sociaux. Ces 139 logements se répartissent en 43 logements individuels et 96 logements collectifs. Le total des dépenses liées à l'opération, c'est un peu plus de 7 millions, 7 318 000. On va vite comprendre que si ce montant est aussi élevé, c'est qu'il inclut une école. Donc ces 7 318 000 euros se répartissent en 7 098 000 euros pour la commune de Saint-Jory et en 220 000 pour Toulouse Métropole. Le promoteur acquittera un montant de 816 000 euros, qui sera réparti entre Toulouse Métropole pour 165 000 euros, donc 165 000 sur les 220 000, et la commune de Saint-Jory pour un montant de 650 000 euros. Le reste à charge sera imputé sur l'enveloppe de voirie affectée à la commune.

La délibération 10.9 fait partie des nombreux CRAC, Compte Rendu Annuel à la Collectivité, qui sont réalisés par Oppidéa sur les différentes ZAC concédées. La 10.9 concerne la ZAC de Balma-Gramont. L'approbation du CRAC 2015 comporte des adaptations du bilan qui portent sur une modification de la programmation initiale envisagée pour de l'activité tertiaire sur le secteur de la Garrigue. On est obligé de reconnaître qu'il y a des difficultés de commercialisation pour ce type de programme sur ce site. Donc le principe est acté d'une réorientation de cette phase vers une programmation mixte, comprenant toujours du tertiaire mais aussi de l'habitat. La délibération porte également sur la cession à l'EPFL du foncier non commercialisé à court terme, avec l'idée de faire une tranche opérationnelle qui sera différée dans le temps. La cession des terrains s'opère à 76 euros le mètre carré, ce qui représente évidemment une somme importante de 16,9 millions hors taxe. Tous ces éléments pris en compte, le bilan prévisionnel actualisé s'établit pour cette ZAC, en dépenses et en recettes, à 92 millions d'euros.

Enfin, la délibération numéro 10.15 concerne le CRAC 2015 pour la ZAC de Tucard à Saint-Orens de Gameville. Il est accompagné d'une proposition d'avenant à la concession d'aménagement. L'adaptation du bilan intègre le déficit des deux premières tranches de la ZAC qui en comporte trois au total. Les deux premières sont très largement entamées. Pour différentes raisons sur lesquelles on peut revenir, est apparu un déficit de 5 millions et demi. Ce déficit devait être récupéré sur la troisième tranche, c'était l'idée de départ, au moment de la création de la ZAC, qui remonte aux années 2006 ou 2007. L'hypothèse s'est révélée très largement irréaliste. Au moment de la création de la ZAC, un certain nombre d'évolutions dans les infrastructures de dessertes de cette troisième tranche étaient prévues : un barreau de route départementale et un Transport en Commun en Site Propre qui devait rejoindre, si ma mémoire est bonne, la ligne B du métro. Ces éléments-là ne semblent plus aujourd'hui d'actualité. Donc il est apparu relativement difficile de faire cette troisième tranche avec les mêmes niveaux de densité que ceux évoqués à l'époque. Je reviens un peu en arrière, une partie du déficit de 5,5 millions est à imputer à des acquisitions de terrains dont les prix ont été fixés par le juge des expropriations, très largement supérieurs aux prix des terrains qui avaient été envisagés au moment de la création de la ZAC. C'est la principale raison du déficit. Une autre difficulté sur cette ZAC, c'est probablement une surestimation du rythme d'écoulement des logements. C'est quelque chose de relativement important. L'idée aujourd'hui, c'est donc de solder ce déficit, de remettre en quelque sorte les compteurs à zéro, et de différer la troisième tranche en attendant des évolutions sur les modalités de dessertes ; en espérant que le marché puisse absorber une nouvelle offre de logements. La deuxième décision importante serait de céder à l'EPFL les terrains de cette troisième tranche à l'exception d'un petit bout de terrain de la troisième tranche correspondant à 5,6 millions d'euros pour 12,6 hectares. On est là sur un prix ramené au

mètre carré qui est inférieur à ceux de Balma parce qu'on n'a pas évidemment le même degré de viabilisation des terrains.

M. GODEC

Sur la 10.1, c'est encore l'approbation d'un bilan de concertation, mais sur le site Guillaumet. Cette fois-ci les délais sont un peu plus larges puisque la concertation s'est terminée le 16 juin. Les élus écologistes y ont participé, et ont d'ailleurs déposé une contribution. Nous nous satisfaisons du rapport tel qu'il est présenté qui reprend beaucoup d'éléments qui ont été échangés lors de cette concertation. Par contre, nous avons un regret, même si nous allons quand même voter la délibération: c'est qu'il y ait peut-être un peu de précipitation sur le lancement de l'appel d'offres pour la recherche d'un aménageur. Il est publié depuis quelques jours, depuis le 10 juin, alors que le bilan de la concertation lui-même n'est approuvé par l'assemblée qu'aujourd'hui, le 30 juin. Nous savons que ce rapport sera transmis aux éventuels candidats mais nous aurions trouvé intéressant qu'il soit présent dès la publication du cahier des charges pour que l'ensemble des candidats potentiels pour l'aménagement de la zone puissent avoir connaissance des éléments de concertation produits par tous les acteurs au niveau du quartier. D'ailleurs, sur cet appel d'offres, nous profitons de la séance pour demander officiellement la communication des documents de l'appel d'offres lui-même. Il y avait en effet un accès restreint à ces documents, or nous aimerions connaître avec précision le cahier des charges pour les entreprises. Nous formulons le vœu qu'un aménageur public puisse candidater. Nous savons que la Métropole est majoritaire au sein de la SEM Oppidéa et nous avons cru entendre dans des débats au sein des commissions qu'il n'était pas forcément envisagé qu'Oppidéa soit l'aménageur du site Guillaumet, ce qui nous semblerait fortement dommageable. Il nous semble que la maîtrise publique de cette opération qui fait l'objet d'un protocole de vente spécifique avec l'État, qui se situe sur un site à enjeux, devrait avoir une maîtrise publique. Pour cela, a minima, il faut qu'Oppidéa candidate avant le 11 juillet. C'est une demande que nous formulons en direction des administrateurs d'Oppidéa et, évidemment en direction du Président de Toulouse Métropole. Sur le projet urbain lui-même, juste deux points. Nous demandons un travail au-delà du seul périmètre d'aménagement, un travail de type « plan guide urbain ». En effet, ce qui semble remonter au niveau de la concertation c'est la nécessité d'avoir un aménagement d'ensemble autour du site de Guillaumet, avec toutes les mutations urbaines, avec les problématiques de circulation, avec la place Louis Plana, avec l'éventuel déménagement de Latécoère du site Périole... Il faut un plan guide urbain sur l'ensemble du périmètre, ce qui ne figure pas directement dans le cahier des charges. Et enfin, nous reformulons un vœu qui rejoint le propos liminaire de Marc PÉRÉ ; que nous puissions profiter de ce type d'aménagements pour lancer des opérations expérimentales en matière de développement durable, d'habitat durable, mais aussi d'habitat participatif. Récemment, le maire de Balma a eu l'occasion d'inaugurer une résidence d'habitat participatif à Balma. Monsieur MOUDENC, en tant que maire de Toulouse, vous avez posé la première pierre d'une opération d'habitat participatif à la Cartoucherie. Tout le monde considère que ce sont des opérations exemplaires. Il convient donc d'en lancer dans des opérations de maîtrise publique pour que dans quelques années nous puissions en inaugurer de nouvelles.

M. COHEN

Dans le même sens, c'est un projet dont il faut souligner l'importance. Il est situé à quelques centaines de mètres du projet TESO, un des projets qui va à la fois dynamiser et structurer encore plus notre métropole, ne serait-ce que par la convergence de tous les systèmes modaux de déplacement, mais aussi par les ambitions que l'on peut avoir sur ces territoires. Guillaumet est donc un territoire à forts enjeux, et qui évidemment, a amené quelques petites divergences entre nous. Nous avons toujours évoqué la règle des trois tiers, un tiers de logements sociaux en locatif, des logements en accession à la propriété et des logements en privatif. D'ailleurs, souvent lors des réunions publiques, face aux mécontentements qui peuvent s'exprimer sur un certain nombre de projets d'urbanisations, vous prétextez que c'est dû au PLU que nous avons voté. Pourtant, dans cet endroit-là, beaucoup de projets ont été construits pendant le mandat, sous l'égide de votre propre PLU, puisque le nôtre a été voté en juin 2013. Cela a été fait récemment pour quelques sites. Comme cela vient d'être dit, le projet Guillaumet mérite une véritable maîtrise publique, ne serait-ce que pour des raisons de patrimoine. C'est un territoire à forts enjeux, au-delà de l'urbanisation et des types ou du nombre de logements, il inclut les seuls rares équipements sportifs qui existent en plein centre-ville, avec aire de grand jeu ... C'est évidemment un secteur qui vit

des mutations extrêmement profondes. Donc pour moi, il faut absolument une maîtrise publique de ce projet et Oppidéa me semble être certainement l'interlocuteur privilégié pour le porter. Deuxièmement, il faudrait l'accompagner d'un périmètre de sursis à statuer, qui permettrait réellement d'avoir une vision à moyen et long terme, à la fois de TESO et de Guillaumet. Ce sont, tous deux, des projets à moyen et long terme qui peuvent complètement modifier la donne. Nous l'avions évoqué en Commission récemment avec TESO. Sans qu'on le veuille, sans qu'on le souhaite, sans qu'on le décide à l'avance, ces projets peuvent, sur le plan commercial notamment, modifier profondément ce qui depuis des décennies est extrêmement difficile pour la ville de Toulouse, à savoir conserver l'attractivité de son offre commerciale de centre-ville. Si nous n'y prenons pas garde, nous pouvons aussi créer un déséquilibre parce que TESO va être fondamentalement attractif. Il faut donc veiller à bien équilibrer, avec à la fois la SNCF et les opérateurs qui vont prendre la responsabilité du développement urbain et économique du secteur. Il est donc impératif de prendre en compte ce qui a pu être dit et de le mettre en perspective par rapport aux décisions qui vont être prises.

M. COQUART

Oui, tout le monde partage au moins le fait qu'on soit dans un secteur à enjeux, qu'il s'agisse de Guillaumet ou qu'il s'agisse plus largement, comme l'a dit Pierre COHEN, de TESO plus Guillaumet. Sur la question de Régis GODEC concernant le cahier des charges, il faut savoir qu'on est pour l'instant simplement dans le cadre d'un appel à candidatures. Il n'y a eu aucune transmission de cahier des charges mais uniquement des éléments de la délibération initiale, c'est-à-dire des engagements déjà votés par notre Conseil. Les candidats vont se présenter, comme on le fait pour un concours d'architectes. On ne donne pas forcément au départ des éléments extrêmement fins. Donc les candidats vont se présenter. A ce moment-là seulement, ils seront destinataires des éléments du cahier des charges, de la délibération initiale et des éléments issus de la concertation. C'est sur cette base-là que le concessionnaire sera désigné. Moi, je ne suis pas administrateur d'Oppidéa et je ne peux donc pas répondre à votre question : « Est-ce qu'Oppidéa va candidater ou pas ? » Je peux simplement donner un avis personnel. Il me semble toujours intéressant que, dans un appel à candidatures, plusieurs candidats se manifestent, candidats privés et candidats publics et qu'on choisisse finalement celui qui nous semblera le meilleur aux yeux de la collectivité, pour maîtriser évidemment cette opération située au cœur de Toulouse.

M. GODEC

La délibération 10.6 concerne la commune de Saint-Jory, le secteur de Perruquet-Grenade, et plus précisément une convention de projet urbain partenarial. J'ai de grandes difficultés sur cette délibération. En Commission, nous avons posé des questions sur le financement. Tout d'abord, Monsieur COQUART, je souhaiterais que vous me précisiez le nombre de logements sociaux qui sont dans l'opération puisque ce n'est pas mentionné dans la délibération ?

M. COQUART

Monsieur GODEC, si vous aviez écouté ma présentation tout à l'heure, vous auriez entendu que je parlais de 80 logements locatifs sociaux dans cette opération, plus des logements PSLA, plus des logements à loyers maîtrisés, plus du logement privé.

M. GODEC

Merci, Monsieur COQUART, j'avais effectivement manqué le début et je n'avais pas ce chiffre. Sur l'ensemble du projet urbain partenarial maintenant, ce qui nous dérange en particulier c'est le montant extrêmement élevé de la contribution demandée aux opérateurs. Sur cette opération, on va demander près de 800 000 euros à l'opérateur pour pouvoir financer les équipements publics. Et pas uniquement les équipements nécessaires de type voirie, assainissement et branchements, mais on va aussi demander aux opérateurs de financer une partie significative du nouveau groupe scolaire qui sera construit à Saint-Jory. J'ai regardé différents projets urbains partenariaux présentés et votés ici dans le passé. Je n'ai jamais vu un financement à hauteur de 5 873 euros par logement. 5 873 euros par logement, c'est une contribution qui est bien plus importante que celle exigée par les dispositifs classiques qui sont ceux de la taxe d'aménagement. D'ailleurs, nous avons sur ce site une taxe d'aménagement majorée qui, justement, prend déjà en compte un besoin spécifique d'équipements publics et permet à la collectivité d'avoir des recettes plus importantes que dans une opération classique. Dans cette délibération, et je re-

grette que le maire de Saint-Jory ne soit pas là aujourd'hui, il a été décidé de proposer un projet urbain partenarial qui va bien au-delà de ces financements. Nous sommes donc dans une situation un peu délicate parce qu'il faut justifier ces dépenses spécifiques. En comparaison des autres projets urbains partenariaux dans d'autres communes, je vois 1 827 euros par logement à Mondonville, 2 880 à Villeneuve-Tolosane, 1 133 à Tournefeuille, ... Je ne vais pas tous les citer mais on arrive grosso modo dans une moyenne de 2000 à 2500 euros par logement. Jamais au-delà ! Pour être dans un principe d'égalité de tous les concitoyens vis-à-vis de la taxe, il faudra donc justifier ces dépenses supplémentaires. Et la justification me paraît aujourd'hui délicate. Quand j'ai posé la question en Commission, on m'a simplement répondu qu'un groupe scolaire expliquait ces montants mais sans les justifier. Or, à regarder de plus près la délibération, on voit un montant de dépenses proposé pour le groupe scolaire de 7 millions d'euros. On demande à l'opérateur de financer 9 % de ce groupe scolaire à 7 millions d'euros. Il se trouve que, lors du Conseil métropolitain du 14 avril, nous avons une autre délibération pour un autre projet urbain partenarial à Saint-Jory. Dans cette délibération, le groupe scolaire n'était pas à 7 millions d'euros mais d'un montant de 3,1 millions. S'agit-il du même groupe scolaire ? Pourquoi des montants aussi différents ? A l'époque, nous demandions une contribution à 16 %. Je ne comprends pas cette différence. Ces éléments-là n'ont pas été explicités en Commission et Monsieur FOURCASSIER n'est pas là aujourd'hui pour nous apporter des réponses. Peut-être les services ou peut-être Monsieur COQUART pourra-t-il préciser ? Un autre élément pose problème. En effet, le maire de Saint-Jory ne se cache pas auprès de ses concitoyens de lier ce dossier à un autre qui a été délibéré il y a quelques minutes, celui de la modification du PLU, car sur ce secteur de projet urbain partenarial, vous augmentez les droits à construire. Monsieur FOURCASSIER, maire de Saint-Jory, ne se cache pas, dans sa commission municipale, de dire que la modification du PLU permet d'apporter à la commune 6,2 millions. Je suis désolé mais on ne peut pas, en tant que maire d'une commune et dans le cadre d'une modification de PLU la concernant, dire qu'on va engranger des recettes à hauteur de 6 millions d'euros pour la collectivité. Ces procédures sont dissociées. Sans quoi on pourrait penser qu'il y a eu négociation sur l'ouverture des droits, sur le droit à construire et sur les recettes qui viendraient en direction de la collectivité. Évidemment, une négociation de ce type serait illégale. A mon sens, ces éléments doivent être clarifiés avant que la délibération soit prise.

Enfin, un autre élément pose problème. Dans ce projet urbain partenarial, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, n'apparaissent que les montants financiers sans que soit fait mention des terrains qui seront demandés à l'opérateur. « 4 000 mètres carrés pour construire des jardins, d'une valeur de 10 000 euros » lit-on dans la communication municipale de Saint-Jory. 3 000 mètres carrés pour l'école, car on demande aussi à l'opérateur de fournir le terrain pour l'école : 150 000 euros. En tout, 800 000 euros sont demandés à l'opérateur en direction de la ville de Saint-Jory pour cette opération. C'est bien au-delà des recettes qui seraient attendues par une taxe d'aménagement majorée, bien au-delà ! Au maximum, on pourrait imaginer recevoir 300 000 euros par la taxe d'aménagement majorée, 800 000 euros pour la commune par le projet urbain partenarial. Vous voyez que cette délibération pose énormément de questions que je n'ai pu découvrir qu'après la commission. Je ne donc pas eu les éléments de réponse. Par sagesse, Monsieur le Président, je vous demanderais de bien vouloir retirer cette délibération de l'ordre du jour.

#### M. COQUART

Je ne vais évidemment pas répondre sur la communication du maire de Saint-Jory. Par contre, je voudrais prendre un peu de recul par rapport à cette délibération. Il est vrai que sur les quelques années qui viennent de s'écouler, et sans doute avec les problématiques financières auxquelles sont confrontées nos communes, on voit se développer les programmes urbains partenariaux ou les recours à la taxe d'aménagement majorée. L'idée basique qui l'accompagne, c'est de se procurer quelques ressources supplémentaires pour l'aménagement des différents secteurs de nos communes. Et il est exact que les premiers programmes urbains partenariaux étaient essentiellement des PUP venant financer des travaux de voirie et de réseaux. En gros, l'idée était la suivante : on fait un programme, il faut améliorer les réseaux voire tirer des réseaux complémentaires, ou il faut élargir la rue, ou il faut faire un trottoir, et on demandait une contribution du promoteur à ce type d'opération. Ces sommes étaient des sommes qui rentraient dans le budget de Toulouse Métropole et qui, ensuite bien sûr, venaient abonder les opérations prévues. Et puis, le temps passant, on a vu un certain nombre de communes confrontées à un développement démographique important se demander si ce genre de PUP et même la TAM pourraient



aussi venir financer des équipements publics ? Et au cas examiné aujourd'hui, on pourrait ajouter d'autres exemples qui ont été traités dans les derniers Conseils de la Métropole mais, en général les contributions des promoteurs sont demandées pour les écoles. Alors, l'analyse que fait Régis GODEC, on l'a faite en Commission Aménagement et il est vrai que nous nous sommes interrogés par la diversité des montants des PUP ramenés au nombre de logements ou au nombre de mètres carrés de surface de plancher. Mais quand on essaie de préciser d'où vient cette diversité, on tombe sur des prix de foncier qui sont extrêmement différents, on tombe sur des marchés qui sont extrêmement différents. Le prix du mètre carré à la vente dans une commune n'est pas forcément celui d'une autre commune. On tombe également sur des demandes des communes extrêmement différentes. On a effectivement beaucoup de mal à dégager une doctrine. Notre Commission s'est saisie du sujet. Avec les services, nous sommes en train de faire un petit bilan des différents PUP déjà passés, et l'idée est de dégager un certain nombre de principes.

À ce stade de l'explication, je voudrais élargir un peu le propos car, au-delà des PUP, il y a aussi la TAM, la Taxe d'Aménagement Majorée. On a tenu, à la fin du mois de mai, une réunion qui regroupait le président de la Commission Aménagement, le président de la Commission Finances et les deux vice-présidents délégués, pour essayer de voir comment dégager un certain nombre de principes. Une note vient d'être rédigée. Elle sera certainement amendée avant d'être présentée en conférence métropolitaine. Il ne s'agit pas de créer un carcan parce qu'il faut continuer à tenir compte des spécificités de nos différents territoires, de nos différents projets mais d'établir un certain nombre de règles communes. Par exemple, on voit que dans les PUP comme dans la TAM, une partie va vers le budget métropolitain et une autre vers le budget des communes en fonction de la nature des investissements prévus. On pourrait envisager de fixer une proportion ou du moins une fourchette de proportion. C'est vrai que dans le cas du PUP Saint-Jory, le curseur est très déplacé au point de vue des montants, du côté de la commune. Dans d'autres PUP qui ont été cités tout à l'heure et notamment celui qui concerne ma commune, le curseur est uniquement du côté de la Métropole. Deuxième exemple de principe qu'on pourrait se donner : préciser quel type d'équipements publics financer. Pour l'instant, on a surtout vu de la route, du réseau, de l'école. Est-ce qu'on peut imaginer d'ouvrir le champ de manière extrêmement large vers, pourquoi pas, une crèche, un centre de loisirs ? En tout cas, il faut qu'on ait un certain nombre de bases communes qui nous permettent à l'avenir d'avoir, je dirais, une espèce de doctrine en la matière de PUP et de TAM.

En ce qui concerne Saint-Jory, les choses sont assez précises malgré tout et figurent dans les documents qui vous ont été distribués. On peut les discuter mais un équipement scolaire à 7 millions hors taxe, ça me semble pas complètement farfelu même si je n'ai pas le détail sur l'équipement en question. Moi j'en fais un dans ma commune qui va coûter 10 millions d'euros TTC. 9 % de contribution, j'imagine que c'est calé sur le nombre d'enfants issus du programme par rapport au nombre d'enfants que le groupe scolaire accueillera demain. Et cætera, et cetera. Ensuite, il y a plein d'autres questions qu'on peut se poser mais qui, à mon avis, relèvent plus du choix de la commune que de la Métropole. Il y a un certain nombre de communes qui vont dire : « Je finance au travers des PUP et de la TAM des équipements scolaires, ou d'autres équipements communaux », et d'autres qui diront : « Nous on préfère les financer par l'impôt ». Je suis pas sûr qu'on ait à légiférer, si je peux dire, de ce point de vue-là. Je ne sais pas si j'ai amené suffisamment d'éléments de réponse.

M. GODEC

Oui, j'entends les éléments de réponse. On peut croire qu'il est de bon sens de dire que quand un opérateur dépose un projet de permis de construire, après tout, autant que les caisses de la collectivité soient abondées de la manière la plus importante possible. En vérité, par ce mécanisme, ce que l'on fait ne consiste pas forcément à réduire les marges de l'opérateur mais souvent à augmenter le prix des logements. Et alors, nous basculons vers une question politique importante qui, à mon avis, doit être encadrée au niveau de la Métropole, pas simplement au niveau des communes, puisque on diminue l'effort des contribuables et on augmente l'effort de la contribution à la construction des équipements publics par le biais du logement. Cela participe évidemment à la crise du logement, par une augmentation des coûts et je crois que nous ne pouvons pas simplement nous contenter de regarder l'apport dans les caisses de la collectivité. Mais j'entends qu'il y a un groupe de travail et je vois qu'il n'a pas aujourd'hui abouti sur des conclusions. Sur ce site, il y a une taxe d'aménagement majorée et peut-être pourrions-nous nous contenter d'y appliquer la taxe d'aménagement majorée ? Je pense surtout que le plus sage

serait de différer cette décision concernant ce projet urbain partenarial, étant donné les montants extrêmement importants et le différentiel entre les ressources de la taxe d'aménagement majorée, les ressources liées au PUP strictement, et celles valorisables avec les fonciers qui sont donnés. Je le redis, 800 000 euros en tout pour la Ville de Saint-Jory. Ce différentiel est de nature à créer une différence importante dans les contributions qui seront demandées à toutes les personnes qui déposeront des permis de construire. Et ces recettes seront demandées sur ce projet-là mais ne le seront pas sur d'autres projets, qui seront peut-être voisins du projet urbain partenarial. Il y a un principe d'inégalité qui est assez fort. Voilà pourquoi je propose de différer cette délibération car ce principe de différentiel, je le redis, est potentiellement entaché d'irrégularités. C'est la responsabilité, à mon avis, de la Métropole, puisqu'elle en a la compétence, d'encadrer les opérations par le biais de dispositifs à mettre en œuvre. J'ajoute un élément sur lequel vous ne m'avez pas répondu Monsieur COQUART, mais sans doute ne pouvez-vous pas me répondre : avez-vous une explication sur la différence des montants ? Dans la délibération qui nous est présentée aujourd'hui, on demande 9 % de 7 millions d'euros alors que le 14 avril, sur un autre projet urbain partenarial, lui aussi lié au PLU modifié, on demandait 16 % de 3 millions d'euros. Sur l'opportunité de reporter cette délibération, je m'en remets à la décision du président de l'assemblée.

#### M. CARNEIRO

Juste un mot, Président, sur cette délibération qui concerne Saint-Jory. D'abord le maire, M. FOURCASSIER n'étant pas là, je trouverais déplacé d'argumenter dans tel ou tel sens. Il vaudrait mieux quand même lui poser la question, car il serait le plus à même de répondre pour ce qui concerne sa commune. Je trouve vraiment ce débat très déplacé. J'ajoute que la Commission a eu l'ensemble du dossier et s'est prononcée en son âme et conscience. Ensuite, on peut difficilement comparer la situation actuelle, et surtout la situation future, à la situation passée. Dès que vous devez créer des capacités additionnelles d'accueil pour les élèves, mais aussi pour la vie associative et bien d'autres choses, à partir de ce moment-là, on travaille à coûts principaux. Nous avons pu le constater nous-même dans nos factures. Dans la mesure où l'on est mis, je dirais, devant le fait accompli, il faut accélérer et construire. Le PLUi-H est une obligation qui s'impose, c'est un pléonasme, nous devons faire face à l'accueil de tous les enfants. La question qu'on doit se poser aujourd'hui porte sur l'éventualité de changer de méthode. Je constate avec plaisir qu'un vice-président de la commission a dit : « Nous avons une réflexion là-dessus. » Méfions-nous quand même des choses trop normatives ! Il peut y avoir dans la même commune un cas où, effectivement, le PUP représente une contribution faible, relativement faible, et un cas où le PUP, quelques mois ou quelques semaines après, peut représenter une somme beaucoup plus importante. Tous les maires aguerris à cette question savent bien qu'on ne peut pas comparer les situations, y compris dans la même commune et non pas simplement d'une commune à l'autre. Voilà, en ce qui concerne, je vois pas de raison de différer. Ça n'empêche pas bien sûr que le maire de Saint-Jory pourrait être questionné à titre amical, ou à titre un peu plus solennel. Mais encore une fois, il serait vraiment déplacé de retirer une délibération alors que le principal intéressé n'est pas là et que la commission a donné un avis favorable.

#### M. CARLES

Monsieur le Président, chers collègues, je vais intervenir sur la 10.9 et la 10.15 parce que je veux poser des questions de principes, beaucoup plus que sur la délibération elle-même. Dans le processus d'aménagement, nous utilisons un outil qui est la Zone d'Aménagement Concertée, la ZAC. C'est un outil qui nous permet de maîtriser le foncier, et tout à l'heure Sacha BRIAND disait : « Il va falloir produire du logement. » Or, c'est bien grâce aux opérations de ZAC que nous produirons du logement. On le sait, nous sommes aujourd'hui particulièrement en retard, non pas par rapport à ce qui existe, mais par rapport à la poussée démographique que génère l'attractivité de notre territoire. Nous sommes condamnés à produire du logement et serons probablement amenés à développer encore plus de ZAC. La Ville de Toulouse a un nombre de ZAC tout à fait considérable, y compris en cœur de ville. Je pense à La Cartoucherie et à d'autres. Le principe doit être posé, selon lequel les opérations de ZAC doivent s'équilibrer. Ça c'est un principe ! Quand on regarde aujourd'hui, c'est le cas pour tous les CRAC, sauf deux : Balma-Gramont et Tucard, deux opérations pour lesquelles les CRAC n'arrivent pas à s'équilibrer. Quelle est la solution proposée ? Elle consiste à dire : « Puisqu'ils ne s'équilibrent pas, on stoppe le processus de production logements » Moi, je ne souhaite vraiment pas que cette démarche fasse jurispru-

dence. Puisque nous sommes condamnés à produire du logement, il ne me semble pas pertinent d'être dans cette logique. Donc, la solution consisterait à faire porter le foncier par l'EPFL. L'EPFL n'est pas un outil de défaisance, l'EPFL est un outil de dynamique. L'EPFL est là pour saisir les opportunités d'acquisition foncière dans une perspective de projet, dans une perspective de programme. Donc sur le principe, et je ne souhaite vraiment pas que mes propos soient pris pour une condamnation d'un tel ou d'un tel... Il me semble important que ces deux exemples soient, pour nous, de nature à conduire un processus nouveau. Bien sûr, il se peut que sur d'autres opérations de ZAC, parce qu'on sait que le marché de l'immobilier est très sinusoïdal, nous soyons encore amenés à proposer ce type de solution. Attention à ne pas générer des demandes d'accroissement de densité sur des communes, au simple prétexte que les opérations sont nombreuses et se commercialisent bien ! Le risque, c'est de déséquilibrer un territoire et je crois qu'il faut rester extrêmement attentif. C'est pour ces raisons que nous nous abstenons sur ces deux délibérations. Nous ne voterons pas contre mais nous voulons simplement marquer la nécessité de retravailler les principes, les éléments qui fondent le mécanisme des ZAC. Parce que nous n'en avons pas fini avec les ZAC et c'est heureux. Cela montre que notre territoire est attractif et bien sûr, il faudra qu'on loge ces nouveaux arrivants, y compris à des prix accessibles. Or, ce n'est que par le mécanisme des ZAC que nous arriverons à maîtriser le coût du foncier et in fine à maîtriser le prix de vente des logements. Je le répète, cette intervention est une intervention de principe et ne vise personne ni telle ou telle opération. Il me semble que c'est l'occasion pour nous de nous replonger sur ces problématiques d'aménagement, avec cet outil particulier qui est l'outil de la ZAC.

Mme TRAVAL-MICHELET

Mon intervention va exactement dans le même sens que celle de Joseph CARLES. Ce point a été discuté en conseil d'administration d'Oppidéa et nous avons attiré votre attention lors de la précédente conférence métropolitaine. En effet, il va falloir clarifier les choses. Cela concerne le principe même d'aménagement de ces ZAC alors qu'on est en train de discuter du PLUi-H et du PADD et qu'en effet, un des objectifs est d'amener la production de logements à une hauteur minimale de 30 % sur les ZAC, sans distinction sur le caractère social ou pas du logement. Sur la production globale de logements, on s'engage à produire 6 500 logements par an. Nous avons identifié que la ZAC est un outil qui correspond à un territoire qui est le plus à même d'accueillir ces logements. Nous avons posé des questions sur les raisons qui entraînent ces déséquilibres financiers sur ces ZAC, extrêmement importants. Les réponses apportées ne sont pas encore tout à fait clarifiées. En tout état de cause, bien sûr la question de la fonction de l'outil de l'EPFL se pose très fortement. L'EPFL doit porter des projets. Comme l'a dit Joseph CARLES, il ne peut devenir un outil de défaisance de dette. Si finalement, ces réaménagements des schémas d'aménagement de ces ZAC initialement posés sont revus au regard d'une vision politique qui peut être différente, dans ce cas-là, les communes correspondantes doivent prendre leur responsabilité. Vous l'aviez dit, Monsieur le Président, et je suis entièrement d'accord avec vous sur ce point, il est délicat d'entendre dire que la commercialisation semble difficile dans la ZAC, alors même que d'autres projets font l'objet de permis de construire à côté ou en diffus. Cela pose une difficulté et vous avez d'ailleurs insisté sur ce point lors de la conférence métropolitaine. Je crois que c'est tout le processus qui est à revoir. Je ne fais pas partie des élus membres de l'EPFL, mais nous sommes là au cœur de la problématique de la solidarité métropolitaine. Là c'est « la double peine », ou, selon le point de vue, « la cerise sur le gâteau » pour les territoires concernés, parce que finalement, on n'accueille pas les habitants dans ces ZAC, sur ces territoires, mais en même temps, on se débarrasse de la dette, rejetée vers un organisme métropolitain. De fait, d'autres territoires vont devoir accueillir les habitants et vont le faire tout en se montrant solidaire sur la dette. Ça fait un peu trop ! Sur ces deux délibérations, je m'abstiendrai et j'attire également l'attention sur la ZAC de Pibrac qui pourrait très rapidement se trouver dans la même situation.

M. TERRAIL-NOVÈS

Par rapport aux questions posées par Karine TRAVAL-MICHELET, simplement quelques éléments à porter à votre connaissance pour essayer de modifier votre vote. Lorsque le dernier CRAC a été voté sur la ZAC de Balma Gramont en 2013, il y avait 24 000 euros de résultat. Ces 24 000 euros de résultat étaient liés à une valorisation du prix du tertiaire, à 220 euros le mètre carré. Grâce à ces prix, sur une surface qui fait à peu près 200 000 mètres carrés de tertiaire, il y avait un équilibre des finances. En

réalité, le tertiaire aujourd'hui se vend plutôt à 180 euros, voire 160 euros le mètre carré. C'était déjà le cas en 2013 mais, à cette époque, les chiffres n'avaient pas été corrigés. Donc, de fait, à partir de 2013, le déficit structurel n'était pas un résultat bénéficiaire de 24 000 euros, mais déjà un déficit de 6,3 millions. Par rapport aux interrogations que vous avez portées à propos d'évolutions qui seraient liées à des orientations politiques, je vais vous dire qu'effectivement, avec mon adjointe en charge de l'urbanisme nous nous sommes penchés sur ce dossier. Dès le départ, nous avons été sensibilisés par les services d'Oppidéa et nous avons voulu essayé de rééquilibrer le bilan financier de cette ZAC, du mieux possible, mais évidemment, sous certaines conditions. Et nous avons pris des dispositions : supprimer une construction, créer des parkings supplémentaires. Ça avait généré un déficit supplémentaire de 2,9 millions, mais nous l'avons compensé par des recettes de 3,6 millions. Nous avons donc rééquilibré de 700 000 euros le bilan de cette ZAC par les réaménagements opérés et nous sommes conscients que lorsqu'on essaie de demander des orientations pour le bien-vivre dans ces ZAC, il faut aussi trouver les recettes quand c'est une dépense supplémentaire. Nous l'avons fait ! Il n'en demeure pas moins que malgré cela, le tertiaire se vend aujourd'hui au rythme de 5 000 mètres carrés par an, alors qu'en prévisionnel, c'étaient 20 à 30 000 mètres carrés par an. Sur les 106 hectares de la ZAC, les acquisitions foncières ont eu lieu de façon disparate et non pas avec une progressivité d'urbanisation par tranche. Aujourd'hui, trois scénarii ont été évoqués et nous avons travaillé un an et demi avec les services de la Métropole et d'Oppidéa sur ce sujet. Le premier scénario, c'était de dire : « On arrête tout là où on en est » et ce faisant, comme Oppidéa avait déjà fait des acquisitions foncières, le déficit était non pas de 17 millions d'euros dont on parle aujourd'hui avec le portage de l'EPFL mais de 30 millions d'euros. Le deuxième scénario, c'était de dire : « Il y a trop de tertiaire ; on a du mal à le vendre ; il y a Montaudran Aérospatial ; il y a Toulouse EuroSudOuest et d'autres secteurs de tertiaire qui se développent et donc on propose de faire muter cette partie tertiaire en partie d'activité. ». Là, le déficit était de 26 millions d'euros. Le troisième scénario est celui qui vous est présenté aujourd'hui et qui a été fait sous le contrôle du Vice-président Dominique COQUART et du président d'Oppidéa, Gilles BROQUÈRE. L'idée, c'était de réaliser a minima un certain nombre d'infrastructures routières pour faire des économies, et enfin de céder à l'EPFL une partie des réserves foncières, tout simplement pour nous donner le temps de développer le programme initial de cette ZAC avec quelques aménagements. Le vice-président Dominique COQUART a parlé tout à l'heure de réaménagements mixtes du secteur de la Garigue, avec la création d'habitat supplémentaire qui est compensé par une diminution de l'habitat au niveau du secteur de Thégra, avec des lots à bâtir. Cela fait une recette financière supérieure pour la ZAC, puisque les terrains de lots à bâtir sont beaucoup plus valorisés que des prix de terrains pour du collectif. Donc la solution proposée est une solution que nous devons prendre collectivement. C'est sûr, nous sommes au pied du mur et je rejoins ce qu'a dit Joseph CARLES tout à l'heure. A l'époque où cette ZAC a été lancée, les choses ont été vues trop grandes parce que nous y avons implanté du tertiaire qui ne trouve pas preneur aujourd'hui. Il est donc nécessaire, au fur et à mesure de l'évolution des choses, d'adapter. Il est évident que si cette ZAC avait été faite en trois tranches, avec des acquisitions échelonnées, nous n'aurions pas besoin aujourd'hui de faire porter le foncier par l'EPFL.

Mme MAUREL

C'est quand même une nouvelle démarche introduite ici, qui intègre le rachat de parcelles de ces ZAC par l'EPFL. Rappelons-nous effectivement, comme Karine TRAVAL-MICHELET et d'autres l'ont dit, que l'EPFL n'avait ni l'objet ni la vocation de faire ce type de portage, voire de stockage pour permettre l'équilibre d'une ZAC. Je souhaiterais rappeler un autre élément intervenu lors du vote du budget 2016 de l'EPFL. A cette occasion, il avait été proposé une ligne de crédit affectée justement à ce type de rachat. Cette ligne de crédit a été rejetée pour permettre le vote du budget de l'EPFL. Je pense donc nécessaire de prendre en compte ce rejet de la part du conseil d'administration de l'EPFL et de voir que ces crédits ont été re-globalisés justement dans le chapitre du portage habituel des dossiers communaux. Je pense qu'il serait souhaitable de revoir ce sujet sans quoi l'opération pourrait ne pas être acceptée par le budget de l'EPFL.

M. DEL BORELLO

Je ne peux apporter d'éléments de réponse à la place de Dominique FAURE, aujourd'hui absente. Mais j'ai trois casquettes : élu à Toulouse Métropole, élu à Saint-Orens et vice-président d'Oppidéa. En tant que Saint-Orennais, je suis satisfait d'une telle décision puisqu'on renfloue complètement la ZAC. En

tant que vice-président d'Oppidéa, j'en suis tout aussi satisfait. Maintenant, en tant qu' élu métropolitain, je me pose effectivement une question de principe sur la mise à l'équilibre de cette ZAC. Aujourd'hui, elle se fait sous deux formes : d'abord, on rachète une partie des terrains à 44 euros et quelques le mètre carré, et la Métropole participe à hauteur de 5,5 millions pour ce rééquilibrage. Au total, cela fait 11 millions 100, divisés par le nombre d'hectares, 12 hectares, ça fait quand même du 88 euros du mètre carré. C'est donc un prix au mètre carré légèrement supérieur à celui de Balma. Dans ce type de remise à l'équilibre, et si tout le monde le décide, à ce moment-là il faut que l'EPFL achète la totalité des terrains, parce qu'il n'est pas exclu qu'il y ait un retour à meilleure fortune. Peut-être, si la ZAC se termine un jour, on sera à l'équilibre, mais aujourd'hui, on entérine le déficit. Je ne suis donc pas tout à fait favorable au fait d'entériner directement le déficit au niveau de la Métropole. Mais que l'EPFL paye 85 ou 88 euros le mètre carré, soit 11 millions d'euros, à ce moment-là quand il revendra des terrains, il récupérera cette somme. Sinon, aujourd'hui la Métropole a perdu 5 millions d'euros ! Voilà ce que je voulais préciser en essayant de nuancer mes propos et compte tenu de mes différentes casquettes. Donc, à titre de conseiller métropolitain, je m'abstiendrai sur la délibération.

#### M. COQUART

Je rebondis sur ce que disait Joseph CARLES. Je crois qu'il est urgent qu'on définisse un certain nombre de principes. Il en a énoncé un, le principe d'équilibre, c'est le premier. Mais je crois qu'il faut en ajouter d'autres. Par exemple, le principe de cohérence urbanisme-transport. Sur Saint-Orens, l'un des éléments qui peut ou pourrait justifier la délibération proposée, c'est bien celui-là, c'est-à-dire une troisième tranche avec une densité qui correspond aux densités recommandées au SCoT quand il y a un moyen de transport performant : aujourd'hui, un Linéo. Or, il n'y a pas aujourd'hui de perspective de Linéo qui aille jusque-là et les projets de transport prévus antérieurement n'ont apparemment pas été confirmés. J'insiste sur ce processus car, au delà des cas spectaculaires que nous étudions aujourd'hui, certains le sont moins mais Oppidéa nous pousse, au fur et à mesure qu'il appréhende ou craint des déséquilibres, à densifier nos ZAC. On risque donc d'atteindre une limite et si nous densifions trop, on peut craindre une absence de cohérence urbanisme-transport. Ensuite, je crois qu'il faut qu'on travaille la durée. Il est évident que lorsqu'on démarre une ZAC en 2002, 2003, 2004, on constate que depuis, le contexte a changé. Le marché n'est plus exactement le même. On constate des phénomènes d'auto-concurrence entre opérations de ZAC, opérations privées ou entre différentes opérations de bureaux. Cela a été évoqué par le maire de Balma. Il y a donc également nécessité de s'intéresser au phasage des ZAC et d'avoir des tranches qui forment un « tout » cohérent. Ne pas imaginer qu'on va récupérer un déficit d'une tranche sur une autre tranche, ça me semble tout à fait nécessaire. Donc, oui aux principes qui nous permettent de cadrer nos interventions dans les ZAC parce qu'aujourd'hui si nous pointons Balma-Gramont, Tucard ou l'Escalette, nous pourrions aussi parler d'Andromède ou d'autres où les choses ne sont pas aussi simples qu'on veut bien le dire. Il suffit de lire le CRAC. Ces alertes, si nous ne les prenons pas en compte, je vous le dis, l'année prochaine ou dans deux ans, les mêmes types de dossiers reviendront. Alors, il n'y a pas de bons et de mauvais environnements mais des environnements qui changent. Il y a des fragilités qui apparaissent dans telle ou telle ZAC, des rythmes de commercialisation différents. Donc regardons-les de manière lucide et peut-être pas uniquement au moment des CRAC. Observons-les au fil de l'eau, au travers de comités de pilotage montés pour certaines ZAC, plus systématiquement et avec une analyse approfondie des situations. Le maire de Balma nous a expliqué ce qui s'était dit dans les comités de pilotage. Pour Tucard, la proposition faite acte le fait qu'on ne récupérera pas ces 5,5 millions sur la troisième tranche. On peut s'illusionner en disant le contraire mais c'est peu réaliste. On peut espérer en récupérer un petit peu, de manière différée, sur cette troisième tranche, parce que troisième tranche il y aura et que les terrains ne vont pas rester indéfiniment à l'EPFL. Donc, il faudra bien rebâtir une troisième tranche quand un certain nombre de choses auront bougé et essayer de le faire de manière à minima équilibrée et si possible excédentaire. Un dernier sujet que je n'ai pas évoqué, mais c'est très lié à la durée des ZAC, c'est le rythme de transfert des terrains acquis par l'EPFL vers les ZAC. On a souvent l'idée selon laquelle l'EPFL acquiert et dès que la ZAC est créée, on transfère les terrains sur Oppidéa. Mais Oppidéa, lui, ne peut commercialiser que petit à petit et dans le temps. Il doit donc assumer le financement nécessaire à ces fonciers, et notamment les frais financiers afférents. Pour ceux qui ont vécu les débuts de l'EPFL, ça nous paraît un peu bizarre ce retour de terrain vers l'EPFL, mais il faut peut-être s'interroger sur la raison pour la-

quelle nous les faisons passer aussi rapidement de l'EPFL, qui se finance tout de même à des taux relativement bas, vers Oppidéa. Je pense qu'il faut aussi réfléchir à cette progressivité-là.

M. CARLES

Je voudrais rectifier ce qui a été dit et que j'ai déjà entendu ici ou là à propos d'Andromède. Il s'avère que des terrains sont déjà acquis sur la troisième phase d'Andromède. Une partie de l'aménagement est déjà faite, et il faut le prendre en compte. En enlevant les coûts d'acquisitions de foncier et de terrain, et si effectivement nous étions dans la même situation que les deux ZAC dont on parle, nous dirions : « Stop on arrête ! Remboursez-nous ! Et on vend à l'EPFL la troisième partie des terrains qui ont été acquis. » Or l'opération Andromède continue à travers la troisième phase et l'aménageur va être choisi. Je l'ai dit tout à l'heure, il y a un objectif important qu'il faut qu'on aborde, c'est l'équilibre des territoires. Parce que le danger, sans cet équilibre des territoires, c'est qu'on va forcer une densification sur un certain nombre de territoires et ne pas aller vers le même niveau de densification, de l'habitat sur les autres. Or, notre territoire métropolitain doit être un territoire équilibré, dans tous les secteurs. Gardons, tous ensemble, cette préoccupation. Je crois qu'il n'y aura pas de contestation par rapport à ça, mais il faut y être attentif.

**DEL-16-0340 - Site Guillaumet (Toulouse) : approbation du bilan de concertation**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0338 - ZAC de Montblanc (Toulouse) : approbation de la suppression de la ZAC**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0339 - ZAC Fondeyre Sud (Toulouse) : approbation de la suppression de la ZAC**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0194 - ZAC Laubis (Seilh) : validation du dossier d'enquête unique**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0428 - Commune de Gagnac-sur-Garonne - Secteur de la Voie Romaine : approbation d'un convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec LP PROMOTION**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0541 - Commune de Saint-Jory - Secteur de Perruquet-Grenade : adoption d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la société UNITI**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]  
CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

**DEL-16-0081 - Commune de Toulouse - Secteur Purpan : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec les Sociétés Carmila France et Carrefour Hypermarchés**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0454 - Commune de Villeneuve-Tolosane - Secteur Densus : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec SNC COGEDIM Midi-Pyrénées**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0328 - ZAC Balma-Gramont (Balma et l'Union) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [77 VOIX]  
CONTRE [1 VOIX] (MME MAUREL.)

ABSTENTION [54 VOIX] (MMES CALVET, ARMENGAUD, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, COMBES, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, DURRIEU, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, KELLER, CARLES, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, SIMION, GUERIN, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LEPINEUX, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, PERE, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, SIMON, DELPECH, SANCE, DESCLAUX, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0367 - ZAC Aéroconstellation (Blagnac et Cornebarrieu) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0366 - ZAC Andromède (Blagnac et Beauzelle) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0370 - ZAC des Ramassiers (Colomiers) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0365 - ZAC Monges Croix du Sud (Cornebarrieu) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidum et approbation de l'avenant n°14 à la convention publique d'aménagement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)

**DEL-16-0363 - ZAC Parc de l'Escalette (Pibrac) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0327 - ZAC de Tucard (Saint Orens-de-Gameville) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa et approbation de l'avenant n° 5 à la concession d'aménagement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [71 VOIX]

CONTRE [1 VOIX] (MME MAUREL.)

ABSTENTION [50 VOIX] (MMES CALVET, ARMENGAUD, PEREZ, COMBES, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, DURRIEU, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, KELLER, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, GUERIN, CARREIRAS, ROUGE, LEPINEUX, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, PERE, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, SIMON, DELPECH, SANCE, DESCLAUX, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)

**DEL-16-0361 - ZAC Laubis (Seilh) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa et approbation de l'avenant n°2 au traité de concession**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)

**DEL-16-0360 - ZAC Basso Cambou I (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0373 - Secteur de Bordelongue Langlade (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa et approbation de l'avenant n°3 à la concession d'aménagement**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAIL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)

**DEL-16-0356 - ZAC Empalot-Garonne (Toulouse) : Approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0330 - ZAC Gabardie (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0329 - ZAC Garonne (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0374 - ZAC Jean Gilles (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0368 - ZAC Saint Martin du Touch (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0369 - Lotissement Saint Martin du Touch (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0372 - ZAC Las Fonses - Bois Vieux (Villeneuve Tolosane) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2015 - Oppidéa**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

**DEL-16-0083 - ZAC Cartoucherie (Toulouse) - Parkings publics : amodiations pour les logements en accession sociale**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0447 - Droit de préemption Urbain - Commune de Toulouse - Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'EPFL du Grand Toulouse sur le périmètre TESO, en application d'opération foncière**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]



**DEL-16-0553 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - DUP réaménagement du chemin de Fenouillet et de la rue de la Séline - Carrefour de la rue Gibert et de la rue du Pôle : poursuite des acquisitions d'emprises foncières suite à enquête parcellaire complémentaire**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0554 - Opérations foncières - Communes d'Aussonne et Beauzelle - Parc des expositions : Reprise des biens à l'EPFL**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

## 11- HABITAT

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif à l'Habitat ? Je mets les délibérations aux voix.

**DEL-16-0516 - Rattachement de l'Office Public de l'Habitat "Habitat Toulouse" à Toulouse Métropole**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0354 - Convention cadre 2012-2015 passée avec Habitat Toulouse et la Ville de Toulouse - Quartier Empalot - Actualisation des modalités de financements de la démolition du bâtiment 23, rue de Grasse : Adoption de l'avenant n°2**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0462 - ADIL 31 - Convention triennale 2014-2016 - Participation financière de Toulouse Métropole au titre de l'année 2016 : Adoption de l'avenant n°2**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME BUYS, M. BIASOTTO.)

**DEL-16-0466 - Habitat privé - Plan d'action copropriétés - Mise en œuvre de l'observatoire multicritères : adoption d'une convention avec l'ADIL 31 et attribution d'une subvention**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME BUYS, M. BIASOTTO.)

**DEL-16-0459 - Club des conseils syndicaux de Haute-Garonne : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0467 - Label "Ma Copro Bouge": Approbation du nouveau cahier des charges et création d'un prix de labellisation**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0262 - Aires d'accueil des Gens du Voyage gérées par Toulouse Métropole : Adoption d'un règlement intérieur unique et harmonisation du coût du droit de place**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0464 - Fichier départemental commun de gestion de la demande locative sociale : attribution d'une subvention à l'association ATLAS au titre de l'année 2016**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME TRAVAL-MICHELET, M. BIASOTTO.)

**DEL-16-0469 - ObserveR : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention au titre de l'année 2016**  
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME TRAVAL-MICHELET, M. BIASOTTO.)

**12- DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif aux transports ? Je mets les délibérations aux voix.

**DEL-16-0405 - Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables : Adoption du nom du réseau, des tarifs et d'une convention de mandat**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0443 - Création d'une centrale de distribution de gaz naturel pour véhicules - Quartier Fondeyre (Toulouse) : Adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels avec la Ville de Toulouse et la SAS TRANS GNV**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0409 - Politique cyclable - Poursuite du développement et maintenance du site web "GEOVELO" (recherche et calcul d'itinéraires à vélo) - Convention de partenariat avec la Compagnie des Mobilités : adoption de l'avenant n°1 et attribution d'une subvention pour l'année 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0410 - Association prévention routière : attribution d'une subvention au titre de 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0411 - Fédération Française des Motards en colère de la Haute-Garonne (FFMC 31) : attribution d'une subvention au titre de l'année 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**DEL-16-0412 - Association pour la promotion du circuit de Candie - Générations Candie : attribution d'une subvention au titre de l'année 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

**13- COHÉSION SOCIALE**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Cohésion sociale?

M. BRIAND présente le point ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Pour la 13.1, suite à la réunion de la commission de cohésion sociale du 30 mai, il est proposé d'attribuer des subventions à différents projets, 15 en tout. Six sur le thème de l'accès aux droits, pour un montant total d'un peu plus de 80 000 euros. Deux sur le thème de la prévention, 9 000 euros. Quatre sur le thème de la parentalité, pour 24 000 euros. Et trois sur le thème de l'emploi-insertion, pour un montant de 23 760 euros. Un peu plus 137 000 euros de subventions allouées. Voilà ce que je peux vous dire en l'état, et j'essaierai de répondre à la question.

Mme VERNIOL

Mon intervention ne porte pas sur cette délibération, que je voterai, que nous voterons, mais je veux attirer l'attention des élus sur l'élaboration du budget 2017 qui s'amorce, et plus particulièrement bien sûr sur le budget dévolu à la cohésion sociale. Julie ESCUDIER et Lysiane MAUREL ont programmé une réflexion au sein de cette commission sur les missions de cohésion sociale. La forte implication des élus au sein de cette commission est à la hauteur de leurs préoccupations, de leurs besoins et de leurs attentes. Préoccupations pour leurs communes, c'est vrai, mais aussi pour tout le territoire métropolitain, car les réponses aux difficultés de nos concitoyens ne s'inscrivent pas uniquement sur le territoire communal mais dans un maillage plus global de notre territoire métropolitain. Cette analyse est totale-

ment partagée au sein de cette commission et par les élus. Pour répondre aux communes en ingénierie, et pour « faire métropole » comme vous le disiez ce matin, cela ne pourra pas se faire à budget constant. Je voudrais connaître dès à présent la feuille de route sur la préparation du budget 2017.

#### M. BRIAND

Je vous renvoie à la trajectoire budgétaire qui a été présentée l'année dernière, et qui, pour toutes les raisons que j'ai exposées tout à l'heure s'agissant de l'élaboration du compte administratif 2015, demeurent d'actualité. Outre la baisse des dotations de l'État qui reste constante, malgré un décalage sur deux ans de la baisse de 2017 à 2018, nous avons à assumer la montée en charge de l'annuité de la dette. Nous devons faire face au financement de notre programme d'investissements, et comme je l'ai indiqué à de nombreuses reprises, et même si cette logique est soumise à la critique légitime des uns et des autres, nous n'entendons pas dévier de notre trajectoire. Ce qui compte, c'est d'aboutir, à la fin du mandat, au maintien d'une situation équilibrée. Et vous l'avez vu, vous l'avez entendu comme moi aujourd'hui au travers de nos débats : nous avons un programme d'investissements extrêmement ambitieux, l'un des plus ambitieux de France pour une métropole de notre taille. Nous avons des besoins supplémentaires qui se font jour, tous les mois. Roger Raymond STRAMARE a rappelé l'enjeu des routes départementales. Nous avons des programmes qui évoluent à la hausse, rarement à la baisse. Vous participez aux différentes commissions et vous voyez bien qu'à chaque réunion, deux, trois, dix propositions nouvelles apparaissent, des choses à proposer, des actions à développer. Donc pour y faire face, nous devons maintenir l'effort tel que défini dans la trajectoire, ni plus ni moins, et faire en sorte que cet effort équilibré laisse à chaque délégation la faculté de moduler ces efforts. Ce matin, j'ai entendu une critique disant que l'effort était mal réparti, sur certains et pas sur d'autres. Si nous appliquions un effort arithmétique à l'ensemble, vous nous diriez que nous le faisons d'une manière aveugle. Dans chaque délégation, il y a la faculté de moduler les efforts pour prendre en compte les priorités. C'est vrai, bien sûr, dans le domaine de la cohésion sociale, mais dans tous les domaines où existent des besoins nouveaux à satisfaire. Et dans le domaine de la cohésion sociale comme dans l'ensemble des autres domaines, il faut que le travail permette de prioriser, quitte à développer certains aspects, et de le faire en acceptant des arbitrages sur d'autres aspects. Les discussions et les remarques des uns et des autres, ce matin, sur telle ou telle subvention, telle ou telle action, montrent que des marges existent dans l'analyse critique, dans l'examen, dans l'évaluation. On peut donc aboutir à des arbitrages pour développer des choses nouvelles. C'est vrai aujourd'hui mais, il faut que tout le monde en ait conscience, également à long terme. J'observe d'ailleurs que dans les communes en règle générale c'est ce qui se passe également. Alors, que chacun contribue positivement à ces discussions et à ces arbitrages !

#### Mme ESCUDIER

Monsieur le Président, quelques mots tout d'abord pour dire que je remercie vraiment tous les membres de la Commission avec lesquels nous travaillons pour établir une véritable feuille de route concertée sur la cohésion sociale. C'est vrai que nos instances de travail sont en train de se mettre en place avec une véritable vision, des instances et des réunions opérationnelles. C'est vrai qu'en termes de méthode, nous favorisons des binômes d'élus communaux et/ou métropolitains et des binômes d'agents impliqués dans les services, et toujours avec la recherche d'une vision pragmatique, concrète sur le territoire avec une prise en considération et un travail auprès de l'ensemble des membres des communes pour aboutir à une ingénierie commune. On voit aussi quelle peut être la déclinaison concrète. Donc vraiment merci, parce que la démarche est une démarche concertée. Il faut que cela reste comme ça puisque nous avançons grâce à cette méthode. Nous avons fait un diagnostic, nous avons travaillé avec une experte dans ce domaine pour avoir une véritable feuille de route. Les choses se dessinent maintenant. Nous savons que les budgets sont contraints. J'entends ce que vous dites, Madame VERNIOL, sur la nécessité de considérer la cohésion sociale comme une priorité. Sachez que j'en suis bien convaincue, on va travailler et avancer dans ce sens-là.

#### Mme DURRIEU

Monsieur le Président, mes chers collègues, sur cette délibération 13.1, nous nous abstenons parce que nous constatons que l'effort financier n'est pas au rendez-vous. Effectivement, malgré le travail de cette Commission, des élus et malgré le travail que vous avez initié autour d'un diagnostic et d'une in-

génierie commune, on ne va pas de l'avant en ce qui concerne les moyens. Et là, Madame ESCUDIER, vous venez d'exposer ce que j'appellerai une mutualisation parfaite, c'est-à-dire dans le même temps déterminer les besoins et l'outil dont on a besoin, la fameuse ingénierie. C'est effectivement ce qui permettra à la ville-centre d'aider réellement et développer une métropole commune avec des moyens communs, et des façons de marcher ensemble. Mais cela ne peut se faire dans la perspective et dans le dogme de la baisse des moyens. Madame ESCUDIER, vous nous répondez avec un discours empreint d'expérience, mais la langue de bois de Monsieur Sacha BRIAND fait que vous êtes en complète contradiction l'un et l'autre. Il va falloir vous rencontrer ! On ne peut pas penser tirer vers le haut, se donner des objectifs d'amélioration du travail social, et en même temps refuser d'ajouter un centime pour présenter d'ici la fin de ce mandat une gestion saine. Mais je vous pose une question : pensez-vous que les gens aujourd'hui en souffrance autour de l'accès aux droits, autour de la prévention dans les familles, croyez-vous qu'ils ont, eux, une gestion saine de leur vie ? Non, voilà, c'est toute la différence. Madame ESCUDIER, continuez dans ce sens, et battez-vous ! On vous soutiendra, pour avoir les moyens de notre ambition dans cette Commission cohésion sociale.

Mme SIMON-LABRIC

Je ne vais pas rajouter grand-chose. Moi qui fais aussi partie de cette commission, je salue tout le travail qui est en train de se faire autour du diagnostic, la volonté de mettre les communes au travail... On voit bien qu'il y a moyen de pouvoir y arriver mais en même temps, sur le fait de fonctionner à budget constant, il y a des choses qui apparaissent nécessaires. Comment répondre à tout ? Il y aura des priorités à définir, certes. Et ces priorités ont déjà été bien établies mais je pense que le diagnostic va venir éclairer celles qui sont devant nous.

Mme VERNIOL

Je reprendrai donc la parole pour dire simplement qu'à budget constant, il y a nécessairement priorisation. Cela veut donc dire que « faire métropole », c'est un projet de gestion comptable.

Mme ESCUDIER

Juste une chose pour vous dire que ce diagnostic par nature met en avant cette question. Nous avons dégagé des moyens financiers pour le conduire afin justement de repartir sur une véritable vision. Et dans le projet métropolitain que nous avons travaillé ensemble se dégagent des axes forts : « métropole ouverte », « métropole partagée » et « métropole des proximités ». La cohésion sociale fait partie intégrante de ce projet métropolitain. Ça veut dire que nous l'avons tous ensemble situé dans un des objectifs majeurs. Le diagnostic démontre aussi où il faut mettre les moyens financiers et comment les employer. Ce sont donc des avancées. Mais pour aujourd'hui, je vous demande juste de voter cette délibération puisque nous n'avons pas de baisse, ce qui prouve aussi que nous pouvons arriver à certaines choses avec des moyens qui, pour l'heure, sont ce qu'ils sont. Voilà, peut-être pouvons-nous au moins voter ces subventions, puisqu'au fond nous avons une dynamique partagée et co-construite ?

**DEL-16-0444 - Cohésion Sociale : Attribution de subventions aux associations - 2ème tranche 2016**

- ⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]
- ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARESCRESCENCE, FOURMY.)
- NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME ESCUDIER, M. ROUGE.)

**DEL-16-0596 - Contrat de ville 2015-2020 : Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils Citoyens (2016-3)**

- ⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

**14- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIES**

M. MOUDENC

Y'a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Environnement, Développement durable et Énergies ?

Mme MAYEUX-BOUCHARD présente le point 14.3, ayant fait l'objet d'une demande d'intervention. Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit du programme de valorisation des canaux, appelé aussi « plan canal ». Nous demandons ici à l'Assemblée d'adopter et de nous permettre de signer une convention passée avec Voies Navigables de France. Ce plan canal va concerner le canal du Midi, le canal de Brienne, tous deux sont inscrits au Patrimoine de l'UNESCO, et le canal latéral.

M. AUJOULAT présente le point 14.4.

Nous sommes sur un projet de schéma d'aménagement et de schéma des eaux, le SAGE « Hers-Mort Girou » pour lequel l'avis de Toulouse Métropole est demandé. Le SAGE couvre l'ensemble du bassin hydraulique de l'Hers-Mort et concerne 22 communes de Toulouse Métropole. Je le rappelle, c'est un outil de planification stratégique pour la préservation et la gestion des milieux aquatiques. Ce schéma se compose d'un ensemble de dispositions, et d'un règlement opposable au tiers. L'avis de Toulouse Métropole est favorable, avec simplement une réserve relative à sa mise en œuvre opérationnelle.

Mme SUSSET présente le point 14.5.

Il s'agit ici d'une délibération qui a trait au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site Esso-STCM à Fondeyre et pour lequel il est demandé l'avis de Toulouse Métropole. Le PPRT Fondeyre a été prescrit le 30 avril 2015, par arrêté préfectoral. L'État a saisi officiellement Toulouse Métropole pour avis sur le projet de règlement, le 22 avril 2016. Il prévoit d'intégrer un droit de délaissement sur trois secteurs. L'étude de danger fournie par Esso-SAF n'indique aucune justification sur la possibilité ou non de prévoir les dispositions complémentaires de protection ou de prévention passive des risques. Il est donc proposé de donner un avis défavorable sur le projet de règlement du plan de prévention des risques technologiques des sociétés Esso-STCM. Autrement dit, malgré les efforts importants réalisés par les services de l'État en matière de concertation, pas moins de 25 réunions techniques et de réunions publiques, nous souhaiterions vérifier qu'Esso a exploré toutes les mesures en vue de la réduction des risques à la source. L'étude de danger a été remise mi-avril, sur notre demande. Les délais ont été un peu courts, considérant que l'État veut approuver le PPRT d'ici la fin de cette année, ou début de l'année prochaine.

M. GODEC

J'interviendrai uniquement sur la délibération 14.3, sur le projet de convention avec VNF, et ma collègue Michèle BLEUSE interviendra sur la délibération suivante. Nous allons nous abstenir sur cette délibération de convention avec Voies Navigables de France. Non pas que nous considérons qu'il ne faille pas travailler avec VNF. Bien au contraire, nous pensons qu'une coopération est nécessaire mais nous considérons que le travail mené et qui ressort dans cette convention est assez maigre sur les implications de VNF. Si on regarde la page 5 et l'article 4 : les actions de Voies Navigables de France sont au nombre de deux. La première n'est pas très douloureuse, il s'agit de valoriser le domaine public fluvial, avec trois sites : le site des Amidonniers, le site du siège de la Direction pour Saint-Étienne, et la cale de Radoub du pont des Demoiselles. J'en profite pour dire à Madame LAIGNEAU, si elle nous écoute, qu'effectivement il y a bien un projet urbain sur le site des Amidonniers, contrairement à ce qu'elle semblait annoncer en réunion publique il y a quelques jours au niveau du PLUi-H à la salle Barcelone. Ce projet urbain des Voies Navigables de France porte sur la valorisation du foncier au niveau des Amidonniers. D'ailleurs, c'est confirmé par la modification du PLU opérée par la Ville de Toulouse, à travers une implantation nouvelle. Nous considérons que cette obligation pour les Voies Navigables de France, si elle est intéressante au niveau de la concertation imposée dans le plan d'action, aurait pu aller plus loin. L'autre action, celle du fret fluvial, est une annonce qui a déjà été faite. On la salue mais nous considérons que, dans la collaboration avec VNF, il y a bien d'autres chantiers qui devraient être mis en œuvre assortis d'une implication forte de VNF. Il y en a évidemment sur l'aspect navigation, mais je n'en citerai qu'un, le tourisme lié au cyclisme. Il y a un important potentiel de développement touristique cyclable au niveau de l'agglomération et sur tout le trajet du canal. Il est aujourd'hui largement sous-utilisé. Là-dessus, une collaboration forte avec VNF permettrait de soutenir l'attractivité économique du canal au niveau touristique. Nous regrettons que cela n'ait pas figuré dans les discussions ou, en tout cas, que cela ne soit pas concrétisé par la convention. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

Mme BLEUSE

Concernant la délibération 14.4 et l'avis de Toulouse Métropole sur le SAGE Hers-Mort Girou, les élus écologistes, comme à la Ville de Toulouse, s'abstiendront. En effet, il y a un an, quand nous avons voté l'avis de notre collectivité sur le SDAGE, nous nous étions abstenus parce que les ambitions sont à la baisse par rapport au précédent schéma directeur. En outre, de notre point de vue, il y a une absence totale de priorisation. Cet avis est, pour nous, aussi bien à la Ville qu'à la Métropole, trop peu engageant.

M. MAURICE

J'interviendrai pour ma part sur la délibération 14.5, relative au PPRT d'Esso Fondeyre, pour dire que le groupe des élus écologistes partage la décision qui est proposée, à savoir l'avis défavorable sur ce projet de règlement du plan de prévention des risques technologiques de cette société Esso-STCM. Outre le fait que nous défendons le déménagement de cette entreprise, nous avons relevé dans le PPRT des éléments forts d'inquiétude, et plus forts même que ce que vous avez bien voulu écrire dans la délibération qui reste quand même moyennement motivée. L'exposé valorise la concertation qui a été menée. C'est certes une bonne chose mais elle n'a été que l'application minimale de la méthode d'élaboration des PPRT. Rien d'extraordinaire donc dans la concertation qui a eu lieu ! Mais surtout, parmi les éléments pointés, il faut évoquer une forte sous-évaluation des risques du fait de la méthodologie appliquée, une sous-estimation également des risques techniques et d'erreurs humaines possibles. De plus, le choix d'un périmètre restreint est largement contestable, les mesures de sûreté insuffisantes, et puis une forme de laxisme dans le projet de règlement puisqu'il permet une éventuelle augmentation de capacité du stockage en contradiction avec les objectifs de réduction des énergies fossiles. Bref, il y a des éléments extrêmement inquiétants et forts qui effectivement justifient largement cet avis défavorable.

Mme CROQUETTE

Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons cette délibération en espérant d'ailleurs qu'à terme, ce soit le premier pas vers un déménagement d'Esso, chose qui est fortement souhaitée par l'ensemble des riverains. Ce n'est effectivement pas sa place, là, en milieu urbain et j'espère vraiment qu'on aboutira au déménagement de cette entreprise.

Mme SUSSET

J'ajouterai, à l'attention de Monsieur MAURICE, que c'est bien la raison pour laquelle nous avons demandé une étude de danger complète afin de l'examiner très en profondeur. Nous n'avions pas le temps de le faire car l'étude nous a été rendue trop tard. C'est donc la raison pour laquelle nous vous avons proposé, chers collègues, d'émettre un avis défavorable.

**DEL-16-0448 - AOEn – Approbation du schéma directeur des énergies renouvelables et de récupérations élaboré en 2012**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0449 - AOEn - Site de Castelnest - Mise à disposition de la toiture de la station d'épuration pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque : Attestation de la maîtrise foncière à VSB Energie Nouvelle**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0543 - Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) HERS MORT-GIROU : avis de Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]  
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

**DEL-16-0468 - "Plan Canal" - Programme de valorisation des Canaux : adoption d'une convention avec Voies Navigables de France**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]  
ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, DE COMARMOND, MM. BRIANCON, JIMENA, CARREIRAS, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GODEC, MERIC.)

**DEL-16-0547 - Règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques ESSO – STCM zone de Fondeyre à Toulouse : avis de Toulouse Métropole****⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]****15- CULTURE****M. MOUDENC**

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Culture?

M. RAYNAL présente les points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

De manière très rapide, la 15.4 porte sur des équipements culturels toulousains qui ont été transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et l'adoption d'une convention de compensation tarifaire entre Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse. Elle vise à permettre le maintien des avantages tarifaires en faveur de certaines catégories d'usagers toulousains déjà en vigueur et actés par le Conseil municipal de la ville de Toulouse, en particulier concernant les aînés, mais pas uniquement. La Ville de Toulouse compensera le différentiel tarifaire auprès de la Métropole, à terme annuel échu. Cela ne veut pas dire pour autant que cette convention a vocation à perdurer plusieurs années. L'idée, c'est d'avoir une convention pour l'année en cours, le temps que nous travaillions une formule qui s'applique à l'ensemble de la Métropole. On peut donc dire que c'est une convention uniquement pour l'année 2017.

La dernière délibération, la 15.16, vise à assurer une mise en cohérence tarifaire entre le Muséum et le Quais des savoirs. Des forfaits sont proposés notamment pour les scolaires, et deux tarifs spécifiques seront créés pour les accueils de loisirs. Toutes les dispositions sont présentées en annexe.

**M. MAURICE**

J'interviendrai sur la délibération 15.4, relative aux équipements culturels transférés. Claude RAYNAL vient en partie de rassurer le groupe des élus écologistes, puisqu'effectivement, nous étions un peu choqués et nous l'avons exprimé à la Ville de Toulouse, de voir des équipements de compétence métropolitaine bénéficier de tarifications différentes en fonction des villes, et notamment la ville de Toulouse, première concernée puisque le Muséum et le Théâtre et orchestre national du Capitole étaient des équipements préalablement toulousains. Donc nous souhaitons que très rapidement se mette en place une réflexion pour une tarification identique au niveau de la Métropole et applicable à l'ensemble de nos concitoyens métropolitains. Si nous devons définir des tarifs préférentiels, dont les critères devront être débattus, il faut qu'ils soient ouverts à l'ensemble des concitoyens des 37 communes, pour une égalité d'accès. En attendant, nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. LACAZE**

Oui, au nom du Groupe communiste républicain et citoyen, la même réflexion que nos collègues. Nous nous abstenons sur ces deux délibérations mais peut-être que Claude RAYNAL me démentira sur la 15.16. Il faut effectivement, mais peut-être en prendrez-vous l'engagement ici, Monsieur le Président, regarder comment aller vers une harmonisation des tarifs. Avec le transfert de ces équipements sur la Métropole, va-t-on aller vers une extension de la gratuité au niveau de la Métropole ou vers une réflexion nouvelle sur les tarifs ? Mais peut-être que la délibération 15.16 n'est pas concernée par cette question du tarif gratuit pour les Toulousains ?

**M. CARREIRAS**

Même remarque que mes collègues sur cette délibération et sur la rupture d'égalité. Il me semble qu'il serait prudent, au moins dans cette délibération, d'introduire une durée limitée dans l'attente d'une harmonisation des tarifs si telle est votre orientation politique. Je crains que ce genre de précédent puisse se renouveler sur d'autres équipements de nature intercommunale pour lesquels il y aurait des tarifications différenciées selon l'origine géographique, même si elles sont par ailleurs compensées budgétairement par la collectivité. Il serait donc sage, y compris face à une fragilité juridique, d'introduire une durée limitée.

**M. RAYNAL**

Je vous confirme en tout cas que c'est l'objectif de cette tarification, de cette délibération. Il s'agit de passer la date du transfert sans mettre un terme aux tarifs privilégiés dont bénéficiaient anciennement les administrés Toulousains. Ensuite, nous utiliserons cette année pour effectivement harmoniser les tarifs sur l'ensemble de la Métropole, cela va de soi. Peut-être que Monsieur le Président peut le réaffirmer ?

M. MOUDENC

Je l'ai dit en conférence métropolitaine. Je l'ai dit en conseil municipal, Monsieur LACAZE cite mes propos du conseil municipal mais ça ne lui suffit pas. Donc il faut que je le redise. Eh bien voilà, c'est dit et redit ! Mais je ne doute pas que vous me reposerez la question lors d'une prochaine séance du Conseil municipal ou du Conseil de la Métropole, ça vous permettra de vous exprimer un peu puisqu'on ne vous entend pas souvent.

**DEL-16-0576 - Compétences de la Métropole : reconnaissance de l'intérêt métropolitain de l'observatoire de Jolimont à Toulouse**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0552 - Équipements culturels métropolitains : Approbation de la convention d'affiliation au dispositif chèque culture**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0605 - Équipements culturels métropolitains : Approbation de la convention d'affiliation au dispositif chèques vacances**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0608 - Équipements culturels toulousains transférés : Adoption de la convention de compensation tarifaire entre Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [115 VOIX]

ABSTENTION [14 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, MM. SANCHEZ, BRIANCON, JIMENA, CARREIRAS, LACAZE, COHEN, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-16-0564 - Théâtre et Orchestre National du Capitole : Adoption des tarifs des abonnements pour la saison 2016/2017**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0611 - Théâtre National de Toulouse (TNT) : attribution d'une subvention d'investissement au titre de 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0578 - Attribution de subventions au titre de la Culture (2ème tranche 2016)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0579 - École d'enseignement supérieur des beaux-arts et du spectacle vivant de Toulouse : attribution d'une subvention au titre de 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0580 - Orchestre de Chambre de Toulouse : attribution d'une subvention au titre de 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0581 - Association Européenne du Film d'Animation (AEFA-Cartoon) : attribution d'une subvention au titre du Cartoon Forum 2016**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]



**DEL-16-0603 - Marathon des Mots - édition 2016 - Convention financière passée avec l'association Toulouse Le Marathon du Livre : adoption de l'avenant n°2-2016 (subvention complémentaire)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0602 - Contrat Territoire Lecture - Mise en place d'un dispositif de bourses de création et appels à projets**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0477 - Muséum - Festival des intimités : Adoption d'une convention de partenariat avec l'association Jerkov Musiques**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0476 - Muséum - Exposition Eau du Haut - convention avec la Cité de l'Espace : adoption de l'avenant n° 1 (engagements financiers réciproques et modalités de l'itinérance)**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0524 - Muséum - Partenariat pour la mise en œuvre de stages de fouilles sur le site de Montréal du Gers : Adoption d'une convention avec l'association Planètes sciences**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0485 - Muséum d'histoire naturelle et Quai des Savoirs : Adoption des tarifs**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

## **16- PROPRETÉ, PROXIMITÉ ET PÔLES TERRITORIAUX**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif à la Propreté, Proximité et Pôles territoriaux? Je mets la délibération aux voix.

**DEL-16-0403 - Association des Villes pour Propreté Urbaine : Adhésion de Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

## **17- VOIRIE**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif à la Voirie?

M. CARNEIRO

Sur le premier point relatif à la Charte d'accessibilité de la Voirie, je voudrais remercier les services pour l'excellent travail de partenariat mené pendant trois mois, avec 14 associations de personnes à mobilité réduite. Ce document fait 150 pages ; il est extrêmement technique, mais se donne pour objectif d'aider l'ensemble des communes à mieux permettre la circulation des personnes à mobilité réduite, à la fois sur la voirie mais également sur tous les aménagements urbains. Nous avons fait un excellent travail qui est à votre disposition. La charte permettra aussi aux pôles d'avoir une vision synthétique et cohérente, contrairement à ce qui se faisait antérieurement où chaque pôle avait sa jurisprudence en la matière, en matière d'accessibilité. Ce document est un outil technique qui va nous permettre d'avoir un véritable projet métropolitain en la matière.

M. MOUDENC

Bien, donc je mets aux voix les délibérations du chapitre.

**DEL-16-0169 - Adoption de la Charte d'accessibilité de la voirie et des espaces publics**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0421 - Commune de Toulouse - Création d'une sortie du Fil d'Ariane – RD901 vers la rue Vélasquez (amélioration de la desserte du Ritouret) : Approbation du programme de l'opération**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0424 - Commune de Toulouse - Réaménagement du projet Cœur de quartier Plana - Soupetard : Approbation des modalités de la concertation**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0422 - Commune de l'Union - Projet de requalification du chemin de La Violette : Approbation des modalités de concertation**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

**DEL-16-0357 - Commune de Cugnaux - Création d'un cimetière : adoption de l'avenant n°1 à la convention**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

## **18- DÉCHETS URBAINS**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif aux Déchets urbains? Je mets la délibération aux voix.

**DEL-16-0418 - Approbation d'une convention d'entente intercommunale entre le SIVOM de la Saurdrune et Toulouse Métropole**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

## **19- SPORTS ET BASES DE LOISIRS**

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Sports et Bases de Loisirs?

M. TERRAIL-NOVÈS présente le point ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La Ville de Tournefeuille souhaitant créer des jardins familiaux, il s'agit de l'autoriser à puiser dans le lac de la Ramée pour irriguer les plantations.

Ensuite, un mot rapide sur la baignade de la Ramée. Elle ouvrira le 2 juillet, c'est-à-dire samedi. C'est un projet qui a déjà été largement présenté en Commission des sports et des bases de loisirs par Philippe PLANTADE. La baignade sera ouverte de 12 heures à 19 heures et sera surveillée. C'est une zone de baignade qui s'étend sur 75 mètres et 20 mètres à peu près. Le site sera surveillé la nuit, pour éviter des dégradations. Le site a été totalement aménagé avec des vestiaires, des douches, des locaux d'infirmerie. L'accessibilité est totale pour les personnes à mobilité réduite. Et du sable a été amené pour donner vraiment un aspect très estival à ce secteur. Le site est magnifique.

M. LACAZE

Oui, bien sûr nous allons voter la délibération 19.2 et nous nous félicitons qu'on propose une offre de baignade sur la métropole cet été, à la Ramée. Je vois dans la presse qu'il y aura bien sûr une surveillance journalière de la qualité de l'eau. Peut-être cela m'a-t-il échappé mais je n'ai pas vu de délibération spécifique sur cette question ni même de décision du président, même si cela a été débattu en commission sports ? Je voulais simplement savoir si c'était normal ?

M. TERRAIL-NOVÈS

Je ne suis pas un expert juridique mais ce qui est certain c'est que l'ouverture de la baignade à la Ramée ne relevait pas d'une décision à prendre, en termes d'acte. Il fallait, au niveau de la Ville de Tournefeuille, un arrêté du maire de Tournefeuille autorisant la baignade, ce que Dominique FOUCHIER a bien voulu réaliser. Ensuite l'adoption du règlement intérieur de la zone de baignade est passé en Bureau de la Métropole, il y a quelques jours.

**DEL-16-0533 - Palais des Sports André Brouat et gymnase Compans – Expérimentation d'un nouveau type de parquet sportif : Adoption d'une convention avec la société Tarkett France**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [124 VOIX]

**DEL-16-0465 - La Ramée : Adoption d'une convention avec la ville de Tournefeuille portant autorisation de prélèvement d'eau du lac pour l'arrosage des jardins familiaux**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [124 VOIX]

## **20- VŒUX DES GROUPES**

M. BRIAND présente le vœu proposé par le Groupe Métropole d'avenir.

L'attention a été portée il y a quelques semaines sur la situation du service public de la justice à Toulouse. Dans ce contexte, il nous a semblé utile de proposer au Conseil de la Métropole l'adoption de ce vœu. Dans le cadre des engagements de priorités qui ont été affirmés par le gouvernement, il importe en effet que des efforts puissent être faits pour mettre un terme non seulement au manque de créations de postes, mais aussi au fait de pourvoir aux postes disponibles, et de faire en sorte que les effectifs du tribunal de grande instance de Toulouse puissent accompagner l'évolution de son activité. Nous avons également souhaité, dans ce vœu, attirer l'attention outre la situation des magistrats, sur la situation des greffiers, et profiter également de la création de la nouvelle grande Région, pour attirer l'attention du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, sur l'absence de juridiction administrative d'appel, c'est-à-dire de cour administrative d'appel dans le ressort de la grande Région, puisque les juridictions administratives de notre grande Région sont actuellement partagées, rattachée pour l'une à la cour administrative d'appel de Bordeaux, pour l'autre à celle de Marseille. Il nous a semblé utile d'attirer son attention sur la nécessité d'engager une réflexion sur la réorganisation du ressort territorial des juridictions administratives. Je rappelle d'ailleurs que cette remarque peut s'inscrire dans la décision légitime du gouvernement de rattacher le siège de la Chambre régionale des Comptes à Montpellier, mais nécessairement peut justifier qu'une réflexion soit menée sur l'implantation d'une cour administrative d'appel. Voilà les termes de ce vœu, qui sont pour nous l'occasion de marquer, d'attirer l'attention du ministère. C'est un sujet ancien, c'est un sujet qui ne sera pas réglé demain, et qui à long terme doit rester dans nos esprits.

M. LACAZE

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, nous voterons ce vœu et, Monsieur BRIAND, nous espérons pour notre part que le règlement du problème se fasse rapidement, dans le sens du vœu.

M. RAYNAL

Nous voterons également ce vœu parce que sur son principe, il n'y a pas de sujet. D'ailleurs le ministre lui-même a indiqué que la situation de la justice était sinistrée. On ne peut donc pas être en-deçà de ce que dit le ministre sur sa propre administration, sur la gestion de la justice aujourd'hui dans notre pays. Cela étant dit, très sincèrement, il y a un peu de cynisme dans ce vœu, venant de votre groupe, dans la mesure où on a tous en mémoire, quand même, l'action de Rachida DATI en la matière. Je ne voudrais pas donner le détail du nombre de suppressions de postes, de lieux, de tribunaux. Il avait fallu d'ailleurs que nous-même, nous montions au créneau, et avec un grand succès d'ailleurs. Carole DELGA, en tant que députée, s'était employée très positivement pour que nous rouvrons le tribunal de Saint-Gaudens. Espérons en tout cas que votre vœu permette de revenir sur une politique qui a été bien malheureuse.

M. BRIAND

J'appelle donc l'ensemble de ceux qui voteront ce vœu à unir et à apporter leur expérience, pour faire en sorte d'aboutir sur ces propositions et ces demandes. Je ne doute pas que ceux qui ont réussi hier, réussiront à nouveau demain.

M. LÉPINEUX

Juste pour dire que le groupe Métropole citoyenne accompagnera également ce vœu. Un petit mot complémentaire parce qu'on parle de moyens concernant le Garde des Sceaux, la Justice, mais j'attire aussi l'attention sur les effectifs de la gendarmerie. D'une manière générale, aujourd'hui, ils souffrent en termes d'effectifs. Pour les côtoyer au quotidien, je le vois. Les services de secours également sont concernés, je pense au SDIS. Ils sont aujourd'hui en sous-effectif alors que la population augmente sur le territoire de la métropole. Je ne pense pas que les moyens humains sont à la hauteur de cette situation démographique. Donc nous voterons également ce vœu.

**DEL-16-0693 - Vœu du groupe Métropole d'Avenir demandant au Garde des Sceaux de mettre en place un plan ambitieux pour le service public de la Justice à Toulouse**

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]

M. LACAZE présente le vœu proposé par le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen.

Nous portons ce vœu pour demander la stabilisation des tarifs de Tisséo sur le mandat à venir, notamment en ce qui concerne le tarif jeune, pour les moins de 26 ans. Nous proposons également une étude pour envisager d'étendre ce tarif aux moins de 29 ans, qui est l'âge moyen que doit atteindre une grande partie de notre jeunesse pour subvenir à ses besoins de manière autonome. Nous avons souhaité présenter ce vœu puisque nous avons augmenté les tarifs de Tisséo. Je dis nous puisque, le Président l'a rappelé, la contribution financière de la Métropole est de très loin et largement la plus importante au SMTC et que nous y sommes majoritaires. Nous considérons d'ailleurs que dans le débat actuel sur la consolidation des budgets, les finances de la Métropole et de la Ville permettent un engagement vis-à-vis de nos concitoyens sur une stabilisation des tarifs. Je le signale au président de notre assemblée, nous n'accepterons pas des amendements sur ce vœu qui consisteraient à le transformer complètement. Si tel était le cas, nous retirerons ce vœu, considérant que ce serait un refus de votre part de le faire voter.

M. MOUDENC

Vous allez me donner des idées, encore que je peux en avoir de moi-même.

M. MÉDINA

Juste pour dire que notre groupe s'abstiendra sur ce vœu. D'abord parce que nous n'avons pas tous les éléments pour juger de la justification de la dernière augmentation. Et ensuite, il y a des éléments dans le vœu sur lesquels nous ne sommes pas tous d'accord. Par exemple, l'étendue de la tarification des jeunes jusqu'à 29 ans.

M. GODEC

Le groupe des élus écologistes s'abstiendra également sur ce vœu, considérant qu'il y a un débat à mener sur la tarification des transports en commun. Ce débat, nous l'avons porté régulièrement d'ailleurs avec Christian SEMPÉ, ancien maire de Saint-Orens, pour lancer une réflexion sur la tarification sociale. Nous pensons qu'effectivement, les dispositifs de réduction de tarifs, voire de gratuité pour certaines catégories d'âges, devraient être appliqués plutôt par rapport aux ressources des personnes plutôt que des catégories d'âges. Pour autant, il est vrai que la tarification jeune est spécifique et intéressante puisque c'est une catégorie pour laquelle on peut initier des attitudes de mobilité différentes. C'est vrai que nous avons mis en œuvre cette tarification jeune, et je pense que c'est une bonne chose. Pour autant, pour que le travail puisse aboutir, ce n'est pas forcément par un vœu approuvé au Conseil de Toulouse Métropole que nous pouvons sortir de cette situation, et mettre en place une tarification qui soit solidaire, juste, et qui s'applique d'une manière plus intéressante que la tarification par statut.

M. COHEN

On peut difficilement être complètement d'accord avec tout ce qui est écrit dans le vœu mais ce qui est important, c'est de mettre en avant une logique de stabilité, et de poursuivre une réflexion sur la tarification. C'est vrai que nous avons évoqué la notion de tarification solidaire. L'accent est mis particulièrement sur un tarif jeune qui a été un long débat dans le précédent mandat. Plutôt que d'avoir une tarification solidaire pour les jeunes, il est important de considérer que les jeunes ont deux raisons d'être ciblés et de bénéficier d'un tarif spécial. D'abord, il y a la nécessité de faire preuve de pédagogie sur les transports en commun par rapport à nos générations, en tout cas la mienne, où, dès qu'on avait 18 ans, on passait le permis et on essayait d'avoir un semblant de voiture parce que c'était dans notre culture. Aujourd'hui, il est important d'offrir aux jeunes un avantage, en particulier dans l'agglomération toulousaine qui bénéficie d'un maillage et d'une offre de transports en commun qui peuvent représenter un atout. Deuxièmement, parce que les jeunes ne sont pas obligatoirement dépendants de leurs parents en termes de revenus, et que cette tarification a été analysée comme l'une des plus avantageuses de France. C'est ce qui d'ailleurs faisait que souvent les étudiants, les jeunes, considéraient Toulouse comme une ville importante et intéressante en matière de transports. Ce vœu montre la volonté de marquer, à travers les tarifs, une attractivité en particulier pour les jeunes, donc nous le voterons.

M. LATTES

Je voudrais d'abord rassurer Monsieur LACAZE. Je ne déposerai pas d'amendement mais je proposerai qu'on vote contre votre vœu. Voilà qui est clair. Sur le vœu lui-même, d'abord le premier paragraphe parle de la hausse en 2014. Je vous rappelle qu'elle avait pour simple but de rééquilibrer la hausse de la TVA sur les transports imposée par le gouvernement. Tisséo perdait 2 millions d'euros et l'enjeu c'était simplement d'équilibrer ce dispositif. Le second élément, c'est de voir ce que nous dit la Chambre régionale des comptes sur cette question tarifaire. Elle nous dit que notre dispositif est très généreux mais elle nous dit aussi qu'il n'est pas juste. Et elle préconise d'introduire une variable sociale. Elle nous dit aussi que le taux de recouvrement du ticket transport, entre guillemets, est le plus faible de France. C'est-à-dire que la part payée par l'utilisateur est chez nous la plus basse, de l'ordre de 0,30, par rapport à une ville comme Lyon qui est à 0,51. Donc tout cela nous amène à modifier l'ensemble de notre tarification. La Chambre régionale des comptes disait que notre système était généreux mais pas juste. Je fais le pari que ce qui sera proposé sera un système qui restera le plus généreux de France, mais qui sera également socialement juste.

M. MOUDENC

Je mets ce vœu aux voix.

⇒ Le vœu du Groupe communiste, républicain et citoyen relatif à la non augmentation des tarifs des transports Tisséo n'est pas adopté.

M. MOUDENC

J'indique que le prochain Conseil de la Métropole se tiendra le 6 octobre à Cugnaux, mais auparavant, nous aurons une session extraordinaire le 8 juillet. Nous nous retrouverons à 16 heures 30 précises à l'amphithéâtre de la médiathèque Cabanis puisque, dans le cadre du pacte État-Métropoles que je signerai au nom de France Urbaine avec Manuel VALLS, la semaine prochaine, le Ministre Jean-Michel BAYLET se rend dans les Conseils de Métropole partout en France. Il a souhaité nous rencontrer, et en fonction de son agenda, nous avons donc déterminé la date du 8 juillet. Je demande à chaque président de groupe de prévoir une intervention de lui-même ou d'un représentant du groupe, étant entendu que le débat souhaité par le gouvernement consiste à faire le point d'une part sur le rôle des métropoles dans le paysage territorial tel qu'il est issu des réformes ; d'autre part sur le type de relation, à partir du pacte État-Métropoles, que nous souhaitons, nous élus des métropoles, avoir avec l'État dans cette nouvelle dynamique. Vous recevrez des convocations spéciales sur cette rencontre qui vient d'être arrêtée avec le cabinet de Jean-Michel BAYLET. Je vous remercie.

*La séance est levée à 19h00.*